



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

**STRATÉGIE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE 2022 -2028**

AVEC LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES
RÉUSSIR LES TRANSITIONS
ET RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI

Schéma Régional de Développement
Economique, d'Innovation et
d'Internationalisation (SRDEII)

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   



MARIE-GUITE DUFAY

**Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté**

Bourgogne-Franche-Comté, terre d'industrie

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de grands potentiels de développement. Car nous restons une terre qui a de l'appétence pour l'industrie, qui a des savoir-faire recherchés, qui sait coopérer pour innover, qui sait structurer des écosystèmes performants autour de fabrications industrielles, qu'elles se nomment mobilités, plasturgie, agro-alimentaire, micromécanique, lunettes, luxe ...

Toutes ces aptitudes sont des forces qu'il nous faut faire fructifier à l'heure où la relocalisation des productions apparaît comme une nécessité. Il s'agit de rechercher la création de valeur ajoutée industrielle sur nos territoires à l'aune des défis qui sont devant nous : le défi de la transition écologique et énergétique, le défi numérique, les défis technologiques.

Pour reconquérir une force industrielle, les TPE, les PME et les ETI doivent être accompagnées à bon escient, que ça soit pour leur rayonnement à l'étranger, leurs innovations ou leur décarbonation, vecteur aujourd'hui primordial de compétitivité.

C'est cette ambition qui a guidé l'élaboration du SRDEII. De vastes concertations ont eu lieu, beaucoup de contributions écrites, de réunions thématiques, de rencontres territoriales, d'auditions en tout genre.

Notre première responsabilité au-delà de tout ce que nous pouvons faire pour accompagner financièrement tous les développements technologiques de demain autour de l'industrie, c'est de faire prendre conscience à nos concitoyens qu'il y a un avenir ici dans les métiers de l'industrie, une industrie qui fait face à toutes les transitions qui se présentent aujourd'hui comme des défis.

Terre d'industrie nous étions, Terre d'industrie nous sommes, Terre d'industrie nous voulons, avec détermination, rester.

SOMMAIRE

Introduction	4
I - Réussir toutes les transitions de la Bourgogne-Franche-Comté et affirmer les principes de l'action publique	8
1. Réussir les transitions et replacer l'humain au cœur de l'économie.	11
2. Coordonner l'action publique au service de l'emploi et des transitions	23
3. Renforcer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté et de tous ses territoires	30
II - Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de la mondialisation	34
1. Accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente ...	38
2. Innovation, internationalisation, énergie, numérique : actionner tous les leviers de compétitivité	50
3. Soutenir toutes nos filières et leurs compétences	62
III - Accompagner l'économie de proximité : une nouvelle ambition	76
1. Prendre en compte une grande diversité de secteurs et d'emplois	80
2. Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés..	90
3. Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire	95
IV - Approfondir la coopération entre la Région et les intercommunalités au service de l'emploi et des territoires	101
1. La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités	104
2. Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière	117
3. Renouveler un Pacte régional pour l'économie de proximité et une « boîte à outils » pour les territoires	124
V - Piloter et évaluer ensemble l'action économique dans un environnement complexe	127
1. Animer une gouvernance vivante et partenariale	129
2. Objectiver, informer, mesurer, évaluer	134
Annexes	138
Table des matières	162



INTRODUCTION

INTRODUCTION

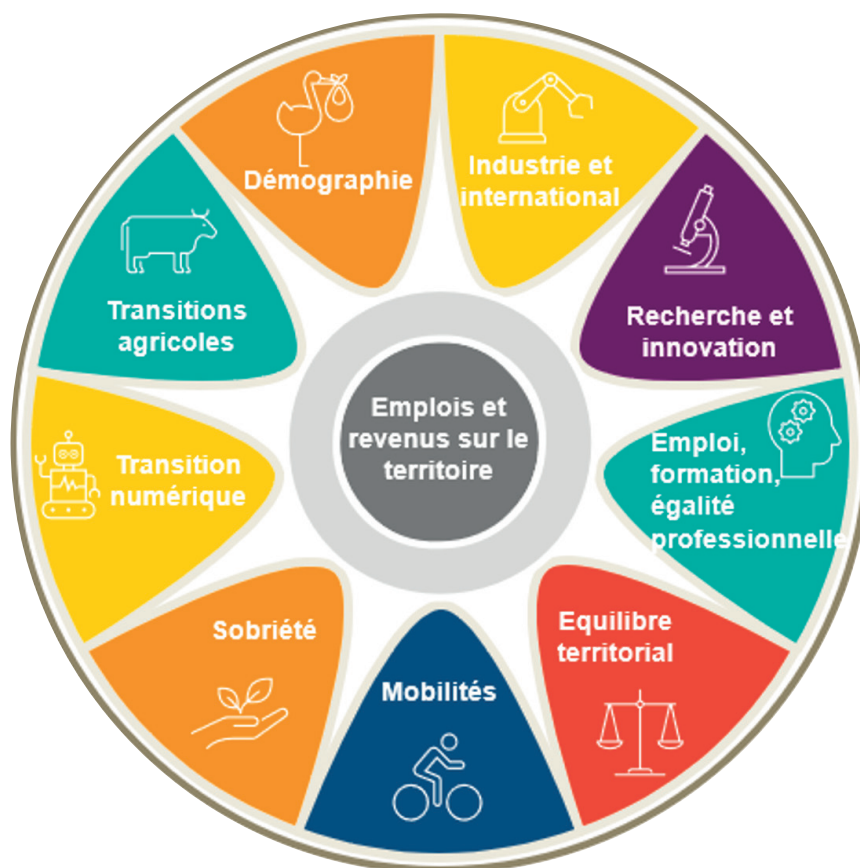
L'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique, en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 la Région est la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Cette responsabilité nouvelle se traduit par l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), document de programmation à valeur prescriptive, autrement dit une stratégie économique régionale.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté son premier SRDEII le 16 décembre 2016, pour la période 2017-2021. Ce SRDEII a présidé à la structuration des politiques publiques de la nouvelle grande région.

Par ce nouveau schéma, par cette nouvelle stratégie économique régionale, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage pour un développement économique au service de l'humain dans un monde en crises.

Les richesses et les emplois créés par les entreprises doivent servir en premier lieu les habitants et les territoires de la région. Il ne s'agit pas tant d'accroître le PIB régional que de **s'assurer que les richesses créées irriguent sur notre territoire, et contribuent à notre économie locale, à notre qualité de vie et à créer des emplois de qualité, partout et pour tous.**



De nombreux défis à relever autour de la question économique

Pour assurer à la Région Bourgogne-Franche-Comté un développement économique juste, écologique et solidaire la stratégie économique doit répondre à de nombreux défis, issus du diagnostic partagé et problématisé des enjeux économiques du territoire, qui figure en annexe.

Néanmoins la stratégie économique n'a pas vocation à être la stratégie qui répond à tous les enjeux de la Bourgogne-Franche-Comté – elle les prend en compte ! Elle prend en compte ces contraintes, la nécessité de la transition écologique et énergétique, la situation de notre démographie, les ruptures du numérique, l'inflation qui s'impose, etc. Ces crises, au-delà des difficultés réelles, peuvent également constituer des opportunités.

Le cœur de la stratégie économique régionale c'est de créer des emplois de qualité et pour tous et des revenus locaux (salaires, bénéfices, fiscalité) dans un monde qui connaît des crises et des transformations rapides.

Une stratégie, des schémas

Le cap est donné par la stratégie de mandat 2022-2028. Le présent SRDEII, qui traite des politiques économiques pour les entreprises et l'emploi, est relié avec bien d'autres schémas régionaux, dont :

- Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fixe les grandes orientations notamment en matière de foncier et de logistique.
- Le SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation), qui fixe la politique régionale pour la recherche, la valorisation et le transfert de technologie, c'est-à-dire l'amont de ce qui irrigue l'innovation dans les entreprises.
- Le CPRDFOP (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles), qui regroupe tous les enjeux de formation.

700 000 emplois marchands en Bourgogne-Franche-Comté

En données d'emploi 2018 (selon la base de données FLORES de l'INSEE), sur 1 071 676 emplois en Bourgogne-Franche-Comté, 695 142 sont apparentés au secteur marchand (65%) et 376 534 (35%) appartiennent au secteur non marchand, principalement des emplois publics, santé, enseignement, défense, etc.

Parmi les 695 142 emplois marchands, c'est-à-dire les emplois liés à des activités économiques, 490 974 relèvent de l'économie de proximité, soit 70%. Toujours parmi les emplois marchands,

204 167 relèvent de l'industrie et des secteurs liés à des marchés mondialisés (leurs marchés ne sont pas locaux mais nationaux ou internationaux), soit 30% de l'emploi marchand.

Distinguer entreprises connectées à la mondialisation et entreprises de proximité pour mieux les accompagner

Une des nouveautés de cette stratégie économique régionale est de distinguer l'économie liée aux marchés mondialisés (industrie, export, etc.) et l'économie de proximité, qui sert des marchés et des besoins locaux. La science économique et les données de l'INSEE sont venues apporter des précisions sur cette différence, ainsi que cela a été montré lors du lancement de la démarche de concertation le 3 décembre 2021 par le professeur Davezies¹.

Ces deux économies sont complémentaires. L'économie liée aux marchés mondialisés permet, en vendant des biens et services à travers le monde, d'importer les richesses. Tandis que l'économie de proximité, qui répond à des besoins locaux sur des marchés locaux, ancre ces richesses sur le territoire, pour les habitants.

¹ Laurent Davezies est professeur au CNAM et expert dans le domaine de l'économie territoriale.

La boussole : créer des emplois de qualité, fixer les revenus localement


La stratégie économique régionale a donc pour objectif de stimuler la création de richesse afin que cette richesse se transforme en revenus fixés sur le territoire et en emplois de qualité, partout et pour tous.

Cette stratégie se déployant dans un contexte nouveau de crises elle doit en même temps répondre aux enjeux de ce monde nouveau, en gardant le cap que toute action publique doit stimuler la création d'emplois de qualité, pour tous, et maximiser les revenus sur le territoire.



Accompagnement des transitions	Nouvelle ambition sur l'économie de proximité	Politique foncière & immobilière encore plus volontariste	Continuité et accélération des filières	Coopération
<ul style="list-style-type: none"> Transition écologique et énergétique Agriculture Incitativité Eco-socio-conditionnalité Responsabilité sociétale des entreprises Transition numérique responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement d'une nouvelle ambition Action conjointe aux côtés des EPCI Délégation aux EPCI Renfort de l'économie sociale et solidaire Attractivité résidentielle et tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété foncière Immobilier vertueux et ciblé Appréhension collective du ZAN Soutien sur la réhabilitation des friches Créer des foncières de revitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Financements Europe et État « Garder la main localement » Compétitivité : décarbonation et innovation Filières stratégiques régionales émergentes 	<ul style="list-style-type: none"> Animation collaborative et soutien en ingénierie Appui différencié adapté aux spécificités territoriales Nouvelle gouvernance

D'un SRDEII à l'autre, les points-clés des évolutions



**RÉUSSIR TOUTES LES TRANSITIONS
DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ET AFFIRMER LES PRINCIPES DE
L'ACTION PUBLIQUE**

I RÉUSSIR TOUTES LES TRANSITIONS DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET AFFIRMER LES PRINCIPES DE L'ACTION PUBLIQUE

La Bourgogne-Franche-Comté porte des valeurs d'écologie, de justice et de solidarité, et des principes de coopération et d'équité. Dans un monde où les crises se succèdent les unes aux autres (Covid, guerre, climat...), sa qualité de vie, son environnement préservé, son identité rurale et ses savoir-faire industriels et techniques offrent la possibilité d'apporter à chaque habitant un emploi de qualité et des revenus pour tous.

Notre région doit relever tous les défis posés par les transitions en cours. Notre région doit également s'affirmer et renforcer son attractivité. Elle s'y engage résolument.

Affirmant son rôle de coordination, la Région oriente les financements publics vers une économie qui accompagne les transitions, permet de créer plus d'emplois de qualité et de fixer les revenus sur place.

Les années qui viennent ne ressembleront pas à celles qui sont passées. Si la reprise de l'économie post-2020 est présente, cette dynamique économique est percutée par l'incertitude accrue liée aux multiples risques de dégradation : crise énergétique mondiale renforcée par la guerre en Ukraine, pandémie et perturbations économiques liées à des reconfinements localisés, problèmes d'approvisionnement persistants depuis le début de la crise COVID-19, inflation et anticipation de stagflation, tensions géopolitiques, catastrophes climatiques, vieillissement de la population, dépendance énergétique et en matières premières. Ces perturbations induisent de nouvelles lignes de fractures entre les pays, les secteurs, les populations.

La crise liée à la pandémie COVID-19 et la guerre ukrainienne actuelle ont également mis en lumière des problématiques jusqu'ici moins visibles : résilience et anticipation des crises climatiques, localisme, souveraineté économique, énergétique, alimentaire et technologique.

Dans ce monde en pleine transformation, de nouvelles aspirations, de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de faire économiques et citoyens émergent ou sont accélérés, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux moteurs de compétitivité, d'attractivité, de richesse et de développement.

La Région entend se saisir de ces opportunités pour révéler aujourd'hui l'économie régionale de demain tournée vers l'excellence environnementale et sociale.

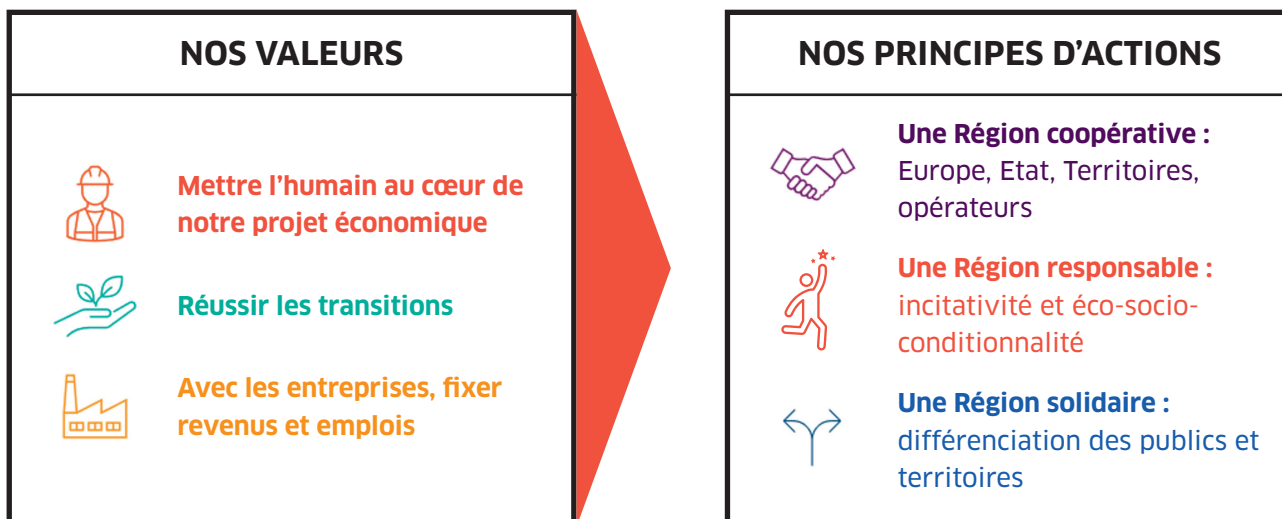
La Bourgogne-Franche-Comté, située entre les métropoles de Paris, Lyon, Genève et Bâle, est un territoire désirable, productif et qualitatif. Au regard de l'organisation de l'économie de demain, la région possède des atouts rares et nécessaires aux chaînes de valeur mondiales : de l'espace et des disponibilités foncières pour accueillir et développer les entreprises, un environnement naturel préservé pour accueillir et retenir des talents désireux d'un cadre de vie qualitatif, la présence de flux et d'infrastructures de transport et la proximité des marchés européens, des savoir-faires technologiques, industriels et agricoles.

Même si toutes les productions agricoles n'apportent pas encore des revenus justes aux agriculteurs, la Bourgogne-Franche-Comté est synonyme des **meilleures productions du monde** (vin, viandes, fromages et autres).

La Bourgogne-Franche-Comté peut aussi revendiquer son identité industrielle conquérante, à l'instar des voisins Suisses et Allemands. Elle a récemment montré avec l'hydrogène qu'elle pouvait prendre rang sur les solutions industrielles nécessaires à la transition énergétique. Elle recèle des potentialités substantielles en innovation et a vu naître sur ses terres de nombreux succès sur les médicaments, les dispositifs médicaux, et l'agroalimentaire.

Enfin même si certains territoires sont en difficulté, et ils seront plus aidés que les autres, notre région dispose avec Dijon d'une capitale attractive. La Bourgogne-Franche-Comté peut aussi compter sur Besançon et sur tout un dense réseau de villes et de villages dont la beauté et la qualité de vie sont enviées et doivent être mises en valeur, au service d'une attractivité économique, touristique et résidentielle.

Le dynamisme économique de la région tant sur l'industrie que sur l'économie de proximité est le garant de cette qualité de vie, en permettant l'accès aux services et à des emplois de qualité en tout point du territoire. Ainsi, notre dynamisme et notre attractivité économique doivent dynamiser notre attractivité résidentielle et réciproquement.



RÉUSSIR LES TRANSITIONS ET REPLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE

La Région veut relever les défis des grandes transitions écologiques, énergétiques et numériques pour accompagner la transformation de son économie et l'adapter au monde en devenir.

En parallèle de ces évolutions environnementales et technologiques, le rapport humain à l'entreprise et au travail vit des changements substantiels : télétravail, préoccupations comme l'égalité femmes-hommes et la justice sociale. La Région s'appuiera notamment sur la démarche de RSE pour accompagner les entreprises du territoire à prendre en compte ces changements.

La Région souhaite que la richesse créée par les entreprises irrigue le territoire et permette de créer des emplois de qualité, pour tous, partout.

a. Le défi écologique et énergétique

La Région Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper les transitions écologique et énergétique (TEE) en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET.

Le modèle de développement écologique, juste et solidaire voulu par la Région implique un rapport étroit entre croissance économique et disponibilité des ressources. En effet, un épuisement des ressources induit des risques socio-économiques et géopolitiques accrus, liés à l'augmentation du coût de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement en matières premières ainsi que de la dépendance énergétique des pays consommateurs vis-à-vis des pays producteurs d'énergie. En parallèle, sans une réduction immédiate et radicale à grande échelle des externalités négatives des activités humaines, les changements climatiques et la destruction de la biodiversité ne cesseront de s'accroître, rendant les territoires et les populations toujours plus vulnérables.

La transition écologique et énergétique (TEE) des entreprises, des filières et des territoires de la région est donc une condition essentielle de la réussite du projet économique de la Région. Une transition « de rupture » doit s'opérer pour garantir la préservation des ressources et de la biodiversité.

Le rôle de la puissance publique est précisément d'anticiper et d'aider les acteurs à se projeter sur le moyen et long terme. Il faut engager l'ensemble des acteurs économiques de notre Région dans la mise en œuvre de stratégies de décarbonation et de préservation de l'eau et de la biodiversité, en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire ou de la décarbonation des énergies et des procédés. Cet engagement nous permettra d'avancer collectivement vers un modèle économique plus sobre et résilient, pour atteindre l'ambition à 2050 d'une région bas carbone et zéro déchet.

Energie

La production et la consommation d'énergie sont en grande partie responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui induisent le réchauffement du climat et ses conséquences sur les écosystèmes.

En parallèle, la France, l'Europe et le monde font face depuis quelques années à une crise énergétique sans précédent, avec une flambée des prix du gaz, du pétrole et du charbon qui affecte de nombreux secteurs économiques. La guerre en Ukraine renforce cette crise énergétique, et met en lumière notre dépendance aux énergies fossiles importées. Elle impose de construire une souveraineté énergétique.

Ainsi la transition énergétique, outre son rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, est aussi la garantie de la résilience et de la prospérité de notre économie face aux crises énergétiques. Elle vise à préparer la société de « l'après pétrole » et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des marchés, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Le SRADDET au service d'une région à énergie positive :

- Tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive en visant d'abord la réduction des besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, puis de les couvrir par les énergies renouvelables locales.
- Exploiter le potentiel pour la méthanisation, filière émergente essentiellement d'origine agricole (biodéchets, bois énergie)
- Récupérer et valoriser l'énergie fatale qui constitue également un potentiel non négligeable.
- Faire de la transition énergétique le pivot de la stratégie des transitions avec en premier lieu un enjeu de sobriété et d'efficacité.
- Faciliter l'émergence de modes de développement plus durables et plus équitables

La Région articule son action sur deux dimensions complémentaires pour tendre vers une région à énergie positive :

- **d'abord sur la baisse de la consommation**, par des politiques publiques favorisant la sobriété, et l'efficacité énergétique, comme par exemple la rénovation des bâtiments et le développement de modèles circulaires ;
- **ensuite sur le volet production**, par des politiques de diversification des sources d'approvisionnement et de changement de mix énergétique intégrant plus de local et donc de renouvelable.

L'autre enjeu de la transition énergétique est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. Les énergies renouvelables (EnR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (eau, vent, soleil, chaleur terrestre). La production d'énergie renouvelable locale permet également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Aujourd'hui encore, 85% de l'énergie consommée en Bourgogne-Franche-Comté provient des énergies non renouvelables (combustibles fossiles et uranium).

La coopération avec la Rhénanie-Palatinat en matière de transition énergétique :

Depuis 2017, la Bourgogne-Franche-Comté et la région partenaire allemande de Rhénanie-Palatinat coopèrent en matière de transition énergétique et de protection du climat. Cette coopération, qui vise à accélérer la transition via des échanges de bonnes pratiques et de rapprochements entre acteurs de nos territoires, se décline de deux manières :

- Echanges institutionnels sur les stratégies régionales de transition énergétique
- Echanges entre acteurs du territoires (publics ou privés) afin de faire naître des coopérations dans le domaine de la transition énergétique.

Eau, biodiversité, paysages

La protection de l'eau et la préservation de la biodiversité est la condition essentielle à la préservation d'une planète vivable, à des ressources alimentaires permettant de nourrir les populations, mais aussi à l'attractivité de la région, par ses paysages préservés notamment.

L'eau est nécessaire aux humains, à l'agriculture et à l'élevage, mais aussi à de nombreux processus industriels. Elle doit être accessible (quantitatif) et saine (qualitatif). La préservation des zones humides et la qualité morphologique des cours d'eau conditionnent l'approvisionnement en eau, autant que la préservation de la biodiversité.

Le baromètre de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté 2020 pose un constat rude : un quart des espèces d'oiseaux a disparu depuis 2002, seul un tiers des cours d'eau est en bon état écologique, une addition d'ouvrages sur les cours d'eau (barrages, écluses, etc.) tous les 3,2 km perturbent la circulation des espèces et des sédiments, et l'artificialisation des sols a connu une augmentation de 11% entre 2006 et 2015.

Ces constats sont issus en grande partie des activités humaines ; **les secteurs des transports et de l'industrie pèsent un poids important tant sur les GES que sur l'altération de la biodiversité.** De ce fait, **ils seront donc les axes de travail prioritaires, car plus impactant, de l'action régionale.** Ainsi, les infrastructures de transports, pourtant nécessaires, doivent éviter ou limiter leur impact sur les continuités écologiques pour ne pas empêcher la mobilité des espèces, rendant parfois leur survie impossible (difficulté de reproduction, d'alimentation, surmortalité par collision ou écrasement).

Loi Climat et résilience et Zéro artificialisation nette (ZAN)

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et résilience de 2021 fixe des objectifs sur 6 domaines : consommer, produire, se déplacer, se loger, se nourrir, et renforcer la protection judiciaire de l'environnement.

En matière d'artificialisation, les objectifs affichés sont d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 avec un premier jalon qui vise à réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030.

Déchets

Malgré de bons résultats en Bourgogne-Franche-Comté avec une production moyenne de déchets ménagers et assimilés inférieure à la moyenne nationale et une production d'ordures ménagères résiduelles réduite de façon conséquente depuis 2010, les déchets restent nombreux à l'échelle des territoires. Pour les réduire, il faut encourager les entreprises, les artisans, les collectivités et les **filières** à s'engager dans une **double** démarche de réduction de leur volume **et de valorisation**.

Tout d'abord éviter : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Les entreprises pourront s'engager dans sur des démarches d'écoconception, d'optimisation de leur processus de production, et d'allongement de la durée d'usage des produits.

Un partenariat fort entre la Région et l'ADEME sur l'économie circulaire

En 2020, la Région et l'ADEME ont fusionné leurs dispositifs à destination des entreprises, associations et collectivités dans un accélérateur à projets économie circulaire. Objectif : produire mieux, en soutenant le réemploi et la réparabilité et en réduisant les déchets et le gaspillage.

Ensuite valoriser : réparer, recycler et réutiliser plutôt que de jeter. Pour cela la Région s'engage à améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets. Des filières spécifiques de traitement des déchets seront créées, comme sur le BTP où la Région a pour objectif de valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP.

Un SRADDET qui veut tendre vers une région zéro déchet d'ici 2050 :

- Faire de la prévention des déchets un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.
- Diminuer, recycler et valoriser au mieux les déchets ménagers (notamment les biodéchets), les déchets issus des activités économiques et du BTP (contrats de filières...) dangereux et non dangereux.
- Organiser le traitement des déchets et du stockage en dernier lieu dans des installations respectueuses de l'environnement au plus près des lieux de production afin de limiter les déplacements.

b. Les enjeux de la révolution numérique

La transformation numérique est une transformation profonde qui se déroule à une vitesse inégalée et bouscule nos comportements individuels comme nos façons de faire société. La transition numérique transforme les modes de production, d'organisation, de consommation et d'interactions. Cette transformation fait de l'essor du numérique un levier pour l'économie régionale.

Ainsi la transition numérique est un vecteur de compétitivité des entreprises et une nécessité stratégique. Tous les secteurs sont concernés, mais tous ne sont pas au même stade de maturité.

La crise COVID-19 : un révélateur et accélérateur de la révolution numérique

La pandémie de la COVID-19, et le confinement associé, a été sans doute l'un des plus puissants révélateurs de la place du numérique dans nos vies : le numérique est devenu le quasi-unique canal pour communiquer, travailler, et échanger avec nos proches. Elle a également été un accélérateur de transformation numérique : pour les entreprises, la question de la digitalisation de leurs activités est soudainement devenue, non plus un outil de compétitivité mais une nécessité pour continuer d'exister. Face à cet enjeu, la Région a notamment voté en mai 2021 le Digitpass, une aide à la transformation digitale permettant d'accéder à du conseil et de l'investissement, ciblant la relation client, la gestion des stocks, les données et la commande et le paiement en ligne.

Une transition numérique réussie ne peut se limiter aux grands acteurs mais **doit bénéficier à l'ensemble de l'économie et des filières** : agriculture, commerce, artisanat... Le numérique est aussi un **atout pour l'économie de proximité** à conditions que les acteurs réussissent à le maîtriser.

La transition numérique est porteuse d'opportunités dans tous les territoires. Avec l'arrivée prochaine du Très Haut Débit dans l'ensemble des communes de Bourgogne Franche Comté se pose la question de la meilleure utilisation possible des opportunités ainsi nouvellement offertes.

Concomitamment à l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) la Bourgogne-Franche-Comté a élaboré en 2017 sa **SCORAN** (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique) qui a mis en exergue trois enjeux stratégiques : l'accélération du déploiement des infrastructures numériques, l'accompagnement à la transformation numérique du territoire et la promotion de l'innovation par la donnée.

Elle a également adopté le 9 octobre 2020 sa politique publique des usages numériques (**PPUN-BFC**). A travers celle-ci, la Bourgogne Franche-Comté, 2ème région rurale de France avec 59hab/km², porte une démarche de « Territoires Intelligents » qui vise à faire émerger des projets numériques transversaux prenant en compte les enjeux bien spécifiques auxquelles sont confrontés les villages et les petites et moyennes villes.

Cette démarche vient amplifier les dispositifs déjà portés par la Région dont notamment le fonds régional de soutien aux usages numériques innovants. Ce fonds permet à la Région de soutenir de nombreux projets portés par des acteurs publics développant de nouveaux usages numériques sur l'ensemble du territoire. Il a permis d'expérimenter de nombreux outils numériques sur différents domaines (e-administration, e-santé, e-culture, e-éducation...) et ainsi de saisir l'intérêt, pour les collectivités, d'aller plus loin dans leur transformation numérique.

La **transition numérique de l'économie en Bourgogne-Franche-Comté sera responsable éthique, responsable et inclusive**, et mettra en valeur les opportunités tout en limitant les risques induits par les nouvelles pratiques. La question de l'ubérisation (salarial déguisé en sous-traitance), les sujets de la protection et de la valorisation des données, celle de la féminisation de la filière, celle d'une nouvelle attractivité des territoires (télétravail) seront étudiés et pensés avec les territoires, des chercheurs et les habitants. La Région sera vigilante quant aux conditions de travail des entreprises qui sollicitent des financements afin de refuser l'ubérisation.

Plus largement la place du numérique au service de la transition écologique et solidaire sera au cœur de la stratégie régionale. Le développement des usages numérique implique en effet d'importantes consommations d'énergie (notamment à travers les besoins des serveurs du cloud) qui, a minima, atténuent les gains énergétiques qu'il permet par ailleurs. L'atténuation des impacts énergétiques du développement des usages du numérique doit donc être considérée parallèlement aux bénéfices induits par les nouvelles pratiques qu'il permet (télétravail, e-commerce...). L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia), créée en 2022, est au cœur de la concrétisation de ces objectifs.

La Création de l'ARNia



L'agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle est un groupement d'intérêt public fondée par l'Etat, la Région et les départements Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne. Elle rassemble 800 adhérents et permet de fournir des outils informatiques (salle de marché, parapheur électronique, tiers de télétransmission...) à moindre coût.

L'ARNia a vocation à contribuer au développement d'un « service public du numérique capable d'accompagner les collectivités, les citoyens et le monde économique dans leurs transitions numériques. Dans une

logique écoresponsable, l'ARNia sera un outil majeur au service de la transition écologique et environnementale. Elle contribuera tant en matière de données que d'intelligence artificielle à l'élaboration de doctrines d'intérêt général fondées notamment sur les enjeux de souveraineté, de respect et de protection des libertés individuelles, de cybersécurité, de compréhension et de transparence des algorithmes. L'ARNia est la structure porteuse du CSIRT régional.

Son changement de statut a été présenté à l'AP du 26 et 27 janvier 2022 : il s'agira de la première structure publique associant les trois niveaux de collectivités (communes & EPCI, Départements et Région) avec l'Etat et disposant d'une expertise numérique de très haut niveau.

c. Les défis de l'emploi : sauvegarder les compétences et créer les métiers de demain

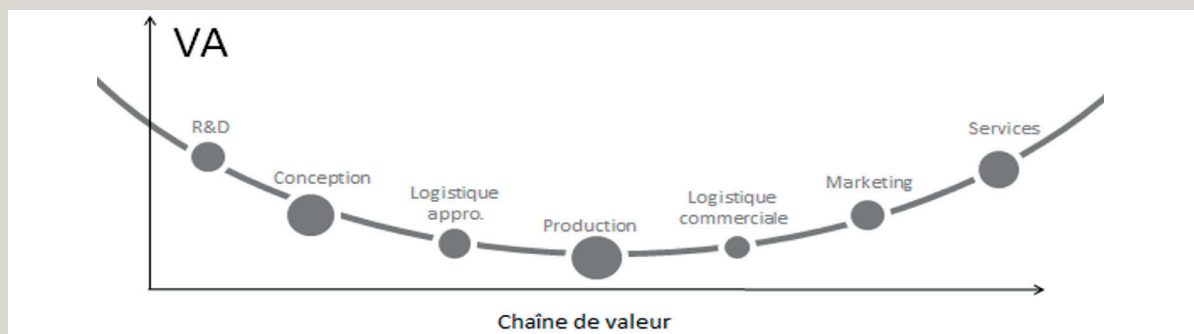
La Région Bourgogne-Franche-Comté connaît une situation contrastée : le taux de chômage est bas ce qui entraîne des tensions de recrutement dans de nombreuses entreprises et filières. Les dynamiques au sein des bassins d'emploi et des secteurs de compétences sont très marquées (par exemple destruction d'emplois peu qualifiés et demande de techniciens formés au numérique). La politique de formation et d'orientation constitue un levier majeur pour appuyer ces dynamiques et favoriser une politique d'emplois de qualité, partout pour tous.

Créer des emplois de qualité, partout, pour tous

La Région s'engage dans une politique économique qui produit et fixe d'avantage de richesse au bénéfice des habitants et des territoires, et notamment sous forme d'emplois de qualité, partout et pour tous. En 40 ans, les déterminants de la qualité de l'emploi sur un territoire ont changé de façon significative. La dynamique de l'emploi est très liée à la place des activités régionales dans les chaînes de valeur mondiales : la fonction productive seule ne suffit pas, il faut élever le niveau des activités et des emplois qui sont localisés en Bourgogne-Franche-Comté pour aller vers des fonctions mieux rémunérées.

La courbe du sourire décrit la position d'une activité locale dans la chaîne de valeur

La production de richesse par les établissements connectés aux marchés du monde (G3G4) dépend avant tout de la place que ces établissements tiennent dans les chaînes de valeurs mondiales. Il faut localiser aussi dans notre région les emplois les plus qualifiés et rémunérateurs. Pour résumer les choses, la CNUCED a recours à un schéma : la courbe du sourire.



RAPPORT SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT 2018 CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. https://unctad.org/fr/system/files/official-document/tdr2018_fr.pdf

La stratégie régionale de formation et d'orientation professionnelle (CPRDFOP)

Les stratégies sur le capital humain et le volet des compétences, au cœur de la stratégie de développement économique, seront précisées dans le CPRDFOP, qui entre en phase de renouvellement. Le SRDEII et le CPRDFOP sont les deux supports, les deux volets d'une même stratégie économique pour l'emploi et les revenus.

La stratégie de développement de la formation et de l'orientation professionnelles déclinée dans le CPRDFOP devra répondre aux besoins évolutifs de compétences, de qualifications et d'emploi des secteurs et des territoires, en programmant et/ou soutenant des actions de formation professionnelle adaptées pour les actifs et les jeunes du territoire et en déployant des dispositifs innovants pour lever les freins à la formation, sécuriser les parcours, et favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

L'importance des compétences dans les filières : le « CPRDFOP »

Le contrat de plan régional de la formation et de l'orientation professionnelle CPRDFOP se base sur l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et permet la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional » (art L 214-13 du code de l'éducation).

Les 4 ambitions du CPRDFOP 2017-2021 sont :

- Relever le défi des transformations économiques en prenant en compte les besoins économiques régionaux
- Proposer une formation et une orientation tout au long de la vie qui sécurisent les parcours professionnels
- Garantir une offre de formation territorialement équilibrée
- Analyser les transformations sociétales

Un nouveau CPRDFOP est en cours de préparation et devrait être présenté à la délibération des élus en 2023. La politique de formation et d'orientation professionnelle devra être pleinement connectée à l'action économique déployée en région par l'ensemble des partenaires publics et privés, afin d'accompagner au mieux la croissance économique des territoires.

Ainsi, la stratégie de développement de la formation et l'orientation professionnelles déclinée dans le CPRDFOP devra répondre aux besoins évolutifs de compétences, de qualifications et d'emploi des secteurs et des territoires, en programmant et/ou soutenant des actions de formation professionnelle adaptées pour les actifs et les jeunes, et en déployant des dispositifs innovants pour lever les freins à la formation, sécuriser les parcours, et favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi. Le CPRDFOP déterminera les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation professionnelle et en VAE, ainsi qu'au niveau des filières de formations professionnelles initiales et continues sur les territoires.

La SRDEII s'articulera avec le CPRDFOP, qui sera décliné sur les principales filières à enjeux de la Bourgogne-Franche-Comté. Une approche globale par filière, tant sur le plan du développement économique que de la formation/orientation, permettra l'élaboration de plans d'actions globaux concertés entre leurs représentants des branches/secteurs et les financeurs publics, qui identifiera les grands enjeux communs et les grandes priorités spécifiques. Ces plans d'actions seront ensuite déclinés en contractualisation par politique concernée (orientation professionnelle, formation...).

Dans ce cadre, le CPRDFOP positionnera le capital humain et le volet des compétences au cœur de la stratégie de développement économique, en réalisant le lien avec les orientations stratégiques de ce présent SRDEII et les filières.

Le service public de l'orientation tout au long de la vie

Partie prenante du CPRDFOP, le Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie sera actualisé en 2023.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son effort pour le service rendu en matière d'accueil, d'information et d'orientation pour permette aux jeunes et aux actifs d'opérer des choix éclairés. A cette fin le travail de professionnalisation des acteurs de l'orientation sur la connaissance des secteurs ainsi que sur la culture de l'égalité et de la mixité sera poursuivi.

La Région s'attachera aussi, via l'ensemble des outils à sa disposition (numériques, soutien aux actions des partenaires, guides à destination des scolaires, événements autour des gestes professionnels, etc.) à informer sur les métiers et secteurs qui recrutent en Bourgogne-Franche-Comté. Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien aux projets en faveur de l'innovation et encouragera le renouvellement des pratiques en matière d'orientation.

Le travail avec les branches et les entreprises sera essentiel dans cette perspective. Il devra permettre un « porter à connaissance » adapté à la variété des publics apprenants, qu'il s'agisse des jeunes en formation initiale, des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion.

A ce titre, la Région s'appuie sur les entreprises pour qu'elles contribuent à mieux faire connaître les métiers, les secteurs d'activité et les encourage à participer à la politique d'orientation, notamment en « ouvrant leurs portes ». Pour favoriser l'immersion en entreprise tout en garantissant la qualité de l'accueil, la Région souhaite mettre en visibilité la diversité des terrains d'observation, de découverte et de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel.

La politique régionale en direction des actifs en emploi

La formation des actifs en emploi est avant tout de la responsabilité de l'entreprise. Néanmoins en articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs occupés pour investir dans les emplois de demain, former tout au long de la vie, garantir les emplois face aux mutations et renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région.

Axes d'intervention de la politique régionale en direction des actifs en emploi

Accompagner les transitions professionnelles des actifs :

- Favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs par l'animation d'une politique régionale de développement de la VAE.
- Favoriser les démarches de transmission des savoirs et des savoir-faire au sein des entreprises.
- Permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements de son parcours professionnel et extra-professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle et de VAE (outil Trace tes acquis).

Développer les compétences et sécuriser les parcours professionnels :

- Favoriser la formation des salariés les plus fragiles dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques (Appui régional à l'effort de formation des entreprises : AREFE Collectif et AREFE Sécurisation).
- Renforcer l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation en CDI.
- Développer la promotion sociale des actifs.

Accompagner, par le levier formation, le développement économique régional :

- Favoriser le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs.
- Soutenir, par la formation des salariés, les projets porteurs d'emploi (AREFE Développement).
- Accompagner les mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires et soutenir les initiatives territoriales de réponses aux enjeux de compétences professionnelles (GPECT...).

La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi

Compétence forte de la Région, cette politique est mise en œuvre de manière concertée et partenariale, et est animée au sein des réseaux d'animation territoriale (RAT). Elle joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour contribuer à réduire le chômage tout en permettant de répondre aux besoins de compétences.

La Région Bourgogne-Franche-Comté se singularise par sa forte proportion de diplômés de niveau V (Cap-Bep) et sa part moins importante de diplômés du supérieur. Malgré un niveau de formation en constante progression depuis dix ans, les enjeux d'élévation et d'adaptation restent importants.

L'action de la Région se traduit dès 2022 par la mise en place de solutions repensées pour accompagner les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi sur les secteurs les plus en tension, avec déploiement de nouvelles réponses de formation. En appui de son intervention, la Région mobilise les fonds européens FSE+. Le soutien de l'Etat avec le plan Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et la poursuite du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) permettra d'accentuer ces démarches.

Axes d'intervention de la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi :

- Mettre en place, déployer et animer des dispositifs de formation amont à la qualification (construction du projet professionnel, remobilisation, maîtrise de la langue française, savoirs de base...) et de formations qualifiantes préparant à un métier pour ainsi sécuriser les parcours. Les Régions sont également compétentes pour la formation des personnes sous-main de justice, en lien avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) ;
- Sécuriser financièrement les parcours des stagiaires et gérer le statut/rémunération de stagiaire de la formation professionnelle intégrant : la protection sociale, la rémunération et les indemnités de transport ainsi que les « aides régionales », pour une meilleure implication des stagiaires vers la réussite de leur formation ;
- Accompagner les organismes de formation pour innover en matière pédagogique, notamment dans l'évolution des contenus de formation en fonction des attentes des entreprises/secteurs, l'utilisation d'outils numériques/de modules FEST (formation en situation de travail), l'organisation en entrées/sorties permanentes et l'individualisation des formations... ;
- Identifier les besoins en compétences et leur évolution auprès des secteurs/branches/employeurs et des territoires, via les réunions sectorielles, les CAPECO/les COT, et les RAT (Réseaux d'animation territoriale) ..., réaliser une veille partenariale continue ;
- Identifier les attentes et besoins des demandeurs d'emploi, en partenariat avec Pôle emploi, les Missions locales, les Cap emploi et tous les CEP (conseillers en évolution professionnelle).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), qu'elle soit territoriale (GPECT) ou de filière (GPECF), est un outil d'anticipation permettant aux entreprises de mieux appréhender les ressources disponibles sur les territoires et dans les filières, ainsi que les évolutions structurelles et conjoncturelles qui vont impacter leur environnement. C'est également un outil d'évolution et de mobilité professionnelle des actifs dans une logique de sécurisation des parcours professionnels.

Un appui sur les démarches de (GPECT) ainsi que sur un dispositif comme les plateformes de transition professionnelle, devront permettre de prendre en compte au plus près des territoires les besoins locaux de compétences et de reconversion des actifs.

La Région soutient les GPECT

- La GPECT est une démarche prévisionnelle coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à renforcer l'attractivité et le développement du territoire en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions à venir. Elle permet ainsi d'appréhender collectivement les questions d'emploi et de compétences et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : entreprises, actifs (occupés ou non), territoires.
- Le soutien régional aux actions de GPECT s'inscrit dans une feuille de route partagée Etat-Région-FSE et dans le cadre du contrat de plan État-Région

d. Les nouvelles attentes sociétales : la RSE comme approche globale

La Région Bourgogne-Franche-Comté doit accompagner les entreprises à répondre aux grands enjeux sociaux, pour tendre en 2028 vers une croissance économique régionale au service de l'humain. Deux outils sont d'ores et déjà déployés et seront renforcés dans le prochain SRDEII : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et l'Economie social et solidaire (ESS).

Transition démographique

La transition démographique est un enjeu majeur. D'une part, la jeunesse fait partie des ressources du territoire et les politiques publiques ont pour vocation de les attirer et les retenir sur le territoire. La Région s'engage sur ce volet grâce à des formations de qualité, débouchant sur des emplois qualifiés et rémunérateurs.

D'autre part, la Région Bourgogne-Franche-Comté est caractérisée par un vieillissement de la population. Il est nécessaire de faire de ce vieillissement une opportunité : statistiquement, les personnes âgées ont plus de revenus à redistribuer pour le territoire et toute une économie (industrielle mais aussi économie de proximité) peut se développer autour de leurs besoins (consommation culturelle ou de loisirs, alimentation, foncières...). La Silver Economy permet de s'appuyer sur l'innovation pour proposer une réponse privée, intéressante pour le territoire et ses habitants à la problématique du vieillissement de la population.

Egalité professionnelle

Comme le démontrent toutes les statistiques, les inégalités de genre restent prégnantes dans la société comme dans le monde professionnel, quel qu'il soit, et traversent l'ensemble de ses dimensions (recrutement, formation, promotion, rémunération,...).

Or l'insertion et l'autonomie économique des femmes constituent un enjeu sociétal, social et économique essentiel, qui ne peuvent être dissociées d'une action durable pour l'égalité professionnelle. Il s'agit d'un enjeu de justice sociale pour les femmes et les hommes, autant que de performance économique des acteurs privés et publics, aujourd'hui privés de la moitié des talents dans la majorité des secteurs professionnels en raison de stéréotypes encore vivaces.

Cette ambition est au cœur du projet de développement de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Car l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes sont les conditions premières de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Il est important de souligner que ces objectifs s'ancrent progressivement dans le droit commun avec l'ambition de construire les conditions réelles de l'égalité économique entre les femmes et les hommes. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a ainsi organisé le passage d'une obligation de moyens pour l'égalité salariale à une obligation de résultats, notamment à travers la mise en place de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les entreprises de plus de 50 salarié•es.

Parmi les actions issues de la concertation sur l'égalité salariale avec les partenaires sociaux de 2018, on peut noter :

- l'élaboration d'une méthodologie commune et des critères objectifs de calcul des écarts de salaire ;
 - le développement du droit à la formation pour les salariés à temps partiel, qui sont en majorité des femmes ;
 - la multiplication par 4 des contrôles et interventions de l'inspection du travail ;
 - la lutte contre les stéréotypes, notamment à l'embauche ;
 - la recherche d'un meilleur équilibre des temps.
- Ce plan a par ailleurs conduit à un renforcement des obligations des employeurs en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

Deux actions exemplaires pour l'égalité professionnelle

L'Etat, Bpifrance et la Région ont conjointement adopté en mai 2021, un « Plan d'actions régional pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne-Franche-Comté » (PAREF) pour la période 2021-2023.

S'inscrivant dans les ambitions nationales, 5 axes de travail ont été priorisés à l'échelle régionale :

1. Mobiliser les acteurs locaux et actrices locales compétentes en matière de financement et d'accompagnement des projets de création/reprise ;
2. Mettre les femmes en réseau à toute étape de leur projet ;
3. Proposer des actions auprès de publics sur les territoires fragiles et des secteurs d'activité dans lesquels les femmes sont sous-représentées (sensibilisation des jeunes publics, actions en direction des territoires urbains et ruraux fragilisés...) ;
4. Valoriser les créatrices et repreneuses ;
5. Former les acteurs et actrices de l'écosystème.

« *Égalité professionnelle : poursuivons l'action* » est un programme d'appui à la négociation des accords égalité professionnelle et qualité de vie au travail mené par FETE (Femmes Egalité emploi). Il s'adresse aux partenaires sociaux : délégué·es des organisations syndicales, membres du comité social et économique et employeurs ou employeuses.

<https://www.fete-egalite.org/index.php/nos-actions/accompagnement-a-la-negociation>

Depuis 2017, FETE a accompagné 125 entreprises de Bourgogne-Franche-comté, de tous secteurs d'activités dans la mise en œuvre de leurs accords égalité professionnelle femmes-hommes. Ce sont 37 accords ou plans d'action unilatéraux qui ont été signés sur l'égalité professionnelle.

Nouveaux rapports au travail

La crise du Covid a accéléré les **évolutions du rapport au travail**. Le thème des « conditions de travail » a subi une accélération sans précédent avec la généralisation du télétravail, qui a précipité les évolutions sur la digitalisation des métiers.

Au-delà des enjeux techniques, dans un contexte de chômage relativement bas, la **question du sens** de l'activité professionnelle, des valeurs portées par l'entreprises, et de l'accomplissement professionnel reviennent en force.

La société est en mouvement, le travail aussi. La crise du Covid a bouleversé les priorités des Français qui recherchent plus de qualité de vie. Le télétravail a rendu possible l'installation de nouveaux actifs en zone rurale et constitue une opportunité pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Parallèlement l'augmentation des emplois précaires dans certains secteurs ou l'augmentation des dispositifs de formation tout au long de la vie modifient profondément les parcours professionnels des bourguignons-franc-comtois.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), une approche globale des enjeux

La responsabilité sociétale des entreprises est une démarche volontaire des entreprises qui vise à intégrer les préoccupations économiques, sociales, sociétales et environnementales. L'intégration de ces préoccupations est de plus en plus ancrée dans les valeurs des entreprises. C'est aussi un moyen pour elles de se réinventer, d'innover, de se différencier, de fidéliser salariés, clients et consommateurs, de capter de nouveaux marchés mais c'est aussi un indice de confiance auprès des banques, des partenaires de l'entreprise et des collectivités.

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, la construction d'un écosystème RSE correspond à une politique volontariste engagée depuis 2017.

La RSE en BFC : des entreprises engagées, une nécessité stratégique

L'étude d'impact RSE réalisée en 2021 sous l'impulsion de la Région montre qu'en priorité et en grande majorité, c'est la conviction du dirigeant et/ou de l'équipe de direction qui amène l'entreprise à s'engager dans une démarche, avec la volonté d'affirmer un leadership et d'être pro-active sur le sujet.

Vient en deuxième motivation l'attente des clients ou de l'actionnariat. Cette attente peut faire l'objet d'une simple demande ou d'un intérêt exprimé au cours d'échanges, mais peut-être également le résultat d'une pression délibérée sur l'entreprise : le client requiert alors une évaluation RSE (le plus souvent de type notation EcoVadis) jusqu'à induire une menace de déréférencement en cas d'absence de notation ou de mauvaise notation. Les financiers ont eux pour critère la notation ESG (Environnementaux Sociaux gouvernance).

Les démarches RSE des entreprises portent le plus souvent sur : les relations et conditions de travail (1), suivi par l'environnement (2), la gouvernance (3), le développement local (4). Viennent ensuite les questions relatives aux consommateurs (5), la loyauté des pratiques (6) et enfin les droits de l'homme (7).

Economie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire (ESS) précurseur des nombreux secteurs économiques aujourd'hui incontournables, continue d'ouvrir de nouvelles voies d'actions économiques et sociales ; et réponds ainsi aux attentes des citoyens, des collectivités locales et des entreprises. Elle est un outil majeur de cette transition, en créant des emplois de qualité, utiles à la société et respectueux de l'environnement, mais aussi pour ceux qui sont éloignés de l'emploi. Les crises successives que nous traversons mettent en lumière la pertinence de ses valeurs (utilité sociale, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et de ses modes d'action (coopération, innovation, ancrage local) pour apporter des réponses concrètes aux défis auxquels nos territoires et nos économies sont confrontés.

Les documents et stratégies connectés au SRDEII

- Le SRADDET au service d'une région à énergie positive et zéro déchet
- SCORAN (Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique)
- Politique publique des usages numériques (PPUN-BFC).
- Stratégie régionale de formation et d'orientation professionnelle (CPRDFOP)
- Service public de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)
- Plan d'action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF)
- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)
- Stratégie de Transition Energétique
- Feuille de route Economie Circulaire
- Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets (PRGPD)

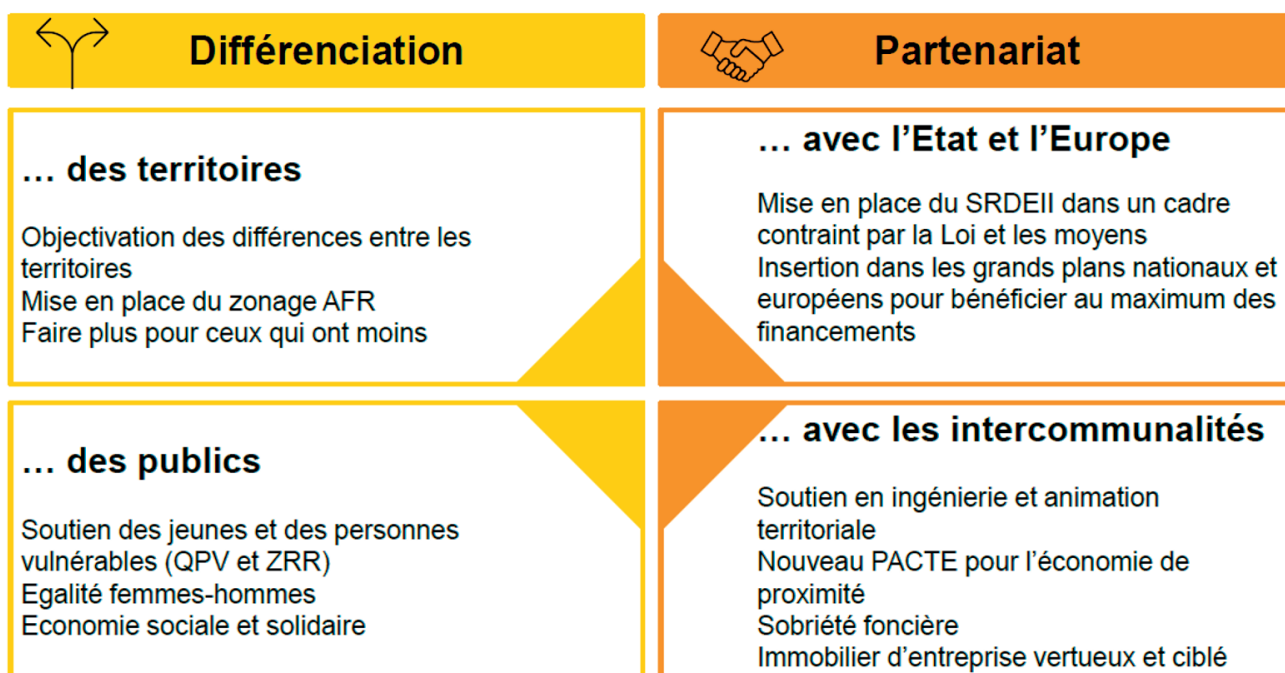
2

COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DES TRANSITIONS

« La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. » En lien avec l'Etat et les intercommunalités, elle coordonne l'action publique économique pour les entreprises et l'emploi.

La coopération avec l'Europe et l'Etat doit permettre de coordonner les stratégies mais également les financements associés à ces priorités européennes et nationales. Les aides publiques doivent être incitatives, c'est-à-dire faciliter les prises de risque et éviter les effets d'aubaine. Les transitions sont abordées de manière intégrée grâce au principe d'éco-socio-conditionnalité des aides, appliqué de manière adaptée par secteur et type d'entreprises.

Enfin la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite créer les conditions permettant d'accompagner, d'une manière différenciée, les publics et territoires en fonction de leurs spécificités. Ceux qui connaissent des difficultés seront plus accompagnés : donner plus à ceux qui ont moins.



a. Une Région coopérative avec l'Europe et l'Etat : cohérence des stratégies et des financements

L'Europe et l'Etat portent des stratégies structurantes et apportent des financements significatifs, en plus de réguler par la loi et les réglementations. L'Etat comme l'Europe agissent par différents canaux et opérateurs, ce qui complexifie la coopération avec eux.

La Région est contrainte de s'adapter aux évolutions pour saisir les opportunités mais doit en permanence faire valoir les enjeux du territoire pour défendre les intérêts et spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté.

L'Europe et l'Etat réinvestissent dans des politiques industrielles ambitieuses

L'Etat et l'Europe portent des grandes stratégies structurantes pour l'économie et la société. L'Etat et l'Europe agissent notamment par des politiques économiques structurelles en matière de concurrence, de fiscalité, de commerce, d'industrie, de recherche et innovation et d'énergie. Ces politiques se traduisent par des lois et réglementations visant la régulation, la stabilisation, la redistribution, etc. Les actions de la Région sont ainsi contraintes par les lois et règles en vigueur.

L'Etat et l'Europe portent aussi des grands programmes et dispositifs de soutien à l'économie. Les crises successives de 2008 (crise économique et financière), 2020 (crise sanitaire et économique), 2022 (crise politique et énergétique) ont conduit l'Europe et l'Etat à renforcer leur stratégie économique autour de leurs priorités nationales et/ou européennes. Ces stratégies traitent à la fois d'enjeux transversaux (ex : souveraineté économique, alimentaire et énergétique, neutralité carbone, réindustrialisation...), et de priorisation sur des filières et technologies stratégiques (ex : batterie, hydrogène, nucléaire, semi-conducteurs, intelligence artificielle, santé...).

En effet, les grandes orientations au niveau européen, comme les priorités mises sur les batteries, l'hydrogène ou les semi-conducteurs ou au niveau national (comme le plan **France 2030**) permettent d'obtenir des co-financements (Financements CPER, FEDER, Horizon Europe pour la recherche et développement, etc.), ou des financements pour soutenir l'action régionale et les acteurs régionaux.

La Région s'engage ainsi dans une action volontariste de captation de financements nationaux et européens au profit des entreprises et des territoires.

Les plans Européens pour l'économie :

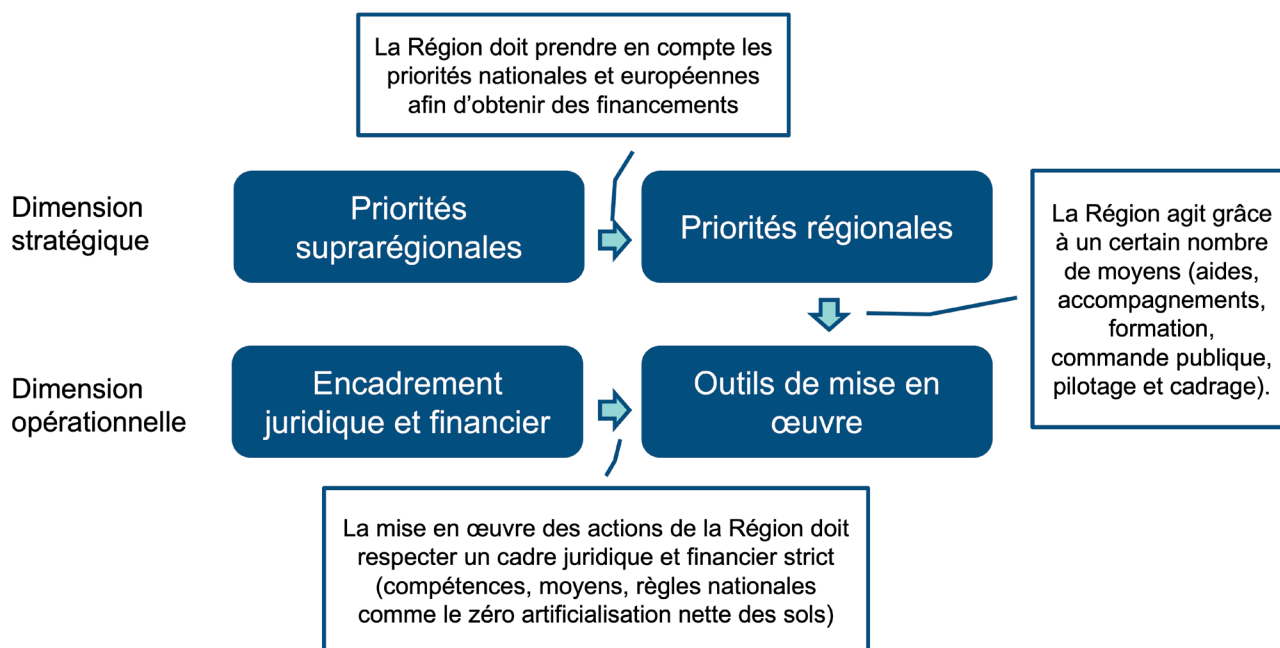
L'Europe s'est fixé 6 priorités d'actions pour 2019-2024, dont 3 particulièrement impactantes pour l'économie :

- **Un pacte vert pour l'Europe** - L'Europe entend être le premier continent neutre sur le plan climatique en devenant une économie moderne et efficace dans l'utilisation des ressources.
- **Une Europe adaptée à l'ère numérique** - La stratégie numérique de l'UE permettra aux citoyens de disposer d'une nouvelle génération de technologies.
- **Une économie au service des personnes** - L'UE doit créer des conditions d'investissement plus attrayantes et une croissance créatrice d'emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les petites entreprises.

Le rôle de coordination de la Région

Le développement économique est au cœur des compétences de la Région, qui, en tant que chef de file, organise les actions de développement économique et les aides aux entreprises. Par conséquent, elle a un rôle de coordination. Son intervention doit permettre la bonne articulation des stratégies avec l'Europe et de l'Etat, mais également avec les collectivités territoriales. Elle a une double capacité de financement et de mobilisation des financements.

Pour autant, l'intervention de la Région s'inscrit dans un cadre contraint par ses moyens et par le cadre juridique et réglementaire. Le cadre juridique définit les compétences obligatoires et facultatives. Des cadres réglementaires comme la loi zéro artificialisation nette des sols viennent contraindre les choix des collectivités sur le foncier. Les moyens, dans la mesure où les ressources de la Région sont limitées et que contrairement à l'Etat elle ne peut faire de déficit, **obligent à prioriser ses actions.**



La Région Bourgogne-Franche-Comté s'affirme comme un partenaire clé à la fois de l'Etat et de l'Europe, et s'inscrit dans une tradition de coopération transparente et efficace avec ces acteurs.

L'action de la Région se fait en partenariat avec les acteurs et programmes de l'Etat et de l'Europe.

- La coopération avec l'Europe et l'Etat constitue une opportunité d'additionnalité avec les politiques régionales, en s'appuyant sur un budget supplémentaire pour compléter nos propres ressources régionales.
- L'Etat et l'Europe soutiennent les actions régionales par des dispositifs déconcentrés. L'Etat apporte des dispositifs de financement et d'ingénierie aux Régions, notamment via la DREETS, Bpifrance, l'ADEME, la Banque des territoires et Business France. L'Europe a quant à elle confié aux Régions la gestion des fonds structurels européens (FEDER et FSE).
- Plus généralement, il est important pour la région de s'affirmer comme un partenaire clé à la fois vis-à-vis de l'Etat, mais également vis-à-vis des autres régions et de la Commission européenne.

b. Une Région responsable : incitativité et éco-socio-conditionnalité des aides

Les différentes transitions sont parfois traitées selon une approche en silos, et parfois contre-productives les unes des autres. La Région Bourgogne-Franche-Comté retiendra une approche globale des transitions, pour assurer leur convergence et un impact maximisé.

Incitativité : des aides publiques utiles sans effet d'aubaine

Il est important de rappeler que les **principaux financeurs des entreprises sont les entreprises** elles-mêmes, grâce à leur capacité d'auto-financement (d'où l'importance que les entreprises de conserver les bénéfiques sur place) et **les banques**. Les banques de la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2021 ont prêté 727 M€ de crédits supplémentaires aux entreprises (solde des crédits nouveaux et des prêts remboursés). L'encours de crédits bancaires pour les entreprises en Bourgogne-Franche-Comté en 2021 est de 24,5 Md€, dont 3,5 Md€ de PGE (données Banque de France).

Malgré les financements bancaires abondants et des taux encore bas, les banques ont une politique de **gestion des risques** qui n'a pas évolué : elles ne prêtent, par nature, que lorsque l'entreprise a une capacité certaine de rembourser ou qu'elles disposent de garanties suffisantes. Les banques gèrent le risque de manière prudente car cette gestion est encadrée par des réglementations nationales, européennes et internationales exigeantes. Dans ce contexte **l'action publique consiste toujours à faciliter la prise de risque** pour l'entreprise et pour la banque, mais jamais à se substituer à eux, et à faire levier sur les financements privés. Les besoins non couverts par le marché financier sont analysés dans une étude régulièrement mise à jour et nécessairement produite pour le FEDER, l'étude « ex-ante » des besoins de financement des entreprises.

L'effet de levier du financement public sur la prise de risque pour l'entreprise et la banque s'appelle **l'incitativité**, car elle **incite** le privé à prendre un risque. L'aide publique doit être incitative, c'est à dire permettre des investissements ou des dépenses que l'entreprise n'aurait pas fait sans aide publique, ou permettre à la banque de sécuriser des financements qu'elle estimerait trop risqués. A contrario un financement public qui n'a pas d'effet déclencheur est un effet d'aubaine.

Dans tous les cas l'intervention publique doit prendre en compte une **approche globale** du financement de l'entreprise : complémentarité des ressources du passif de l'entreprise et primauté de financements privés sur lesquels l'argent public doit avoir un effet incitatif. Cette approche globale combine des aides directes, des aides indirectes sous forme d'ingénierie financière (capital-risque, garanties bancaires, prêts d'honneur) et privilégie le financement par les acteurs privés eux-mêmes.

Eco-socio-conditionnalité des aides publiques

La Région souhaite renforcer le principe d'éco-socio-conditionnalité pour inciter les acteurs du développement économique à prendre le virage des transitions, et massifier le passage à l'action.

L'éco-socio-conditionnalité des aides a fait ses preuves sur le territoire régional. Il s'agirait de continuer sur cette voie en allant plus loin, en proposant de nouveaux critères.

Dans le cadre du prochain SRDEII, cette démarche sera élargie pour infléchir efficacement le développement économique dans le sens des grandes transitions. Cette démarche se fera en concertation avec les partenaires sociaux avec l'objectif de passer d'un engagement volontaire à une éco-socio-conditionnalité obligatoire

Une expérimentation de l'éco-socio-conditionnalité réussie en Région

L'éco-socio-conditionnalité des aides a été testée lors du précédent SRDEII pour les aides à la rénovation/construction de bâtiments industriels ou touristiques. Ainsi, 47 RI sont concernés et représentent à ce jour plus de 437 opérations éco-conditionnées soit 83 M€ en 2020. L'effet levier de cette mesure est avéré même si à ce stade le suivi des résultats est parcellaire (10% de l'enveloppe) : 25 GWH/An d'économie sur 2020.

En complément de cette démarche, la Région a souhaité dans le cadre du PAIR en 2019, que les entreprises bénéficiaires d'une subvention de la Région de 50 000 euros et plus soient signataires d'une déclaration d'engagements sociétaux au moment de la demande d'aide. Cette déclaration comprenait 5 engagements volontaire et chaque entreprise concernée devant s'engager sur au moins 2 engagements. Les engagements pris par les entreprises ont dépassé les attentes de la Région.

c. Une Région solidaire : différencier les accompagnements

La différenciation des publics

La Région soutient en priorité ses publics vulnérables, à savoir les jeunes, notamment ceux issus des quartiers prioritaires, les femmes, dans le cadre des politiques transversales d'égalité femmes-hommes ainsi que les chômeurs de longue durée.

L'action de la Région passe par la mise en place de dispositifs spécifiques, de la bonification et le développement des formations généralistes de proximité dans les territoires en difficulté.

La prime pour la création et la reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF), un exemple de dispositif au service de l'inclusion

La PCRTF est outil de différenciation pour les porteurs de projet issus des quartiers politique de la ville (QPV) et des zones rurales en reconversion (ZRR), il vise à répondre au constat statistique des difficultés qu'ils rencontrent. La prime peut atteindre 3 000 €.

Dans le cadre du prochain SRDEII, et afin de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, cette prime serait étendue à tous jeunes de moins de 26 ans qui créer une activité économique dans ces territoires fragiles mais qui n'y habite pas forcément.

La différenciation territoriale

La solidarité de la Région s'exprime à travers une politique volontariste de réduction des inégalités territoriales, qui consiste à donner plus à ceux qui ont moins et sélectionner les territoires d'intervention pour garantir son équité. La Région Bourgogne-Franche-Comté est très étendue et ses territoires sont divers. L'effort public doit s'adapter aux spécialités et spécificités.

L'adaptation aux territoires se matérialise aujourd'hui dans les politiques publiques nationales et régionales via des contractualisations, des zonages ou des taux différenciés. Alors que certains territoires connaissent une croissance de l'emploi et de la population, d'autres, parfois voisins, sont pris dans une trajectoire atone, voire de décroissance. Ainsi, l'intégralité des pertes démographiques et 78% des pertes d'emploi depuis la crise de 2008 sont le fait de 40 EPCI sur 113 en Bourgogne-Franche-Comté. Ces 40 EPCI représentent plus d'un million des habitants de la région.

Cette situation pose la question de l'égalité territoriale et des moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que la croissance soit plus homogène, qu'il y ait des revenus et des emplois mieux répartis. Les politiques publiques peuvent remplir cette fonction et se concevoir comme des outils de régulation et d'amortisseurs des inégalités.

Les critères d'appréciation des difficultés d'un territoire

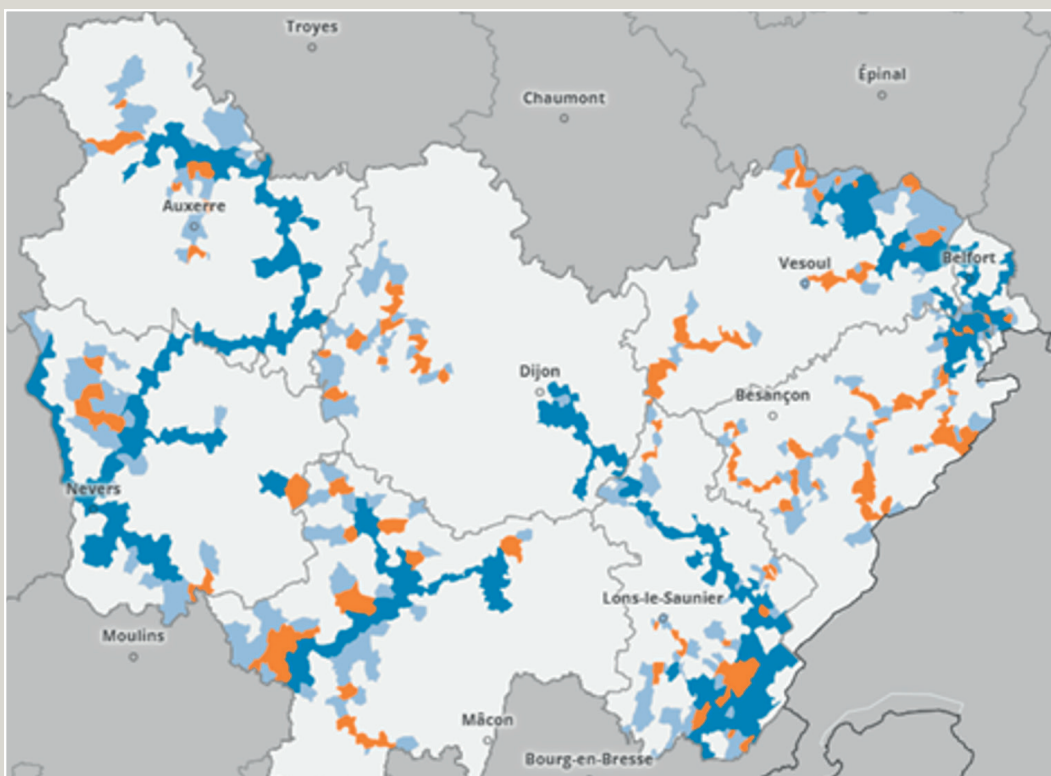
Les critères sont multiples et doivent permettre de mesurer le décalage qui est en train de se créer entre les territoires favorisés et les territoires en difficulté :

- **L'indice de fragilité** calculé sur les dynamiques et l'accès aux équipements, l'IDH et le potentiel financier des territoires
- **L'indicateur de sensibilité économique** : c'est l'indicateur de base pour l'établissement du nouveau zonage AFR 2022-2027. Il est constitué de 5 composantes : part des employés dans le secteur industriel, taux de chômage, taux d'activité des 25-64 ans, taux d'évolution annuel de la population, médiane du niveau de vie.

- **La déprise démographique** : En perdant des habitants, un territoire perd à la fois de la main d'œuvre mais aussi des consommateurs susceptibles d'alimenter l'économie locale de proximité.
- **Les chocs économiques** : délocalisations, licenciements, fermetures d'entreprises... l'existence d'un choc industriel notamment tel que la fermeture d'un site industriel qui représente une part significative de l'emploi local
- **L'Indicateur de dépendance économique (IDE)** : rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

Dans le cadre du prochain SRDEII, la Région s'engage à prendre en compte l'ensemble des territoires (ruraux, périurbains, urbains, métropolitains) dans un principe d'équilibre et de cohésion pour apporter une réponse aux particularités des territoires hétérogènes de Bourgogne-Franche-Comté.

Le zonage AFR 2022-2027 : un exemple de différenciation territoriale



Future carte des zonages AFR (en attente d'approbation de la Commission européenne).

En bleu foncé le zonage existant, en bleu clair et en orange les nouveaux territoires bénéficiant de ce zonage.

La révision de la carte des AFR a fait l'objet d'un travail conjoint entre les services de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté et ceux du Conseil régional, avec le concours technique de l'INSEE et de la DREETS. Il a été concerté avec les EPCI concernés. Il a été possible de conserver le zonage actuel et de procéder à l'ajout des 508 312 habitants attribués à la Bourgogne-Franche-Comté en tenant compte de la situation économique de la région et des territoires qui la composent.

Le zonage AFR permet notamment une intensité d'aides publiques plus importante au regard des réglementations européennes.

Les politiques existantes :

Coopération avec l'Europe et l'Etat

- Politique de cohésion de l'UE mise en œuvre via le Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)
 - > Programme régional Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 ;
 - > Programme Interreg France-Suisse 2021-2027 ;
 - > Autres programmes Interreg concernant le territoire régional : Interreg Europe, Interreg Espace Alpin et Interreg Europe du Nord-Ouest.
- Politique agricole commune de l'UE : Volet régional du Plan stratégique national FEADER 2023-2027.
- Programmes sectoriels de l'UE gérés directement par la Commission ou des agences déléguées :
 - > Le programme Horizon Europe
 - > Le programme Europe Numérique
 - > Le programme Marché unique
 - > Le programme InvestEU
 - > Le Mécanisme pour l'interconnexion
- Le nouvel instrument européen pour la relance : NextGeneration EU
 - > La France bénéficie d'un financement de près de 40 milliards d'euros de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR) inscrite sur le plan Next Generation EU, soit un financement de près de 40 % des mesures du plan national de relance et de résilience (PNRR)-France relance.

Incitativité des aides économiques

Eco-conditionnalité des aides immobilières et mise en place d'une première expérience de l'éco-socio conditionnalité dans le cadre de plan d'accélération de l'investissement régional

Politique de différenciation des publics et des territoires : aide à la création d'entreprise pour les entrepreneurs de moins de 26 ans en QPV ou ZR.

Actions et chantiers :

Coopération avec l'Europe et l'Etat

- Lancement de la programmation des FESI après adoption des programmes susmentionnés à l'été 2022.
- Lancement de la programmation de la nouvelle PAC 2023-2027 au 1er janvier 2023.
- Renforcement des moyens pour profiter des opportunités de financement UE via les programmes sectoriels susmentionnés.
- Articulation entre les FESI et le FEADER et France 2030.

Généralisation de l'éco-socio-conditionnalité des aides économiques

Prise en compte de l'ensemble des territoires (ruraux, périurbains, urbains, métropolitains) dans un principe d'équilibre et de cohésion pour apporter une réponse aux particularités des territoires hétérogènes de Bourgogne-Franche-Comté. Au niveau économique :

- mise en place d'un nouveau zonage AFR,
- mise en place du dispositif choc industriel dans les territoires impactés par une
- Prime PCRTF étendue

Prise en compte des nouvelles habites de travail (télétravail, collaboration à distance...) en lien avec les territoires pour développer l'attractivité résidentiel de la Région grâce au co-working, bureau partagé, collocation d'entreprise.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DE TOUS SES TERRITOIRES

L'ensemble des attractivités, touristique, économique et résidentielle doivent être prises en compte pour le développement économique. Ces trois attractivités se complètent et s'auto-alimentent.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour les touristes et présente d'excellents résultats en termes d'attractivité des entreprises et des capitaux. Cependant, la région connaît une déprise démographique. L'attractivité résidentielle doit être stimulée pour endiguer cette déprise et nourrir les deux autres attractivités. Soutenir l'économie de proximité permet d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, et donc l'attractivité résidentielle, de même que le soutien de l'industrie et la relocalisation industrielle permettent d'améliorer le maintien des populations



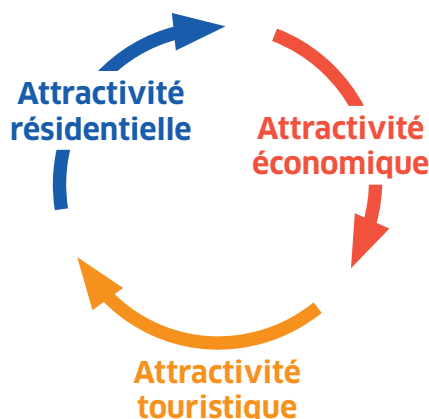
Attirer de nouvelles populations actives sur le territoire (et les maintenir)

- Déploiement de la feuille de route d'attractivité
- Réflexion sur un nouveau portage (Agence d'attractivité)
- Mise en place d'une démarche de marketing territorial
- AAP attractivité
- Offre d'accueil de résidents des territoires



Attirer des touristes pour dynamiser l'économie de proximité

- Valoriser nos destinations avec le CRT
- SRDTL, schéma de l'oenotourisme et de l'itinérance, tourisme d'affaire



Attirer des entreprises et capitaux sur le territoire

- Conforter AER
- Plateforme e-formation
- Programme ambassadeur
- Concours de talent sur les filières stratégiques
- Programme Welcome to BFC
- Création d'une communauté des acteurs de la BFC
- Action salons / internationalisation avec la CCIR / Pôles et clusters

a. La stratégie d'attractivité régionale et ses déclinaisons résidentielles et touristiques

Au terme du processus de positionnement stratégique engagé en 2017, une centaine de partenaires, territoires et acteurs socio-économiques, ont validé en juin 2018 une stratégie d'attractivité régionale qui ambitionne de positionner le territoire et ses diversités comme « **La région de référence autour du mode de vie sain et accessible.** »

Au terme de la démarche collective d'élaboration de la stratégie d'attractivité régionale, nous partageons la conviction que le cadre de vie et l'ensemble des arguments fondant le projet de vie (attractivité résidentielle) deviennent des facteurs décisifs pour l'implantation d'actifs, des implantations d'entreprises ou pour des populations en télétravail.

Cette conviction s'appuie sur l'observation de trois tendances de fond :

1. **Les modes de vie changent et « l'art de vivre » constitue une motivation** à part entière et devenue déterminante dans le choix de vie et d'implantation de la population. Ce facteur est intimement lié à un désir de territoire et d'espace allant à l'encontre de l'image souvent négative que peut véhiculer la concentration excessive d'activités au sein de zones métropolitaines.
2. **L'offre de territoire pour les individus va l'emporter sur l'offre de territoire pour les entreprises.** Le cadre de vie, l'ensemble des arguments fondant le projet de vie ou à tout le moins les déterminants de l'attractivité résidentielle deviennent des facteurs décisifs pour des recrutements, des implantations d'entreprises ou pour des populations en télétravail.
3. **L'instantanéité du monde induite progressivement par l'irrigation numérique** bouleverse le modèle dominant de concentration des activités. Dès lors si la région est bien « connectée » avec les espaces extérieurs, l'enjeu compte tenu de la taille de son territoire et sa faible densité consiste à développer des solutions permettant de faciliter les échanges internes.

La Stratégie régionale d'attractivité défend ainsi les valeurs d'une attractivité qualitative, où les cibles sont clairement définies et contribuent au projet régional. L'attractivité résidentielle vise notamment les jeunes et les actifs pour dynamiser la démographie régionale et soutenir les besoins en personnel des entreprises. Elle ouvre également des possibilités pour les actifs mobiles de nos territoires voisins de Paris, Lyon et de la Suisse, attirés par un territoire accessible et au mode de vie sain. L'attractivité économique ciblera notamment nos filières d'excellence, en proposant des solutions aux entreprises qui ne retrouveraient pas dans les espaces encombrées des métropoles les conditions de leur développement.

La stratégie vise également deux cibles complémentaires : l'ici (attractivité résidentielle) et l'ailleurs (attractivité touristique principalement) : les habitants de la région, et les populations extérieures susceptibles de venir résider, passer des vacances, acheter des produits ou faire affaire avec les entreprises régionales.

Les attractivités sont travaillées de manière coordonnées et complémentaires. Ainsi une attractivité économique ciblée est source d'emplois de qualité sur les territoires (industrie), d'accès aux services (économie de proximité) et améliore ainsi la qualité de vie sur le territoire, indispensable à l'attractivité résidentielle. L'attractivité résidentielle permet au territoire de se développer économiquement, en facilitant l'accès aux compétences et le recrutement pour les entreprises, et en renforçant les bassins de consommations pour l'économie de proximité. L'attractivité touristique offre une vitrine pour le territoire auprès des résidents et entreprises, et conforte également les bassins de consommations pour l'économie de proximité.

Une coordination de l'ensemble des acteurs de l'attractivité est mise en place pour servir le développement économique. Ainsi la politique des salons internationaux « export » confiée à la **CCI régionale** est toujours une occasion de valoriser l'image de la Bourgogne-Franche-Comté auprès de nombreux publics.

L'Agence Economique Régionale

Créée au 1er octobre 2017, à l'initiative du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté contribue au développement de l'économie régionale. Elle accompagne les entreprises et les territoires.

Ses objectifs stratégiques sont :

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Développer l'innovation et l'éco-innovation
- **Promouvoir l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté**



b. L'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté

Un territoire attractif c'est sa capacité à attirer des projets, fidéliser les entreprises en les ancrant sur le territoire. L'attractivité repose sur trois leviers majeurs : l'image économique, la capacité de mise en marché et les déterminants de l'attractivité

Fort de ces deux concepts, le Territoire du mode de vie sain et le Territoire de l'accessible et des possibles, la Bourgogne-Franche-Comté est en mesure d'émettre un message simple et audible vers l'ensemble de ses cibles économiques :

- **Les actifs résidents** qui voient prise en compte leur préoccupation n°1 : la mobilité interne.
- **Les chefs d'entreprise** déjà installés, qui verront s'élargir la politique d'attractivité sur l'attractivité résidentielle utile pour enrichir les compétences disponibles sur le territoire régionale, mettant en avant le cadre de vie modernisé par une politique audacieuse en matière de mobilité et de prise en compte de l'environnement.
- **Les actifs mobiles**, des régions voisines d'abord et plus largement ensuite, qui peuvent trouver une offre régionale diversifiée (de la métropole aux espaces très peu peuplés) en phase avec leurs attentes sociétales (importance du niveau de services ; santé et éducation notamment) et à proximité de grandes métropoles, et qui entendent une promesse d'ouverture et d'accueil.
- **Les acteurs des filières d'excellences** (agricole, agroalimentaire, santé, bio-tech, industries de la mobilité) qui se voient reconnus et promus, et qui vont faire l'objet de démarches transversales de promotion.

Le travail sur la marque dans l'industrie agricole et alimentaire

Depuis 2 ans, la Région travaille avec ses partenaires (Chambre Régionale d'agriculture, CCIR, CMA) à la création d'une marque centrée sur l'alimentaire (mais pas que) et qui garantirait :

- la juste rémunération des producteurs,
- la provenance régionale des matières premières et produits,
- et un niveau minimum de qualité pour éviter de l'agriculture ultra intensive sans pour autant aller sur des cahiers des charges très poussés types AOP ou AB.

Il s'agit ensuite de se faire connaître et de se faire aimer de ses cibles. L'Agence AER BFC joue un rôle clé ans l'attractivité économique en mettant en place des outils de communication, promotion et prospection. Des services d'installation sont également mis en place et vont être renforcés.

L'AER BFC accompagne également les territoires pour les aider à réaliser un portrait de territoire ou une stratégie d'attractivité. 7 territoires ont déjà été accompagnés.

Afin de démultiplier le message et pouvoir le décliner avec ses propres spécificités territoriales, les deux valeurs accessible et mode de vie sain doivent être portées et partagées par l'ensemble des acteurs du territoire régional. Une communication positive autour du territoire et du thème « essayer la Bourgogne-Franche-Comté » sera développée, et articulée avec les marques territoriales existantes.

L'attractivité économique en BFC

Les 5 cibles

- Entreprises nationales et internationales
- Entrepreneurs
- Talent et salariés
- Investisseurs en immobilier d'entreprise
- Start-ups

Les 6 déterminants

- Accessibilité : un emplacement stratégique au cœur de l'Europe
- Bassin d'emploi
- Enseignement supérieur et formation
- Recherche et Innovation
- Qualité de vie et Mode de vie sain

Chiffres clés de IDE en BFC

- 6eme région française
- 3eme place pour les projets de production
- 5eme place pour les projets de R&D
- 117 projets représentant 2 548 emplois créés ou maintenus

c. Les mobilités et infrastructures de transport

L'attractivité régionale repose sur son accessibilité, notamment pour les entrées et les sorties de biens. **La logistique constitue donc un outil majeur du développement économique** et doit s'articuler avec la stratégie économique régionale pour maximiser son impact, servir au mieux les entreprises du territoire tout en préservant les ressources foncières et garantir des emplois qualifiés.

La logistique est tout aussi déterminante dans l'organisation de circuits courts et afin de développer le commerce de proximité que dans celle de l'acheminement de produits manufacturés dans une économie mondiale. Le secteur logistique représente de nombreux emplois, de toute nature. Pour autant, il est étroitement dépendant des secteurs d'activités traditionnels de productions de biens, dont il est un fournisseur. Sa croissance, étroitement liée à celle du numérique, tend à rendre l'outil logistique déterminant dans la compétitivité de nombreuses filières.

En réussissant la décarbonation de son processus, la logistique peut offrir une réelle capacité à organiser l'acheminement de A à Z, et en particulier le dernier kilomètre devenu déterminant avec la croissance de la livraison directement chez le consommateur final. Avec l'impératif de différencier, dans le cadre d'attribution d'aide économique régionale, les besoins des entreprises (BTOB) de ceux des consommateurs (BTOC). La région entend répondre avant tout au besoin des entreprises.

Des infrastructures performantes sont nécessaires au dynamisme de la logistique

Ces infrastructures doivent suivre les évolutions technologiques : fiabilité et accessibilité tout temps au réseau routier, plateformes d'échanges combinés rail - route - voire d'eau (notamment Pagny, Chalon, Macon, Gron, nœud national de fret ferroviaire à Gevrey, etc.). Ces infrastructures ont également des impacts environnementaux : suppression d'effet barrière des corridors écologiques, nuisances à la population en traversée d'agglomération, nécessaire décarbonation des motorisations, adaptation aux Zones de Faible Emission. Un cadre prospectif sur l'axe Méditerranée/Rhône/Saône se dessine et doit utilement guider les investissements à venir.

La Bourgogne-Franche-Comté est également à portée des sites de fret aérien (Paris, Vatry, Bale-Mulhouse, Lyon). Les sites d'implantation potentiels d'entrepôt, que la filière cherche à rendre plus vertueux (priorité au recyclage foncier, photovoltaïque en toiture ou ombrière), sont à traiter pour autant selon la même approche d'offre et de développement du foncier économique plus générale retenue dans ce SRDEII.

Plus encore, une logistique performante au profit de l'économie régionale devra reposer sur une intégration poussée du numérique chez les prestataires et les entreprises, une attractivité du métier à renouveler (s'agissant de la conduite de véhicules ou de la manutention) et une prise en compte par les agglomérations de la gestion des flux de livraisons en leur sein (hôtel logistique, dernier kilomètre...).

A close-up photograph of a bundle of fiber optic cables. The cables are illuminated from below, creating a warm, golden glow at the base and transitioning to a cool blue light at the top. The individual strands of the cables are visible, creating a dense, starburst-like pattern of light points. A bright yellow rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing the main title in bold black text. On the left side, there are four horizontal bars of varying lengths and shades of gray and white, stacked vertically.

**RELEVER LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE
DANS UNE NOUVELLE PHASE DE LA
MONDIALISATION**



RELEVER LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE DANS UNE NOUVELLE PHASE DE LA MONDIALISATION

La Région Bourgogne-Franche-Comté est la première région française pour la part d'emploi industriel. C'est une force et une chance pour l'avenir malgré les mutations à l'œuvre dans certains secteurs, dans un contexte où la souveraineté devient un objectif et où les fragilités des approvisionnements apparues dans les crises freinent les mouvements de délocalisation. Cette nouvelle étape de la mondialisation est également marquée par les transitions écologiques, énergétiques, numériques et sociétales.

En lien avec l'Europe et avec l'Etat le soutien public, déjà bien établi, y est intense. Les leviers de croissance, dont l'innovation qui favorise la compétitivité hors coût, sont améliorables mais maîtrisés. L'avenir est à des politiques mieux territorialisées et attentives à fixer les revenus et les emplois qualifiés localement.



Accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente

Soutenir les PME dans leurs phases clés de développement
Faire levier sur les financements privés grâce à l'ingénierie financière
« Garder la main localement »

Innovation, international, énergie, numérique : actionner tous les leviers de compétitivité

Coordonner et consolider la capacité d'innovation
Tirer parti des financements Etat et Europe
Mettre le numérique au cœur de toutes les évolutions
TEE : de la contrainte à l'opportunité
Amplifier l'internationalisation des PME

Soutenir toutes nos filières et leurs compétences

Arrimer nos filières stratégiques aux enjeux nationaux et mondiaux
Renforcer nos spécificités régionales
Pousser l'émergence de nouvelles filières

L'économie de marchés mondialisés est composée des activités dites « internationales » qui produisent localement ce qui est destiné à être vendu partout. En vendant leur production ailleurs, ces activités captent les revenus des consommateurs extérieurs à la région, parfois directement en vendant des produits finis (vins par exemple), soit plus souvent en participant à des chaînes de valeurs mondiales complexes (pièces automobiles).

Les activités de l'économie de marchés mondialisés permettent d'importer une richesse qui est extérieure au territoire régional. Elles sont des moteurs du développement local par leur effet d'entraînement sur le reste de l'économie : sur le niveau des salaires, le niveau de productivité et l'emploi des territoires.

Une nouvelle phase de la mondialisation

Les années futures ne ressembleront pas à celles qui sont passées. Le réchauffement climatique, le risque pandémique, les perturbations géopolitiques, les ambitions de relocalisation industrielle, l'organisation d'une économie moins consommatrice de carbone, la raréfaction des ressources, le vieillissement de la population ou le surgissement du télétravail modifient profondément les conditions de production et de fixation des richesses sur les territoires.

La précédente mondialisation a éloigné les chaînes de valeurs : les tâches complémentaires de conception, financement, extraction ou production de matière première, transformation, circulation des marchandises, et vente sont passées progressivement d'une échelle de voisinage à une échelle mondiale. Cet éloignement – en plus de fragiliser les industries, comme l'ont démontré les crises récentes – peut induire une baisse mécanique de l'effet d'entraînement des activités et emplois universels créés sur un territoire, en diminuant voire en annulant l'effet induit sur la sous-traitance auprès du bassin productif.

Que représente en termes d'emplois l'économie de marchés mondialisés en Région Bourgogne-Franche-Comté ?

L'économie de marchés mondialisés représente 30% des emplois marchands régionaux (204.167 emplois sur 695 142 emplois du secteur marchand), soit G3 et G4.

La Région dénombre 129 980 emplois d'activités internationales courantes ou G3 (65% des emplois de l'économie de marchés mondialisés). Ils recouvrent la plupart des activités agricoles, notamment l'élevage de bovins, la culture céréalière ; la moitié des activités de l'industrie manufacturière, notamment les équipementiers de l'automobile et l'industrie pharmaceutique. Le commerce de gros est également présent ainsi que les services de la défense.

La Région compte ainsi 74.187 emplois d'activités internationales rares ou G4 (35% des emplois de l'économie de marchés mondialisés). Dans cette catégorie, les deux plus grandes activités en Bourgogne-Franche-Comté sont la construction de véhicules automobiles et la culture de la vigne. On trouve aussi la sidérurgie, l'horlogerie et plusieurs activités des industries agroalimentaires.



Contrairement aux idées reçues, les emplois de l'économie de marchés mondialisés se concentrent davantage dans les pôles médians ou le rural, lié à l'héritage industriel et au poids des emplois agricoles et viticoles dans ces territoires. Les pôles urbains et régionaux sont ceux qui présentent la plus faible proportion de ces emplois, même s'ils en concentrent un nombre important en valeur absolue, notamment dans certains centres urbains comme le Nord Franche-Comté ou la communauté urbaine Creusot-Montceau.

Les dynamiques de l'emploi industriel en Bourgogne-Franche-Comté

L'emploi régional lié à l'économie de marchés mondialisés a subi une perte de 14% entre 2008 et 2016 (soit 38.000 emplois en 8 ans) à la suite de la crise dite des « subprimes ». Le secteur des activités internationales rares (G4) est celui qui a le plus souffert en proportion avec 8 000 emplois en moins (- 20 % en 8 ans). Cependant cette période sombre ne doit pas masquer :

- Le redressement à partir de 2016
- Les dynamiques de création d'emplois industriels
- La comparaison avec les autres régions françaises.
- Les écarts entre territoires infrarégionaux, qui doivent orienter les politiques régionales.

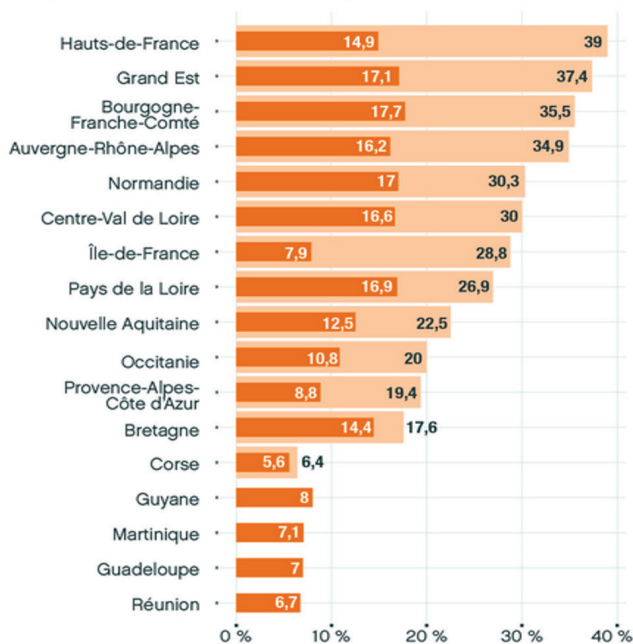
Le 3 décembre 2021 lors du lancement de la concertation de la nouvelle stratégie économique régionale, le professeur Davezies a montré que pendant trois ans de 2016 (fin des effets de la crise de 2008) à 2019 (avant la crise du Covid), la Bourgogne-Franche-Comté **a su créer 12 252 emplois industriels**. Même si de prime abord le solde net affiche une destruction de 3 825 d'emplois industriels car il y a eu 16 077 destructions d'emplois industriels. Cette performance de création brute est meilleure que celle des autres régions (voir ci-dessous). L'enjeu est bien de freiner les pertes d'emploi et d'augmenter les créations.

Une région où l'emploi industriel résiste mieux

Sur le long terme la Bourgogne-Franche-Comté subit comme les autres régions du quart nord-est de la France une nette érosion de l'emploi industriel, mais elle est aujourd'hui la première région **pour la part d'emploi industriel en France** et sa résilience industrielle est avérée sur le long terme.

A l'instar de l'Allemagne et de la Suisse, quand la Bourgogne-Franche-Comté se positionne sur des industries à haute-valeur ajoutée, elle démontre sa capacité à créer de fortes dynamiques industrielles. La baisse globale de l'emploi industriel ne doit pas masquer la forte capacité de la Bourgogne-Franche-Comté à en créer de nouveaux. Les crises masquent les indéniables réussites industrielles.

Dans le quart Nord-Est de la France, la part des emplois industriels divisée par deux en 40 ans



Évolution de la part de l'industrie dans l'emploi régional parmi les 25-54 ans entre 1975 et 2014

En 1975 ► MOYENNE FRANCE MÉTROPOLITAINE : 29,2 %
 En 2014 ► MOYENNE FRANCE MÉTROPOLITAINE : 13,0 %

La Bourgogne-Franche-Comté a mieux résisté que toutes les autres régions à l'érosion de l'emploi industriel

Source : Insee RP, données harmonisées 1975-2014
 Réalisation : CGET 2018

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR RENDRE NOTRE INDUSTRIE PLUS RÉSILIENTE

Les aides publiques doivent inciter les entreprises à prendre des risques, à innover, à accomplir les transitions et à exporter. En complément des aides directes, toute la politique d'ingénierie financière est construite dans une approche globale des problématiques de financement de l'entreprise qui vise à maximiser l'effet de levier sur les financements privés.

L'Europe et l'Etat déploient à nouveau des politiques industrielles ambitieuses et financées. La Région mobilise donc les fonds européens et nationaux en priorité pour les filières innovantes et exportatrices afin de maximiser les fonds publics disponibles.

Pour ancrer la valeur et les emplois sur le territoire, plusieurs leviers d'actions sont possibles qui commencent tous par une analyse des chaînes de valeur, afin de fixer en Bourgogne-Franche-Comté les éléments les plus rémunérateurs et stratégiques. Dans cet objectif de « garder la main localement » la politique de capital-investissement de la Région sera renforcée et une approche souveraine sera développée pour conserver valeur ajoutée, emplois et centres de décision sur le territoire.

L'Europe et l'Etat apportent des financements aux filières qui innovent et qui exportent : l'Europe via des stratégies et financements de niveau européen et via le FEDER, l'Etat via le Programme Investissements d'Avenir et France 2030 notamment. Les volumes budgétaires disponibles sont significatifs et la Région Bourgogne-Franche-Comté a pour rôle d'aider les entreprises à aller chercher ces financements ; elle doit orienter ses propres financements sur d'autres objectifs en évitant tous les effets de concurrence et en préservant ses ressources budgétaires dès lors que l'Europe et l'Etat sont susceptibles de financer les projets.

L'Union européenne finance via le FEDER des aides pour soutenir les investissements stratégiques et l'accès au financement des PME. Avec le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, plus de 28 M € seront disponibles en subvention pour les PME de la Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, du FEDER sera disponible via des instruments financiers mis en place en partenariat avec le Fonds européen d'investissement (FEI) dans un but de massification.

Les principes fondamentaux pour les aides régionales

Les **PME** (moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires) disposent de moins de ressources financières que les ETI et les groupes, c'est pourquoi les aides publiques sont orientées principalement vers elles, conformément à la réglementation européenne en vigueur

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI, moins de 5000 salariés, moins de 1,5 Md€ de chiffre d'affaires) disposent en général d'une forte capacité à se financer. La Région Bourgogne-Franche-Comté pourra leur apporter des aides à l'innovation (car l'innovation est toujours par nature risquée) et à la transformation environnementale, qui est une priorité régionale.

Les **groupes** disposent en général de ressources financières hors de proportion avec les capacités de financement de la Région. Même si les "business units" (les unités opérationnelles territoriales des groupes, souvent des filiales) se présentent comme concurrentes entre elles pour obtenir des financements de projets de la part de leur comité exécutif, l'incitativité des aides (quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros pour des entreprises qui font des milliards de chiffres d'affaires et versent des dividendes supérieurs aux aides apportées) est rarement démontrée. Les deux seules exceptions sont l'implantation et la relocalisation pour se positionner face aux aides des territoires concurrents et l'aide à la diversification dans l'industrie automobile, car les groupes sont tentés dans le contexte d'une mutation rapide de purement et simplement supprimer leurs filiales dans ce secteur en mutation.

Dans le cadre du prochain SRDEII, concernant les aides régionales aux entreprises des filières innovantes et exportatrices, les **principes fondamentaux** sont les suivants :

- Le financement par l'Europe et l'Etat est privilégié.
- Les aides publiques régionales sont réservées aux PME.
- Les ETI peuvent bénéficier d'aides à l'innovation et à la transformation environnementale.
- Les groupes n'ont pas vocation à bénéficier d'aides régionales, hormis : les aides à l'implantation ou à la relocalisation de nouvelles unités sur le territoire régional, les aides à la diversification d'unités liées à l'industrie automobile, en raison de la situation spécifique de cette filière
- Toutes les aides doivent être incitatives.
- L'éco-socio-conditionnalité sera renforcée.
- La **différenciation territoriale** sera prise en compte à travers les possibilités supplémentaires de financement public offerte par le zonage "AFR" (aides à finalité régionale) avec et par des animations territoriales type "Territoires d'industrie"

Enfin les dispositifs d'aide sont construits dans une logique de **continuum**. Les actions collectives portées par les filières et les aides au conseil financées par la région aboutissent idéalement à des projets et des décisions d'investissement, sur lesquels les acteurs publics accompagnent si nécessaire l'entreprise (voir exemple Eurocooler ci-dessous).

Du conseil à l'aide : un exemple de continuum pour Eurocooler System

Eurocooler System : fabricant de machines, 35 salariés (Haute-Saône). Parallèlement à un diagnostic énergétique l'entreprise a étudié avec la CCI le coût caché des déchets de sa ligne de soudure automatique. Le remplacement de deux modules de la ligne doit permettre une économie d'au moins 65 tonnes par an, soit 130h de fonctionnement de la ligne pour environ 70 000 € sans compter les coûts cachés internes de gestion (tri, manutention...) et de production (matières premières, emballages et produits devenus déchets). Le projet global économie d'énergie et amélioration de la ligne représente un investissement d'un peu plus d'1 M€. Il a été présenté à l'accélérateur à projet économie circulaire en 2020 et a obtenu un accord de subvention de 353 K€ financés par l'ADEME, la Région et la Communauté de Communes de la Haute-Comté.

a. Soutenir les PME dans les phases clés de leur développement

Les PME qui peuvent bénéficier des aides de la région sont celles qui appartiennent à des filières innovantes et exportatrices. La modalité d'intervention directe de la Région est soit la subvention, soit l'avance remboursable. La subvention est réservée à l'aide au conseil et à certains cas particuliers comme la reprise d'entreprise en difficulté, l'aide à l'implantation ou certains investissements numériques (Digit Pass). L'avance remboursable vient apporter un soutien complémentaire au financement bancaire pour couvrir le besoin en fonds de roulement ou une avance de trésorerie d'une dépense que la banque ne finance pas (recrutement de cadre par exemple). Les modalités de financement des PME (règlements d'intervention) sont adaptées chaque année à l'occasion de la délibération du budget régional.

Les PME sont confrontées à différentes **phases clés** de leur parcours qui nécessitent une attention particulière car elles sont exposées à des risques en termes de stratégie et surtout nécessitent des besoins de financements plus risqués. S'agissant des PME, plusieurs phases critiques sont identifiées dans la vie d'une entreprise :

- Création, reprise
- L'innovation
- Mutation, caps de compétitivité et export c'est-à-dire les phases d'investissements majeurs.

Les aides régionales sont prioritairement orientées vers ces phases-clés. Principe fondamental de l'intervention publique auprès des entreprises, le **critère d'incitativité** repose sur le constat qu'une entreprise sollicite une aide publique pour réaliser un programme d'investissement qui sans cet appui, n'aurait pu se faire ou se ferait dans des conditions moins favorables. La réglementation européenne prévoit à ce titre que toute demande doit être préalable à la décision d'investissement. En vertu de ce principe, il convient également de comparer la capacité financière d'une entreprise au regard de ses besoins pour financer son programme d'investissement. Les règlements d'intervention de la région seront approfondis en ce sens (rapporter le volume d'investissement à la capacité financière de l'entreprise).

Dans le cadre du prochain SRDEII, les règlements d'intervention de la région seront approfondis en ce sens (rapporter le volume d'investissement à la capacité financière de l'entreprise).

Les entreprises en difficulté : accompagner le traitement par l'Etat et les tribunaux de commerce

Le traitement des entreprises en difficulté est une compétence de l'Etat et des tribunaux de commerce. La Région Bourgogne-Franche-Comté est un partenaire de l'Etat et des tribunaux de commerce pour, d'une part, la prévention des difficultés (conseil pré-difficulté, avance remboursable mutation, aide au conseil) et d'autre part faciliter la reprise ou le nouveau départ de l'entreprise qui porterait un nouveau projet validé par le tribunal de commerce et bénéficiant de financements privés (avances remboursables, subvention à la reprise d'entreprise à la barre du tribunal, etc.).

- **Veille et détection** : la Région assure une veille à travers différents outils et partenariats : En premier lieu, elle participe à la cellule de veille Etat - Région qui traite des entreprises en difficulté mais également d'entreprises en prévention de difficulté.
- La Région anime une plateforme régionale sur la cible des « entreprises en mutation » où des informations entre les financeurs publics sont partagées et des accompagnements prescrits.
- Dans le travail au quotidien des chargés de mission PME en lien avec le pôle territorial de l'AER, la Région a la capacité d'accompagner et de prévenir.
- L'accès au fichier FIBEN de la Banque de France permet de disposer d'une information experte et actualisée sur la situation financière d'une entreprise
- La « start-up signaux faibles » mise en place par l'Etat permet, grâce à l'intelligence artificielle, d'agrèger un certain nombre de données émanant de différents organismes (Banque de France, URSSAF, DRFIP...) et de détecter des signes particuliers qui préfigurent une difficulté.

L'accompagnement préventif : la Région dispose d'outils d'accompagnement des entreprises en pré-difficulté ; d'une part elle peut mettre en place un conseil pré-difficulté pris en charge à 100% permettant de faire un diagnostic et de préconiser les premières mesures de redressement : la Région peut financer du renforcement de trésorerie dans le cadre d'un nouveau tour de table (Avance Remboursable Mutation) ou bien en cas de restructuration de la dette bancaire (AR Rebond) ; d'autre part, la région peut accompagner la reprise d'une entreprise à la barre du tribunal sous forme de subvention et étant souscriptrice dans un fonds capital risque dédié aux entreprises en mutation (DEFI 3) est susceptible d'accompagner des entreprises en mutation ou retournement.

Afin d'être aux côtés de l'Etat pour les projets de **reprises complexes ayant un fort impact économique et social pour les territoires** (à l'instar du site Jacob Delafon dans le Jura), la région va recruter un chargé de mission « Mutations industrielles » pour assurer un suivi renforcé de ces situations. Les outils financiers pour accompagner ces reprises, en plus de l'aide spécifique à la reprise, sont les aides classiques (investissement, immobilier, recrutement de cadre, innovation, etc.) mobilisées en fonction des caractéristiques du projet.

Enfin la Région Bourgogne-Franche-Comté finance plusieurs organismes qui accompagnent les chefs d'entreprises qui se trouvent dans des situations personnelles difficiles, pour prévenir les drames et accompagner le rebond personnel : Casques Bleus, SASTI, 60 000 Rebonds et APESA.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, afin d'accompagner les entrepreneurs en difficulté, une collaboration renforcée sera mise place les acteurs impliqués en matière de prévention des difficultés des entreprises. Il sera proposé :

- D'accompagner le déploiement à l'échelle régional des dispositifs d'accompagnement de chef d'entreprise en situations personnels difficiles
- De conventionner avec les Centres d'Intervention de Prévention (CIP) territoriaux qui rassemble l'Ordre des experts-comptables, la Compagnie des commissaires aux comptes, les administrateurs et mandataires judiciaires...

Aides à l'immobilier

Les aides à l'immobilier sont de la compétence exclusive des intercommunalités et la Région ne peut réglementairement intervenir qu'en complément d'une intervention du territoire.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, il est introduit trois lignes stratégiques pour les aides régionales :

- Privilégier le tiers portage
- Réserver les aides régionales aux bâtiments les plus vertueux
- Intervenir plus fortement sur certains secteurs-clés, dont le tourisme et l'économie sociale et solidaire

Le **tiers portage** consiste à faire porter son immobilier par un acteur type SEM ou Batifranc. Schématiquement lorsqu'une entreprise investit 3 M€ dans une nouvelle ligne de production, elle va consacrer 1 M€ au bâtiment et 2 M€ aux machines et équipements. Si elle souhaite réaliser une opération patrimoniale (c'est-à-dire enrichir le patrimoine de l'entreprise avec un bâtiment), elle en a parfaitement le droit mais ceci ne nécessite pas d'aide publique. En revanche si cet investissement de 3 M€ est trop lourd pour ses capacités financières, elle peut avoir recours à une SEM ou à Batifranc qui vont la décharger à la fois de la gestion bâtementaire et de la nécessité de lever 1 M€ de financement. L'entreprise confiera à l'opérateur la conception et la réalisation du bâtiment à un tiers et pourra se concentrer sur l'opérationnel et la production. Elle conservera sa capacité d'endettement pour d'autres projets productifs. C'est pourquoi la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui par ailleurs a une politique volontariste forte sur le foncier et l'immobilier économique, privilégie le tiers portage pour accompagner les PME dans leurs projets immobiliers et cherche à couvrir l'exhaustivité du territoire avec ces outils de type SEM (Batifranc étant déjà présent sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté).

Le règlement d'intervention sur l'immobilier d'entreprise a introduit en 2019 l'**éco-conditionnalité** des aides par le biais d'un système de majoration de l'aide dès lors que le programme immobilier comporte des éléments vertueux notamment sur le plan de la performance énergétique. Il sera proposé, en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique et pour prioriser les interventions, que l'aide individuelle à l'immobilier soutienne uniquement les projets vertueux sur le plan énergétique et environnemental avec des taux et des montants plafonds plus incitatifs. Compte tenu du fait que beaucoup d'activités industrielles ne sont pas soumises à des référentiels d'efficacité énergétique, il sera pris en compte une démarche globale de l'entreprise sur les améliorations qu'elle pourrait apporter sur le plan environnemental et de la préservation biodiversité (usage Enr, usage de matériaux biosourcés...). Enfin certains secteurs spécifiques, comme le tourisme et l'économie sociale et solidaire, continueront de bénéficier d'aides directes éco-conditionnées simplifiées les projets les concernant sont en général d'un volume budgétaire moindre comparé aux besoins des bâtiments industriels.

b. Une ingénierie financière qui fait levier sur les financements privés

Les enjeux de financement des entreprises s'appréhendent globalement par une lecture de haut en bas du passif du bilan de l'entreprise (capital, fonds propres, quasi-fonds propres, dette de long terme, moyen terme, court terme). C'est pourquoi, en plus des dispositifs gérés directement par la Région, celle-ci a investi de manière significative dans les outils d'ingénierie financière gérés par des opérateurs (fonds d'investissement en capital, fonds de garantie, prêts d'honneur) qui peuvent être mobilisés en complément des interventions régionales directes.

Un environnement financier évolutif

En avril 2022 la Banque de France estime que les **Prêts Garantis par l'Etat** (PGE) connaîtront un taux de défaut compris entre 3 et 3,5%, ce qui est faible. Il appartiendra à l'Etat de prendre des dispositions dans l'urgence et de gérer les entreprises en difficulté, qui sont de sa compétence et de celle des tribunaux de commerce. Il est important de rappeler à ce stade que le taux de défaillance des entreprises est historiquement bas, à la suite des dispositions prises pendant la crise. Hormis le cas particulier de la filière automobile, il n'y a pas de sujet majeur sur la sinistralité des entreprises, qui devrait naturellement augmenter dans les mois et années à venir pour retrouver un taux habituel.

Lors du précédent schéma, le principe du recours aux outils d'ingénierie financière a été clairement affirmé : ce principe reste valable car l'approche globale des besoins de financement des entreprises est confirmée par les acteurs bancaires et financiers. La « Place financière », association qui regroupe les acteurs financiers de Bourgogne-Franche-Comté (banques, acteurs publics, experts-comptables, industriels), constitue un partenaire privilégié pour échanger sur ces sujets.

Les moyens permanents de la politique économique régionale

Les moyens d'action économique que la Région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont donc constitués de flux budgétaires annuels mais également par des "stocks", c'est-à-dire des fonds constitués, dont des fonds de prêt d'honneur, des fonds d'avances remboursables, des fonds de garanties, des fonds de capital-risque, et enfin des prises de participation au capital de SEM de portage immobilier. Par exemple l'ARDEA, dotée de 83 M€, prête chaque année 18 à 20 M€ aux entreprises.

Ces fonds qui représentent 256,6 M€ en 2022 sont constitués de :

- Fonds de capital risque : 46,7 M€
- Fonds de prêts d'honneur : 11,7 M€
- Fonds de garantie : 29 M€
- Fonds d'innovation : 41,5 M€
- Fonds d'avances remboursables ARDEA : 83 M€
- Fonds d'avances remboursables consolidation de trésorerie (FARCT) : 14,2 M€
- Participations au capital des SEM et de Batifranc : 30,5 M€

En plus de leur effet propre, ces fonds ont un effet de levier sur le financement privé. Ainsi 1€ d'avance remboursable est généralement conditionné à 1€ d'apport et 1€ des banques, soit un effet de levier de 3 (quand la région met 1€, l'entreprise bénéficie de 3 € de financement). L'effet de levier est encore supérieur avec le capital-risque et les fonds de garantie. L'ensemble de ces 256,6 M€ permettent un financement de plus de 1 Md€ de l'économie régionale.

Les outils du Fonds Européen d'Investissement abondés par le FEDER

Même si le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 permettra toujours le soutien aux investissements stratégiques des PME par voie de subvention, le volet « ingénierie financière » se renforce nettement avec la mise en place d'un fonds de participation, en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Cet instrument présente plusieurs avantages du point de vue de la Région agissant en tant qu'autorité de gestion des fonds européens : une mise en œuvre plus sécurisée que par le biais d'opérateurs peu habitués aux fonds européens, une massification des aides européennes auprès des PME et une protection vis-à-vis du dégageement d'office, compte-tenu du volume financier conséquent.

Ce fonds de participation, sous gestion du FEI à travers la signature d'un accord de financement, reposera sur deux outils :

- Un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts qui fournira une couverture du risque d'un/plusieurs intermédiaires financiers, permettant ainsi de financer des TPE-PME à des conditions préférentielles et surtout financer des TPE-PME qui n'auraient pas eu accès (ou à des conditions moins favorable) au crédit bancaire. Cet instrument sera mis en œuvre à travers des réseaux bancaires du marché, sélectionnés à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le FEI *Dotation prévisionnelle de 30 M€ de FEDER, effet levier escompté oscillant entre approximativement 5x et 10x, permettant de garantir entre 150 et 300 M€ de prêts aux entreprises.*
- Un instrument de co-investissement comprenant un volet « innovation » et un volet « développement », permettant de renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des PME, d'améliorer leur structure financière et leur cotation auprès des établissements bancaires, de leur faciliter ainsi l'accès au crédit et de leur permettre d'investir avec des partenaires financiers à long terme. La vocation de ce fonds est d'intervenir aux côtés d'autres fonds régionaux existants ou d'autres investisseurs.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, cet instrument sera mis en œuvre par une société de gestion de fonds, sélectionnée suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le FEI.

Capital risque

Les outils de capital risque sont organisés par type de risque et niveau de ticket. Le financement privé y est majoritaire du fait de la réglementation. Ils sont gérés par des sociétés de gestion.

- Les **fonds d'amorçage** investissent dans des start-ups qui réalisent peu ou pas de chiffre d'affaires (typiquement une start-up du médical qui mettra plusieurs années entre le moment du développement du produit et sa mise sur le marché). La Bourgogne-Franche-Comté est couverte actuellement par deux fonds, Pertinence 2 et FIRA 2.
- Le fonds **“Création”** est destiné aux PME qui démarrent une activité, avec cette fois une perspective de mise sur le marché et de rentabilité plus courte que l'amorçage - donc moins risquée. Ce besoin est couvert par le fonds Création 5.
- Le fonds **“Défis 3”** offre une possibilité de renforcer les fonds propres d'entreprises qui connaissent des mutations. Doté de 20 M€, il a fait ses preuves pour accompagner les évolutions stratégiques et les repositionnements de PME régionales.

Auparavant la région souscrivait également à des fonds dits "PME" pour financer la transmission et le développement des PME. Ce marché apparaît relativement mature et doté par le privé pour les tickets importants sans qu'il soit besoin d'y apporter des fonds publics (notamment le fonds Cap Est 2 doté de 45 M€ et géré par UI Investissement pour des tickets à partir de 2 M€). En revanche le besoin pour **des tickets de 500 K€ à 1,5 M€** apparaît manquer et la région est susceptible de souscrire à un nouveau fonds de ce type.

Des études sur les besoins en fonds propres des entreprises régionales sont régulièrement missionnées pour la gestion des fonds européens (étude "ex ante" des besoins de financement des entreprises). Ceci a permis de justifier de pouvoir confier environ 15 M€ de FEDER au FEI pour la création d'un fonds de co-investissement qui viendra co-investir au côté d'autres outils de capital-risque sur plusieurs segments dont la création et les start-ups.

Les **prêts participatifs de développement** (PPD) sont des outils intermédiaires qui apportent des quasi-fonds propres aux entreprises. L'Etat a mis en place, avec Bpifrance, un PPD mais celui-ci ne rencontre pas encore le succès escompté, sans doute parce que les liquidités issues des PGE sont encore abondantes. Le FEI pourra également permettre d'offrir aux entreprises des PPD en lien avec les banques régionales. Cette réflexion doit être menée en complémentarité avec les outils d'ingénierie financière développés dans le cadre des fonds européens notamment au travers le Fonds européen d'investissement (voir ci-dessus).

Dans le cadre du nouveau SRDEII, un outil intermédiaire de financements en quasi-fonds propres pour les start-ups est également à l'étude (préfinancement en capital). Il permettra d'apporter des financements en quasi-fonds propres de 50 à 150 K€ préalables à des entrées en capital type Création.

ARDEC (Champagnole) : de la création d'un groupe local à la préservation des centres de décision en Région Bourgogne Franche-Comté

Le Groupe ARDEC-METAL, essentiellement positionné sur les métiers de l'automobile, l'aéronautique, le médical s'est constitué à partir de 1996 au moment de la reprise par les Fondateurs) de la société LE DÉCOLLETAGE JURASSIEN implantée à Champagnole (39). Il réalise alors 1,2 M€ de CA. Le groupe réalise plusieurs croissances externes, dont le rachat de l'entreprise SESAME en 2013. Le fonds Régional Industrie et Filières 4 accompagne cette opération et réalise un apport en fonds propres de 750 K€. L'entreprise génère alors un CA de 14 M€ et emploie 68 salariés. En juin 2015, la société PRECIJURA (CA 6 M€) rejoint le groupe ARDEC-METAL. Le fonds Industrie et Filières 4 accompagne cette opération par 2 investissements en fonds propres de 150 K€ et 289 K€.

Les cadres dirigeants plutôt que de se faire racheter par un groupe étranger privilégient la séparation en deux entités aux spécialisations différentes. Le premier groupe (4 sociétés sur 10 pesant 20 M€) s'autofinance.

En revanche, le deuxième (6 sociétés sur 10 pesant 33 M€) nécessite des apports en fonds propres extérieurs significatifs. Les fonds régionaux restent présents aux côtés du groupe, qui apparaît emblématique de la filière automobile en région et qui doit accélérer son adaptation aux changements structurels de la filière. Grâce à l'engagement du fonds Invest Défis 3 pour 1,1 M€, un pool d'investisseurs régionaux a pu être constitué permettant de lever au global 4,1 M€. Avec un chiffre d'affaires estimé pour 2021 proche de 33 M€, employant 200 personnes, le nouveau Groupe renommé ARDEC INDUSTRIE est une référence régionale possédant une expertise dans la fabrication de composants métalliques.

Désormais la question de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est prise en compte à travers ce que les banquiers nomment le critère **ESG** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), qui permet d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques. Les investisseurs, même les plus traditionnels, cherchent de plus en plus à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans leurs activités financières.

C'est dans ce contexte que les notions d'investissement et de **fonds à impact** émergent.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région Bourgogne-Franche-Comté travaillera à déployer un ou des fonds à impact en lien avec les acteurs financiers de la place.

D'une manière générale les outils de capital risque doivent s'adapter aux besoins de financement des entreprises, et ceux-ci ont significativement évolué ces dernières années (création des fonds d'amorçage en 2014, confirmation de la pertinence des fonds mutation depuis 2010, implication de plus en plus grande des banques régionales dans ces outils, etc.). L'autre nouveauté, en-dehors du déploiement de nouveaux outils spécialisés par type de risque ou par volumétrie financière, consiste à **développer une approche souveraine de l'investissement en capital** dans les entreprises.

Garantie bancaire

Les banques ne prêtent que si le prêt est sécurisé. Cautions, nantissements, hypothèques sont des instruments classiques. La garantie bancaire consiste à garantir un prêt consenti à une entreprise contre rémunération (à l'image du taux supplémentaire acquitté lorsqu'on fait un prêt immobilier). La Région finance plusieurs outils de garantie bancaire qui permettent soit de combler des lacunes de marché soit de prendre en charge une partie du coût de la garantie.

A ce jour la Région dispose des outils suivants :

- Fonds régional de garantie opéré par Bpifrance.
- Fonds Entreprises et Développement durable opérés par Bourgogne-Franche-Comté Garantie.
- Fonds « ESS » opéré par France Active.

Cette palette d'outils sera complétée par le FEDER via le **FEI** qui permettra d'apporter des garanties aux entreprises à des conditions très favorables.

Prêts d'honneur

Les prêts d'honneur sont des prêts personnels au dirigeant qui sont versés soit au capital de l'entreprise, soit en compte-courant d'associé. En renforçant les fonds propres de l'entreprise, ils permettent à celle-ci de maximiser ses financements bancaires (la banque est toujours attentive à un équilibre dette / fonds propres et l'absence de fonds propres est un facteur limitant pour la capacité d'emprunt de l'entreprise).

c. « Garder la main localement »

Plusieurs constats viennent motiver l'ambition nouvelle de « garder la main régionalement », selon le titre de l'auto-saisine du CESER d'octobre 2020, et en complément des constats que pose ce rapport sur la gouvernance et le financement des entreprises.

Les enjeux de souveraineté et de relocalisation industrielle

Tout d'abord la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont révélé les fragilités de nos chaînes d'approvisionnement, parfois de façon dramatique. Ensuite lorsqu'une entreprise locale est rachetée par un groupe étranger, les bénéfices ne sont plus fixés en Bourgogne-Franche-Comté et il y a un risque que les emplois de siège soient délocalisés. Enfin la délocalisation d'un centre de décision est susceptible à terme d'entraîner à terme la délocalisation de la production, avec un risque accru de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens et de perte de maillons importants de la chaîne de valeur, c'est-à-dire d'une déstructuration des filières.

La possession des entreprises par des capitaux extérieurs, notamment étrangers, n'est pas mauvaise en soi car elle fixe sur le territoire du capital et des emplois mais parfois ces entreprises dévient à la Bourgogne-Franche-Comté des emplois productifs insuffisamment rémunérés et captent l'essentiel des bénéfices ailleurs que dans notre région.

La désindustrialisation a entraîné une perte de souveraineté dans quelques secteurs industriels, pour certains stratégiques, avec une dépendance désormais importante vis-à-vis de pays tiers en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières et composants. Ce phénomène s'est révélé en particulier lors de la crise Covid qui a entraîné une baisse de production dans de nombreux domaines qui aujourd'hui crée des tensions sur les marchés mondiaux (automobile et agriculture notamment).

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte des filières stratégiques qu'il convient de rendre davantage résilientes au regard des tensions qui s'accroissent sur les matières premières et composants indispensables pour notre industrie. Différentes filières sont concernées :

- la santé, notamment pour permettre la production de produits de santé jugés comme étant prioritaires pour pouvoir faire face aux besoins sanitaires,
- l'agroalimentaire, filière majeure en région avec notamment la production ou la transformation de produits agroalimentaires,
- l'électronique, filière très dépendante de l'extérieur, dont les projets de localisation en France de production électronique ou de lignes pilotes doivent être soutenus prioritairement
- les secteurs fournissant des intrants essentiels à l'industrie, telles que les matières premières stratégiques du secteur de la métallurgie et les produits de l'industrie chimique.

Dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation de notre pays et de reconquête de notre souveraineté industrielle dans certains secteurs d'activité, il convient de prioriser les projets qui renforcent notre souveraineté industrielle même s'ils sont portés par des grandes entreprises. Notre industrie étant dépendante d'approvisionnements en matières premières, intrants et composants de pays tiers, il est nécessaire d'accompagner les efforts de relocalisation que pourront mettre en œuvre nos entreprises. La relocalisation concerne soit le rapatriement d'une activité filialisée dans un pays tiers, soit la réinternalisation d'une activité sous-traitée. C'est pourquoi, par exception, les groupes sont éligibles aux aides à la relocalisation d'activité comme aux aides à l'implantation.

Une approche par chaîne de valeurs dans les filières pour mieux conserver la valeur ajoutée en Bourgogne-Franche-Comté

Cet enjeu peut être lié à la relocalisation mais également au développement de chaînes entre donneurs d'ordre et fournisseurs de matières premières, d'intrants ou de composants. Il s'agira d'encourager le rapprochement de ces différents acteurs afin qu'ils puissent développer des collaborations gagnants-gagnants en local plutôt que d'aller s'approvisionner à l'autre bout de la planète. La filière agroalimentaire constitue un bon exemple de création de chaînes de valeur notamment par certaines filières AOP qui permettent de fixer toute la valeur ajoutée sur le territoire en la répartissant de manière équitable entre l'amont et l'aval. Ce point est traité ci-dessous dans la partie « Soutenir toutes nos filières ».

“Garder la main” pour nos PME et ETI régionales

L'objectif est de maintenir et accompagner le développement des PME et ETI régionales sur le territoire et qu'elles puissent conserver leur indépendance notamment sur les secteurs stratégiques et éviter leur acquisition par des grands groupes susceptibles de déplacer le centre de décision. En effet la région dispose de PME et ETI très performantes dans certains domaines d'activités et surtout génératrices de valeur ajoutée qui peuvent, à l'occasion d'un changement d'actionnariat, faire l'objet d'offres intéressantes de la part de grands groupes ou de d'entreprises dont les centres de décision sont extérieurs à la région. Cet enjeu est crucial car il conditionne le maintien de la maîtrise des savoir-faire dans les filières spécifiques et d'excellence de la région sur le territoire.

Dans le cadre du plan de relance à la suite de la crise Covid, la Région a mis en place le Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée. Il permet d'accompagner sous forme de subvention des projets industriels en lien avec un enjeu de relocalisation et de transition énergétique.

La Région a souscrit dans de nombreux fonds d'investissement en capital. Certains de ces fonds sont interrégionaux (PERTINENCE, FIRA) tandis que d'autres sont exclusivement régionaux (CREATION, DEFI).

Ces outils d'investissement ont la capacité de pouvoir monter au capital de certaines entreprises sur des enjeux d'amorçage, de création, de développement et de retournement. Aussi ils constituent d'ores et déjà un élément permettant de maintenir la souveraineté industrielle de la Région Bourgogne-Franche-Comté en investissant dans des entreprises régionales à fort enjeu de valeur ajoutée et d'excellence industrielle de la région.

Comme vu ci-dessus, **dans le cadre du nouveau SRDEII**, ils seront complétés par au moins trois ou quatre outils, un sur les start-ups (pré-financement), un sur les moyens tickets pour les PME industrielles (0,5 à 1,5 M€), un fonds à impact et par le fonds de co-investissement mis en œuvre par le FEI avec du FEDER.

Développer une approche souveraine de l'investissement en capital des entreprises

Le « fonds souverain régional » n'est pas un outil mais un concept stratégique doté de plusieurs outils. Il consiste à **favoriser la détention des parts de capital des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté par des porteurs d'intérêts de Bourgogne-Franche-Comté**. La détention publique de parts d'entreprises par la Région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas l'objectif, mais elle peut être occasionnellement un moyen, dans un cadre juridique très contraint.

Ainsi par le présent schéma **la Région Bourgogne-Franche-Comté s'autorise à intervenir directement au capital des entreprises** qui relèvent des filières exposées à la concurrence internationale dès lors qu'elles portent un enjeu soit de relocalisation ou de structuration de filière significatif. Cette possibilité est encadrée par le décret d'application n°2016-807.

En résumé la Région ne peut disposer de plus de 33% du capital et la part publique ne peut excéder 50%. Ses investissements sont limités à 5% de ses recettes de fonctionnement et 1% par participation (soit un maximum de 13 M€ par participation ou 66 M€ pour l'ensemble des participations). La délibération est assortie de l'avis d'un expert indépendant et la Région n'a pas le droit de prendre une participation au capital d'une entreprise en difficulté : son intervention doit être dans une perspective de développement, de structuration de filière, pas de sauvegarde.

Ces interventions sont limitées à des opérations exceptionnelles ou symboliques (de facto limitée à quelques opérations de par les ratios imposés). Il est à noter que très peu de régions ont eu recours à cette modalité, à l'instar de la région Bretagne qui a pris une seule participation, dans la société agroalimentaire D'Aucy.

Le fonds de co-investissement agro-alimentaire

La région propose de créer un fonds de co-investissement 100 % régional pour participer au capital des entreprises structurantes des filières agro-alimentaire.

Cette réflexion initiée lors de la crise sanitaire permet d'ancrer les centres de décisions en Bourgogne-Franche-Comté et de préserver la structuration de la filière. Ce fonds doit également contribuer à l'émergence de filière qui seront demain porteuses de valeur ajoutée pour l'industrie agroalimentaire (meilleure rémunération du producteur, meilleure condition du travail des salariés, respect du bien-être animal...)

La mise en place d'autres outils à vocation souveraine

Les bénéfices attendus d'une approche souveraine sont les suivants :

- Conservation sur le territoire régional des emplois les plus qualifiés et rémunérateurs.
- Conservation sur le territoire régional des bénéfices susceptibles d'alimenter de nouveaux investissements locaux et d'irriguer l'économie de proximité.
- Favoriser la création d'un « mittelstand » en Bourgogne-Franche-Comté (ensemble de PME et d'ETI agiles, robustes et créatrices de valeur).
- Moindre sensibilité aux décisions de délocalisation prises par des groupes qui jouent à l'échelle mondiale sur les lieux de production.
- Solidarité territoriale dans l'organisation de la production et de la structuration des filières.

Les outils du « fonds souverain régional » sont complémentaires des outils existants ou à créer (voir ci-dessus) et d'une éventuelle prise de participation directe de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le dispositif de participation dans les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectifs) peut être ajouté à ce panel.

Parkeon - Flowbird : un champion régional malmené

Aujourd'hui l'entreprise est le leader mondial de l'horodateur et fournit plus de neuf appareils sur dix à travers le monde. Elle réalise un chiffre d'affaires de 320 M€ dont 70% à l'export et emploie 560 salariés à Besançon.

L'histoire de Flowbird démarre avec la Compagnie des compteurs au début des années 1872. En 1923 la Compagnie des Compteurs s'installe à Besançon pour y construire une usine pour son activité de petite mécanique et d'horlogerie. 1968 : fabrication de ses premiers parcmètres à Besançon. 1970 : rachat par Schlumberger et devient Compteurs Schlumberger. 1972 : Compteurs Schlumberger conçoit son premier horodateur et se développe. 2003 : Création de Parkeon à la suite de la cession de la division Parking et Billettique de Schlumberger.

De 2007 à 2013 la société Parkeon traverse une situation difficile avec notamment deux restructurations financières ainsi que plusieurs changements de direction et d'actionnaires de référence. En 2007 Apax Partners revend Parkeon à Barclays Private Equity. En 2013, les créanciers (ICG et European Capital) prennent la main sur l'entreprise. A force de rachats successifs en 2011 la dette est estimée à 200 millions d'euros alors que le chiffre d'affaires est de 175 millions d'euros. La rentabilité est enfin restaurée en 2014. En 2018, après le rachat par le suédois Cale, Parkeon prend le nom de Flowbird. En 2021 Flowbird a de nouveau été revendue par Cale au fonds américain Searchlight.

La rentabilité a en partie servi à rembourser la dette contractée par les différents fonds qui ont successivement racheté l'entreprise en contractant de la dette sur les marchés financiers plutôt que d'irriguer les salaires et l'investissement en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, trois pistes complémentaires seront étudiées :

- L'utilisation de Capital-investissement Bourgogne-Franche-Comté (CIBFC), société historique de capital-risque qui actuellement prend des participations indirectes dans des outils de capital-risque (dotée de 8 M€) pour des prises de participation directes au capital des entreprises, ce qui suppose de doter cette société de moyens d'ingénierie.
- Création d'un fonds de capital-risque de moyen terme (capital patient) dédié à la transformation des PME, à la relocalisation et au maintien des centres de décision. Cependant la complémentarité est à trouver avec l'ensemble des outils déjà existants et ce fonds devant être majoritairement doté de fonds privés, il nécessite un accord des partenaires privés.
- Mobilisation de l'épargne des bourguignons-francs-comtois à travers la levée d'épargne régionale, qui serait à investir dans des fonds existants ou à créer.

Cette question fait actuellement l'objet d'un groupe de travail commun entre le CESER, la Place financière et la Région Bourgogne-Franche-Comté afin de proposer des outils adaptés au tissu économique régional.

Les politiques existantes :

- Un **système d'aides directes régionales** (subventions et avances remboursables) bien connu des entreprises et partenaires malgré les nombreuses évolutions liées à la crise du Covid et au plan de relance.
- Un système d'ingénierie financière sur les principaux besoins de financements des PME avec des fonds de capital-risque et de garanties.
- Un système de fonds de capital-risque qui permet déjà de maintenir les centres de décision en local en complément d'un apport en fonds propres.

Actions et chantiers :

- Mobiliser les aides de l'Europe et de l'Etat prioritairement aux financements de la Région.
- Réserver les aides à l'immobilier pour favoriser le tiers portage et l'éco-conditionnalité
- Mise en œuvre de l'éco-socio-conditionnalité
- Mise en place de critères d'incitativité supplémentaires (investissement sur capacité de financement)
- Fonds de pré-financement en capital pour les start-ups avec des BSAR.
- Fonds de moyens tickets pour les PME industrielles de 0,5 à 1,5 M€
- Fonds à impact
- Mise en œuvre des projets du FEI (co-investissement et garantie)
- Créer le fonds d'investissement dans les filières agroalimentaires
- Mener des études par filières sur les chaînes de valeur
- Confirmer la volonté d'une prise de participation directe de la région dans une entreprise stratégique
- Utiliser CIBFC comme un fonds de prise de participation directe au sein des entreprises capital patient
- Mobilisation l'épargne citoyenne pour permettre aux habitants d'investir dans les entreprises régionales.
- Etude d'un nouveau fonds régional "souverain" et capital patient complémentaire de l'existant
- Renforcer la collaboration et les échanges avec la place financière et les établissements bancaires
- Renforcer la collaboration avec les acteurs qui accompagnent les entreprises en difficultés (expert-comptable, commissaire aux comptes...)

INNOVATION, INTERNATIONALISATION, ÉNERGIE, NUMÉRIQUE : ACTIONNER TOUS LES LEVIERS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité des entreprises s'appuie sur des leviers bien identifiés, dont l'innovation, le numérique et la performance industrielle, l'international, l'intelligence économique. La transition écologique et énergétique et l'approche globale de la « responsabilité sociétale des entreprises » complètent ces approches. Pour être efficaces, ces leviers de compétitivité doivent être adaptés aux spécificités de chaque filière.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, le plus souvent en lien avec les opérateurs de l'Etat que sont Bpifrance, l'ADEME ou Business France, déploie de longue date des politiques d'appui à la compétitivité des entreprises. Ces politiques, complexes et profondes, gagnent à être adaptées aux spécificités de chaque filière.

a. La Bourgogne-Franche-Comté, terre d'innovation

L'innovation est un levier déterminant de compétitivité favorisant l'accès aux marchés et la création de valeur sur un territoire, **en apportant un avantage comparatif hors coût.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est marquée par une forte représentation de la recherche privée, avec un niveau de dépenses intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) qui représente 80% de la DIRD totale (administrations + entreprises). Toutefois, dans les tableaux de bord européens, la région apparaît comme une région « moyennement innovante » malgré de nombreux atouts.

La capacité régionale à travailler en mode coopératif est un atout pour articuler au mieux la politique d'innovation privée en lien avec l'excellence de la recherche présente sur le territoire régional. La région a une politique ambitieuse de soutien à l'innovation, qui s'entend de l'innovation technologique à l'innovation de service, organisationnelle et de procédé. Son activité depuis 10 ans au profit de la valorisation de l'innovation sociale (Rallynov) en témoigne.

Les orientations stratégiques pour l'avenir consistent à :

- Faire émerger des projets à haute valeur ajoutée dans le cadre des domaines de spécialisation définis au sein de la RIS3
- Renforcer la collaboration entreprises-recherche
- Faire de l'innovation un levier pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques
- Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer les talents et les projets d'innovation
- Dédier une politique plus identifiée et des moyens nouveaux à l'accompagnement des start-ups

MIMEDI, un projet exemplaire

Le projet MiMédi - Microtechniques pour les Médicaments Innovants - est un projet collaboratif qui associe 10 partenaires (6 entreprises, 3 partenaires académiques et un acteur de transfert de technologie). Ce projet d'envergure, d'un coût total de 13,6 M€ et financé à hauteur de 75 % par les fonds FEDER et par le fond régional d'innovation, combine à la fois des compétences en microtechniques à celles de la production de médicaments issus du vivant. L'amélioration des processus de production contribuera notamment à permettre un accès plus large à ces biomédicaments.

Le plan d'actions innovation

Le plan d'actions innovation a pour objet de structurer et de décrire les actions, à destination des entreprises, à engager ou à renforcer en faveur de l'innovation par la Région et ses opérateurs dans le cadre de sa politique économique. Le plan s'articule autour de 12 fiches-actions organisées autour de 3 axes : sensibilisation, accompagnement, attractivité. Ce plan d'action a été mis en place en 2018 et a fait l'objet d'une évaluation en 2021-2022, qui conforte à la fois le cadre d'action et sa mise en œuvre.

Sa gouvernance et le suivi sont mis en place avec le comité thématique de l'innovation, lieu de concertation régional. Il est piloté par la Région Bourgogne-Franche-Comté et réunit les principaux acteurs de l'innovation (Etat, Bpifrance, ADEME, CDC, AER, les 5 pôles de compétitivité, des clusters, CCIR, SATT Sayens, FC Innov, DECA BFC, UBFC).

Les **actions de sensibilisation** sont dans l'ensemble jugées nécessaires et efficaces. Les opérateurs estiment que de plus en plus d'entreprises sont ouvertes à l'innovation et connaissent les acteurs du réseau : 85% des entreprises qui ont bénéficié des aides disent savoir vers qui s'orienter pour être accompagnées. Néanmoins, l'effort à fournir pour accéder à l'information est élevé (avec une mesure de l'effort de 7,7 sur 10).

Au total, 76 % des entreprises affirment que l'**accompagnement** a tout à fait répondu aux objectifs fixés. Dans certains cas, la longueur de la procédure a été pointée comme un frein à l'atteinte des objectifs. Les opérateurs de l'innovation interrogés apprécient l'ingénierie financière assurée par la Région : la couverture des besoins de financement des projets des entreprises est considérée complète. 64% estiment que l'accompagnement a permis l'embauche de nouvelles recrues au sein de l'entreprise et d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Les acteurs indiquent que la région a progressé concernant l'**attractivité** du territoire. Néanmoins, les marges de progression restent importantes en ce qui concerne l'attractivité des entreprises et des talents ainsi que la participation aux projets Européens. L'attractivité constitue donc l'un des principaux axes d'amélioration du Plan.

La valorisation de femmes scientifiques constitue également un axe. Il y a exemplarité avec deux médailles de bronze du CNRS, un doublé historique pour FEMTO-ST. Aude Bolopion (micro-nano robotique biomédicale) et Nadia Yousfi Steiner (diagnostic piles à combustible) sont récompensées de la médaille de bronze 2019 du CNRS pour leurs travaux de recherche prometteurs.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, les pistes d'amélioration concernent :

- Vision intégrée de l'innovation : mieux associer aides financières et accompagnement, numérique, performance industrielle & innovation.
- Actions de sensibilisation : renforcer la coordination des acteurs avec un plan de communication et des outils partagés, soutenir des approches multi-filières favorisant l'éclosion de collaborations.
- Accompagnement : levée de fonds, vision intersectorielle, et nécessité de plus de programmes d'accélération. Renforcer et démultiplier un accompagnement multidisciplinaire (techniques, économiques). Orienter les fonds d'investissement pour prendre en compte les contraintes des entreprises innovantes. Concevoir un parcours d'accompagnement lisible, attractif, qualitatif et marqueté pour les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance non issues du monde de la recherche. Mettre en place un ensemble d'actions pour renforcer les collaborations entre entreprises et recherche.
- Attractivité : améliorer l'offre à destination des entreprises et des start-ups exogènes.
- Sensibiliser et accompagner au montage des dossiers européens et transfrontaliers

Exemple de collaboration entre une entreprise et un laboratoire

Le projet DAMAV, impliquant l'entreprise régionale **Yumain** et l'UMR Agroécologie vise la détection automatique des maladies dans la vigne grâce à un logiciel de vision et acquisition par caméra embarquée sur drone. Le projet a permis le développement de caméras multispectrales innovantes par Yumain, en commercialisation depuis 2019 et la création de deux emplois dans la société.

Le lien avec la recherche : un axe d'amélioration continue

Les politiques d'innovation cherchent toujours à renforcer le lien entre recherche et entreprises. Le plan de mandat 2022-2028 prévoit que le soutien à la maturation, la création et premières étapes du développement de start-ups, le renforcement du lien entre monde de la recherche et monde économique, le soutien aux incubateurs d'entreprises innovantes ou la démultiplication de démonstrateurs industriels conforteront l'émergence de filières d'avenir créatrices des métiers de demain. De même, l'intelligence artificielle prendra une place prépondérante notamment dans le domaine de la santé, de l'environnement et de l'industrie du futur.

Il prévoit également que la région concentre son action de détection et prématuration sur 3 secteurs d'avenir émergents : hydrogène, biomédicaments, alimentation durable.

A l'instar de la logique d'articulation avec le contrat de plan régional de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), l'articulation avec un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) renouvelé pourra ouvrir le cas échéant la voie à un amendement du présent SRDEII.

Cohérence des objectifs avec le schéma régional Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI 2019-2021) BFC :

Le transfert de technologie en provenance de la recherche publique est vecteur de création de jeunes start-ups et de mise en place de projets collaboratifs favorisant la coopération entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise.

Pour le transfert de technologie, le SRESRI prévoit 4 orientations :

- Valoriser les résultats de la recherche publique,
- Favoriser la coopération entreprise-recherche par la mise en réseau du potentiel régional,
- Favoriser la coopération entreprise-recherche par des projets collaboratifs,
- Améliorer la présence entreprises-laboratoires sur les salons internationaux.

Le SRESRI ne définit pas de secteurs prioritaires : la politique publique est ouverte thématiquement, pour permettre l'émergence de marchés de niches en lien avec les spécificités des écosystèmes d'innovation sur les territoires.

Le financement de l'innovation

Il existe de nombreuses sources de financement des projets d'innovation, mais globalement les guichets ont été unifiés pour faciliter les projets des entreprises : Bpifrance opère pour le compte de l'Etat et de la Région l'essentiel des financements, le FEDER réalise des appels à projets, et les Pôles de compétitivité sont là pour faciliter l'ingénierie de projet.

Derrière ce quasi-guichet unique, les acteurs publics déploient une ingénierie de financement complexe pour faciliter le parcours des entreprises et faciliter l'innovation :

- **L'Union européenne (UE)** finance certains mégaprojets dans le cadre de ses politiques à l'échelle européenne, en lien avec les Etats membres. Ce sont notamment les « projets importants d'intérêt européen commun » (**PIEEC**). A titre d'exemple trois projets en Bourgogne-Franche-Comté liés à l'hydrogène pourraient bénéficier **chacun** d'un financement de plus de 100 M€. Ces types d'aide sont complètement inaccessibles pour les moyens de la région
- L'UE finance via le Fonds européen de développement régional (**FEDER**) des aides aux entreprises. Pour le programme régional 21-27 les montants suivants seront disponibles :
 - a. Subvention de projets de recherche collaboratifs avec un laboratoire : ouvert aux entreprises de toute taille (dès lors qu'une PME est dans le consortium) : 35,7 M€
 - b. Subvention de projets individuels de recherche et innovation : ouvert aux PME : 8 M€
 - c. Un instrument de prêt à taux bonifié pourrait être mis en place pour soutenir les projets individuels de recherche et innovation (PFI Bpifrance). Les PETI (petites entreprises de taille intermédiaire entre 250 et 500 salariés) pourront également être soutenues : 5 M€
- En complément, des crédits sectoriels gérés par la Commission européenne, complétés par du FEDER, pourraient également cofinancer le pôle d'innovation numérique européen (**EDIH**) porté par le pôle véhicule du futur : 3,5 M€ (cf. section numérique) A noter que les programmes Interreg France-Suisse, Espace alpin et Europe du Nord-Ouest prévoient des financements pour l'innovation
- **Le FEADER** finance des groupes opérationnels coopératifs et innovants via le Partenariat Européen d'innovation pour une agriculture et sylviculture durable. Une enveloppe de la prochaine programmation à 6M€ de FEADER est prévue dans la programmation 2021-2027. Elle sera assortie de crédits régionaux.
- L'Etat via le « **PIA dirigé** » (c'est-à-dire le PIA géré directement par le gouvernement) dispose de financements abondants labellisés « France 2030 ». Il produit de nombreux appels à projets pour l'essentiel géré par Bpifrance.
- Après le « FUI » (fonds unique interministériel) l'Etat a proposé un « PSpC-Région » (projets structurants pour la compétitivité) auquel va désormais succéder le « i-démo » qui sera géré dans les enveloppes régionales du PIA 4. Les modalités de ce mécanisme de financement sont en cours de finalisation entre les régions et l'Etat.
- L'Etat et la Région vont conventionner pour une déclinaison régionale et cofinancée à parité Etat -Région (**PIA 4 régionalisé**) pour environ 40 M€ sur 2022-2025 pour soutenir le volet « idémo » mais également les aides individuelles, des projets de filières et de formation.
- La région abonde un **Fonds régional d'innovation (FRI)**, opéré par Bpifrance et doté de 3 à 6 M€ par an selon les besoins des entreprises (soit représentant de 21 à 42 M€ sur la période 2022 - 2028) qui permet de soutenir des projets de moindre envergure ou des briques de projets soutenues par l'Europe ou l'Etat et nécessitant des aides régionales. C'est ainsi que le FRI permet de soutenir environ 10 projets associant laboratoires et entreprises chaque année.
- La région soutient activement les acteurs du **transfert de technologie** (SATT SAYENS, FC'INNOV, DECA-BFC, UBFC...) et leurs projets, à hauteur de près de 5 M€ par an en moyenne
- La région soutient les **pôles de compétitivité** et les clusters sur son territoire pour l'émergence et l'accompagnement de projets d'innovation mais également pour leur rôle de représentation de filière, cela représente environ 3 M€ par an en soutien au financement de structures d'innovation.

La stratégie de financement des projets est claire : **utiliser les financements européens ou nationaux avant la mobilisation des financements régionaux**. Cela suppose la recherche d'une articulation systématique entre les différentes strates de financement, dans un environnement sans cesse évolutif et le partage d'information entre acteurs de l'écosystème reste une clé déterminante pour accompagner les entreprises à trouver les financements adéquats pour leurs projets.

Les politiques existantes :

- Des domaines de spécialisation définis dans le cadre de la RIS3 votée en 2021
- Soutien au réseau régional de l'innovation coopératif et réactif, structuré et animé par l'AER pour la sensibilisation, la promotion de l'innovation et la coopération entre structures d'accompagnement
- Un accompagnement individuel et collectif de l'innovation via les pôles de compétitivité, l'AER, les filières...ainsi qu'un accompagnement des démarches territoriales (exemple projets Territoires d'innovation Nord-Franche-Comté et Dijon)
- Des aides financières aux projets individuels et collaboratifs innovants et entreprises innovantes répondant aux besoins des entreprises : 9 entreprises sur 10 sont satisfaites de l'aide accordée par la Région en soutien à leur projet d'innovation
- Un travail en partenariat étroit avec Bpifrance, qui permet aux entreprises d'avoir un guichet unique et non de multiplier les demandes de financement
- Une gouvernance de la politique de l'innovation en étroite collaboration avec la politique de recherche et de transfert de technologie
- Objectif régional de retombées économiques de la recherche publique par le transfert de technologie.

Actions et chantiers :

- Faire de la Bourgogne-Franche-Comté un **territoire attractif** pour les entreprises innovantes à travers notamment la mise en place d'un prix régional et d'offres immobilières et d'outils d'accompagnement adaptés
- Création d'un incubateur d'entreprise innovante dans le domaine du tourisme
- Encourager et valoriser les projets d'innovation contribuant à la **transition écologique et énergétique** et valoriser les projets qui ont un impact très positif
- **Formaliser des parcours d'accompagnement et améliorer la lisibilité** de l'offre d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises
- **Renforcer l'offre d'accélération des entreprises innovantes** pour la mise sur le marché et la commercialisation des innovations
- Articuler les aides régionales avec les aides proposées par l'Europe et l'Etat dans un contexte souvent évolutif en **priorisant les financements européens et nationaux**.
- **Réaffirmer le rôle majeur joué par les Pôles de compétitivité** pour la détection, l'aide au montage et l'approfondissement des projets d'innovation portés par les entreprises
- Affirmer l'appui régional aux projets de **démonstrateurs industriels** et aux projets structurants
- Appuyer le regard vers **les partenariats internationaux du conseil régional** pour s'inspirer et développer des projets

Ces différentes orientations seront formalisées dans un nouveau Plan d'action innovation entreprises en lien avec le futur SRESRI.

b. Le numérique au cœur de toutes les (r)évolutions

Favoriser la digitalisation des entreprises. La digitalisation est un levier puissant et incontournable pour rester compétitif : porteuse d'opportunités d'affaires, source de productivité et d'efficacité dans les process, relations clients, fournisseurs... Si les entreprises sont de plus en plus convaincues de la nécessaire digitalisation, des craintes persistent notamment sur le piratage qui est une préoccupation croissante.

En Bourgogne-Franche-Comté, malgré une offre régionale et des compétences de qualité (près de 29 000 travailleurs ont des emplois liés au numérique), les entreprises souffrent d'un manque de compétences dans ce domaine. De plus, avec 8 041 personnes employées, soit 1,19 % des salariés, la filière numérique occupe une place moindre en Bourgogne-Franche-Comté par rapport à la moyenne nationale (2,9% des emplois) même si l'écosystème autour de l'innovation numérique est dynamique et reconnu (label French Tech en 2019).

Objectifs stratégiques :

- Accompagner le maximum d'entreprises de la TPE à la PME industrielle à l'intégration du numérique
- Leur apporter conseil et appui en matière de cybersécurité
- Accompagner le développement et l'intégration des compétences numériques dans les entreprises
- Consolider la filière numérique et favoriser l'émergence d'entreprises innovantes sur des marchés porteurs en consolidant les parcours d'accompagnement dédiés
- Identifier et soutenir les niches de spécialisations numériques de la région, sur la base des compétences régionales et des besoins exprimés par les filières stratégiques (intelligence artificielle notamment)
- Promouvoir le développement d'un numérique responsable, inclusif et éthique
- Renforcer la place des femmes dans la filière

CSIRT = Computer Security Incident Response Team

Au sein de l'Agence régionale numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia), le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) répond à l'ambition de la Région Bourgogne-Franche-Comté de faire émerger un écosystème numérique régional cohérent et à niveau d'expertise.

Le CSIRT-BFC, incubé dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat (ANSSI), vise à organiser la réponse aux incidents cyber en direction des collectivités locales et des PME et ETIs.

Le rôle du CSIRT-BFC est double :

- Prévention : sensibilisation, conseil, état de la menace, vulnérabilités, apporter des solutions (ex : sauvegarde, coffre-fort numérique, sécurisation des postes de travail, etc.),
- Réponse à incident : protection, remédiation, judiciarisation.
- Le CSIRT-BFC sera un centre de coordination des différents acteurs et organisera la réponse à l'incident. Il intégrera dès 2023 l'InterCert-FR, réseau français des CSIRT/CERT-FR regroupant le secteur privé (prestataires numériques et juridiques) et institutionnel (Etat, département, police, gendarmerie, ANSSI, CNIL...).

Le manque de connaissance mutuelle des acteurs (industriels et offreurs de solutions numériques), un positionnement des entreprises du numérique plutôt sur des marchés matures et peu sur les spécialités émergentes, et un déficit d'investisseurs sont des freins à la diffusion numérique dans la région.

L'UE finance via le FEDER des subventions pour accélérer la transition numérique. Pour le programme régional 21-27 environ 28 M € seront disponibles pour soutenir le développement des projets, outils et solutions numériques à caractère innovant à destination des PME, acteurs publics, des associations et acteurs de la recherche et de l'innovation (par ex : e-administration, e-santé, e-tourisme, e-mobilité, e-entreprise, e-culture, cybersécurité, e-tourisme, e-formation) et leur appropriation par les utilisateurs.

A noter que le programme Interreg France-Suisse finance également via le FEDER le développement des usages numériques pour soutenir des projets menés sur le territoire de coopération franco-suisse.

Le programme régional Industrie du futur : usages du numérique par l'industrie

L'amélioration de la performance industrielle passe par la modernisation de l'outil productif mais cela suppose à la fois une réflexion stratégique et une transformation de l'organisation et une mutation sociale. Aussi, l'accompagnement à la performance industrielle ou à l'industrie du futur repose sur plusieurs piliers :

- La modernisation de l'outil productif,
- La digitalisation de l'industrie : pilotage, production par des flux d'information
- La nécessité de repenser sa feuille de route et son modèle économique
- L'introduction de briques technologiques permettant d'accroître la productivité, la sécurité, la traçabilité et la qualité des biens et process,
- Un accompagnement à la transformation de l'organisation des entreprises et des pratiques managériales.

Engagée depuis 2014, l'action de la Région vise aujourd'hui - en partenariat avec l'Etat qui finance depuis 2019 la moitié des accompagnements - à déployer de façon massive cet accompagnement organisé autour des transformations numériques et technologiques de l'industrie, en s'appuyant sur les filières et des experts thématiques.

Les politiques existantes

- Sensibilisation et accompagnement collectif à l'intégration numérique dans les entreprises
- Soutien à un écosystème numérique pour l'accompagnement des entreprises
- Soutien à la filière numérique avec une dimension RH et compétences
- Soutien aux projets innovants numériques
- Programme Industrie du futur
- Des aides individuelles pour les investissements Industrie du futur et ingénierie financière

Actions et chantiers :

- **Animer l'écosystème** et accompagner la mise en place de **DEDICATED**, guichet unique pour la transformation digitale des entreprises industrielles réunissant les acteurs du numérique, de l'innovation et de la recherche : projet régional présélectionné par l'Etat français et soumis à la sélection de la Commission européenne (Appel à projet EDIH -European Digital Innovation Hub)
- Renforcer l'**accompagnement des jeunes entreprises numériques** (incubation, accélération, financement)
- Assortir l'approche économique de l'**accompagnement à la transformation des métiers et des compétences** : accompagner la montée en compétences de la filière (volet RH) et de l'ensemble des emplois numériques
- **Favoriser l'émergence** de nouvelles filières numériques (Intelligence artificielle, cybersécurité...)
- **S'appuyer sur l'expertise de l'ARnia**
- **Mettre en place une aide individuelle** à la transformation numérique des entreprises dans la continuité du DIGITPASS
- **Consolider l'accompagnement régional pour l'industrie du futur :**

c. La transition écologique et énergétique, de la contrainte à l'opportunité

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel représentent 18 à 20% des émissions totales (les principaux émetteurs sont les transports, l'agriculture et l'habitat). Parmi l'industrie cimenterie, chimie et métallurgie lourde concentrent les émissions. Le scénario « Vers une Région à Energie positive et bas carbone en 2050 » vise une décarbonation de l'économie.

Différents leviers sont développés ci-dessous, qui viennent en complément de l'action régionale en faveur de l'économie circulaire.

Décarbonation de l'industrie : approche globale du cycle produit

Les objectifs visent une diminution des consommations matière mais également une augmentation de la qualité et la durabilité des produits, le développement de l'écoconception et de l'économie circulaire aboutissant à moins de matière pour un même service et/ou plus durable, plus facilement recyclable voire réutilisable, et une orientation vers l'économie de la fonctionnalité (vente d'un service et non d'un produit). Au niveau de l'efficacité énergétique, même si de gros efforts ont déjà été fournis, le gisement d'économies demeure important. Indépendamment du recyclage et du réemploi l'efficacité énergétique est envisagée tant dans la recherche d'une meilleure performance énergétique des bâtiments industriels que dans l'optimisation des outils et des process, notamment des moteurs.

Les actions d'efficacité énergétique sont à réaliser en amont de tout projet de récupération de chaleur ou même d'énergies renouvelables pour éviter tout surdimensionnement à l'échelle d'un bâtiment.

Ces projets nécessitent un accompagnement sur-mesure étant donné que les solutions sont souvent différentes pour chaque secteur d'activité.

Les accompagnements régionaux permettent de mener à bien les projets d'économie d'énergie et d'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique des entreprises, notamment les plus consommatrices.



La mission « ENR&R » (énergies renouvelables et de récupération) de l'AER

La mission a débuté en janvier 2019 sur demande de l'ADEME et de la Région pour donner suite au constat que l'écosystème régional ne disposait pas de compétence sur le domaine de la récupération de chaleur fatale, bien qu'un gros potentiel d'économie d'énergie ait été diagnostiqué (étude ADEME)

- **22 études** lancées
- **15 projets** menés à terme et **65 projets** actifs ou en cours
- **16,7 GWh/an** d'économie d'énergie
- **8,4 M€** d'investissement mobilisés

Quelques chiffres de la mission EnR&R de l'AER :

La mission a débuté en janvier 2019 sur demande de l'ADEME et du CR-BFC, pour donner suite au constat que l'écosystème régional ne disposait pas de compétence sur le domaine de la récupération de chaleur fatale, bien qu'un gros potentiel d'économie d'énergie ait été diagnostiqué (étude ADEME).

Les interventions FEADER gérées par la Région incluent également la dimension de la transition énergétique dans ses conditions de cofinancement. Le FEADER soutient les projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de la production des exploitations agricoles, la production d'énergie renouvelable et la valorisation de celle-ci par les exploitations agricoles ou les industries agro-alimentaires. Le retraitement des effluents par les entreprises agricoles et agro-alimentaires est également un axe du soutien FEADER.

Un exemple d'économie de la fonctionnalité :

Le modèle économique de l'entreprise **Bulk & Co** (89) était celui d'un distributeur de contenants pour la vente en vrac, obligeant à constamment augmenter le volume de ventes de contenants. Pendant 2 ans (2019/2021), l'entreprise a expérimenté une nouvelle offre de fonctionnalité, dans un esprit de « test & learn », avec Monoprix et Franprix. L'entreprise est sortie d'une position de « fournisseur - grossiste » pour les grandes et moyennes surfaces, peu viable sur le long terme, pour aller sur un rôle de « conseiller-accompagnateur » sur tous les aspects du vrac, de l'équipement au parcours client, à la formation, à la performance du rayon... créant 10 emplois directs sur l'Yonne. **En plus de vendre les contenants, l'entreprise désormais assure le service de conseil de gestion des espaces vrac des surfaces de vente.**

Prise en compte des enjeux eau et biodiversité

Dans sa stratégie biodiversité votée en 2020, la Région inscrit la biodiversité comme un enjeu de développement avec la nécessité de développer et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises par des innovations technologiques, entrepreneuriales, sociales et durables. Le réseau régional RSE, la Ligue pour la protection des oiseaux et l'Agence régionale de la biodiversité ont développé un partenariat pour accélérer la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises aux enjeux de la biodiversité.

Le collectif CEDRE (collectivités et entreprises pour un dynamisme régional et environnemental) RSE & biodiversité créé par la LPO en 2019 participe à la dynamique d'accompagnement et d'échanges de bonnes pratiques RSE biodiversité auprès des entreprises (une quinzaine d'entreprises, fédérations professionnelles, bureaux d'études chargés de l'aménagement du territoire et de la gestion de ces aménagements, participent à ce collectif). Ce collectif CEDRE développe plusieurs axes :

- Améliorer le cadre de vie des entreprises et structures et en faire un refuge pour la biodiversité,
- Traiter les enjeux de biodiversité notamment dans la démarche RSE de la structure,
- Sensibiliser, former et mobiliser les collaborateurs pour en faire des acteurs de la préservation de la biodiversité de leur territoire,
- Soutenir par le mécénat (financier, compétences, matériel), des actions en faveur de la biodiversité.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) organise également des événements de sensibilisation en lien avec l'ARB comme le webinaire « biodiversité et rénovation énergétique » de 2021. Une quarantaine d'entreprises ayant signé un engagement Région environnement et biodiversité, ou suivies par le réseau régional RSE (LPO, ARB) ont déjà été identifiées, ce qui devrait permettre d'amplifier la diffusion de la culture de préservation du patrimoine naturel dans les entreprises.

Plusieurs entreprises intégrant des bonnes pratiques biodiversité seront valorisées lors du Forum régional RSE de 2022.

Par ailleurs, il est nécessaire que les entreprises soient accompagnées vers des modèles de production plus respectueux du cycle de l'eau en :

- Favorisant la résilience des entreprises face aux périodes de sécheresse ou d'inondations : aider à la réduction de la consommation d'eau dans les process de production, à la récupération et utilisation des eaux pluviales, développer l'ombrage naturel par la végétalisation des toits, façades et espaces extérieurs...
- Réduisant l'artificialisation des sols et favorisant la désimperméabilisation de l'existant : éviter l'implantation des bâtiments et des équipements dans les champs d'expansion des crues, favoriser les espaces extérieurs de pleine terre végétalisés et l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales.

Les politiques existantes

- Une **stratégie de transition énergétique** votée en Assemblée plénière en décembre 2017 et en cours de révision en 2022
- Un **partenariat Région / ADEME** pour faire de la TEE un moteur de compétitivité pour les entreprises
- Une régie régionale, le **Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté**, dédiée à la mobilisation des professionnels du bâtiment sur les enjeux de la TEE (pratiques et compétences).
- Structuration et formalisation de l'offre de services du **Réseau régional de la transition écologique et économique** de Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)
- Mobilisation des règlements d'intervention des aides aux entreprises au service de la transition énergétique et écologique :
- Un **accélérateur à projets** transversal sur **l'économie circulaire** ADEME / Région (Direction de l'économie – Direction de l'environnement) : 97 projets soutenus entre 2018 et 2020 pour 10 M€ d'aides ADEME / Région

Actions et chantiers :

- Poursuivre le partenariat avec l'ADEME dans le contexte de France 2030 (nombreux appels à projets)
- Capitaliser sur l'écosystème existant :
- Accompagner / acculturer les filières et les pôles de compétitivité sur la TEE et identifier les enjeux prioritaires par filière
- Accompagner les entreprises dans la décarbonation :
 - > Renforcer la sobriété et l'efficacité matière et énergétique
 - > Substituer les énergies fossiles et diversifier les sources d'énergie :
 - > Encourager la fabrication de biens et services éco-conçus
 - > Soutenir les initiatives de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération.
 - > Soutenir les filières émergentes liées à l'économie circulaire (vrac, matériaux biosourcés, réemploi / réparabilité...)
 - > Développer les énergies renouvelables et leurs filières
 - > Développer l'économie du tri et de la valorisation des déchets par des entreprises locales
- Adapter les outils financiers existants
- Accentuer la prise en compte par les gestionnaires de nos fonds du développement durable dans la stratégie des entreprises (critères ESG)

d. Amplifier l'internationalisation des PME

Le commerce extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté est structurellement excédentaire. Elle est la première région française par le taux de couverture (exportations/importations en % - 108 % contre 85 % pour la France) et la 3ème région française par le solde. Elle se positionne au 10ème rang pour les exportations.

En 2021 ses exportations atteignent **20,7 Mds** d'euros. C'est la première région industrielle française et la plus exportatrice de son industrie (plus de 55 % des exportations). Les exportations sont majoritairement tournées vers l'Europe. L'Allemagne est le premier client de la région. **660** entreprises étrangères implantées en région réalisent **50 %** du chiffre d'affaires export du territoire.

Cependant on compte un nombre réduit d'exportateurs réguliers : sur 6 500 exportateurs au total, 3 800 exportent plus de 20 000 € et 1 600 sont des exportateurs réguliers (qui ont plus de 3 ans d'export). C'est pourquoi l'objectif constant est d'augmenter le nombre de « primo-exportateurs ».

La présence de la Bourgogne-Franche-Comté au salon EPHJ

Chaque année, plus de 800 entreprises des métiers de l'horlogerie-joaillerie, des microtechnologies et des technologies médicales se retrouvent à Genève pour le plus grand salon mondial de la haute-précision, qui attire plus de 20 000 visiteurs.

Forte de ses savoir-faire historiques dans ces domaines, la Région Bourgogne-Franche-Comté est fortement représentée chaque année par une trentaine d'exposants régionaux, dont la moitié réunie sur le collectif organisé par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

Le salon EPHJ fait partie de la programmation d'actions collectives à l'international, auquel la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte un soutien annuel à hauteur de 1,2 M€, permettant ainsi de réduire le coût de participation des entreprises présentes sur le collectif. En outre, les actions de communication et de valorisation de la filière bénéficient également aux entreprises participantes. Ce programme permet l'accompagnement de 500 entreprises par an en moyenne.

La région a pour ambition d'offrir aux PME les conditions d'un développement pérenne à l'international. La région poursuit les objectifs suivants :

- augmenter le nombre d'entreprises exportatrices en confortant à l'export celles qui exportent déjà et en initiant de nouvelles à l'international.
- conforter le collectif avec la Team France Export et les filières et agir de façon concertée au service de l'internationalisation des entreprises
- détecter de nouveaux exportateurs.

Le plan régional d'internationalisation des entreprises (PARIE) a permis de conforter une politique publique mature issue des pratiques mises en œuvre par les 2 régions d'avant la fusion. Il associe au sein de la **Team France Export** (TFE) l'Etat, la CCIR, Bpifrance, Business France, les Conseillers du Commerce extérieur et la Région. La TFE travaille en étroite collaboration avec l'AER afin de mettre en avant nos savoir-faire d'excellence sur les manifestations internationales.

L'évaluation de cette politique portant sur la période 2017-2020 a permis de conforter la pertinence des actions conduites tant sur l'accompagnement collectif qu'individuel. Elle a en outre proposé des pistes d'amélioration.

Ce plan repose sur deux modalités :

- Un accompagnement collectif qui s'appuie sur un programme régional annuel porté par la CCIR et visant à prospecter des marchés à l'étranger à coût réduit et à trouver des synergies collectives.
- Un soutien individuel avec la mise en place d'aides en matière de conseil et d'accompagnement dans la durée à chaque étape du développement à l'international de l'entreprise. En complémentarité des outils de l'Etat, la Région propose des aides au conseil, au recrutement de personnel qualifié à l'export, le recours au VIE et la prospection de nouveaux marchés.

Les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique

La Région a noué des accords politiques avec les Régions étrangères suivantes :

- le Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne,
- la Région de Bohême centrale en République tchèque,
- la Voïvodie d'Opole en Pologne,
- la Province du Cap Occidental en Afrique du Sud,
- la Région du Maule au Chili.

Par ailleurs, depuis 2003, la Bourgogne-Franche-Comté, la Rhénanie-Palatinat, Opole et la Bohême centrale coopèrent également dans le cadre de la « Convention Quadripartite ».

La Région coopère également étroitement avec 7 cantons suisses dans le cadre de l'espace de coopération de l'Arc jurassien et du programme européen INTERREG France Suisse, dont elle est autorité de gestion (voir plus bas section V).

Les politiques existantes

- Pilotage coordonné au sein de la **Team France Export** et du comité régional de l'international
- Actions collectives dont la politique portée par la **CCI régionale**
- Partenariat avec **Business France**
- **Aides individuelles** (cadre export, conseil, etc.)
- Partenariats internationaux des **pôles de compétitivité** et filières

Actions et chantiers :

- Collaboration étroite entre la Team France Export et les filières
- Détection de primo exportateurs : augmenter le nombre d'entreprises exportatrices régulières
- Renforcer l'approche économique dans le cadre de nos partenariats internationaux existants et à venir sur des marchés porteurs pour les entreprises de BFC (Amérique, Asie...)
- Mettre en place une nouvelle feuille de route internationalisation et installer le Conseil stratégique de l'export régional pour une meilleure coordination par la Région de la Team France Export
- Soutien à de nouvelles opérations sur des marchés spécifiques portées par les pôles de compétitivités et les filières
- Renforcer les outils de communication pour sensibiliser les entreprises dès leur création aux atouts de l'export
- Développer les salons digitaux et hybrides (tant en BFC avec l'outil Connect Events que sur des salons exogènes)
- Renforcer l'attractivité régionale à travers des événements/salons internationaux
- Consolider le Forum Business for Climate dans sa dimension internationale
- Faire franchir un cap aux PME primo exportatrice et leur faciliter l'accès aux salons

SOUTENIR TOUTES NOS FILIÈRES ET LEURS COMPÉTENCES

Les filières jouent un rôle essentiel dans la structuration des activités économiques : elles contribuent à consolider le tissu industriel, à défendre les intérêts des entreprises aux niveaux national et international, à conforter les entreprises sur les marchés, ou à attirer des talents pour assurer le haut niveau de performance attendu. Elles permettent aux entreprises d'agir collectivement pour anticiper et agir en mutualisant les coûts.

Dans une nouvelle phase de la mondialisation, l'Europe et l'Etat mobilisent des stratégies et des financements associés dont il faut faire bénéficier ces écosystèmes pour tirer la compétitivité et saisir les opportunités.

Une politique de filière structurée permet d'aider les entreprises à trouver plus facilement des réponses à leurs besoins au sein d'organisations collectives, soutenir les dynamiques collectives en agissant notamment sur les leviers de compétitivité identifiés dans le SRDEII. Elle permet également d'établir une vision commune des grands enjeux des filières structurées du territoire, locaux nationaux, voire internationaux et d'anticiper collectivement les mutations du tissu économique et l'adaptation des entreprises aux changements, à savoir susciter la création d'entrepreneuriat autour des nouveaux enjeux sociétaux par l'accompagnement à la structuration de filières émergentes et contribuer à la mise en place de démonstrateurs pour faciliter l'industrialisation des innovations, notamment en matière de transition écologique.

La politique de filière permet également de développer une communication renforcée afin de soutenir l'identité industrielle de la Région, renforcer l'attractivité régionale par la valorisation d'écosystèmes et la mise en avant des savoir-faire (actions de promotion, participation à des salons internationaux, missions de prospections communes, actions de communication envers les médias...).

L'action publique s'appuie sur une habitude bien ancrée des entreprises qui les fait se regrouper en « syndicats professionnels ». En mutualisant les coûts et les moyens, et aidées par l'action publique, leurs actions sont plus efficaces et ils créent de **l'intelligence collective**.

Les organismes porteurs de filières en Bourgogne-Franche-Comté en 2022

La structuration sous forme de cluster repose sur la volonté d'entreprises souhaitant se fédérer - les structures sont donc par nature évolutives et peuvent être de création récente, plus ancienne ou bien se diluer au sein de structures plus importantes. L'action de la région vise à conforter le développement des filières existantes en soutenant les 5 pôles de compétitivité - inscrivant ainsi l'innovation comme l'un des ressorts de compétitivité significatifs - ainsi qu'une quinzaine de clusters régionaux.

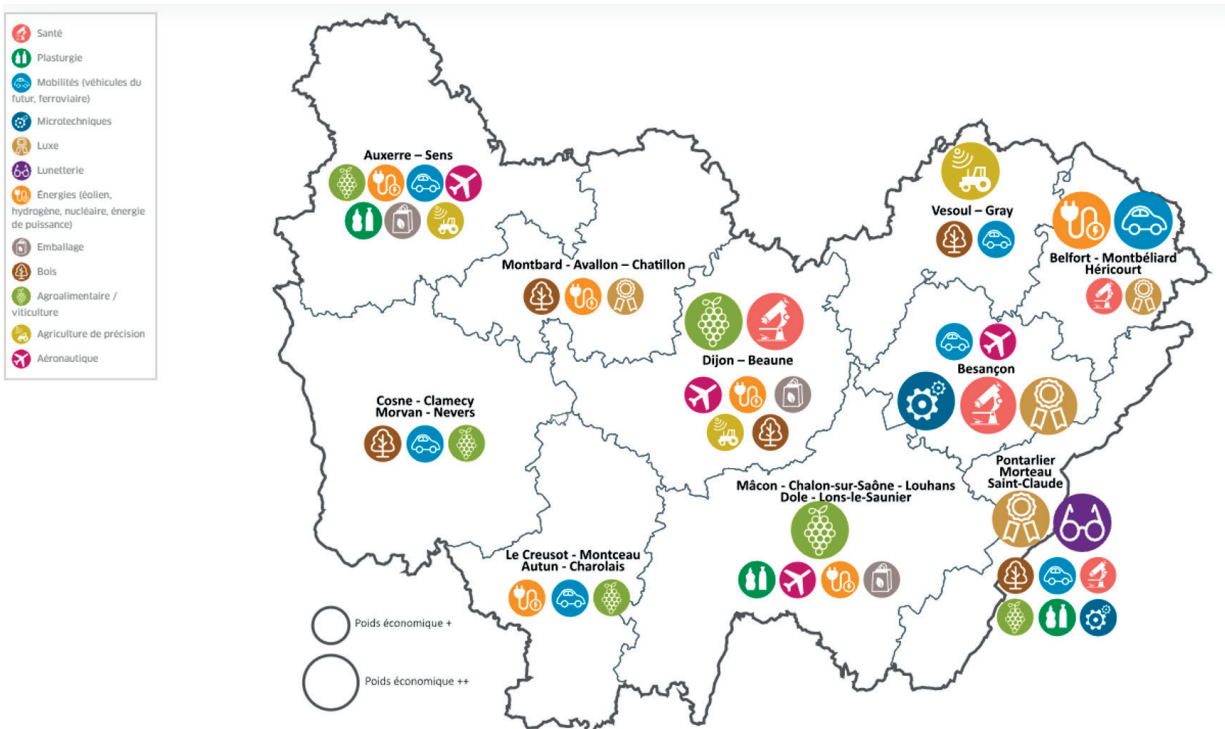
Cinq pôles de compétitivité :

- Pôle Véhicule du futur (Mobilité durable)
- Pôle Vitagora (Alimentation durable)
- Pôle Nuclear Valley (Nucléaire civil)
- Pôle Polyméris (Plastiques, caoutchoucs et composites)
- Le pôle des Microtechniques (PMT) spécialisé dans les technologies de pointe pour différents marchés (santé et aéronautique)

Les pôles de compétitivité sont labellisés par l'Etat pour des périodes données. Actuellement la phase IV se termine et l'Etat et les Régions négocient le cahier des charges et les conditions d'accompagnement des pôles pour la phase V. La Bourgogne-Franche-Comté se positionne au sein des régions pour un maintien d'un partenariat fort avec l'Etat où celui-ci assume notamment les conséquences budgétaires des orientations qu'il fixe.

Des clusters et interprofessions :

- Mobilités : Mecateamcluster, Gisaéro
- Bois : Fibois
- Santé : BFCare, Innov'Health, Tis santé, Santénov
- Luxe et savoir-faire d'exception : Luxe&Tech
- Lunetterie : Les Entreprises de la Lunetterie du Jura
- Agroécologie : Agronov
- Matériaux biosourcés : Robin's
- Energie : Vallée de l'énergie
- Plasturgie : Polyvia
- Eolien : W4F
- Offreurs de solutions Industrie du futur : Robotics Valley



Quelques chiffres de la politique régionale filière 2017-2021 :

Les 5 pôles de compétitivité représentent près de 750 adhérents, principalement des entreprises. Ils organisent chaque année plus de 60 événements. Ils donnent naissance et labellent environ 25 projets collaboratifs d'ampleur chaque année. Depuis 2017, ce sont une centaine de projets collaboratifs qui ont été labellisés.

L'action des filières permet de sensibiliser chaque année environ 16 000 entreprises, parmi lesquelles 1000 à 1200 bénéficient d'un accompagnement collectif et environ 200 d'un accompagnement individuel.

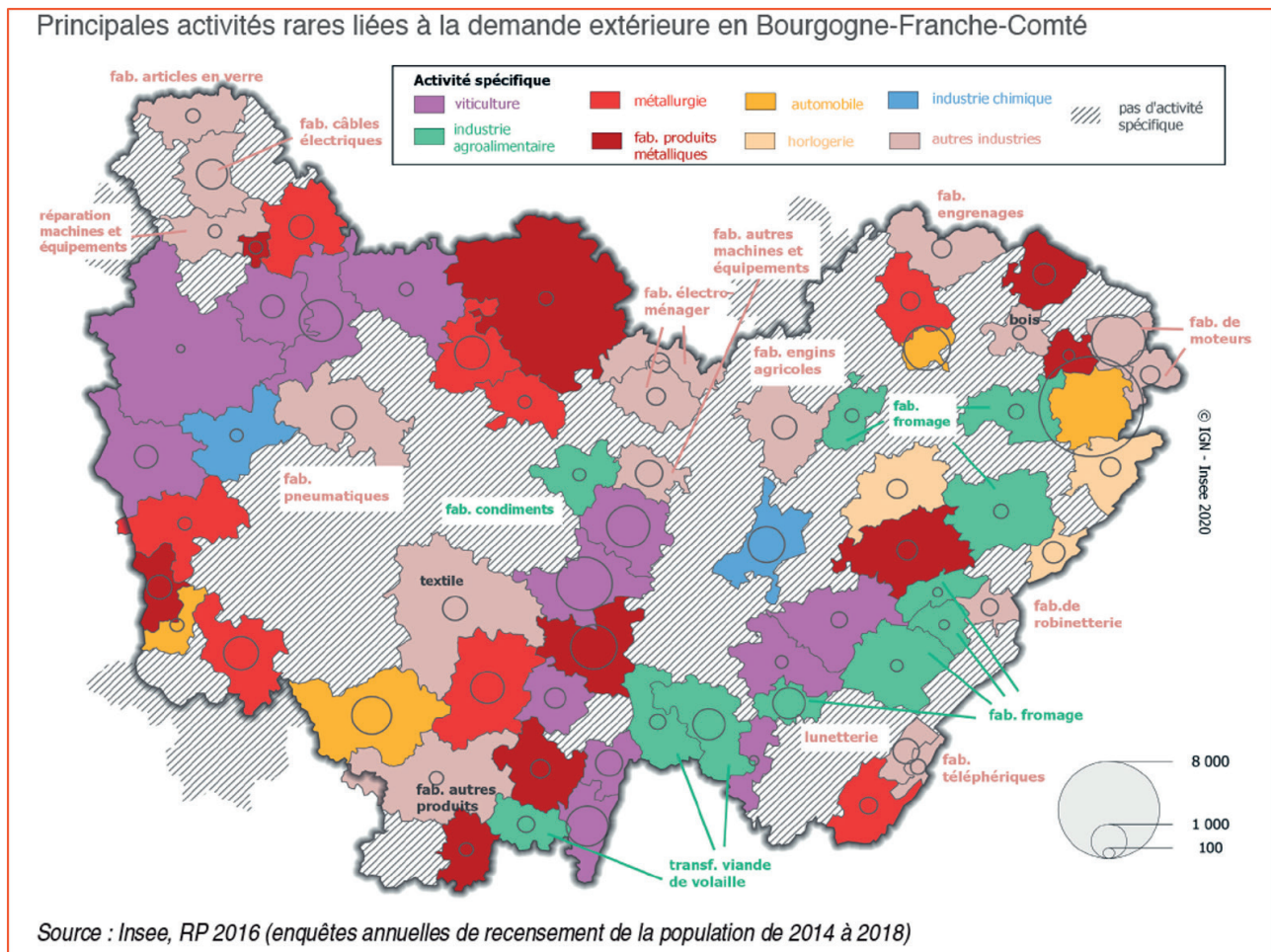
La région a soutenu l'action des Pôles de compétitivité à hauteur de 10 M€ sur la période et l'action des filières et clusters à hauteur de 4,5 M€.

Des filières territorialisées

La Région Bourgogne-Franche-Comté est un territoire où les filières sont naturellement et historiquement territorialisées. La carte ci-dessous établie par l'INSEE montre les spécialisations des activités exportatrices.

Les bassins économiques ne connaissent pas les frontières administratives, et l'action publique s'adapte aux réalités économiques et territoriales. Par exemple :

- Le bassin automobile se concentre sur le Nord Franche-Comté et le Sud Alsace (autour des usines de Sochaux et de Mulhouse). C'est pourquoi le pôle de compétitivité Véhicule du futur est mutualisé avec la région Grand Est.
- Le bassin des entreprises sous-traitantes de la filière nucléaire, dont les « poids lourds » sont enracinés en Saône-et-Loire au Creusot et à Chalon, s'étend jusque dans le département du Rhône et le pôle Nuclear Valley est mutualisé avec la région AURA.
- Les entreprises de la plasturgie et de la lunetterie se partagent pour la plupart d'entre elles entre le Jura et l'Ain, aussi Polyvia et Polyméris sont bi-régionaux.



L'agriculture génère également une forte territorialisation de la carte des territoires exportateurs, avec notamment les vins et fromages ancrés dans leurs AOC.

L'appui régional prend en compte ce fait territorial d'abord en coopérant si nécessaire avec les territoires voisins, et en incitant les pôles et clusters à étendre et mutualiser leurs moyens aux entreprises et territoires moins spécialisés. Ainsi, par exemple, le cluster automobile de la Nièvre - qui a une spécificité sur le sport automobile - a pu néanmoins mutualiser des moyens et une connaissance profonde de l'industrie automobile avec le pôle Véhicule du futur.

Intelligence et sécurité économique

L'intelligence économique est une démarche qui vise à collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique. Elle articule ainsi un ensemble d'actions permettant à une organisation de détecter les opportunités et les menaces pour éclairer la prise de décision, l'engagement et la conduite de l'action.

Dès 2017 la Région, de façon volontariste, a souhaité s'engager dans la mise en place d'une politique publique d'intelligence économique aux côtés de l'Etat. Cette volonté a trouvé une première traduction dans la création en 2018 d'un réseau d'experts de la veille, dont les rencontres permettent des échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de veille. La Charte partenariale adoptée en février 2021 permet de conforter cette coopération et de l'étendre au champ de la sécurité économique. Les acteurs se réunissent pour le pilotage stratégique dans le CRIET (comité régional intelligence économique et territoriale).

Un réseau d'experts de la veille a été créé en 2018 : une vingtaine d'acteurs (pôles de compétitivité clusters, représentations des filières, représentations des entreprises...) échangent des bonnes pratiques en matière de veille, et éventuellement mutualisent des outils. Mutualisation de la connaissance sur le champ de l'économie, l'emploi et la formation au moyen de la plateforme DECIDATA (cf. partie V).

Cette politique « offensive » (connaître, anticiper) a également un volet « défensif » qui va être développé par une coopération plus étroite avec l'Etat, notamment dans le cadre de la cellule de veille et d'alerte sur les entreprises stratégiques.

Une approche de la normalisation concertée entre les professionnels et les régions

Le travail de lobby de l'AFIGIA (association française des indications géographiques industrielles et artisanales) et des Régions françaises a fini par porter ses fruits. En effet, le 13 avril 2022, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement visant à établir une protection, à l'échelle de l'Union européenne, des indications géographiques des produits artisanaux et industriels afin d'aider les producteurs à protéger et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle de leurs produits dans toute l'Union européenne. Ce cadre s'appliquera à des produits tels que la **Pierre de Bourgogne** qui bénéficiera ainsi d'une protection européenne des indications géographiques associant l'origine et la réputation des produits à leur qualité.

Emploi, formation, orientation, RSE : l'humain au cœur de la compétitivité

Il est important de définir une politique structurée de la formation et de l'orientation professionnelle en lien étroit avec les enjeux des filières industrielles. Les contrats stratégiques de filières nationaux comportent un volet sur les compétences. Ils font référence à plusieurs enjeux, plus ou moins forts selon les filières :

- Anticiper l'évolution et besoins de compétences : enjeu crucial pour accompagner les mutations industrielles
- Travailler sur l'attractivité des métiers
- Développer l'alternance et identifier de nouveaux parcours de formation
- Soutenir l'emploi des femmes et valoriser les femmes dirigeantes d'entreprise
- Intégrer les personnes éloignées de l'emploi, dont les personnes en situation de handicap

La Région s'inscrit dans la même logique au niveau régional en veillant à une approche concertée des enjeux économiques, de compétences et d'attractivité des filières y compris le cas échant par une contractualisation globale par filière. La politique régionale en matière de formation et d'orientation professionnelle répond à ces enjeux et décline ses orientations notamment dans le CPRDFOP - le détail des politiques d'emploi, formation et orientation (le plus souvent commun à l'économie industrielle et à l'économie de proximité) est présenté dans la première partie de ce document.

a. Arrimer nos filières stratégiques aux enjeux nationaux et mondiaux

Ces **filières stratégiques** ressortent des domaines de spécialisation définis dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation (RIS3) qui sélectionne les filières éligibles au FEDER. Elles correspondent également aux filières visées par l'Etat dans le cadre du plan France 2030 et sont présentes dans les Comités stratégiques de filière nationaux ainsi que dans les stratégies d'accélération pour l'innovation élaborées ou en cours d'élaboration par l'Etat.

Même si les mutations des principaux marchés servis sont rapides, la Bourgogne-Franche-Comté est positionnée sur des enjeux d'avenir comme l'énergie, les mobilités, la santé et l'alimentation. Notre agriculture et notre industrie ont les moyens de répondre à ces besoins fondamentaux de l'humanité au XXI^e siècle : à nous de nous organiser pour être concurrentiels, innovants et coopératifs et d'apporter au monde les solutions de transition énergétique et écologique dans un contexte compétitif.

Filières et enjeux de souveraineté et de relocalisation industrielles : France 2030 et Europe

Le renouveau d'une politique industrielle portée par l'Etat s'est traduit d'abord dans son plan de relance puis dans le programme France 2030. Il répond aux enjeux de souveraineté (alimentation, composants critiques...) et de relocalisation pour sécuriser des chaînes de valeur stratégiques. Le programme France 2030 se traduit par l'annonce d'un budget de 30 milliards d'euros pour répondre à 10 objectifs prioritaires. La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Etat déploient une méthodologie de travail afin d'orienter les entreprises vers les appels à projet adéquats et là aussi la structuration en filières est essentielle. A titre d'exemple, les secteurs prioritaires de France 2030 sur lesquels la Région Bourgogne-Franche-Comté présente des atouts sont :

- Dans le secteur de l'énergie : favoriser l'émergence de technologies et d'innovations contribuant au mix énergétique.
- Dans le secteur des transports : favoriser les solutions de mobilités durables en lien avec l'électrification des véhicules et la décarbonation des solutions de mobilités lourdes. Dans la filière alimentation : Pour une alimentation saine, durable, rémunératrice, traçable et respectueuse du bien-être animal.
- Dans le secteur de la santé : Production de 20 biomédicaments contre les cancers et les maladies chroniques, Création des dispositifs médicaux de demain.

La stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) 2021-2027

L'adoption d'une stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente 2021-2027 (RIS3) est une condition favorisante pour l'adoption du **PO FEDER** ; la stratégie régionale pour l'innovation de Bourgogne-Franche-Comté a été élaborée en partenariat étroit avec les acteurs académiques et économiques (plus de 15 réunions de concertations et 200 participants).

La RIS3 définit les domaines d'excellence régionaux dans lesquels seront soutenus par les financements publics (FEDER, régionaux). Ces domaines d'excellence régionaux ont été construits sur la base des forces régionales en termes de recherche et compétences des entreprises.

Les 6 domaines d'excellence régionaux identifiés sont pour la Bourgogne-Franche-Comté :

1. Chaînes de valeurs au service d'une alimentation durable
2. Santé et soins individualisés intégrés
3. Hydrogène, chaîne de valeurs et usages
4. Mobilité durable, intelligente et connectée : véhicules, infrastructures
5. Matériaux et procédés avancés
6. Microtechniques et systèmes intelligents

La mise en œuvre de la RIS3 repose, en transversal sur 3 formes de transitions : **industrielle, numérique et énergétique.**

FILIÈRES D'EXCELLENCE DE BFC	DOMAINE DE SPÉCIALISATION RIS3	STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION POUR L'INNOVATION FRANCE 2030 ET PIA 4 DIRIGÉ	CONTRATS STRATÉGIQUES DE FILIÈRES
Mobilités	Mobilité durable, intelligence et connectée : véhicules, infrastructures et services innovants	Digitalisation et décarbonation des mobilités	CSF automobile CSF aéronautique CSF ferroviaire
Santé	Santé et soins individualisés et intégrés	Biothérapies et bioproduction des thérapies innovantes Santé numérique Maladies infectieuses	CSF Industries de Santé
Alimentation	Chaînes de valeur au service d'une alimentation durable	Alimentation durable et favorable à la santé Systèmes agricoles durables et équipements agricoles favorables à la transition énergétique	CSF agroalimentaire
Hydrogène	Hydrogène pour une transition énergétique et économique : chaînes de valeur et usages	Hydrogène décarboné	CSF Industries des nouveaux systèmes énergétiques
Energie		Technologies avancées pour les systèmes énergétiques	
Microtechniques	Microtechniques et systèmes intelligents		
Bois Matériaux biosourcés Métallurgie Nucléaire Plasturgie	Matériaux et procédés avancés	Recyclage et incorporation de matériaux recyclés Villes durables et bâtiments innovants	CSF Filière chimie et matériaux CSF Filière nucléaire CSF Filières mines et métallurgie CSF Bois

Les filières agricoles et agroalimentaires : le lien au territoire

L'agriculture et l'agroalimentaire répondent à la fois des enjeux locaux (circuits courts, etc.) et à des enjeux mondiaux : **l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est fortement exportatrice de produits directs ou transformés.**

La filière régionale de l'alimentation génère de nombreuses activités allant de l'amont agricole à la distribution, en passant par l'artisanat alimentaire ou la restauration. Elle représente 26 840 salariés répartis dans 2140 entreprises, 44 000 actifs permanents dans l'agriculture, 4 400 saisonniers et 2 600 intérimaires. Les entreprises régionales (coopératives, industries, artisanat) transforment les matières premières en produits simples (viandes, farine, lait ou œufs conditionnés...) ou élaborés (fromages, vins, salaisons, condiments, biscuits, traiteurs...), pour le plaisir des consommateurs locaux ou internationaux. Les produits exportés représentent plus de **4Mds €**.

Les filières viandes-salaisons, produits laitiers, et viti-vinicoles sont à l'origine de produits de qualité (SIQO) à forte notoriété valorisant les matières premières régionales agricoles. Certaines filières sont très organisées en interprofessions ou syndicats de produits (Comté, Epoisses, vins de Bourgogne et du Jura, volailles de Bresse...). Dans ces filières, la coopération des industries agro-alimentaires (IAA) avec les acteurs de l'amont est l'un des atouts de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour répondre aux tendances de fond du marché, valoriser l'origine locale des produits, sécuriser les approvisionnements, maîtriser la production et la répartition des coûts, anticiper les aléas. Les démarches d'innovation, d'attractivité, de développement des compétences et de transition agroécologique font partie des feuilles de route des acteurs de ces filières régionales. Les filières moutarde et cassis sont par exemple engagées dans des partenariats avec les centres de recherche régionaux et nationaux dans le but de reconstituer des chaînes de valeur régionales avec des variétés plus adaptées au climat local. En particulier, ces filières les plus structurées sont les plus avancées en matière de prise en compte du changement climatique et d'élaboration de stratégies d'adaptation, comme en témoignent les démarches entreprises par les interprofessions viti-vinicoles régionales.

Cependant une partie de la valeur ajoutée des productions régionales échappe au territoire. En outre, dans certaines filières – émergentes ou historiquement peu structurées – la capacité des acteurs à innover se trouve limitée par un déficit de partenariat et d'articulation, à la fois entre l'amont et l'aval des filières, mais également avec les acteurs transversaux (recherche et développement, enseignement, conseil, secteur public) et les autres secteurs économiques. Dans ces filières tout particulièrement, la **solidarité amont-aval**, la **RSE**, la **conservation de la valeur ajoutée** sur le territoire et la **juste rémunération des agriculteurs** sont les axes économiques indispensables pour soutenir la transition agricole promue par le plan de mandat régional : une agriculture source de dynamisme dans les territoires ; attractive et porteuse d'avenir pour les jeunes ; résiliente face aux crises climatiques, économiques, sanitaires ; et en phase avec les aspirations sociétales. Parmi ces productions régionales **la filière viande bovine**, à la fois emblématique de la Région et particulièrement fragilisée, fera l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'un plan dédié.

Le volet agricole de l'économie régionale est défini dans le plan de mandat, qui prévoit des interventions publiques prioritairement en faveur :

- du renouvellement des générations en agriculture,
- d'un développement agricole ancré dans les territoires,
- de la juste rémunération des agriculteurs,
- de la transition agroécologique.

En articulation avec le soutien aux filières, l'expérimentation et l'innovation sont au cœur de la politique régionale agricole. La politique régionale sera adossée au Plan stratégique national (PSN) 2022-2027 qui permettra de coordonner les financements publics nationaux et de mobiliser du FEADER en contrepartie. Le FEADER permettra notamment de donner un effet de levier aux investissements pour la modernisation et la transition agroécologique des exploitations agricoles ainsi que pour la coopération et l'innovation dans les territoires et les filières.

La filière agroalimentaire est représentée par le pôle de compétitivité Vitagora. Elle bénéficie de fonds substantiels pour accompagner ses investissements grâce au FEADER et à la contrepartie régionale significative apportée en complément.

La Région souhaite poursuivre ainsi son engagement auprès des représentants du secteur agricole et de l'Etat pour accompagner, sur le champ de la formation professionnelle, les évolutions qui impactent leur profession au-travers d'outil comme le contrat d'objectifs des productions agricoles. Elle veillera ainsi à travailler avec la profession en particulier sur l'attractivité des formations et des métiers, l'accompagnement des actifs via la montée en compétences face aux évolutions sociétales et environnementales et la sécurisation des parcours professionnels.

Mobilités : des marchés d'avenir

L'industrie automobile et le secteur du matériel de transport constituent les têtes de proue de l'industrie régionale. Grâce à la présence historique de PSA, devenu Stellantis, et de centres d'excellence mondiaux d'acteurs industriels (Alstom, Danielson Engineering, Faurecia, Lisi, PSA, Schrader...), l'innovation est ancrée depuis bien longtemps en région. Outre un secteur automobile fort, la région se distingue également par un écosystème riche sur le ferroviaire (10 650 emplois) et l'aéronautique (20 750 emplois), mais aussi par son attractivité en matière de logistique (72 000 emplois).

La mobilité est multiple et protéiforme : automobiles, camions, remorques, trailers portuaires et aéroportuaires, bennes à ordures et balayeuses, 2 roues motorisés ou trottinettes, sont autant de solutions de mobilité sur lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté n'a de cesse d'innover. L'écosystème de la mobilité regroupe des acteurs des secteurs des transports (de personnes ou de biens), de l'industrie (constructeurs, équipementiers), mais également du numérique (technologies de communication), de l'énergie et de l'environnement.

Le développement de ces nouveaux produits, services, process, applications et technologies autour de la mobilité repose sur trois enjeux majeurs :

- **Une mobilité intelligente** : les nouvelles technologies sont en train de changer radicalement le paysage de la mobilité, et bouleversent les modèles économiques et secteurs traditionnels du monde du transport. La mobilité intelligente est complexe car elle regroupe des acteurs de secteurs très disparates, et donc des approches différentes : la mobilité est maintenant pensée comme un véhicule (connecté, intelligent, autonome...) mais aussi comme un service (mobilité partagée, servicielle) ou comme une infrastructure (optimisation, multimodalité). Et plus largement, l'accumulation de données par et pour la mobilité ouvre des opportunités au développement de nouveaux services, sur l'ensemble des composantes de la mobilité : gestion des flux, billettique, maintenance prédictive...Une part significative de la valeur ajoutée réside dans cet enjeu.
- **Une mobilité durable** : les enjeux de la transition écologique au niveau mondial, et en particulier la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, impose des modifications profondes dans la motorisation, la conception et l'architecture des véhicules et engins de mobilité
- **Une mobilité soutenue par des méthodes et services innovants** : maintenir les infrastructures et engins de mobilité en bon état de fonctionnement est indispensable pour garantir la sécurité des usagers. L'optimisation des méthodes de construction – sans oublier la régénération, le retrofitage et la refabrication – et de maintenance des infrastructures et engins de mobilité est donc un enjeu primordial au niveau national et européen, et notamment sur des secteurs nécessitant des investissements lourds comme le ferroviaire.

Derrière les grands donneurs d'ordre, un écosystème complet existe en région : PME, grands groupes, formations et recherche interagissent, notamment grâce à la présence d'acteurs structurants comme le pôle de compétitivité véhicule du futur, le Mecateam cluster, le cluster Aeromicrotech.

L'automobile a sa feuille de route

Ancrée historiquement dans la région, la filière automobile emploie près de 55 000 salariés dans plus de 400 entreprises en Bourgogne-Franche-Comté. C'est 5,1 % de l'emploi salarié régional, et près du tiers de l'emploi industriel. Le secteur fait face depuis plusieurs années à un double enjeu de compétitivité et de mutations. Les volumes de production et d'achat de véhicules ont fortement chuté et l'Europe a décidé une transition rapide vers la propulsion électrique qui bouleverse encore un peu plus la filière : les entreprises doivent changer de technologie, augmenter leurs gains de productivité et transformer leur outil industriel, notamment en accentuant la digitalisation des véhicules et des processus de production. Parallèlement PSA est devenu Stellantis ce qui modifie les enjeux industriels des approvisionnements, auparavant distincts entre PSA et FCA (Fiat-Chrysler Automobiles).

La feuille de route automobile votée en janvier 2022 vise à définir pour les années 2022-2024 des actions coordonnées avec le plan de soutien de l'Etat qui visent à la fois à répondre aux problèmes conjoncturels post-covid déjà identifiés et d'accompagner la filière dans sa transformation profonde.

Cette feuille de route régionale mobilisera différents dispositifs :

- Identifier les difficultés et proposer des accompagnements dès 2022 à travers la FIMA (Force d'intervention Mutations automobile), composée d'agents de la région, de l'Agence économique régionale et de l'Etat, en lien avec les partenaires.
- Accompagner les mutations des territoires particulièrement impactés par la forte présence d'établissements automobiles, notamment à travers des dispositifs de type Choc industriel ou de GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales) ou bien des formations dédiées aux demandeurs d'emploi et aux salariés subissant des mutations de leurs métiers,
- Mettre en place des actions permettant aux entreprises de se positionner sur des marchés d'avenir (hydrogène, retrofit de véhicules, nouvelles formes de mobilités...).

Cette feuille de route pourra être adaptée en fonction des besoins et circonstances.

En plus de l'automobile, des constructeurs de **matériels roulants** de renoms ont développé leur savoir-faire en région, et offrent déjà des solutions à propulsion purement électriques : tels que bennes à ordures (Packmat), balayeuses et laveuses de trottoirs (Valmetal et Elecsys, dont la solution a été retenue par la ville de Paris), trailers aéroportuaires et portuaires (Gaussin, Manugistique). En outre, une grappe rassemblant une vingtaine d'entreprises travaille sur l'automobile de compétition à Nevers Magny-Cours avec des savoir-faire techniques très pointus sur les châssis, les moteurs ou l'aérodynamisme.

La région compte par ailleurs le géant ferroviaire Alstom : locomotives et motrices de TGV sont fabriquées à Belfort (90) et les moteurs de tramways et de trains à Ornans (25). Alstom est également implanté au Creusot (71) pour ses boogies. Outre quelques entreprises de grande taille, la filière **ferroviaire** en Bourgogne-Franche-Comté repose sur une centaine de PME (6 850 salariés) auxquels s'ajoutent 3 800 agents de la SNCF, présents dans des établissements œuvrant à la maintenance des voies et des trains.

Ce domaine regroupe aussi le secteur **aéronautique** présent en région : les entreprises ont contribué à la renaissance de l'aéronautique française au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ainsi les avions Jodel et Robin ont participé au développement de cette activité et font de la France le deuxième pays en nombre de pilotes. Les 550 entreprises directes et sous-traitantes employant 20 750 emplois directs et indirects constituent un tissu industriel aux compétences technologiques complémentaires : télécommunication, réseaux, transport, énergie, travail des métaux, traitement de surfaces, microtechniques, matériaux composites... Une expertise qui intéresse de longue date les grands donneurs d'ordre du secteur, comme Safran qui est implanté sur le territoire. La filière régionale couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et s'organise autour de 3 segments principaux : aéronautique commerciale et de défense, aéronautique légère et infrastructures aéroportuaires.

Enfin, ce domaine pourra s'appuyer sur la spécialisation territoriale en matière de **logistique**. Située au carrefour de grandes infrastructures reliant Paris à Lyon et Marseille, et de celles reliant l'Espagne à l'Allemagne, la Bourgogne-Franche-Comté est un lieu de passage majeur de flux nationaux et européens. Avec la croissance des échanges et du e-commerce, la filière logistique prend une place essentielle dans les stratégies de développement des entreprises et des territoires. Les plateformes multimodales de Chalon-sur-Saône, Mâcon, Pagny, Gron proposent des solutions alternatives qui combinent la route, le ferré et le fluvial. Elles sont rattachées aux hinterlands de trois grands ports commerciaux européens : Anvers/Rotterdam, Le Havre et Marseille.

De l'énergie à revendre

Tête de pont de l'industrie française, la Bourgogne-Franche-Comté occupe aujourd'hui une place prépondérante dans la filière Énergie : l'ingénierie et la fabrication d'équipements pour les énergies conventionnelles fossiles et l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique, éolien...), le bois-énergie, l'hydrogène en tant que moyen de stockage d'énergie. Elle emploie environ 20 000 salariés.

L'hydrogène concilie réindustrialisation et transition énergétique

Avec un temps d'avance, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cru dans la technologie hydrogène pour contribuer à amortir les émissions de gaz à effets de serre en développant la technologie de la pile à combustible, en favorisant l'implantation d'activités de recherche privée et d'industriels sur son territoire. La recherche publique présente en Région Bourgogne-Franche-Comté conduit des travaux sur la pile à combustible depuis 1998.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a voté le 15 novembre 2019 une feuille de route régionale hydrogène, assortie de moyens conséquents (100 M€ sur 2020-2030) en s'engageant à : Maintenir son soutien à la recherche ; Accompagner l'innovation, les projets industriels et de formation ; Développer les usages, en particulier dans la mobilité ; Mettre en place des actions d'envergure pour interconnecter le monde des affaires en région et l'Europe (création du Forum Hydrogen Business For Climate).

La Région s'attaque aussi à l'enjeu des compétences en recensant au sein de cette filière ses forces et faiblesses (cf. étude EMFOR sur le sujet). Cette action se concrétise par quelques réussites et projets emblématiques :

- Installation de centre de R&D de Faurecia à Bavans et d'une première usine de fabrication de réservoirs,
- Le déploiement de 3 écosystèmes territoriaux Auxerre, Belfort et Dijon,
- L'annonce de l'implantation de Mc Phy pour sa gigafactory d'électrolyseurs.

Avec ses acteurs historiques Alstom, General Electric et Framatome, le territoire fournit dans le monde entier des équipements pour la production d'énergie. Ces marchés obéissent à des cycles longs et sont dirigés par les États : la Région Bourgogne-Franche-Comté pour sa part fait valoir les compétences et intérêts du territoire, coopère avec ces acteurs et accompagne les sous-traitants dans leur compétitivité. Elle s'appuie sur Nuclear Valley, Vallée de l'Énergie et W4F.

L'énergie et la transition énergétique sont parmi les principaux enjeux du XXI^e siècle. L'enjeu économique pour notre territoire est de se positionner sur les bons marchés, ceux qui serviront la transition énergétique et qui trouveront des clients. C'est particulièrement difficile sur ces sujets très évolutifs (cf. le retournement du marché des turbines à gaz), où des entreprises mondiales se livrent une compétition acharnée avec l'appui des États qui y jouent une part de leur souveraineté.

La Bourgogne-Franche-Comté travaille, dans un contexte européen, avec l'État et les grands donneurs d'ordre pour pousser ses savoir-faire et anticiper les mutations de demain, comme elle a su le faire avec l'hydrogène.

Santé : l'innovation au cœur

L'enjeu de la santé représente en fait une grande diversité de filières : dispositifs médicaux, biothérapies, santé numérique, etc. Malgré un contexte d'exigences réglementaires sans cesse croissantes qui rendent complexe l'accès au marché, la Bourgogne-Franche-Comté dispose à la fois d'un écosystème de recherche, d'entreprises et de formations qui lui donnent les atouts pour créer et conforter des filières économiques à forte valeur ajoutée. L'Europe et l'Etat y apportent de nombreux financements. La Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur un écosystème performant pour accompagner le développement des industries et des technologies de la santé, de la recherche à la mise sur le marché.

L'innovation en santé est particulièrement tirée par des forces académiques et hospitalo-universitaires reconnues : les universités, deux centres hospitaliers universitaires (CHU Dijon-Bourgogne et CHRU Besançon) avec chacun un centre d'investigation clinique (CIC épidémiologie et pluri-thématiques pour Dijon, CIC biothérapies et innovations technologiques pour Besançon), Le centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc de Dijon, l'Etablissement Français du Sang BFC à Besançon, l'Institut Carnot ARTS, une vingtaine de laboratoires de recherche, de nombreuses plateformes de recherche et de transfert parmi lesquels deux projets d'excellence dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) : le LabEX LipSTIC (Lipoprotéines et Santé : prévention et Traitement des maladies Inflammatoires et du Cancer) et l'EquipEX IMAPPI (Développement technique du couplage TEP-IRM et ses applications).

Pour les **entreprises**, La présence de groupes, ETI et PME leaders des secteurs pharmaceutiques, des technologies médicales et des services et innovation en sciences de la vie, ainsi que d'acteurs issus des technologies microtechniques qui trouvent de nombreux débouchés dans le domaine des dispositifs médicaux.

Les clusters et autres structures collaboratives ou d'accompagnement des entreprises sont nombreux : l'incubateur DECA BFC, la SATT Sayens, l'accélérateur Propulseur, l'AER ... La région compte également 3 clusters qui fédèrent les entreprises du territoire (BFC Care à Dijon, PMT Santé à Besançon), le Cluster des Technologies Innovantes de la Santé (TIS) dans le Nord Franche-Comté ainsi que le GIE Pharm'Image, le Pôle de Gérontologie et d'Innovation (PGI) et 3 pôles de compétitivité : le Pôle des Microtechniques, Vitagora (sur la partie nutrition/santé) et le pôle plasturgie, composites et élastomères Polyméris (sur les bioplastiques, polymères biocompatibles et plastiques fonctionnalisés) : tous trois sont positionnés sur des technologies interdisciplinaires dont les marchés applicatifs concernent notamment la santé.

Deux projets de territoire structurent l'innovation en santé dans la région : à Besançon, la Technopole TEMIS-Santé et le Centre Bio Innovation et à Dijon le Technopôle Santenov.

Cet écosystème est complété par des formations de haut niveau et le projet de Campus des Métiers et des Qualifications en Santé, initié par le Technopole de Santenov de Dijon.

b. Renforcer nos spécificités régionales

Il est des filières qui présentent une masse critique, des opportunités en termes de volume ou qualité de l'emploi, des possibilités de reconversion ou bien constituent un maillon important dans une chaîne de valeur, et qui justifient que l'action de la région soit engagée à condition que ces filières soient représentées par des structures fédératrices.

Sans viser l'exhaustivité et, à titre d'exemple, peuvent être citées :

- La filière luxe et savoir-faire d'exception
- La filière numérique
- La filière bois
- La filière lunetterie

La **filière luxe** représente 15 000 emplois et près de 500 établissements sur le « luxe de l'objet », regroupant des savoir-faire liés aux métiers du cuir, du textile, l'horlogerie, de la joaillerie-bijouterie, au traitement des métaux... La filière luxe est encore plus importante si le « luxe expérientiel » est inclus dans sa définition.

La **filière numérique**, avec ses 9 000 emplois et ses 1 500 entreprises « cœur du numérique » présente certes un volume d'emploi et d'entreprises mais est un secteur qui sera fortement pourvoyeur d'emploi à l'avenir. C'est sans compter les compétences numériques déployées dans les entreprises dont le métier n'est pas « cœur du numérique ».

La lunetterie

Depuis la fin du XVIII^e siècle et l'invention de la première monture de lunette à partir d'un fil de fer par Pierre-Hyacinthe Caseaux, un maître cloutier morézien, le Jura est le berceau historique de la lunetterie française. Au fil du temps, le Jura deviendra le berceau des fabricants et des créateurs de lunettes, avec comme capitale la ville de Morez qui fabriquera jusqu'à 80% de la production nationale.

Le territoire jurassien est toutefois confronté depuis plusieurs décennies à un important déclin de son industrie lunetière, lié à une très forte concurrence internationale - en particulier chinoise et italienne, aux évolutions du marché de la distribution optique, mais aussi de la demande du public, des technologies, ou encore de la réglementation française et européenne entraînant de nombreuses disparitions d'entreprises et de compétences. Ainsi, la filière lunetière jurassienne est passé de 4500 salariés dans les années 80 à 3000 en 1999, 2200 en 2005, et moins d'un millier aujourd'hui au sein d'une cinquantaine d'entreprises : créateurs/distributeurs, fabricants de montures et/ou de composants, sous-traitants en usinage, décolletage, polissage, revêtements de surface/décoration/ finition, fabricant de verres solaires.

La profession, soutenue par la Région et par l'Etat, se mobilise depuis de nombreuses années au travers de programmes d'actions collectives pluriannuels pour tenter de préserver ses savoir-faire et de s'adapter aux évolutions importantes auxquelles elle est confrontée. Ainsi, le « Contrat de filière lunetterie » en cours, porté par le syndicat les Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien (ELMJ), accompagne les entreprises sur des thématiques essentielles : technologie, promotion, amélioration des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, innovation, RSE, formation afin de répondre au récent rebond de la demande de fabrication « made in Jura ».

Filière forêt-bois

Avec une forêt qui occupe 37% du territoire régional, représente 11% de la forêt française et assure 17% de la production de bois nationale, la Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grande région forestière française et la plus productive. Cependant, les crises sanitaires ou climatiques portent atteinte à cette ressource comme les épicéas fortement impactés par la prolifération des scolytes. La forêt est composée majoritairement de feuillus (81%).

La filière emploie 19 200 salariés. Dans les secteurs les plus ruraux, les entreprises de la filière représentent souvent la seule activité économique avec l'agriculture. Les scieries régionales transforment majoritairement des essences résineuses (68% des sciages) bien que la forêt soit composée majoritairement de feuillus (81%). Les scieries ont réalisé d'importants investissements nécessaires à leur modernisation et à leur développement.

La filière régionale comprend aussi des industries lourdes (panneaux de particules, carbonisation), des entreprises de seconde transformation orientées sur la construction bois (4 350 salariés), l'ameublement/agencement, la tonnellerie, les emballages, la fabrication de divers objets en bois, ainsi que des unités de production de combustibles pour la valorisation énergétique (bûches, plaquettes, granulés).

Le contrat régional forêt-bois 2018-2028 vise à renforcer une chaîne de valeurs ancrée sur le territoire, de la production à la transformation, source de croissance et d'emplois, concourant efficacement à la réduction du déficit de la balance commerciale nationale et à la lutte contre le changement climatique. La création d'un climat interprofessionnel propice à l'innovation et aux adaptations générant de la compétitivité fait partie des enjeux du contrat.

La création du 11e parc national de forêts de feuillus a intégré dans sa charte l'objectif de conciliation entre préservation de l'environnement et développement des filières économiques bien présentes dans le Nord Côte d'Or en particulier de la filière bois qu'il s'agisse de l'exploitation forestière, de la 1ère et 2ème transformation, de l'agro foresterie ou des perspectives d'innovation en matière de chimie verte, alternative à la chimie de synthèse par exemple. Une attention particulière sera apportée à ce territoire peu dense mais à fort potentiel dans le SRDEII pour et créer consolider un laboratoire de l'économie locale et de la protection des ressources.

c. Pousser l'émergence de nouvelles filières

L'action de la région vise à favoriser l'émergence de nouvelles filières. **A l'instar de ce qui a été fait pour faire émerger la filière hydrogène**, la Région entend renforcer sa capacité à détecter, accompagner et faire émerger de nouvelles filières **industrielles et exportatrices** issues de l'innovation et des savoir-faire, pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional.

D'autres filières émergentes sont aujourd'hui identifiées :

- Métallurgie des poudres
- Biomédicaments
- Ferments alimentaires
- Fabrication et réparation réemploi de vélos
- Rétrofit et refabrique
- Silver économie
- Déchet industriel

Les biomédicaments et biothérapies

Destinés à traiter des patients atteints de pathologies aujourd'hui incurables, les médicaments de thérapie innovante (MTI) sont susceptibles de créer dans les prochaines années une véritable révolution thérapeutique. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un écosystème organisé pour produire dans le cadre du continuum recherche-entreprise de nombreuses innovations (EFS, UMR 1098 RIGHT, plateformes de recherche : MICROROBOTEX, FLUIDIX, DimaCELL, Biomonitoring, EPI-GENExp, 2 CHU impliqués dans les CART-T cells, les CIC (centres d'investigation clinique) de Dijon et Besançon, le CGFL, etc.

Les travaux des équipes de recherche portent depuis de nombreuses années sur la compréhension des mécanismes immunitaires et leurs dérèglements, qui expliquent la survenue de ces maladies graves. De l'identification des dysfonctionnements sont nées des perspectives thérapeutiques qui touchent aujourd'hui 3 grands domaines : le contrôle de l'effet des lymphocytes T du donneur dans l'allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, utilisées pour le traitement des leucémies, le traitement du cancer, l'inflammation.

L'action de la Région consiste dans ce cadre à :

- Mobiliser les différents outils favorisant l'identification et l'émergence de nouvelles filières : études préalables, actions collectives pour fédérer les acteurs, soutien prioritaire aux projets d'entreprises relevant de ces nouvelles filières...
- Animer l'écosystème pour en faire émerger des projets d'envergure,
- Relayer la capacité régionale à produire ces innovations,
- Identifier les relais en termes de production pour ensuite construire une filière économique

Les politiques existantes

- **Structuration régionale des filières** matures suite à la fusion des régions.
- **Coopération efficace Europe - Etat - Région**
- **Soutien aux filières par un accompagnement adapté** recouvrant différentes formes : actions collectives, animation, etc. pour mettre en œuvre les leviers de compétitivité.
- **Feuilles de route** hydrogène
- **Accompagnement à l'excellence industrielle** (programme Industrie du futur)
- **Feuille de route Etat/Région** en faveur des actions de GPECT

Actions et chantiers :

- **Promouvoir et organiser les filières autour de priorités partagées** et priorisation des programmes d'actions dédiés aux enjeux de transition écologique et énergétique et aux enjeux d'adaptation des compétences, en plus des leviers de compétitivité portés par les entreprises
- **Finaliser la structuration de la filière hydrogène**
- **Fixer des contrats d'objectifs avec nos pôles de compétitivité**
- **Déployer le plan auto BFC pour soutenir les mutations de la filière et des entreprises**
- Accompagner l'émergence de la filière biomédicaments et alimentation durable
- Déclinaison en **feuilles de route** si nécessaire
- **Favoriser la mise en réseau des écosystèmes thématiques** (innovation, international, Intelligence économique, Transition économique et écologique, RSE...) **et de filières.**
- S'appuyer sur les écosystèmes d'excellence pour **rendre le territoire régional attractif**



ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : UNE NOUVELLE AMBITION





ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : UNE NOUVELLE AMBITION

L'économie de proximité dans toute sa diversité répond aux besoins locaux et concentre de très nombreux emplois. Elle est essentielle à la qualité de vie sur les territoires par les biens et services qu'elle apporte aux habitants.

Les évolutions de fond liés aux espaces commerciaux et au commerce en ligne avaient déjà apporté des changements, le choc subi avec la crise du Covid est venu accélérer des mutations déjà en cours - négatives ou positives (augmentation de la demande de circuits courts).

Les politiques publiques qui la concernent (formation, aménagement du territoire, commande publique...) sont plurielles et supposent de la créativité, une bonne coordination des acteurs publics et privés, et d'être menées au plus près des territoires.

L'économie de proximité est composée des activités destinées à la satisfaction des besoins des populations présentes. Les activités de l'économie de proximité sont un **pilier de la vie des territoires**, et permettent de **capter les dépenses des populations locales sur les territoires et ainsi fixer la richesse et de créer de nombreux emplois**.



Une grande diversité des secteurs et des emplois

- Adapter l'action économique à la diversité des secteurs de l'économie de proximité
- Favoriser un pilotage et une appropriation locale pour s'adapter aux enjeux des territoires
- Déployer des outils transversaux (numérique, TEE, commande publique, foncier, formation professionnelle)



Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés

- Proposer un accompagnement lisible de la création / reprise d'entreprises coordonné avec les intercommunalités
- Renforcer la politique de soutien au développement des TPE
- Accentuer les complémentarités entre outils financiers
- Favoriser la prise en compte des spécificités territoriales
- Proposer des aides et de l'ingénierie différenciée par secteur



Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire

- Soutenir l'investissement des entreprises de l'ESS
- Renouveler les aides à l'emploi dans l'ESS
- Soutenir l'entrepreneuriat engagé
- Renforcer le Générateur BFC au service des territoires
- Promouvoir les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

Les transitions à l'œuvre dans l'économie de proximité

L'économie de proximité est loin de se répartir de manière homogène entre les territoires. Ces inégalités apparaissent d'autant plus préoccupantes qu'elles impactent la capacité de certains territoires à insérer leurs actifs sur le marché du travail, altèrent leur cadre de vie et leur niveau d'attractivité.

L'économie de proximité embrasse une grande diversité de secteurs et d'activités, qui ont en commun de répondre à des besoins des populations présentes. L'emploi de proximité est déterminé par la demande locale. L'activité de proximité dépend ainsi (1) du nombre d'habitants, (2) des revenus de ses habitants et (3) de leur niveau de consommation sur place. Or de nombreuses transitions sont à l'œuvre et impactent ces différentes composantes.

- **Les transitions démographiques** nécessitent une adaptation de l'offre économique et des emplois aux besoins d'une population vieillissante et d'une population qui réinvestit le local (télétravail, reconversions professionnelles...). Ces évolutions sociologiques sont complexifiées par la présence à temps partiel des touristes.
- **Les transitions commerciales** impliquent une adaptation aux évolutions du modèle de consommation qui structure l'activité commerciale française. Après une importante destruction du « petit commerce de centre bourg » par des grandes ou moyennes surfaces installées en périphérie, l'e-commerce bouleverse à nouveau la donne.
- **Les transitions géographiques** appellent une adaptation des territoires aux demandes de relocalisation (télétravail, tiers-lieux, productions, consommations) mais aussi aux tendances à la délocalisation de certains pans d'activité de l'économie de proximité (automatisation et digitalisation de prestations "libérales" : comptabilité, assurance, banque, télé médecine...).
- **Les transitions sociologiques** supposent une adaptation aux effets des plateformes numériques sur l'activité des personnes (ubérisation des emplois), sur l'organisation du travail (le télétravail transforme l'utilisation de l'espace de travail et de la consommation du foncier par les entreprises), sur l'individualisation des pratiques culturelles, sportives et de loisirs (pratiquer seul depuis chez soi plutôt que dans par la pratique collective questionne l'offre associative ou municipale ainsi que les emplois et les recettes associés - animateurs, cotisations, bénévolat, jobs étudiants...).
- **Le défi transversal de l'avenir de l'emploi des femmes** du fait de sa structuration : concentration de l'emploi des femmes dans l'économie de proximité, et au sein de l'économie de proximité sur certains emplois, souvent les moins qualifiés et les moins payés, en situation de délocalisation (numérisation du commerce et de services...) et avec un fort taux de temps partiel.

Que représente en termes d'emplois l'économie de proximité en Région Bourgogne-Franche-Comté ?

L'économie de proximité représente **490 974 emplois (soit 70% des 695 142 emplois marchands de la région)**. La Région dénombre **316 568 974 emplois de l'économie de grande proximité (G1)** (64% des emplois de l'économie proximité). Il s'agit d'emplois qui satisfont aux besoins des populations présentes sur le territoire comme les coiffeurs ou les boulangers, etc.

La Région compte ainsi **174 406 emplois de l'économie de proximité régionale (G2)** (36% des emplois de l'économie proximité). Les activités de cette catégorie regroupent les cabinets d'architecture, les experts-comptables, l'hôtellerie...

L'analyse territoriale montre une réalité variée entre les EPCI. Les deux pôles régionaux et la quasi-totalité des pôles urbains polarisent l'emploi de proximité et régional (G1+G2) avec des zones de chalandise qui débordent sur les territoires voisins. A l'inverse, 95 % des autres EPCI ont une densité d'emplois de proximité inférieure à la moyenne régionale. Les pôles médians présentent quant à eux une très faible surconcentration des emplois de proximité alors que l'ambition est de maintenir une armature de services au-delà des 14 pôles urbains et régionaux.



Des défis à relever au plus près des territoires

En Bourgogne-Franche-Comté – première région rurale de France : au sens de l'INSEE compte tenu de la part du territoire régional constitué de communes peu denses et très peu denses – la qualité de l'économie de proximité est un facteur d'attractivité résidentielle primordial.

L'économie de proximité a été pendant longtemps considérée (à tort) comme non-délocalisable et moins touchée par les crises économiques. La pandémie de la COVID-19 a montré les fragilités et les mutations qui touchent l'économie de proximité, mais aussi l'impact de politiques économiques dédiées. Redynamiser et rendre l'économie de proximité résiliente est d'autant plus important que les emplois de cette économie constituent plus de 70 % de l'emploi total, et qu'elle constitue un facteur d'attractivité majeur.

Malgré l'importance de la question du commerce, la question de l'économie de proximité ne se réduit en aucun cas à ce seul point. Une seule certitude : les politiques nationales, régionales et locales doivent s'articuler finement au niveau du territoire car chaque territoire a ses propres enjeux.

Enfin l'objet d'une stratégie économique n'est pas de répondre à tous les enjeux sociétaux posés par les mutations socio-économiques – la question centrale posée à la stratégie économique est « **comment dans ce flux de transitions créer des emplois de qualité et fixer les revenus sur le territoire** ».

Cette partie de la stratégie économique régionale s'attachera donc à illustrer la diversité de l'économie de proximité (1), ses leviers de développement (2), en soulignant la singularité de l'économie sociale et solidaire et la richesse de ses apports (3).

PRENDRE EN COMPTE UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SECTEURS ET D'EMPLOIS

L'économie de proximité est très diverse. Chaque grand secteur a ses problématiques et enjeux propres et relève de plusieurs politiques publiques (aménagement, santé, réglementations, commande publique, formation...). L'approche économique (viabilité des entreprises et qualité des emplois) doit être articulée avec les autres politiques publiques.

La crise sanitaire a mis en lumière l'impact de politiques publiques pour soutenir l'économie. La Région souhaite poursuivre et adapter post-crise son soutien aux activités de l'économie de proximité. L'économie de proximité est composée de plusieurs secteurs divers. Au-delà du statut d'entreprise, le secteur associatif permet d'intervenir sur l'ensemble des secteurs d'activité détaillé plus loin (santé, sanitaire, agriculture, commerce...), avec un modèle de résilience territoriale et d'innovation spécifique.

La **Région** intervient sur la plupart de ces secteurs grâce à un grand nombre de politiques qui relèvent de compétences variées (formation, commande publique...). Mais la Région n'intervient pas seule car l'**Etat** avec ses politiques territoriales (Action cœur de ville, CRTE, etc.) est également aux côtés des **intercommunalités**, qui sont les maîtres d'ouvrage de ce volet de l'économie sur leur territoire.

L'enjeu aujourd'hui est autant d'enrichir les politiques publiques existantes par des actions complémentaires, que l'appropriation par les territoires. **Les territoires, et notamment les intercommunalités, doivent pouvoir s'approprier ces outils, car ces politiques doivent trouver leur traduction concrète à l'échelle des territoires.**

a. De « artisanat » à « tourisme », adapter l'action publique à la diversité des secteurs

Ce survol des secteurs de l'économie de proximité n'épuise pas le sujet, qui fait actuellement l'objet de nombreuses études et recherches. Il faudra travailler à la définition de stratégies partagées en tant que de besoin, et surtout accompagner les territoires pour qu'ils mettent en œuvre localement des politiques appropriées pour dynamiser les secteurs.

Artisanat et commerce

Avec le geste du métier chevillé dans son savoir-faire, **l'artisanat** constitue une force vive des territoires et un modèle économique vertueux car ici, point d'ubérisation ou de franchise, l'emploi et les bénéfices restent locaux. Unanimement appréciés, les artisans sont répartis sur l'ensemble du territoire régional.

L'artisanat représente en Bourgogne-Franche-Comté 61 529 entreprises, 167 259 actifs et 9 687 apprentis formés. Cependant l'artisanat recouvre des secteurs économiques variés, de nombreuses entreprises sont affiliées à la chambre de commerce en plus de la chambre des métiers, et pour comprendre les dynamiques économiques il faut aussi s'intéresser aux secteurs.

Le secteur du bâtiment avec 23 363 entreprises et 59 483 actifs, en est un élément déterminant. L'artisanat de production représente 11 128 entreprises et 33 287 actifs, 986 apprentis. L'alimentation compte 7 057 entreprises et 27 184 actifs, 3 362 apprentis. Les autres services et activités (coiffeurs, taxis...) 19 981 entreprises, 47 305 actifs.

La Région Bourgogne-Franche-Comté et la **Chambre régionale des métiers et de l'artisanat** sont des partenaires historiques depuis les années 1980. Ce partenariat porte principalement sur la formation mais également sur la création – reprise d'entreprise et la promotion des savoir-faire.

L'artisanat et le commerce comptent 15 000 établissements et 105 000 salariés (dont 2/3 dans le commerce de détail). **L'action économique régionale se positionnera en priorité aux côtés des petits commerces et de l'artisanat local, afin de veiller au maintien de l'équilibre commercial entre les petits et les grands acteurs du commerce.** Elle accompagnera les TPE et PME du commerce et de l'artisanat sur l'adaptation à l'exigence des modèles de production et de consommations durables, sur la garantie de la complémentarité entre le commerce « physique » et le e-commerce, et sur la digitalisation du marché.

Sur le commerce, si la Région est aux côtés des intercommunalités, c'est bien au niveau du bloc communal, avec notamment le levier foncier, que les politiques peuvent être mises en œuvre. La région pour sa part agit notamment en partenariat avec la **Chambre de commerce et d'industrie régionale**.

Compétences des différentes collectivités sur le commerce de proximité

Rapport d'information du 22 janvier 2022 de l'Assemblée nationale sur le commerce de proximité

La loi NOTRe a inclus le commerce dans les compétences transférées aux communautés de communes et d'agglomération. Elles disposent d'une latitude importante pour agir sur tous sujets liés au commerce : étude des flux de consommateurs, élaboration d'une stratégie commerciale, revitalisation des cœurs de ville, aides à l'immobilier, périmètres de sauvegarde, animations commerciales, ouverture dominicale, gestion des friches commerciales...

Les Régions peuvent développer des orientations générales sur le commerce et être en appui des EPCI qui manquent d'ingénierie. Les Régions sont compétentes pour les aides aux entreprises hors immobilier (octroi d'aide qui a été délégué pendant le Pacte régional pour l'économie de proximité).

Les Départements ne peuvent plus faire de l'aide économique aux entreprises, mais la solidarité territoriale leur permet d'intervenir en participant au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements à leur demande ou en accordant des aides au maintien des services en milieu rural en complément des communes et de leurs groupements. Les départements peuvent aussi solvabiliser le portage immobilier d'une commune ou d'un EPCI dès lors que le porteur de projet est une collectivité publique.

Les collectivités territoriales peuvent disposer de sociétés **foncières de commerce**. Elles peuvent aussi participer au capital de **sociétés coopératives d'intérêt collectif** (SCIC) qui s'implantent en grand nombre dans les territoires ruraux.

Le soutien aux commerces de proximité renvoie aux politiques locales, mais **l'Etat a un rôle à jouer au niveau de la fiscalité**, des opérations de revitalisation et des grands programmes de soutien aux commerçants.

Bâtiment et travaux publics

Plus de 20 000 entreprises et près de 50 000 salariés exercent dans le milieu du BTP. Pour autant, le secteur du bâtiment est un secteur en tension, il fait face déjà depuis plusieurs années à des problèmes de recrutement et de reprise d'entreprises, et ce alors que la demande de travaux augmente fortement, quel que soit le type de maître d'ouvrage (public, privé, logement ou tertiaire), et qui va encore augmenter compte tenu des évolutions réglementaires prévues ou annoncées et du contexte international en matière d'approvisionnement énergétique. Des difficultés réelles et concrètes sont d'ores et déjà constatées sur toute la chaîne d'accompagnement des rénovations.

Le constat global est celui d'un manque d'artisans et d'entreprises du bâtiment : le secteur du bâtiment souffre d'un problème d'attractivité en Bourgogne-Franche-Comté comme au niveau national. D'après l'étude de la Cellule économique régionale de la construction (CERC)-BFC « Activité, emploi et formation dans le bâtiment en BFC » (décembre 2020), le secteur du bâtiment a perdu 8 646 emplois salariés entre 2009 et 2019 (3 454 dans le gros œuvre et 5 192 dans le second œuvre).

Le SRADDET et Plan Bâtiment durable soutiennent aujourd'hui ce secteur autour de la question de la performance énergétique, en travaillant sur l'offre et la demande. Pour que le manque de professionnels qualifiés dans la rénovation énergétique performante ne devienne pas le facteur limitant principal de la lutte contre le dérèglement climatique dans le domaine du bâtiment, il est essentiel d'agir sur la formation (initiale, professionnelle et continue) et l'attractivité des métiers. Cela implique également une stratégie à long terme pour renforcer le secteur à travers la promotion des formations existantes et le soutien aux reconversions. Il s'agira d'identifier la valorisation des filières du bâtiment comme un sujet clé pour les Directions de la Région qui pourraient avoir des actions ad hoc (exemple : campagne de communication dédiées au bâtiment, aux filières en tension).

L'action économique régionale soutiendra le secteur du BTP sur l'adaptation du secteur aux enjeux environnementaux et réglementaires, par les leviers de la formation, de la commande publique et de l'économie circulaire. Cependant les aides publiques directes du type subvention à l'investissement ne sont pas pertinentes (hors TEE) car les entreprises du BTP répondent à de nombreux appels d'offres publics et il importe de préserver l'équité entre les entreprises. En synthèse **formation, commande publique** et adaptation à a **transition écologique** et **énergétique** sont les trois leviers.

Alimentation locale

En Bourgogne-Franche-Comté, les 3700 exploitations en circuit-court représentent 17% des exploitations régionales et sont en augmentation, en partie sous l'impulsion du COVID-19 (demande de circuits courts).

L'action économique régionale intervient pour le maintien d'une agriculture solide et résiliente répondant aux attentes de la société en termes d'enjeux de durabilité, qualité, traçabilité et rémunération juste des producteurs. Sur les territoires, l'alimentation en circuits courts est au service de l'économie locale et de la valeur ajoutée territoriale, pour une alimentation de qualité et d'un environnement préservé. L'action économique régionale soutient cette dynamique d'alimentation de proximité grâce à des appels à projets, par des actions collectives dédiées à la création de valeur ajoutée et la promotion de produits de qualité, à la transition agroécologique et par la création de projets territoriaux. La volonté de lancer une marque régionale aux cotés de la profession agricole, de la profession et des acteurs agroalimentaires va dans ce sens.

L'enjeu est également de renforcer l'amont et l'aval des filières, par le soutien à des entreprises agro-alimentaires qui valorisent les productions locales au juste prix, au mieux dans des SIQO ou en agriculture biologique, et ainsi dynamisent les producteurs en leur apportant une juste rémunération. La structuration d'une filière équitable et locale de lait standard est une illustration concrète de cette politique avec la mise sur le marché d'une brique de lait UHT.

Campagne ALIMENTERRE

ALIMENTERRE est une campagne citoyenne nationale et annuelle coordonnée par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et décentralisée dans les territoires (coordonnée en BFC par l'association RECIDDEV) qui amène les citoyens à s'informer et à comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde, afin qu'ils participent à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Plus de 130 structures et collectifs (producteurs et consommateurs, agriculteurs, établissements d'enseignement, associations, collectivités territoriales, etc.) se font le relais de ces initiatives dans le cadre de la campagne ALIMENTERRE. Chaque année, plus de 4 000 Bourguignons-Francs-Comtois dont 2 000 jeunes participent et sont sensibilisés.

La **filière viande** évolue dans un contexte mêlant des enjeux qui portent à la fois sur les outils d'abattage, l'amont mais aussi les modes de consommation. Sur la viande la question des abattoirs est complexe en raison d'une tension entre, d'une part, la pression normative exercée sur cette activité qui oblige à des investissements nombreux et coûteux, ce qui pousse à la concentration des outils pour rationaliser les investissements dans le cadre d'une activité où les marges sont très faibles, et, d'autre part, une demande de proximité pour le bien-être animal, les plans alimentaires territoriaux et l'aménagement du territoire

Pour y répondre ; la Région a fait le choix de mener une réflexion globale des outils d'abattage présents sur le territoire afin de mettre en place une nouvelle politique d'accompagnement garantissant un maillage équilibré, cohérent et garantissant la juste rémunération des éleveurs et le bien-être animal.

Santé et social

La faible densité démographique et la ruralité, cumulées au vieillissement de la population entraînent des besoins d'intervention à **domicile** en constante augmentation. Les compétences des départements sont fondamentales en la matière, avec une forte régulation de l'Etat.

Le secteur de la santé compte 62 000 emplois. Il est un des plus fondamentaux pour la qualité de vie sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Au niveau régional, le SRADDET intègre la santé dans une approche territoriale globale, en croisement de l'ensemble des politiques concourant au développement équilibré des territoires. La Région accompagne la **formation** avec 50 écoles qui bénéficient à 9000 étudiants et co-finance le développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

Ce secteur est principalement géré par l'Etat, et sur le registre de la solidarité les interventions des **départements** sont déterminantes. Les collectivités dans leur ensemble portent des efforts nombreux et divers et doivent dialoguer avec l'Etat et l'ARS pour faire avancer la question de la démographie médicale et de l'aménagement du territoire.

Le secteur du social souffre de surcroît de difficultés de recrutement ou d'un fort *turn over* des professionnels qui pénalisent la souplesse et la réactivité nécessaires demandées aux services. L'action économique régionale, pour la part qui lui revient, a pour ambition d'accompagner la montée en gamme des emplois des secteurs des services à la personne, permettant une plus forte attractivité de ces métiers (et donc plus d'emplois pourvus de façon pérenne), et donc in fine une amélioration des services de santé et social sur le territoire. Le **soutien au secteur associatif** est un levier fort pour permettre cette montée en qualité.

En appui au développement des secteurs en tension et/ou d'avenir, la Région, dans le cadre de sa forte compétence sur la **formation des demandeurs d'emploi**, initie des innovations, priorise fortement ses actions d'animation territoriale et ses achats de places de formations sur le secteur Santé-social, et en particulier des Services à la personne, afin de s'adapter au mieux aux besoins.

Développement touristique : une priorité régionale

Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6,3 % du PIB régional. Il génère jusqu'à 41 200 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional (données 2018). C'est une filière importante en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété. La démarche d'attractivité portée par la Région a d'ailleurs montré que le tourisme est assurément un secteur d'activité visible, perçu comme porteur d'avenir.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de 757 000 lits touristiques (marchands et non marchands). Les principales clientèles touristiques étrangères sont originaires d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et de Suisse. La destination « Bourgogne » est par ailleurs une marque mondiale susceptible de capter des clientèles des marchés lointains.

La nouvelle Région a adopté son premier Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) en octobre 2017, pour la période 2017 - 2022. Sa conception a fait l'objet d'une démarche partenariale, privilégiant une méthode de co-construction en associant des acteurs publics (notamment les Départements et les principales agglomérations) et privés.

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) de Bourgogne-Franche-Comté

Il répond aux grands défis touristiques de la région. Cinq enjeux majeurs ont été définis. Ils constituent le socle des priorités stratégiques et structurent l'ambition régionale :

- Augmenter les retombées économiques du tourisme,
- Adapter l'offre d'hébergements,
- Développer l'attractivité et la promotion de la région,
- Développer une offre de tourisme durable,
- Développer une offre de tourisme solidaire.

Par ailleurs, deux schémas sectoriels ont été engagés en 2021 portant sur le développement de **l'œnotourisme** et de **l'itinérance touristique**. A travers le schéma régional de l'œnotourisme, la Bourgogne-Franche-Comté vise une place de région leader dans ce domaine en France, non par la quantité des visiteurs, mais par l'excellence œnotouristique qui leur est proposée. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence pour une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.

La Région conduit également une politique de **contractualisation** avec les territoires pour les rivières et les canaux, les stations de montagne et les stations thermales et finance des Appels à projets pour le développement du tourisme dans les sites patrimoniaux. Elle attribue également chaque année le prix de l'innovation touristique.

Dans une société post Covid-19, la Région doit adapter ses actions, d'abord pour aider les entreprises à sortir de la crise. Elle doit aussi prendre en compte les nouvelles tendances de consommation des voyageurs afin de mieux les accueillir : tourisme de proximité (locatourisme), sensibilité écologique et au développement durable, retour à la nature et au vert, développement du vélo et des mobilités douces, souhait de manger sain et manger bien, besoin de sécurité sanitaire.

Le tourisme régional doit également s'adapter au contexte de **changement climatique** et préparer la transition du tourisme, notamment en zone de moyenne montagne. Compte tenu du changement climatique, les assècs et le réchauffement amènent les partenaires à revoir leur stratégie car des usages de sport d'hiver sont remis en cause pour le futur.

Une réflexion a été engagée en 2022 en vue de l'élaboration d'un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour la période 2023 - 2028. En effet, si certains axes stratégiques et/ou défis peuvent perdurer, d'autres doivent rapidement s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 et du changement climatique.

En appui au développement de son prochain SRDTL, et pour répondre à l'enjeu du développement de l'économie touristique, la Région s'est déjà engagée en faveur d'un renforcement de la professionnalisation des acteurs de ce secteur. Dans le cadre de sa forte compétence sur la formation des demandeurs d'emploi, la Région va prioriser ses actions d'animation territoriale et ses achats de places de formations sur le tourisme, afin de s'adapter au mieux aux besoins importants de ce secteur en forte tension.

Culture, sport, jeunesse, vie associative

Le **tissu associatif** régional compte près de 60 000 associations dont 6 700 employeuses, représentant plus de 78 000 salariés (1,6 milliard d'euros de masse salariale et 10,6% de l'emploi privé, complétée par environ 550 000 bénévoles. La crise du COVID-19 a malmené les associations locales qui ont fait preuve d'inventivité pour assurer leur résilience. Pilier de la vie locale, elles sont activement soutenues par la région qui mène notamment des actions en faveur des femmes et des personnes en situation de handicap.

La région soutient les associations employeuses par le Programme Régional d'Aide à l'Emploi Associatif visant la création ou la pérennisation de 1 300 emplois, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), la formation des bénévoles (FRDVA) ou de manière spécifique (soutien aux acteurs de l'accompagnement (Mouvement associatif / CRAJEP), aides aux projets). En 2020, en complément d'autres dispositifs régionaux déployés en raison de la crise sanitaire et économique, la Région a par ailleurs mis en œuvre un vaste plan de soutien aux associations (Fonds de soutien et Fonds exceptionnel) d'une envergure de 10,5M€ (dont 5,6 M€ de crédits régionaux) en lien avec les politiques de soutien à l'ESS.

La **culture** est soutenue activement par la Région, qui, pour rendre effective l'accessibilité de tous au spectacle vivant, soutient la vitalité artistique et les sites patrimoniaux et maille le territoire en équipements et lieux dédiés à la création et à la diffusion culturelle (soutien à des festivals et manifestations, aides aux librairies, à la modernisation des salles de cinéma, aux salles de concert et aux théâtres municipaux ; soutien à la restauration de sites patrimoniaux régionaux, soutien aux actions de valorisation du patrimoine). Plus de 80 compagnies du spectacle vivant sont actives sur le territoire au côté d'une quarantaine de labels (centres dramatiques, scènes nationales, FRACs, pôle national d'art vocal, conservatoires à rayonnement régional...), 90 librairies, 32 maisons d'éditions et 68 structures de production audiovisuelle développent toutes sur le territoire des activités de création, de production ou de diffusion.

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 8 000 **clubs sportifs** rassemblant près de 635 000 licenciés. En termes de sport, la Bourgogne-Franche-Comté a un nombre important d'infrastructure par habitant et poursuit son action dans cette direction par le soutien à la construction, restructuration et rénovation d'équipements sportifs, aide à l'emploi sportif.

Dans le cadre du déploiement de sa politique sportive, la Région contribue à la structuration des ligues régionales et des principaux clubs en valorisant notamment la professionnalisation de leurs ressources. Elle contribue également à favoriser un aménagement sportif du territoire équilibré en accompagnant les collectivités locales et le mouvement sportif dans la construction et la rénovation des lieux de pratique. En finançant chaque année une centaine de manifestations sportives, la Région contribue à la vitalité y compris économique de ces territoires.

La Région porte une attention particulière à la **jeunesse** du territoire en lui consacrant une part importante de son budget, tant via l'exercice de ses compétences obligatoires que de politiques volontaristes. La Région s'engage et accompagne les jeunes dans leur trajectoire professionnelle et personnelle en favorisant notamment leur engagement citoyen (soutien au dispositif service civique), leur autonomie (en matière de déplacement – aide au dispositif permis de conduire), leur initiative entrepreneuriale ou associative ainsi que leur accès aux pratiques artistiques et culturelles (déploiement de la Carte Avantage Jeune).

Energie et déchets

La **production régionale d'énergie** d'origine renouvelable a été multipliée par 2,5 entre 2009 et 2020, néanmoins, la tendance reste inférieure à la trajectoire attendue pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux. En 2020, 11 433 GWh ont été produits en région, qui restent principalement basés sur :

- le bois énergie, qui représente 65% de la production avec une part qui a tendance à diminuer.
- deux filières électriques, l'éolien dont la part a progressé (16%) et l'hydraulique (8%).

La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable couvre selon RTE 16,3% de la consommation de la région. Si la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale est encore inférieure à la moyenne française, la Bourgogne-Franche-Comté possède un fort potentiel de développement. La région présente d'importantes opportunités et potentiels tant sur le bois énergie, le solaire photovoltaïque, l'éolien que la méthanisation. L'action économique régionale permettra l'accélération des projets d'énergies renouvelables et de récupération locaux et l'accompagnement de la structuration de ces filières.

La **gestion des déchets** est un secteur très prometteur pour le développement local car, d'une part le tri et la valorisation doivent augmenter, d'autre part une part significative des déchets produits sur notre territoire ne sont pas valorisés en Bourgogne-Franche-Comté : il y a donc des opportunités à saisir et des réponses locales à construire. C'est le cas pour les D3E (déchets électriques / électroniques) dont les gisements sont locaux et très importants. C'est aussi le cas des déchets du BTP mais également des bio déchets.

Les entreprises et les activités économiques doivent intégrer les nouveaux objectifs de prévention et de gestion de leurs déchets. Le tri des déchets d'activité économique est très insuffisant (enquête de la DREAL sur les performances des centres de tri des DAE). Jusqu'ici la réglementation et l'attention collective se sont penchés fortement sur les déchets des ménages et sur le service public de gestion des déchets, c'est au tour des déchets économiques.

Certains déchets sont des ressources recherchées : par exemple les déchets de cartons qui sont la matière première de l'entreprise GEMDOUBS à Novillars et qui s'annonce en pénurie. D'autres sont des matières secondaires en devenir, comme les textiles transformés en isolant pour le BTP. Les problèmes rencontrés sur l'approvisionnement en matière première (ou secondaire) et l'augmentation du prix des matériaux doivent servir d'appui pour accélérer la prise en compte de l'enjeu que représentent les déchets d'activités économiques (DAE).

Des opportunités dans le traitement des déchets

Recycl'Est (70) : suite à une étude de faisabilité « création d'une déchèterie professionnelle du BTP » financée par l'ADEME en 2019, l'entreprise de BTP de Lure : MCC PERNEY, au travers de sa filiale RECYCL'EST, a répondu à l'accélérateur à projet économie circulaire ADEME/Région. L'implantation du site représente un investissement de 822 k€ (hors acquisition du terrain) financé à hauteur 118 k€ par l'ADEME/Région/Département/CCP Lure. A terme, le site emploiera 3 personnes.

b. Les leviers de développement de l'économie de proximité

Si l'économie de proximité est composée d'un grand nombre de secteurs aux caractéristiques et problématiques propres, les acteurs publics, dans leur diversité, disposent de leviers. Un des sujets de la période 2022-2028 est précisément de clarifier des stratégies pour les secteurs les plus porteurs d'enjeux en termes d'emploi et d'attractivité des territoires, et ce au plus près des besoins des territoires.

Pour permettre une économie de proximité partout sur le territoire, le SRDEII propose de mobiliser l'ensemble des outils du développement économique existants, et de faire des transitions la pierre angulaire de la politique de soutien à l'économie de proximité.

L'aménagement et le foncier

L'économie de proximité bénéficie des aides spécifiques en matière d'immobilier et de foncier d'entreprises : les aides individuelles, l'aide au foncier économique ou encore les SEM. Ces aides sont à la main du bloc communal.

Les politiques foncières et immobilières constituent donc la traduction concrète des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Elles sont une compétence exclusive du bloc communal. La Région et la Banque des Territoires appuient le bloc communal, éventuellement en lien avec les Départements, mais le bloc communal dispose par cette compétence d'une compétence clé non seulement pour autoriser et interdire mais également pour financer.

Rapport d'information du 22 janvier 2022 de l'Assemblée nationale sur le commerce de proximité

« En 1980, les $\frac{3}{4}$ des communes rurales disposaient au moins d'un commerce. Depuis le début des années 2010, 60% des communes rurales ne disposaient plus de commerces de proximité ; mais **parallèlement, le nombre de commerces en France n'a cessé d'augmenter**, tant en unités commerciales, toutes surfaces confondues, qu'en nombre de salariés ».

« L'état du commerce revêt une importance considérable pour la vie de nos espaces publics. Il s'agit certes d'une activité économique libre, mais sa régulation devient une nécessité pour revitaliser les centres-villes ou les périphéries, qui plus est dans un contexte où la politique de limitation de l'artificialisation des sols va transformer l'urbanisme commercial. **Désormais, la politique de développement commercial passera de moins en moins par l'extension des surfaces qui y sont consacrés**, les collectivités locales devant agir sur la densification et l'aménagement de l'espace ».

La commande publique et la gestion déléguée

La **commande publique**, en privilégiant les achats locaux, permet de soutenir l'économie de proximité. Avec près de 5000 attributaires, la Région achète principalement des transports, de la formation professionnelle, des travaux, des équipements et de services.

Un volet durable et sociétal est désormais attendu dans la définition du besoin ainsi que l'objectif que l'achat public constitue un gain pour la collectivité par une meilleure adaptation au tissu économique. Les clauses sociales et environnementales proposées dans les marchés publics soutiennent la transition écologique.

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (économie sociale et solidaire) a instauré l'obligation d'adoption et de publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour les acheteurs publics réalisant des achats de plus de 100 millions d'euros hors taxes. Le SPASER est un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables. Cette disposition particulière a fait son apparition à l'article L.2111-3 au code de la commande publique. Ce schéma est un outil permettant de déterminer les objectifs de passation de marchés publics. Ces objectifs concernent en priorité deux versants : le social et l'environnement. Son objectif est d'encourager les acheteurs publics à effectuer des achats responsables.

En matière de **gestion déléguée** (eau, transports, déchets) les collectivités disposent d'un levier puissant pour permettre le développement d'entreprises et de filières locales. Sur la question des déchets notamment, compte de flux de plus en plus importants (augmentation des consignes de tri) la prise en charge de ces tonnages à traiter et valoriser constitue une véritable opportunité pour ancrer des entreprises... et éviter que nos déchets ne partent vers d'autres régions et d'autres pays, où ils sont parfois pris en charge par des mafias dans des conditions environnementales déplorables.

La formation professionnelle et l'accompagnement des parcours

L'information sur les métiers et la formation professionnelle en tant que leviers des développements des compétences est cruciale. En effet, la région BFC fait le constat paradoxal d'un manque de main d'œuvre d'un part et de chômage de longue durée d'autre part.

La Région travaille, avec l'ensemble des acteurs de l'emploi-formation sur les territoires, à identifier et répondre au mieux des besoins en compétences et leur évolution des entreprises locales, tout en assurant l'insertion sur le marché de l'ensemble des actifs. Ainsi, des réunions régulières sont organisées sur les territoires, notamment les réseaux d'animation territoriaux (RAT), et en articulation avec les secteurs/branches professionnelles, pour permettre de s'adapter au mieux aux besoins des entreprises en lien avec les publics demandeurs d'emploi, tout en intégrant les enjeux des mutations économiques, environnementales, numériques, technologiques sur les métiers.

Dans ce cadre, il est important de favoriser le lien entre l'entreprise et la formation des demandeurs d'emploi :

- tant en amont de la formation, pour affiner son contenu et l'adapter au mieux aux besoins en nouvelles compétences et également pour présenter au mieux les formations aux demandeurs d'emploi ;
- pendant la formation, avec l'accueil en stage pour la mise en pratique et l'acquisition des gestes professionnels ;
- qu'en aval de la formation, pour faciliter les recrutements et l'insertion professionnelle des stagiaires.

L'engagement d'un Plan bâtiment durable et l'enjeu de montée en compétences BBC des professionnels du bâtiment

La Région Bourgogne-Franche-Comté, l'État, l'ADEME, l'Anah et le Plan Bâtiment Durable ont signé fin 2017 une charte de partenariat pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable régional 2018-2030. L'axe de réussite « Compétences » du Plan bâtiment durable concerne notamment l'organisation et la montée en compétences BBC des professionnels du bâtiment. Cela suppose un accompagnement des professionnels autour du respect d'engagements envers les maîtres d'ouvrage de qualité du conseil amont et du travail réalisé voire la création d'une offre globale locale en matière de rénovation performante.

En complément de l'appui aux maîtres d'ouvrage par la Région pour leur investissement en matière de rénovation et construction biosourcées notamment (à travers le programme Effilogis notamment), le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté, régie régionale, poursuit aujourd'hui une feuille de route dans l'objectif d'une montée en compétence et d'une structuration d'un tissu régional d'acteurs (architectes, bureaux d'études, artisans).

A noter que la gouvernance du Pôle énergie associe étroitement les représentants des professionnels à l'élaboration de sa stratégie (Cf. composition du 2ème collège du Conseil d'administration de la régie comprenant 6 représentants du monde professionnel : FFB, CAPEB, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Ordre des architectes, CINOV, Symamome).

Afin d'accompagner au mieux ce Plan bâtiment durable, la Région Bourgogne-Franche-Comté agit pleinement pour le développement des compétences des futurs professionnels en déployant dès 2019, un programme de formations BTP à destination des demandeurs d'emploi intégrant les enjeux de transition énergétique et numérique de ce secteur.

Ce programme innovant de formations BTP a été défini en blocs de compétences, grâce à un fort partenariat avec les acteurs du secteur, branche professionnelle et entreprises, et avec l'ADEME et le Pôle Energie.

L'accompagnement à la transition numérique

La digitalisation des entreprises est un levier majeur du développement de l'économie de proximité. La région met en place des dispositifs de financement et d'ingénierie pour digitaliser les TPE/ PME et leur permettre de s'adapter face aux changements de consommation et de redynamiser leur croissance. Lors du plan de relance, le dispositif « DIGITPASS » a connu un réel succès. Sa suite pourrait être intégrée au future Pacte régional des territoires.

L'accompagnement à la transition écologique et énergétique

Les entreprises sont accompagnées dans la transition écologique par plusieurs leviers : pour leur décarbonation, mais également dans leurs démarches de RSE ou encore d'économie circulaire. De nombreux dispositifs ont été créés, à l'instar du réseau RT2E, la mobilisation des règlements d'intervention, un accélérateur de projet et des aides directes aux entreprises.

Le SRDEII 2022-2028 a pour objectif d'adapter ces dispositifs aux problématiques propres des entreprises de proximité, en s'adaptant à leur marché et à leurs caractéristiques intrinsèques (principalement des TPE).

Les politiques existantes

- Sensibilisation et accompagnement des entreprises vers la TEE : coordination en réseau pour construire une offre unifiée
- Sensibilisation des entreprises à la transition digitale à travers de l'accompagnement
- Politique de formation professionnelle
- Commande publique favorisant les PME
- Soutien aux expérimentations locales
- Contrats avec les territoires qui relaient l'offre de services de l'ADEME
- Soutien à l'économie circulaire

2

ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT ET APPORTER DES FINANCEMENTS DIFFÉRENCIÉS

Les politiques publiques de financement des entreprises de l'économie de proximité comprennent des dispositifs régionaux (service public de la création-reprise, ingénierie financière, aides directes sectorielles) et les aides au foncier et à l'immobilier portées par le bloc communal.

En expérimentant pendant la crise la délégation de sa compétence sur les aides directes la Région a innové, et compte bien renouveler ce partenariat avec les intercommunalités afin d'apporter des appuis au plus près des enjeux de chaque territoire.

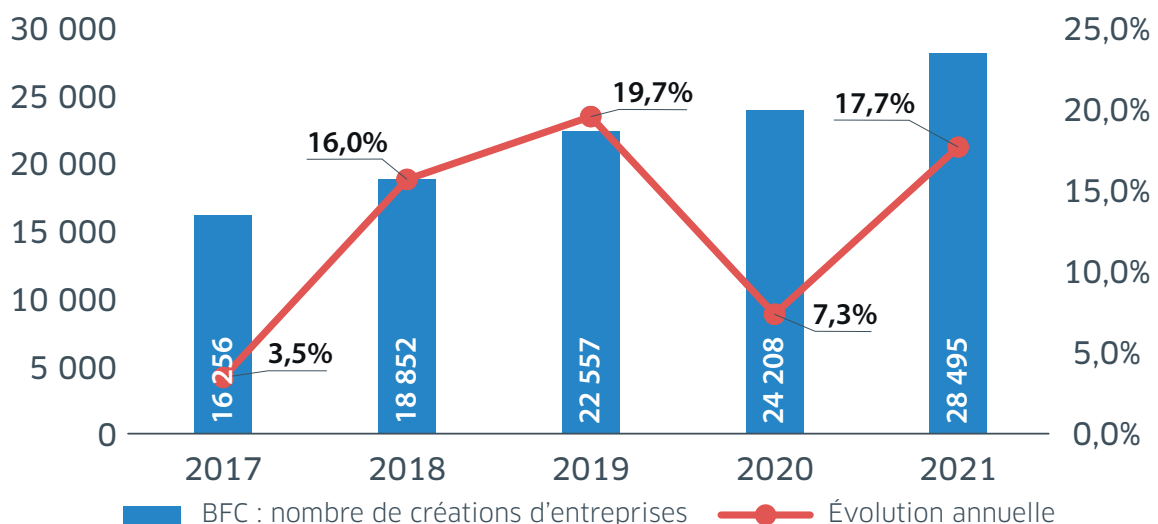
a. Un service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise lisible coordonné avec l'animation territoriale des intercommunalités

Principaux constats sur la création et la reprise d'entreprise

Les dynamiques de création et de reprise d'entreprise sont favorables en Bourgogne-Franche-Comté.

Bourgogne-Franche-Comté Création d'entreprises depuis 2017

(source : INSEE)



Constat n°1 : fort regain de la création d'entreprises depuis 2017

- Dynamique régionale supérieure à la dynamique nationale depuis 3 ans
- Ralentissement en 2020 (crise Covid-19) mais net regain en 2021 (+ 17,7%)
- Finalement, on crée aujourd'hui 12 000 entreprises de plus qu'en 2017

Constat n°2 : Une dynamique amplifiée par l'explosion de la création en régime « micro »

- Plus de 2 entreprises sur 3 créées en BFC sont désormais des micro-entreprises.
- Regain pour les formes sociétales en 2021

Constat n°3 : un impact du régime « micro » sur l'intensité en emploi

- 97,3% des entreprises créées sont non-employeuses au démarrage.
- La création d'entreprise conduit à créer son propre emploi ou une activité secondaire

Constat n°4 : la création d'entreprise comme reflet d'évolutions sociétales

- Top 3 des activités dans lesquelles on crée le plus son entreprise en BFC : activités de livraison à domicile/coursiers urbains, activités liées au bien-être, activités de conseil

Les acteurs publics et consulaires ne peuvent ignorer la place qu'occupe actuellement la microentreprise dans les volumes de création d'entreprises, qui est le signe d'un regain de l'entrepreneuriat indépendant dans la société française, même si ce phénomène interroge sur la réalité économique et entrepreneuriale de ces entreprises et sur ses conséquences sociales (uberisation, précarité des entrepreneurs...). Par "**ubérisation**", on entend le fait qu'un salarié soit contraint de créer une micro-entreprise pour travailler pour son employeur, alors qu'il pourrait bénéficier d'un statut de salarié, plus protecteur.

Le service public régional d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

La loi NOTRe a transféré aux Régions la compétence NACRE dont l'objet est le financement des opérateurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs et repreneurs d'entreprise. A partir de 2019, la Région a mis en place un service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise de TPE et d'entreprises de l'ESS sous la forme juridique d'un service d'intérêt économique général (SIEG) et dans un cadre pluriannuel permettant de sécuriser le financement des opérateurs. Dans ce cadre, les grands opérateurs régionaux de l'accompagnement (chambres consulaires, BGE, France Initiative et France Active) et des acteurs associatifs de Bourgogne-Franche-Comté spécialisés dans l'accompagnement d'entrepreneurs de l'ESS, travaillent désormais collectivement dans le cadre de groupements (essentiellement départementaux) pour apporter une offre d'accompagnement cohérente à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et une offre complémentaire en fonction des besoins des porteurs de projet.

Depuis la mise en place de ce SIEG les opérateurs, bien que concurrents, doivent répondre collectivement au cahier des charges fixé par la Région, avec la transparence de leurs coûts afin d'en obtenir compensation financière. Ainsi, le précédent SRDEII a permis d'organiser l'écosystème de l'accompagnement à la création/reprise, en imposant la collaboration entre différentes structures et réseaux régionaux et départementaux et en favorisant l'accès de tout porteur de projet à l'ensemble des outils financiers préexistants, ainsi que l'accès aux nouveaux outils mis en place par la Région lors de la crise sanitaire et économique.

Chaque territoire bénéficie de la même offre d'accompagnement qui couvre les phases du processus de la création et de la reprise d'entreprise à travers la dispense de deux métiers principaux :

1. **L'accompagnement des entrepreneurs** pour favoriser la faisabilité des projets de création et de reprise : business plan, forme juridique, adéquation personne-projet...
2. L'appui des entrepreneurs à **l'ingénierie financière** pour favoriser la pérennisation du modèle économique des entreprises créées ou reprises : montage de dossiers d'avances remboursables, de prêts d'honneur, de garanties.

Une nouvelle période pluriannuelle de mise en œuvre de cette compétence transférée s'ouvre avec ce SRDEII : renouvellement de la forme juridique SIEG à partir de 2023 avec l'objectif de faire évoluer certaines modalités (regroupement de lots...) pour une plus grande efficacité et dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les opérateurs.

Par ailleurs la Région soutient les actions de **sensibilisation** ou de communication sur la création/reprise portées par les opérateurs locaux (semaine de la création, concours Talent, Initiative au féminin...).

Lisibilité et coordination

Les objectifs de ce service public demeurent :

- Un égal accès des entrepreneurs à du conseil et à des outils financiers de la création et à la reprise d'entreprise partout sur son territoire.
- Une complémentarité entre les opérateurs de son territoire régional dans l'intérêt des entrepreneurs.

L'un des nouveaux enjeux réside dans une meilleure information des créateurs et des repreneurs de cette offre d'accompagnement gratuit, la Région ayant fait le choix, contrairement à d'autres régions, de maintenir la visibilité de ces opérateurs dans la mise en œuvre de son service public. **La lisibilité de ce service public financé par la région est un objectif essentiel.**

De plus, en complément de ce service public régional d'accompagnement à la création/reprise mais aussi en articulation avec les formations métiers développées dans le cadre du service public régional de la formation et les actions de sensibilisation à la création-reprise portées par Pôle Emploi, la Région met en place un programme de **formation collective des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises**. Ce programme repose sur des formations-actions qui permettent à un porteur.euse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de le concrétiser, de matérialiser son business plan et de le présenter devant un jury composé de professionnels du monde économique. Ces formations-actions sont gratuites et peuvent être enrichies de modules complémentaires en fonction des besoins du stagiaire. Deux objectifs sont ici poursuivis par la Région : augmenter le nombre de créations et pérenniser ces entreprises nouvellement créées.

En plus de ce service public régional de nombreuses collectivités déploient des outils locaux d'accueil des créateurs et repreneurs, et l'Etat et Bpifrance à travers des dispositifs territoriaux comme les "fabriques à entreprendre" appuient ou suscitent certaines de ces initiatives. Ceci pose un enjeu de **coordination et de lisibilité** supplémentaire.

b. Ingénierie financière et aides sectorielles (tourisme, culture, etc.)

En complément des politiques publiques d'accompagnement à la création ou à la reprise d'activités économiques, les collectivités appuient le développement des entreprises de l'économie de proximité par des aides accessibles à tous secteurs et par des aides spécifiques à certains secteurs.

Les aides à l'immobilier du bloc communal

Les intercommunalités et le bloc communal disposent d'une compétence exclusive sur les aides au foncier et à l'immobilier d'entreprise. Ceci constitue un puissant levier pour accompagner les entreprises de leur territoire. La Région a accompagné par de nombreuses formations les techniciens des intercommunalités pour la mise en œuvre de cette compétence et poursuivra son partenariat en ce sens.

Ingénierie financière pour les TPE

L'une des principales compétences régionales est l'octroi d'aides aux entreprises. La loi NOTRe a eu pour effet de limiter le nombre de financeurs du développement économique (notamment le retrait des Départements du développement économique qui, par exemple, abondaient les fonds locaux du réseau Initiative France) ; la Région s'est retrouvée comme principal financeur des outils financiers avec BPIFRANCE pour la TPE et la Banque des territoires pour les entreprises de l'ESS, certaines EPCI intervenant en complément notamment par le financement de prêts d'honneur.

Pour donner suite à la loi NOTRe, la Région s'est efforcée de mettre en cohérence les outils financiers qu'elle abonde sur l'ensemble du territoire de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (avances remboursables, prêts d'honneur, garanties, outils dédiés à l'ESS...), tous en développant de nouveaux outils, notamment pendant la crise sanitaire. Elle a donc développé des outils d'endettement plutôt que des subventions pour soutenir les entreprises.

La Région a réalisé une analyse sur la complémentarité des outils financiers qu'elle abonde en impliquant l'ensemble des opérateurs de son service public de l'accompagnement à la création/reprise. La mise en œuvre du SRDEII 2022-2028 sera l'occasion d'une meilleure articulation entre les outils financiers et donc entre les opérateurs qui en assurent la gestion.

Déclinaison du volet métropolitain - Dijon Métropole :

La Métropole et la Région collaboreront à l'élaboration d'un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat, tenant compte des outils publics et privés disponibles sur le territoire métropolitain (incubateur régional DECA BFC, pépinières et hôtels d'entreprises, accélérateurs...)

Culture et patrimoine

La Région a mis en place une aide en faveur de l'édition indépendante afin d'encourager la diversité territoriale et favoriser la publication d'ouvrages de qualité et contribue par un dispositif d'aide aux librairies indépendantes.

La Région s'est dotée d'un fond d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle qui vise notamment à encourager l'activité de ce secteur en région en attirant des tournages sur le territoire et en dynamisant la création et la qualification d'emplois dans cette filière. Par ailleurs, lors de l'attribution de certaines aides pour les longs métrages, les dépenses de production en région doivent atteindre 100% de l'aide régionale (si budget de production inférieur à 2M€), et 150% (si budget supérieur à 2M€) générant ainsi d'importantes retombées économiques sur le territoire.

Jeunesse et vie associative

Le Programme Régional d'Aide à l'**Emploi Associatif (PRAEA)** consiste en une aide ponctuelle en fonctionnement éventuellement complétée par une aide à l'investissement (ergonomie du poste). Les emplois éligibles sont la création d'un poste en CDI ou CDD de 18 mois, la transformation d'un CDD en CDI, la transformation d'un temps partiel en temps complet et la pérennisation d'un contrat aidé.

La Région apporte son appui au dispositif régional d'appui au **service civique** en soutenant les initiatives qui visent à le promouvoir et à le déployer en zones rurales. Deux leviers sont mobilisés : une subvention en ingénierie et une subvention à la prestation complémentaire versée au jeune.

Soutenir l'artisanat et l'entrepreneuriat indépendant en partenariat avec les chambres consulaires

L'artisanat et plus globalement l'entrepreneuriat indépendant sont des acteurs historiques de l'économie de proximité.

Pour plus d'efficacité, ces acteurs économiques se sont organisés autour d'organisations consulaires ou de fédérations professionnelles qui les appuient, les conseillent et les accompagnent. Ces organisations leur permettent de mieux appréhender ou de s'adapter aux évolutions en cours. Dans ce cadre, la Région a développé des partenariats particuliers et opérationnels avec des chambres de métiers et de l'artisanat (CMAR) et chambres de commerce et d'industrie (CCIR) en soutenant des actions comme en matière d'observations (DECIDATA...), de transition écologique ou de valorisation des métiers, des secteurs d'activités ou des filières économiques.

Ces partenariats privilégiés de la Région avec les consulaires seront poursuivis afin de favoriser le maintien et le développement de leurs ressortissants dans les territoires. En outre, les stratégies d'intervention de la Région seront discutées avec les consulaires pour permettre leur évolution tout au long de la durée du SRDEII.

Le modèle coopératif

Le modèle coopératif imprègne les valeurs de la Bourgogne-Franche-Comté. Si les coopératives sont attachées à l'économie sociale et solidaire, elles trouvent leurs racines dans la coopération agricole jurassienne dès le XIII^e siècle. La grande réussite de la coopération autour du Comté inspire de nombreux acteurs : non seulement elle favorise la coopération entre acteurs, mais elle permet de conserver la valeur ajoutée sur le territoire et de la répartir entre les acteurs de la production. Ce modèle inspirant a été repris par plusieurs coopératives non agricoles, par exemple dans l'artisanat.

Tourisme

La Région propose un dispositif complet d'aides pour les acteurs du tourisme afin d'augmenter le nombre et la qualité des lits, et de développer les activités touristiques innovantes et qualitatives, en complément des contrats de station.

Les politiques existantes

- Aides du bloc communal sur le foncier et l'immobilier
- Service public d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise
- Dispositifs d'avances remboursables gérés par l'ARDEA
- Fonds de prêts d'honneur géré par Initiative France et dispositifs d'ingénierie financière gérés par France Active
- Aides sectorielles (tourisme, vie associative, culture etc.)

Actions et chantiers :

Renforcer la politique de soutien au développement des TPE à côté de la poursuite de la politique de soutien à la création et à la reprise :

- Mettre en place d'une nouvelle politique de délégation des aides directes aux EPCI
- Renouveler le service public régional d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

Accentuer les complémentarités entre outils financiers et revoir certains critères d'attribution

- Avances remboursables
- Entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- Ecoconditionnalité et évolution des subventions à l'investissement

Favoriser la prise en compte des spécificités territoriales par une délégation des aides régionales aux TPE et un renforcement de la compétence immobilière des intercommunalités par des formations des techniciens.

CULTIVER LA SINGULARITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire est un « mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité et dans tous les territoires. Par l'innovation sociale qu'elle apporte elle contribue à répondre aux besoins sociaux, à la vitalité des territoires et à rapprocher les enjeux citoyens et problématiques économiques. Du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant la gestion des déchets, la lutte contre l'exclusion, la santé ou l'égalité des chances, l'ESS apporte une réponse à de nombreux enjeux de société et de territoires.

L'ESS représentent plus de 11% de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté (soit un peu plus que la moyenne nationale) et est présente dans la plupart des secteurs d'activités économiques de la Bourgogne-Franche-Comté avec des poids différents selon les secteurs. Les deux principales caractéristiques en sont la gouvernance (« une personne, une voix », principe pris en compte dans les formes telles que les associations, les coopératives et les mutuelles) et la poursuite d'objectifs sociaux ou solidaires intégrant des objectifs d'intérêt général. L'économie sociale et solidaire, par les innovations sociales et territoriales qu'elle apporte, permet de dynamiser les territoires et de renforcer leur attractivité. Elle est fédérée dans de nombreux organismes et têtes de réseaux, le plus souvent en lien avec des organismes nationaux, dont la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

a. L'économie sociale et solidaire irrigue tous les champs économiques

Les activités sanitaires et sociales représentent plus d'un emploi sur deux dans l'ESS régionale, et seulement un établissement sur cinq. Les activités culturelles et sportives représentent un établissement sur quatre et seulement 4% de l'emploi d'ESS. Il faut aussi noter le poids des activités financières et d'assurances dans les rémunérations brutes : 18% de la masse salariale pour 11% des effectifs. Les entreprises d'insertion sont particulièrement dynamiques dans le secteur du réemploi et de gestion des déchets, et contribuent à apporter des solutions innovantes dans les territoires (recycleries, tri, valorisation). Par les innovations sociales qu'elle apporte, elle est présente dans la plupart des champs économiques, mais ses entreprises sont principalement tournées vers la satisfaction des besoins locaux.

Un lien fort entre ESS et collectivités publiques

La vocation de l'ESS est d'agir avec des objectifs d'intérêt général qui en font un interlocuteur important de l'action publique. Force est de constater que l'objet social des entreprises de l'ESS visant à répondre à l'intérêt général (ce qui la distingue des autres acteurs privés), fait de l'ESS un outil du service rendu aux populations et aux entreprises.

Les acteurs publics ont souvent externalisé leurs missions auprès d'acteurs sous statut ESS, produisant une professionnalisation administrative et technique des équipes mais une diminution du rôle et de la place de la gouvernance des entreprises de l'ESS dans la détermination des actions à mettre en œuvre. Il est donc essentiel que les acteurs publics se préoccupent de la santé économique des entreprises de l'ESS, de la juste rémunération de ses activités au service de la collectivité. Si l'ensemble des cofinancements publics participent à la trésorerie des structures de l'ESS à court terme, les acteurs publics doivent aussi s'attacher à l'analyse de leur viabilité et à leur pérennité économique car c'est un gage de la bonne réalisation dans la durée de leurs propres politiques.

L'action économique régionale s'attache ainsi à conforter les modèles économiques des entreprises de l'ESS à travers notamment l'abondement d'outils financiers dédiés à l'ESS et le financement de l'ingénierie en faveur de la création d'entreprises de l'ESS. Cette intervention est complémentaire du champ d'intervention des autres acteurs publics de Bourgogne-Franche-Comté (Etat ou département, sur le champ social par exemple).

Subventions à l'investissement des entreprises de l'ESS

Du fait de leur objet social et des secteurs d'activité sur lesquels se concentrent la plupart des entreprises de l'ESS, celles-ci éprouvent des difficultés à dégager des marges économiques suffisantes permettant leur développement ou le financement de leur développement. Par conséquent, à côté d'outils d'endettement du réseau France Active que la Région abonde, cette dernière a souhaité proposer aux entreprises de l'ESS des aides à l'investissement mobilier et immobilier. Néanmoins, cette aide est conditionnée à l'obtention d'un agrément ESUS délivré par l'Etat de manière à s'assurer qu'au-delà du seul statut juridique (notamment associatif), la structure sollicitant une aide de la Région répond aux principes et aux valeurs de l'ESS.

Le précédent SRDEII s'achève avec la mise en œuvre du PAIR, dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement pour faire face aux impacts de la crise sur le dynamisme et les projets des acteurs régionaux. La poursuite du dispositif de financement des investissements des entreprises de l'ESS devra prendre en compte les enseignements de la mise en œuvre du PAIR et, peut-être, établir des différenciations pour répondre aux objectifs et aux principes généraux du SRDEII 2022-2028, notamment en matière de conditionnalité. En outre, en fonction d'orientations politiques affirmées, certains secteurs d'activité pourraient être privilégiés dans la limite de l'application des régimes d'aides.

Le soutien à la relance : 12 M€ pour l'ESS via le plan régional de relance (PAIR)

L'enveloppe dédiée au dispositif qui s'élevait initialement à 4 M€ a été réabondée à deux reprises, portant le budget alloué à 12 M€.

182 subventions ont été accordées dans le cadre de ce dispositif

Sur les 171 dossiers votés, 70 sont s'inscrivent dans une démarche de transition économique et énergétique. Nombre d'emplois créés dans l'ESS : 450.

Politique volontariste : aides à l'emploi ESS

Depuis plus de 10 ans, les exécutifs régionaux de Bourgogne-Franche-Comté se caractérisent par une politique volontariste sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'aide à domicile. Depuis la fusion, c'est 5 M€ par an qui sont attribués aux entreprises d'insertion (EI), aux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et aux associations d'aide à domicile (AAD).

Cette politique se maintiendra au cours du SRDEII 2022-2028, mais les dispositifs qui la composent devront être renouvelés dans leurs modalités de mise en œuvre, ne serait-ce que pour prendre en compte les évolutions du secteur comme l'application de l'avenant 43 de la branche de l'aide à la personne ou la stratégie de l'Etat en matière de soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), les contraintes européennes sur les aides aux entreprises et l'évolution propre à ces secteurs.

b. L'économie sociale et solidaire, un modèle qui s'adapte et expérimente les activités économiques de demain

L'ESS est conçue sur un modèle économique d'hybridation des ressources, à la fois marchandes et non-marchandes. La question de la rentabilité de l'activité des entreprises de l'ESS renvoie souvent à des débats sur la vision du rôle de l'ESS et de son rapport aux sources de financement de leurs activités. Face aux contraintes budgétaires des acteurs publics et à l'investissement des acteurs de l'ESS sur de nouveaux champs d'expérimentation (alimentation, commerces...), la question de la pérennité des entreprises de l'ESS et de l'évolution des pratiques entrepreneuriales se pose pour repenser la solvabilité des entreprises de l'ESS.

L'hybridation doit aussi porter sur les ressources professionnelles au sein des projets ESS d'activités économiques par l'intégration et la confrontation des savoir-faire de plusieurs métiers et l'addition d'activités connexes mais nécessaires. La question de la diversité des parties prenantes à l'activité développée par une entreprise de l'ESS doit être un élément différenciant permettant la pérennité de ces structures, face à des logiques de spécialisation et d'industrialisation qui segmentent et mettent les entreprises de l'ESS en concurrence avec des entreprises classiques, souvent plus outillées financièrement et en moyens de production.

Enfin la question du coût renvoie au sujet de l'éducation au prix de la plus-value apportée par les produits et les services de l'ESS, parfois considérée comme devant être gratuits ou moins chers.

Soutenir l'entrepreneuriat engagé

Face aux enjeux démographiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux, des entrepreneurs s'engagent, soit dans la transformation ou l'adaptation de leurs entreprises, soit dans la création d'activités visant à répondre aux enjeux et aux transitions en cours. Ces adaptations aux transitions créent des incertitudes quant aux modèles économiques à construire et aux investissements à réaliser pour aboutir et pérenniser l'activité. Certains contributeurs à l'élaboration du SRDEII proposent de prendre en compte les dimensions sociétales, environnementales ou d'innovation lors de l'accompagnement de porteurs de projet, et à ce titre, une évolution dans les métiers de l'accompagnement des entrepreneurs.

Pour répondre à cet entrepreneuriat engagé, la Région continuera de soutenir des outils financiers dédiés comme le DASESS ou des mises en réseau d'acteurs et de compétences comme dans le cadre de sa politique de soutien à la responsabilité sociétale des entreprises.

c. L'économie sociale et solidaire, un acteur de la vitalisation des territoires

La forme associative est connue des décideurs et des acteurs publics et privés locaux, car nombre d'activités économiques ou non prennent cette forme juridique pour mettre en œuvre des projets qui pour autant peuvent ne pas répondre pas aux valeurs et aux principes de l'ESS.

Face aux enjeux actuels, c'est le pragmatisme qui doit l'emporter, les collectivités locales, peuvent voir en l'ESS l'occasion de se saisir d'une opportunité de construire avec ses habitants des solutions répondant aux problématiques et aux besoins locaux, qui répondent à l'intérêt général et donnent du sens au développement d'un territoire, et qui donnent la possibilité de créer des emplois et de générer des revenus et des activités sur leur territoire.

Renforcer le Générateur BFC (GBFC)

Le Générateur BFC est un outil de développement d'activités qui vise l'émergence de projets de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est né de l'idée d'un besoin, notamment dans les territoires ruraux, d'un appui en ingénierie de projets à vocation économique (éprouver la pérennité du modèle économique des projets locaux), et ceci de manière pluriannuelle (3 années en moyenne) afin de permettre de mûrir et de faire monter en puissance les projets et les territoires.

Le GBFC est soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ADEME et la Banque des Territoires avec l'objectif commun de faire émerger des projets à impacts, sur les territoires de Bourgogne Franche-Comté. De plus, pour s'assurer d'une véritable implication de l'EPCI dans l'élaboration de solutions locales avec les autres acteurs locaux sous l'animation de l'opérateur du Générateur BFC, l'EPCI doit contribuer à la fois financièrement à la mise en œuvre de l'ingénierie et techniquement par la mobilisation d'un agent. Ce dispositif est porté par un collectif régional d'opérateurs spécialisés sur l'ingénierie de projet économique : France Active Franche-Comté, Clus'Ter Jura, Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise, France Active Bourgogne, ACTIVE 71 et la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne (FDFR 89). L'ensemble des membres du Générateur est labellisé par l'AVISE au titre des « Fabriques à Initiatives ». Cette ingénierie pluriannuelle s'organise autour de trois phases d'implication des EPCI :

- Phase 1 : identification, avec les acteurs du territoire, des potentiels de développement du territoire concerné,
- Phase 2 : conduite d'une étude d'opportunité portant sur le projet identifié, mobilisation des partenaires, identification du porteur de projet et analyse de l'adéquation homme/projet/territoire.
- Phase 3 : Construction d'une offre d'activité (structuration du portage, mobilisation d'un « groupe projet » pluriel, recherche de solutions de financement).

Depuis son lancement : plus de 2 000 acteurs locaux mis en mouvement et 62 emplois créés ou consolidés ; 26 territoires accompagnés, 28 projets aboutis ou en phase d'aboutissement. Les évolutions attendues au cours de la période du SRDEII 2022-2028 sont d'élargir et/ou de faciliter l'accès des collectivités à l'ingénierie du GBFC et de mieux mettre en valeur l'impact social des activités émergentes.

Le Générateur en appui du tri des déchets

Préval Haut-Doubs, syndicat mixte qui gère la prévention et la valorisation des déchets, travaille en 2015 sur une étude de faisabilité pour le développement des recycleries sur son territoire, réalisée par le cabinet CAP 3C, spécialiste du domaine. Préval étudie alors la construction d'un bâtiment éco-responsable à Maîche, pour abriter une recyclerie. A la fin de l'été 2018, Préval demande au Générateur BFC d'animer le territoire et de construire avec ses acteurs un projet d'implantation d'une recyclerie collaborative à Maîche.

Pendant un an la mobilisation citoyenne a pu valider le besoin et le potentiel d'activité afin de construire collectivement le projet et que tout le monde y trouve sa place. L'ensemble des acteurs s'est positionné sur son implication, ses attentes et sa vision du projet. Fin 2019 l'« Association de préfiguration pour la recyclerie de Maîche » est créée. Une chargée de projet est recrutée pour le compte du collectif par l'un des acteurs du projet (Frip'vie). Le poste est financé par le fonds de confiance de France Active FC (fonds abondé par la Région).

Promouvoir les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

Les EPCI peuvent s'appuyer sur les SCIC pour développer des activités économiques dans leur territoire répondant à un intérêt général. Mais, dans le cadre d'une SCIC, l'EPCI accompagne l'initiative de ses habitants et accepte de partager le pouvoir avec les parties prenantes de la SCIC (collèges d'actionnaires locaux) pour gérer, animer et développer des activités locales. En effet, les collectivités locales peuvent entrer au capital d'une SCIC mais sans aller, collectivement, au-delà de 50%.

Dans son rapport d'information sur les commerces de proximité de janvier 2022, à partir d'un constat de la forte présence de SCIC dans les territoires ruraux, la mission d'information de l'Assemblée nationale pointe l'intérêt du développement de SCIC pour les décideurs locaux afin de développer des activités commerciales dans les territoires, notamment pour palier à l'absence de commerces et de lieux de sociabilité. Mais comme toute entreprise, la SCIC a besoin de consolider son modèle économique. Aussi, la Région pourrait lors du SRDEII 2022-2028 travailler à l'élaboration d'outils permettant :

- de développer le haut de bilan des SCIC : attribution de subventions régionales (type tremplin SCOP/SCIC) conditionnée à l'entrée au capital de la SCIC par l'EPCI,
- d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'outil de crowdfunding en faveur des SCIC permettant la participation des habitants aux projets de territoire et d'un outil de mécénat en faveur des SCIC permettant la participation des entreprises locales aux projets de territoire.

Un nouvel avenir pour Consolation porté par une SCIC

Le sublime site du val de Consolation a été longtemps en déshérence.

La SCIC « Val, Parc et Monastère de Consolation » a été créée pour assurer la gestion du site du Val de Consolation, site naturel et architectural protégé et classé (loi du 2/05/1930), qui constitue :

- un domaine environnemental de 220 ha (forêt principalement) avec falaises, sources et cascades, une faune et une flore exceptionnelles (chamois, faucon pèlerin...), un parc et un réseau de sentiers de randonnées de près de 50 km avec points de vue et découvertes botaniques : un espace préservé par biotope, NATURA 2000, ZNIEFF...
- un domaine bâti de 10 000 m² de toiture abritant une dizaine de bâtiments, dont la chapelle classée aux Monuments Historiques, un monastère avec cloître, plusieurs bâtiments et dépendances, une micro-centrale hydro-électrique sur le site principal et un restaurant panoramique (fermé) et un hôtel sur le site haut.

Elle regroupe de nombreux acteurs ayant des compétences dans les quatre domaines qui représentent l'esprit du site de Consolation : Sport, Environnement, Bien-être et Culture.

Les politiques existantes

Une politique volontariste de soutien aux emplois dans les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire de travail d'insertion (ETTI) et les associations d'aide à domicile (AAD)

La consolidation du modèle économique des entreprises ESS : accompagner, financer, promouvoir

- **Accompagner :**

- > Service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise (dont entreprises de l'ESS)
- > Générateur BFC

- **Financer :**

- > Subventions d'investissement (mobilier et immobilier d'entreprises ESS)
- > Outils financiers de France Active en partenariat avec la Banque des Territoires
- > Entrée au capital des SCIC, subventions tremplins SCOP/SCIC

- **Promouvoir :**

- > Financement de grandes manifestations (Journées de l'Economie Autrement, conférence régionale de l'ESS, concours régional de l'ESS...)
- > Financement des représentants de l'ESS, notamment la CRESS et les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique.

Le soutien à l'innovation sociale

L'ESS se caractérise par son appétence à expérimenter de nouvelles formes d'activité : projets d'incubateurs, Start'up de territoires, conciergeries, modélisation des épiceries sociales et solidaires, monnaies locales...

Actions et chantiers :

- Développer les **clauses sociales et environnementales** dans les marchés publics
- **Renouveler la politique d'aides à l'emploi** et à la formation pour les associations d'aide à domicile
- **Accompagner le déploiement de l'incubateur T soutenant les projets à impacts**
- **Développer des partenariats** des entreprises de l'ESS avec les autres acteurs privés (co-traitance, sous-traitance, vivier RH...)
- Favoriser les **mutualisations** et les coopérations économiques des entreprises de l'ESS
- Favoriser la **mise en réseaux** d'entreprises de l'ESS agissant sur une même thématique
- Déployer la **transition numérique** parmi les entreprises de l'ESS
- Accentuer les rapprochements des acteurs ESS avec les **collectivités** de manière à les acculturer à l'ESS, mais aussi de manière à favoriser la montée en compétence des acteurs de l'ESS dans la compréhension des règles et des pratiques publiques.
- **Communiquer** sur les services qu'apporte l'ESS aux territoires
- Réaliser des **diagnostics de territoires** pour identifier les besoins et les solutions. Accompagner la formulation et l'élaboration de ces « écosystèmes » territoriaux
- Développer des complémentarités économiques entre des structures rentables et des structures moins rentables.
- Conforter le générateur BFC et faciliter son accès aux collectivités
- Favoriser le développement des **SCIC** dans les territoires



IV APPROFONDIR LA COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION ET LES INTERCOMMUNALITÉS AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DES TERRITOIRES

IV

APPROFONDIR LA COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION ET LES INTERCOMMUNALITÉS AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DES TERRITOIRES

La Région et les intercommunalités sont institués par la loi comme le binôme pilote sur le développement économique. La Bourgogne-Franche-Comté, région rurale disposant d'une armature de villes moyennes, a fait des choix forts d'appui résolu aux intercommunalités sur leurs compétences. La nouvelle stratégie confirme ce choix et propose désormais une différenciation territoriale axée sur l'adaptation aux spécificités et un soutien renforcé aux territoires les plus fragiles.

La loi NOTRe a confié à la Région le rôle de chef de file du développement économique : « la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ». Les intercommunalités portent des compétences en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises. Leur rôle dans le développement économique régional est multiple et plus large qu'un simple « aménageur » : lieu d'ancrage d'écosystèmes filières, maillon de proximité auprès des entreprises, identifiés affirmées autour de marques territoriales vectrices d'attractivité, etc.

Lors de la précédente mandature la Région a construit ce partenariat nouveau en faisant le choix d'un appui résolu sur la compétence des intercommunalités, le foncier et l'immobilier. La Région a territorialisé son action et ses propres compétences et contractualisé avec les territoires. Enfin avec le Pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, elle a innové en déléguant sa compétence d'octroi des aides individuelles.



La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités

Une action économique territorialisée: apport en ingénierie de proximité, animation territoriale, contractualisation avec les EPCI

Une différenciation territoriale avec des objectifs revus et des outils renforcés et le nouvel outil « Choc industriel »

Un soutien au fait métropolitain et à Dijon Métropole



Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière

Soutien volontariste sur l'immobilier: actionnariat partagé sur les SEM et Batifranc, couverture régionale des SEM patrimoniales, aides directes sur les bâtiments vertueux, soutenir l'immobilier collectif

Foncier, vers la sobriété foncière et énergétique: outils de portage foncier, soutien à la réhabilitation des friches, Fonds d'intervention friches et zones d'activités



Renouveler un Pacte régional pour l'économie de proximité et une « boîte à outils » pour les territoires

Renforcer les EPCI sur leur compétence d'immobilier

Déléguer aux EPCI la compétence régionale en matière d'aides aux entreprises

Accompagner l'**appropriation des outils** à la disposition des territoires

Avec la crise du Covid l'importance d'un partenariat étroit entre les entreprises et les pouvoirs publics a pris tout son sens. Le maillon de proximité est primordial dans cette relation. Cela nécessite un partenariat fort entre la Région, les intercommunalités et les acteurs socio-économiques territorialisés au service des entreprises.

Cette relation partenariale repose sur 5 principes d'actions.

1. **Subsidiarité.** Si par la Loi NOTRe la Région est la seule compétente sur les aides directes aux entreprises hors immobilier, la Région a décidé de confier aux territoires la gestion de dispositifs à destination de l'économie de proximité considérant que les territoires sont les mieux placés pour cerner les besoins de ces entreprises locales. La région a ainsi procédé à la délégation aux EPCI de règlements d'intervention et de budgets associés.
2. **Différenciation.** Le corollaire de la subsidiarité est la capacité des intercommunalités à agir en fonction des spécificités de son territoire. En appliquant la subsidiarité, la région permet une meilleure différenciation. Par ailleurs, comme cela sera développé, la région va augmenter sa différenciation par un effort accru pour les territoires les plus fragiles.
3. **Volontarisme.** A l'inverse, les EPCI portent par la Loi NOTRe les compétences de l'immobilier d'entreprises et du foncier, deux compétences majeures pour le développement économique et dans un contexte de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) que la Région a également choisi d'accompagner de façon très volontariste par des soutiens spécifiques : prise de capital dans les outils territoriaux SEM et la SEM régionale, aides individuelles, fonds « friches », aides aux pépinières.
4. **Proximité.** La Région construit son action économique au plus près des territoires et des entreprises. L'incarnation de la Région sur les territoires est permise par une présence accrue des services régionaux et une animation territoriale renforcée. La relation de proximité et de confiance sera construite de façon différenciée avec les territoires selon leurs besoins, et une attention particulière sera portée à la relation avec la Métropole de Dijon.
5. **Réciprocité.** Le développement économique local est une condition au développement économique régional. La Région apporte aux territoires des capacités d'ingénierie et des connaissances pour donner à tous les territoires régionaux les moyens de soutenir leur développement économique, leurs filières et leurs entreprises. Les territoires font remonter les besoins et projets locaux, portent de stratégies en cohérence avec la planification régionale, et diffusent à leurs écosystèmes les politiques et dispositifs de la Région. En contrepartie la Région attend des intercommunalités qu'elles s'engagent sur l'appui aux filières et entreprises de l'économie qui répond à des marchés mondialisés pour construire des politiques de filières au plus près des enjeux des territoires.

LA RÉGION EN PROXIMITÉ ET EN PARTENAIRE DES INTERCOMMUNALITÉS

Parfois perçue comme lointaine, la Région est pourtant présente partout et est partenaire de chaque territoire. La Région porte une action territorialisée, en proximité des territoires, ajustée aux besoins et aux spécificités locales. La Région crée des espaces de concertation et de coordination avec les territoires, grâce à la contractualisation et à des outils partagés. L'articulation avec les intercommunalités sera mieux différenciée, et le lien la Métropole de Dijon affirmé.

La Loi NOTRe consacre le développement économique comme l'une des responsabilités premières de l'échelon régional. Sur son nouveau périmètre d'action et dans le cadre de compétences renforcées la Région a, dès 2016, aux côtés de ses partenaires territoriaux, écrit une nouvelle page de l'action économique en s'appuyant autant sur ses fondamentaux et ses atouts que sur l'exemplarité et la plus-value des dispositifs.

Dans ce contexte renouvelé de responsabilité d'un schéma prescriptif, la réussite des objectifs fixés dans ce SRDEII est conditionnée par l'incarnation de la Région sur les territoires. La présence accrue des services régionaux sur et aux côtés des territoires, et la qualité de la coordination et de l'animation du développement économique entre la Région et les EPCI sont au cœur de la stratégie régionale.

Pour autant, la Région semble parfois peu visible. Un peu comme le processeur d'un ordinateur qui est signalée par un autocollant « Intel inside », la présence de la Région est parfois discrète mais toujours au cœur des actions de développement économique.

Le partenariat territorial construit en proximité dans les territoires depuis la promulgation de la loi Notre s'est traduit par la présence décentralisée des agents régionaux et de son Agence Economique Régionale (AER), par le financement de nombreux acteurs de proximité – les consulaires, des associations (BGE, France Active, Initiative...), des clusters, des pôles de compétitivité-, par la participation à des outils locaux tels que les SEM immobilières, etc.

Cette présence doit être encore renforcée et fera l'objet d'une territorialisation et d'une différenciation accrues dans le SRDEII renouvelé. La relation Région-intercommunalités est essentielle dans l'incarnation de la Région dans les territoires et en proximité. Les réponses construites et à construire sont multiples, en fonction des spécificités locales, des besoins et des moyens des intercommunalités.

a. La Région territorialise son action économique au plus près des territoires

La territorialisation de l'action économique régionale porte le principe de différenciation affirmé par la Région : s'adapter aux spécificités locales et faire plus pour ceux qui ont moins (cf. partie I).

La territorialisation de l'action économique régionale permettra de déployer des réponses multiples à construire en proximité des territoires. Ces réponses reposent principalement sur deux leviers : des apports en ingénierie de proximité dédiés aux territoires et une animation territoriale des politiques économiques.

L'apport en ingénierie de proximité

La Loi NOTRe a renforcé les intercommunalités et les Métropoles en matière de développement économique : elles sont compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de développement local et d'organisation des services publics de proximité. Elles portent des stratégies et des actions de développement économique, qui, si elles sont cohérentes avec la stratégie régionale, contribue au développement économique régional. Elles sont ainsi des partenaires majeurs de la Région, qui a choisi à ce titre de mettre à disposition de l'ingénierie dédiée sur les territoires à destination des intercommunalités, des entreprises et des filières locales.

Cet apport en ingénierie se traduit par :

- **Une territorialisation accrue des services de la Région** : les chargés de mission en charge des PME et des TPE ont pour champs d'action non plus un dispositif mais un territoire pour les sujets du financement des PME, de l'animation de l'économie de proximité, de l'hydrogène. Cette nouvelle répartition permet aux PME et aux partenaires territoriaux de pouvoir identifier un interlocuteur unique pour ses projets. Un service dédié « Territoires et gouvernance » a été créé en 2022 dans la direction de l'économie de la Région pour mieux articuler le partenariat avec les intercommunalités. Parallèlement, les services de la direction de l'aménagement du territoire accompagnent les centralités, les territoires de projet et les collectivités porteuses de QPV à améliorer les conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités.
- **La mise en place du pôle territorial de l'agence économique régionale** : 6 agents de développement sont basés en proximité afin de mailler l'ensemble du territoire régional et ainsi renforcer l'offre de développeurs économiques. Le pôle territorial de l'AER a pour mission principale le déploiement de la politique économique de la Région sur les territoires et l'accompagnement individuel des entreprises en lien avec l'écosystème. Il agit dans une logique de subsidiarité et dans un souci d'équité territoriale, et en croisement avec les chargés de mission « filières » de l'AER.

L'animation territoriale

Le SRDEII affiche des ambitions fortes pour le territoire régional qui n'a de sens que si elle associe l'ensemble des territoires dans leur diversité dans une coopération équilibrée. Outre les apports en ingénierie de proximité, le lien avec le territoire est renforcé par une animation territoriale adaptée, permettant une couverture de qualité en matière d'accompagnement et une coordination efficace avec les partenaires territoriaux au service des projets d'entreprise.

L'animation territoriale se met au service du territoire pour informer et apporter des réponses adaptées par la mobilisation de l'écosystème concerné. Le rôle de ces animations sont multiples :

- Diffuser, expliquer et faciliter la déclinaison sur les territoires des politiques ou dispositifs régionaux et nationaux
- Coordonner les différents acteurs dans un souci d'une articulation efficace des interventions
- Améliorer la connaissance réciproque des différentes structures pour créer une véritable dynamique de travail collectif
- Acquérir une culture commune en matière d'action économique : **créer un réseau humain et incarné.**

L'animation territoriale peut prendre diverses formes, être généraliste ou cibler des filières ou des enjeux transversaux comme l'innovation, la RSE ou la formation. Elle doit être différente et adaptée aux besoins et spécificités de chaque territoire.

L'animation généraliste au plus près des territoires a pris forme dès 2017 avec les Réseaux Economiques Territoriaux (RET) et la mise en place du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) « création-reprise d'entreprise » (cf. partie III).

Les RET, base d'une animation économique avec les territoires

Les Réseaux Economiques Territoriaux (RET), qui se réunissent périodiquement à une échelle quasi-départementale (sauf pour le Nord Franche-Comté), sont co-animés par l'Etat et la Région.

Les RET viennent, selon les territoires, renforcer les liens entre les acteurs régionaux et les acteurs locaux répondant à une demande exprimée par les partenaires intervenant sur le champ du développement économique.

Les RET, dont les intercommunalités sont des membres essentiels, sont également constitués de **13 familles de membres communs régionaux ou issus des territoires** (Région, EPCI, AER, DREETS, PREFECTURE, DOUANES, DDIFIP, POLE EMPLOI, Banque de France, BPI, Banque des territoires, UI Investissement, BATIFRANC, CCI, CMA, EPCI, SEM Immobilière) **et des membres spécifiques** comme des maisons de l'emploi, des MSAP, des agences de développement... Cette composition prend en compte la réalité du territoire sur lequel il se déroule et s'appuie ainsi sur les partenaires adéquates.

De 2017 à 2021, près de 200 réunions à raison d'une moyenne d'une réunion tous les deux mois (plus ou moins selon les besoins des territoires), réunissant en moyenne ces rencontres réunissent une vingtaine de participants (entre 12 à 25 selon les réunions et les territoires).

Les thématiques abordées sont multiples : présentation de l'ingénierie financière, dispositif immobilier de la Région, le pacte régional des territoires, réglementation environnementale, le THD, présentation de Batifranc, présentation de l'outil ACTIF des CCI, « signaux faibles pour les entreprises en difficulté », l'ACSEL de la Banque de France, des outils d'intervention de la Banque des territoires, etc.

Après ce volet informatif et « descendant » une revue des projets structurants des territoires est faite.

L'animation territoriale filière ou sectorielle vise la prise en compte des spécificités locales et de la territorialisation naturelle des filières, liées à la présence de bassins économiques et d'emplois différenciés. De nombreux territoires ont des spécialités industrielles et agricoles sur les marchés mondialisés (viticulture, automobile, lunetterie, nucléaire, plasturgie, etc.), et la Région propose aux intercommunalités de mieux coopérer sur ses spécificités.

Cette animation sera portée par la **mobilisation de clusters territoriaux ou de pôles de compétitivité** : l'objectif est de mobiliser et capitaliser sur ces acteurs sectoriels. Ainsi, le Pôle Véhicule du Futur a mis en place une antenne dédiée sur le territoire de Nevers pour animer la thématiques sports mécaniques. Des clusters territoriaux tel que celui sur la lunetterie sont également soutenus dans cet objectif.

L'animation sur des enjeux transversaux se fait depuis 2017 grâce aux réseaux thématiques. Ces réseaux sont constitués d'agents des structures d'accompagnement (territoires, consulaires, agences...) et permettent une coordination de l'offre de service et un partage d'information.

- **Le réseau thématique environnement (RT2E)** : coordonnée et animé par la Région et l'ADEME, il rassemble plus de quarante chargés de missions, et propose une offre de service unifiée autour d'un parcours d'accompagnement de l'entreprise dans sa trajectoire environnementale.
- **Le réseau thématique innovation** : animé par l'AER et piloté par la Région, le réseau de l'innovation réunit les acteurs l'écosystème de l'innovation. Il a pour rôle de favoriser le lien entre recherche publique et entreprises, de mobiliser les acteurs autour de projets innovants et de construire des événements communs. Animé au niveau régional, il a pour objectif de renforcer sa présence sur les territoires.
- **Le réseau thématique RSE** : créé en 2017 et animé par la Région, il se compose d'une trentaine de structures : institutions, acteurs socio-économiques, filières et organisations professionnelles. Il a pour mission de proposer des services RSE & DD aux entreprises : organisation d'évènements de sensibilisation (Forum RSE ou Trophées RSE, Rencontre de l'innovation sociale, Forum Emploi & Diversité des RH), d'accompagner les entreprises dans une conduite de changement (intégration d'une stratégie RSE, intégration d'actions RSE sur le volet économique, environnemental ou social), de valoriser et transmettre les bonnes pratiques RSE sur les territoires (conférences, visites d'entreprises...).

Un réseau dédié sur l'enjeu de la formation complète ces différents réseaux. Compte-tenu de la multiplicité des acteurs qui interviennent sur le champ de l'orientation et de la formation professionnelle, une partie importante est consacrée à la coopération et l'articulation entre les partenaires sur les territoires. En effet, c'est en étant au plus près des territoires et de l'économie locale, que les actions de formation et d'orientation seront les plus adaptées aux attentes et permettront de soutenir au mieux le développement économique de notre région, tout en prenant en compte les besoins des publics notamment les plus vulnérables.

Ainsi, la Région anime déjà le Service Public Régional de l'Orientation et dans le cadre de ses fortes compétences en matière de formation des demandeurs d'emploi, elle travaille en large partenariat permettant d'adapter, d'animer et de suivre les formations au plus près des besoins des entreprises des territoires et des publics :

- En déployant des réunions régulières, environ tous les 2 mois, sur les territoires : **via son Réseau d'animation** territoriale réunissant tous les acteurs locaux emploi-formation copiloté avec Pôle emploi, et composé des DEETS, collectivités locales dont Conseils départementaux, missions locales, Cap emploi, représentants de secteurs/entreprises... Ces réunions permettent d'identifier les nouveaux besoins en compétences émergents / les tensions de recrutement, d'apporter des solutions adaptées et articulées entre les acteurs, et de suivre leur déploiement et bon déroulé sur le territoire.
- En réunissant régulièrement les **représentants professionnels des entreprises et les branches professionnelles**, afin d'anticiper au mieux les besoins des secteurs et les évolutions de compétences nécessaires, tout en intégrant les enjeux de mutations économiques, environnementales, énergétiques, numériques, technologiques...

La contractualisation avec les intercommunalités

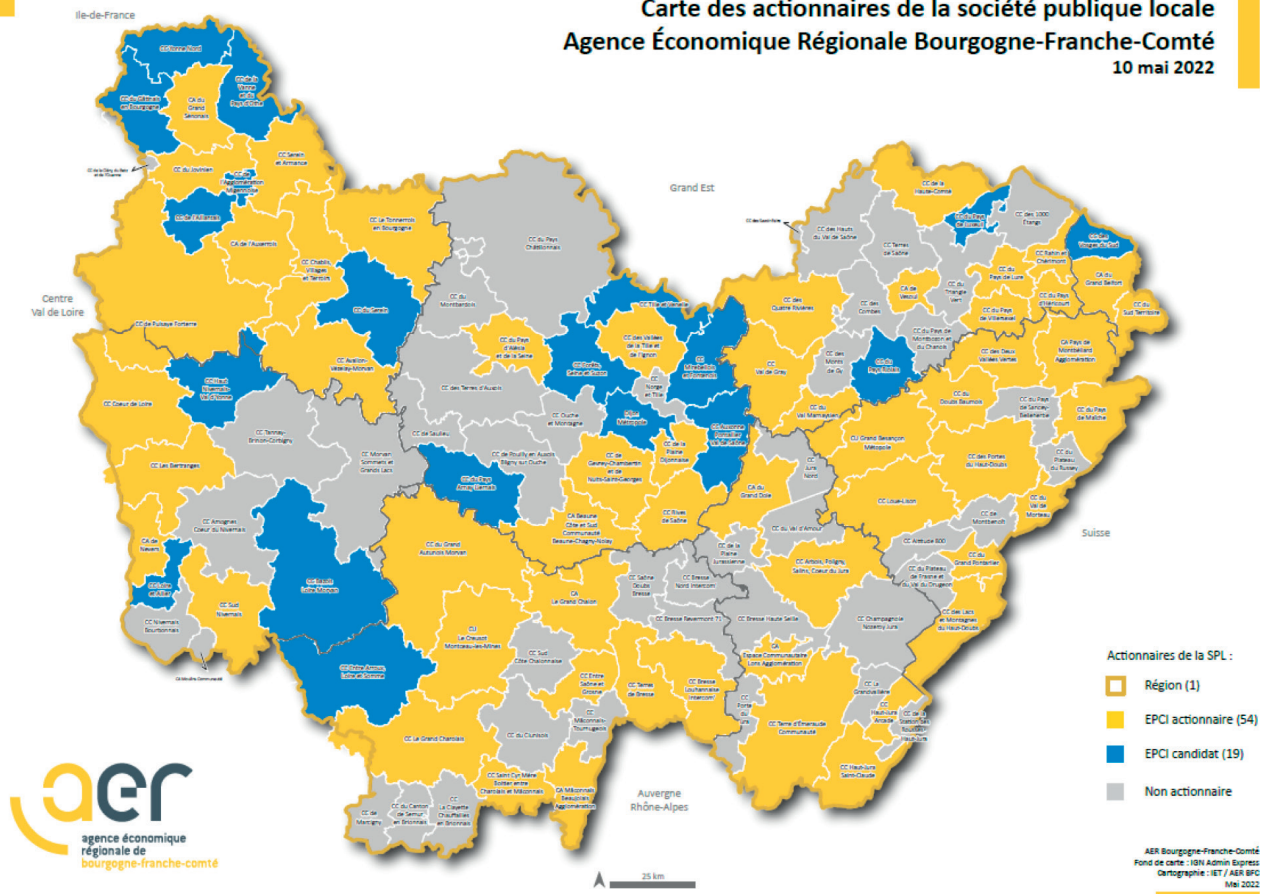
Dans le cadre du nouveau SRDEII, une contractualisation avec chacune des 113 intercommunalités permettra d'encadrer le partenariat Région-territoires et de transposer à l'échelle territoriale les éléments de stratégie et de politique économique régionale. Ces Conventions-Cadre s'établiront autour de 3 volets :

- un volet immobilier, pour encadrer la contribution régionale aux aides intercommunales ;
- un volet aides régionales, pour encadrer la contribution intercommunale aux aides régionales ;
- et un volet « Nouveau Pacte régional des territoire » visant à renouveler et réadapter en sortie de crise la relation étroite en matière de soutien à l'économie locale et de proximité.

L'actionnariat partagé dans les SEM et l'Agence économique régionale

Dès la création en 2017 de l'AER à l'initiative de la Région, les 113 EPCI pouvaient participer à sa construction par une participation au capital de Société Publique Locale AER, dont la Région est restée l'actionnaire majoritaire. Ainsi dès 2018, aux 10 actionnaires historiques de la SPL ARD, 40 nouveaux EPCI ont intégré le capital de l'AER BFC par l'acquisition d'une action de valeur de 5 000 € auprès de la Région. En 2019, ce sont 5 nouveaux EPCI qui se sont portés candidats pour acquérir une action au capital de la SPL. L'AER, lors de son conseil d'administration du 11 mai 2021, a acté le principe d'ouverture du capital à de nouveaux EPCI : il est proposé d'intégrer au capital social de la SPL AER tous les EPCI qui feraient part de leur intention de devenir actionnaire, par l'achat d'une action d'une valeur de 5 000 €.

**Carte des actionnaires de la société publique locale
Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté**
10 mai 2022



En parallèle, la Région co-investi dans les SEM locales : les prises de participation de la région dans 10 SEM immobilières représentent plus de 20 M€. La Région a tout d'abord proposé aux départements le rachat de leurs parts, obligés par la loi de céder au moins 2/3 de leurs participations. La Région pérennise son investissement par l'adoption d'un règlement d'intervention dédié. La Région a également participé à la création de deux SEM industrielles stratégiques pour les territoires.

Enfin, la région détient 10,4M€ du capital de Batifranc, et a commencé à céder des parts à plusieurs EPCI comme le Grand Dole, Haut-Jura Saint Claude, Dijon Métropole ou Grand Besançon métropole.

Ces outils de développement économique à l'actionnariat et la gouvernance partagé sont autant d'espaces de concertation et de coordination avec les territoires crée par la Région.

b. La Région différencie son intervention en fonction des territoires

Quel champ d'application pour la différenciation territoriale ?

Si par nature la mise en place d'une politique territoriale permet de s'adapter aux problématiques locales (contrat négocié, ajusté aux besoins), plusieurs autres dispositifs d'intervention pourraient également appliquer ces critères et intervenir différemment selon les territoires.

Il convient alors de déterminer les dispositifs qui devront appliquer cette différenciation. Un état des lieux devra sans aucun doute être réalisé pour repérer les dispositifs appliquant déjà une sorte de différenciation et ceux dont l'objet nécessiterait d'intervenir plus là où les ressources sont moindres.

Quelle application, quelle déclinaison concrète de cette différenciation ?

Plusieurs solutions peuvent être proposées aussi bien en termes d'intervention sur les projets et actions contribuant à la stratégie territoriale et régionale qu'au niveau de l'ingénierie soutenue par la Région ou interne (mobilisation des services régionaux).

Par un travail sur l'allocation de ressources pour les plus fragiles :

- De l'ingénierie supplémentaire
- Des moyens d'intervention bonifiés

Par un travail sur la modulation des objectifs :

- Un travail sur la capacité des territoires pourrait également permettre de proposer aux territoires les moins « en capacité », de se concentrer sur une thématique impérative parmi les axes du SRADDET, base des politiques territoriales
- Depuis 2003, la Constitution autorise le caractère expérimental pour un objet et une durée limitée. Ces expérimentations peuvent être un premier pas vers la conception de solutions différenciée, les collectivités pouvant déroger à la Loi ou au règlement, à titre expérimental, régissant l'exercice de leur compétence. Cependant les premiers bilans démontrent une complexification juridique limitant les possibilités d'expérimentation.

En fait, au-delà de ces pistes nouvelles, les différenciations existantes sont déjà nombreuses.

Politiques existantes :

- **Les quartiers prioritaires de la (QPV)** sont des territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles. 58 QPV en Bourgogne-Franche-Comté. Des interventions spécifiques sont déployées par la Région sur ces quartiers : des dispositifs de cohésion sociale et de rénovation urbaine, venant s'articuler avec les politiques de l'Etat dans ces domaines, et des dispositifs distincts (FIP-FAP)
- **Les Pôles de centralités, villes qui concentrent des services, des équipements et des emplois desservant l'ensemble de leur bassin de vie voire au-delà.** Le plan national Action cœur de ville lancé en 2018 par l'Etat répond à une double ambition : favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. 12 villes sont lauréates du dispositif en Bourgogne-Franche-Comté. En 2020, l'Etat lançait le pendant de ce programme en destination des petites villes avec le programme « petite ville de demain », avec pour objectif de conforter le rôle majeur des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles. 109 communes sont lauréates en Bourgogne-Franche-Comté. Enfin début 2022, la Région a lancé son propre programme « centralités rurales en Région », 128 centralités de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et pour la plupart reconnues comme fragiles, pourront être accompagné par la Région pour définir et/ou mettre en œuvre leur stratégie de revitalisation.
- **Les ruralités**, et notamment les communes rurales de - de 2 000 habitants, auxquelles, avec son dispositif « Espaces Nouveaux Villages Innovants » (ENVI) récemment révisé, la Région apporte un soutien spécifique. Les projets soutenus répondent aux ambitions du SRADDET ; participation citoyenne forte, en co-construction du projet, ou projets en lien avec les transitions dans les ruralités (mobilités durables du quotidien, alimentation de proximité).
- **Territoire d'industrie (TI)** : dispositif « panier de services », mis à disposition par l'État et ses opérateurs, pour développer des actions qui répondent à quatre enjeux majeurs du programme : attirer, recruter, innover, simplifier. Le dispositif territoire d'industrie : la Bourgogne-Franche-Comté compte dix « Territoires d'industrie » qui s'inscrivent dans la stratégie territoriale de développement de l'industrie française. Ce dispositif sera révisé par l'Etat et la Région mais a vocation à perdurer.

Les enjeux de Territoire d'industrie :

- Reprendre les thématiques liées aux **transitions** auxquelles font face les industries : le numérique, les enjeux liés à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie
- Soutenir les industries dans les territoires ruraux : sauvegarder les **savoir-faire** et développer de nouvelles **compétences**
- Favoriser la **résilience** économique du territoire : prendre en compte la manière dont le projet participe à la reconstruction économique du territoire
- Clarifier les objectifs des **dispositifs** : nouvelles contractualisations, appels à projets
- Clarifier le rôle de l'Etat et de la région dans le pilotage du dispositif et l'animation auprès des territoires
- Mettre en place des **financements dédiés** pour des actions expérimentales ou adaptés des problématiques locales
- Renforcer l'ingénierie économique ;
- Faciliter l'articulation avec l'offre de service des autres contractualisations (dont CRTE) ;
- Poursuivre les dispositifs et financements liés au foncier économique au-delà de la relance : sites clés en main, fonds friches, dispositifs régionaux espaces dégradés...

Les zones existantes :

- **Les zones de revitalisation rurale (ZRR)** visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales.
- **Les zones d'aides à finalité régionale** (42% de la Bourgogne-Franche-Comté dans le futur zonage 2022-2027) bénéficient d'une intervention publique renforcée en faveur des d'investissements et des créations d'emplois ainsi que des exonérations d'impôts.
- **Les zones franches urbaines** (5 en Bourgogne-Franche-Comté) situées dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés bénéficient d'un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices
- **LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) : dispositif élaboré sur une base territoriale et dans le cadre d'un partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielle, co-financé par l'Union Européenne (FEADER - Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural).

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Votée lors de la loi adoptée le 10 février 2016 pour 5 ans, l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCDL) » porte pour ambition de transformer les politiques publiques de l'emploi pour les rendre plus efficaces, en modifiant les modalités d'affectation des ressources publiques des politiques nationales de l'emploi. L'enjeu visé est de financer l'activité plutôt que l'inactivité en créant des activités économiques pérennes, portées sur un territoire donné qui permettent l'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) de chômeurs de longue durée.

Les activités économiques réalisées dans le cadre du TZCDL ont un impact sur l'emploi local des personnes en difficulté d'emploi et sur la dynamisation économique des territoires. Les TZCDL doivent cependant s'adapter à la réalité économique d'un territoire de manière à ce que ces activités ne soient pas concurrentielles des activités présentes sur le territoire concerné. Ces activités économiques non concurrentielles sont développées dans le cadre d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE), structure créée pour porter les emplois, les activités et percevoir les financements publics (le dispositif prévoit le financement des emplois par l'Etat et les Départements par une réorientation/réaffectation de leurs crédits prévus pour financer les DELD bénéficiaires du dispositif).

Un comité local réunissant les partenaires et les acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) définit un programme d'actions, et identifie les activités économiques susceptibles d'être exercées par les EBE : il apprécie l'éligibilité des personnes au dispositif, établit les modalités d'information, de mobilisation et d'accompagnement des personnes concernées en lien avec les acteurs du SPE et promeut le conventionnement d'entreprises existantes ou la création d'entreprises conventionnées.

La loi du 14 décembre 2020 a étendu l'expérimentation TZCLD pour 5 années supplémentaires à 50 nouveaux territoires, en plus des 10 précédemment retenus (dont Prémery dans la Nièvre). La labellisation des nouveaux territoires est en cours depuis le début de l'année 2022 dans un système de sélection au fil de l'eau.

Un nouvel outil, « choc industriel »

Choc industriel : outil de différenciation sur l'économie industrielle mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en étroite partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour renforcer son soutien aux Territoires d'industrie « touchés par des chocs industriels ». La mission est organisée en deux temps :

- La détection et l'accélération de projets d'entreprises ou de projets collectifs industriels créateurs de valeur dans le territoire, financés par l'Etat ou par la Région,
- La détermination d'axes stratégiques pour le territoire, à travers une feuille de route industrielle partagée à horizon de 5 ans,

L'intégration d'agents dédiés aux territoires au dispositif "choc industriel" : la Région souhaite élargir l'expérimentation "choc industriel" initiée par l'Etat afin de soutenir les territoires ayant subi des pertes d'emploi importante ou particulièrement impacté par les mutations du secteur automobile. Véritable outil au service d'une différenciation territoriale cet accompagnement régional se traduira au-delà d'un apport d'expertise par la présence sur la durée d'un agent régional dédié présent au sein des intercommunalités.

Les enjeux de Choc industriel :

Dispositif mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour renforcer son soutien aux Territoires d'industrie « touchés par des chocs industriels. Ce dispositif consiste en une prestation d'accompagnement par le cabinet Ernst & Young, pour une durée de 145 jours au bénéfice du territoire : expertises thématiques, sectorielles, ou méthodologiques et d'animation. Ainsi cette ingénierie spécifique a pour objectifs :

- D'accélérer le soutien aux projets prioritaires
- De mettre en place un accompagnement sur mesure des projets identifiés (accompagnement à la structuration économique, financière et juridique des projets)
- De faciliter l'accès aux financements particulièrement dans le cadre de la relance
- A termes de formaliser une feuille de route industrielle

La Région travaille avec les acteurs à déployer des dispositifs et des formations pour répondre aux besoins en compétences des entreprises. Ainsi, dans le cadre de sa forte compétence en matière de formations des demandeurs d'emploi, elle déploie un Programme régional de formations PRF adapté aux besoins économiques ; et priorise le déploiement de places de formations et de démarches innovantes dans le domaine l'industrie, en appui au développement économique de ce secteur. Parallèlement, elle met en œuvre avec les partenaires, des formations spécifiques pour répondre à des besoins particuliers d'entreprises non couverts par ce PRF.

Cette priorité d'action régionale sur l'industrie se concrétise également, dans l'animation territoriale des formations de ce secteur, réalisé par un chargé de mission dédié, présent en permanence sur le terrain.

c. La Région accompagne le fait métropolitain et Dijon Métropole

Le fait urbain : un maillage structurant

Si le territoire régional comporte une seule Métropole administrative, d'autres territoires sont structurant dans le maillage régional, et doivent porter des fonctions centrales et métropolitaines pour assurer l'équité territoriale en région. Ainsi la Région BFC s'assurera du renforcement de ces fonctions métropolitaines (développement économique, recherche, enseignement supérieur et équipements d'envergure métropolitaine ou régionale) par des partenariats ajustés auprès des 5 Territoires en Action (Dijon, Besançon, Chalon, CUCM et Nord Franche Comté).

Dijon métropole

Le volet métropolitain du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire des orientations stratégiques partagées en matière de développement économique. Il est articulé autour de 4 axes : Attractivité et internationalisation, soutien aux filières et aux projets structurants, développement de la recherche, de l'innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises, et enfin la dynamique de l'emploi et de la formation.

Rappel des éléments de la loi NOTRe concernant les orientations métropolitaines du SRDEII

Comme le prévoit la Loi NOTRe, « le schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles » (Art. L. 4251-14 du CGCT) - Les orientations du SRDEII qui concernent une métropole doivent être élaborées conjointement et être adoptées par les deux assemblées : « Les orientations du SRDEII applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. » - A défaut d'accord sur les orientations du SRDEII applicables sur le territoire métropolitain, la métropole élabore son propre document d'orientations stratégiques, qui prend en compte le schéma régional. Ce document est adressé à la région, pour information, dans les six mois qui suivent l'adoption du schéma régional. (Art L 4251-15 du CGCT).

Le programme de développement économique de Dijon Métropole

Sur le territoire de ses 23 communes, Dijon Métropole compte près de 260 000 habitants au sein d'une aire d'attraction de plus de 410 000 habitants, 135 000 emplois et 40 000 étudiants. La capitale régionale est le principal bassin de vie, d'emploi et de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Seule métropole de la région, l'intercommunalité de Dijon joue un rôle déterminant dans les dynamiques départementales et régionales. Son aire d'influence est importante : son aire urbaine couvre 38% du territoire départemental et 75% de sa population.

Le bassin de Dijon compte 178 000 actifs (14% des actifs de la région), 125 000 salariés (18,5% des salariés de la région) et 11 134 établissements (16,4% des établissements de la région). Le secteur des services regroupe plus de la moitié des établissements avec un poids supérieur à la moyenne régionale (59% contre 53%). Tous secteurs confondus, le nombre d'établissements augmente de 1% sur un an (contre une stabilité en Bourgogne-Franche-Comté).

Les priorités du développement économique de la Métropole portent sur les thématiques suivantes :

- Attractivité et internationalisation
- Filières et projets structurants
- Recherche et innovation collaborative
- Dynamique d'emplois et de formations

1/ Attractivité et internationalisation

La nouvelle agence métropolitaine, Dijon Bourgogne Invest, travaillera en partenariat avec l'Agence Economique Régionale (AER) et la future Agence Régionale d'Attractivité pour renforcer la prospection et l'implantation d'entreprises/investisseurs notamment sur le sourcing de projets exogènes, la promotion territoriale et la participation conjointe sur des salons industriels au plan national et international. Dans le cadre de leur partenariat, le partage d'informations et la lisibilité des offres foncières et immobilières permettra de conforter la capacité d'accueil sur le territoire.

La Métropole souhaite renforcer l'investissement en immobilier collectif et structurer son offre d'hébergement dédié en réponse aux besoins des entreprises et des filières d'excellence de manière à maîtriser leur parcours résidentiel sur le territoire. L'immobilier collectif tel que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises pourra passer par la requalification d'infrastructures existantes ou la construction nouvelle. Cet accompagnement des besoins d'aménagement sur le territoire et de structuration de l'offre immobilière dédiée aux jeunes entreprises fait l'objet d'une réflexion en vue de créer prochainement une SEM de portage immobilier.

Par ailleurs, en termes d'immobilier individuel d'entreprise, la Métropole poursuit le soutien en partenariat avec la Région des projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois, ainsi que le suivi de projets d'entreprises du territoire dans le cadre de France Relance et de France Industrialisation 2030.

La Région et la Métropole agiront en interaction pour favoriser le développement de l'attractivité touristique d'affaires et de congrès avec notamment la création d'un Bureau des congrès (projet en cours) qui confortera la compétence distinctive d'accueil du territoire, et ce avec l'ensemble des partenaires économiques et touristiques associés.

Les projets s'inscrivent dans une dynamique importante de l'internationalisation du territoire avec l'accueil du siège de l'OIV conjointement soutenu par la région au niveau de la réhabilitation de l'hôtel Bouchu d'Esterno pour cet accueil en 2024, et l'ouverture depuis mai 2022 de la CIGV qui porte le double label de l'UNESCO, celui du Repas Gastronomique des français et celui des Climats des Vins de Bourgogne.

En accompagnement, la reconfiguration de l'équipement du Parc des Expositions et des Congrès de Dijon à l'échéance 2025 sera un des grands projets de renforcement de l'attractivité du territoire et à forts enjeux de rayonnement régional. Enfin, plus largement, le développement de la coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain et le Comité Régional du Tourisme autour de la destination « Dijon » est essentiel pour élargir la stratégie d'accueil.

Le développement de l'internationalisation de la Métropole passe également par le renforcement des partenariats à vocation économique et touristique avec les villes partenaires, la poursuite des projets de coopération au développement, le renforcement des liens avec l'AER et la CCI International pour la promotion de Dijon à l'international et la participation à des délégations à l'international ou leur accueil sur Dijon métropole. La Métropole sera associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

Enfin, la Région et la Métropole souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière de recherche de projets et de financements européens.

Au titre des politiques européennes de cohésion économique et sociale communes, la Région, autorité de gestion des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ, et la Métropole veilleront à coordonner ou à mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets. La Région et la Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et compétitif sur les programmes de coopération territoriale européenne et dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels : des synergies devront être trouvées avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne, dont les fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour la compétitivité des entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE.

2/ Filières et projets structurants

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne- Franche-Comté porte sur :

- le **soutien aux PME/ETI à forte croissance** à travers notamment les aides à l'immobilier pour franchir des phases de développement clés à leur croissance ;
- le **développement des fonds d'amorçage ou accélérateurs** sur le territoire et la participation de la Métropole à la gouvernance de ces fonds ;
- l'**accompagnement des projets collaboratifs** ou d'accélération dans le cadre de la RIS3 ;
- la **fertilisation croisée** : renforcement des filières d'excellence, accompagnement des croisements « IA santé », « alimentation santé », « smart city » par le biais de colloques, chaires, ou le développement de nouveaux tiers-lieux (exemple : Living Lab alimentation).

La Métropole a fait le choix de 4 filières prioritaires du développement économique :

La filière santé

Filière prioritaire reconnue par la RIS3, les atouts de Dijon Métropole sont ses nombreuses entreprises (4 000 emplois), le CHU, des équipements de visibilité internationale comme Pharm'Image, 15 laboratoires et 900 chercheurs, « Santenov » la gouvernance en santé sur la double dimension d'animation de l'écosystème et d'ingénierie de projets d'accélération en innovation santé.

La Métropole et la Région accompagnent le CHU de Dijon dans son projet Réadaptic de construction d'un bâtiment intelligent à la pointe de l'innovation dans le domaine de la rééducation, réadaptation physique et cognitive. De même, la Métropole soutient un projet structurant ambitieux pour la filière de nouvel équipement « Campus 2 » dédié à l'accueil de porteurs de projet d'innovation avec la nécessité de co-investissement dans les équipements de laboratoires, plateformes, etc. Le développement du HUB Emplois et compétences des Industries de Santé vise à améliorer l'articulation entre l'offre et la demande en formations des salariés.

La filière agro-alimentation

Le développement et la notoriété de la filière agro-alimentation de la Métropole s'appuient sur une approche intégrée « de la fourche à la fourchette » autour du pôle de compétitivité Vitagora, du pôle d'innovation en agroécologie Agronov, des établissements de recherche et d'enseignement supérieur (600 chercheurs) et des entreprises (2 500 emplois).

Trois axes stratégiques caractérisent la filière :

- Faire du territoire métropolitain un démonstrateur de la transition alimentaire ;
- Valoriser la recherche et les entreprises de la microbiologie appliquée à l'agroalimentaire ;
- Mobiliser les technologies digitales pour la transition alimentaire (Foodtech).

La stratégie de transition alimentaire soutenue par le programme « Territoire d'innovation » du PIA3 se poursuivra notamment avec le développement d'une phase 2 d'Agronov, la convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec le pôle Vitagora, la valorisation des terres agricoles et viticoles, une stratégie de développement de projets en investissements menée avec la Banque des Territoires, des tiers-lieux de la transition alimentaire notamment en lien avec la CIGV.

La filière numérique

Forte de plus de 3 000 salariés et 180 entreprises, la filière numérique de Dijon Métropole a développé des expertises reconnues dans les domaines de la FoodTech, du numérique appliqué à la santé, de la ville et des bâtiments intelligents et de l'industrie 4,0 en lien avec le cluster Robotics Valley, confortée par le développement des expertises amenées par les établissements ESIREM, CESI, ESEO, ESADD et les laboratoires de l'université de Bourgogne.

La filière numérique est par ailleurs la plus dynamique en matière de recrutements. Pour faire face à des besoins croissants, trois leviers complémentaires doivent être activés :

- La massification de l'offre de formation initiale et continue ;
- La reconversion des salariés venant d'autres métiers ;
- L'attractivité vis-à-vis de profils de haut niveau en provenance d'autres régions.

Des synergies peuvent être construites avec la nouvelle agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA) notamment sur les champs de la gouvernance, du partage des données territoriales et de la cyber sécurité. Les projets phares sur la métropole sont On Dijon, Response et le déploiement d'une stratégie Open Data.

La filière Construction et énergies durables

Dijon Métropole est engagée dans une politique de développement durable ambitieuse qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050. Elle vient d'être labellisée parmi les 100 villes neutres climatiques européennes (9 villes en France) qui porte un programme d'actions ambitieux multithématiques : hydrogène, alimentation durable, énergies, mobilités, logement, déchets etc.

La Métropole cherchera également à accélérer avec l'Etat et la Région la poursuite de la mission cofinancée avec l'ADEME sur l'écologie industrielle, la priorité aux bâtiments à faible énergie et la reconversion de friches industrielles tout en économisant le foncier (loi ZAN).

Le projet RESPONSE dont Dijon Métropole est le chef de file européen est un élément important de cette stratégie par sa capacité d'expérimentation et de réplification des solutions technologiques pour un urbanisme à énergie positive. Sur l'Hydrogène décarbonée, l'ambition est de créer un écosystème et un projet industriel structurant pour le territoire et la région, pilier de la politique menée dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

3/ Recherche et innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises

La Métropole sollicitera la Région pour co-construire et participer à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux au bénéfice des acteurs métropolitains. La Métropole et la Région travailleront à l'articulation des dispositifs et des moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027.

La Métropole se mobilisera aux côtés de la Région pour **renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation** : participation à des fonds d'amorçage ou de capital innovation comme le Fonds Régional d'Innovation et à des dispositifs tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché. La Métropole et la Région collaboreront à l'élaboration d'un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat innovant et le passage de caps.

4/ Dynamique d'emplois et de formations

La Métropole et la Région soutiennent l'excellence universitaire et, notamment en lien avec les filières d'excellence, entendent développer une offre d'attractivité à l'attention des talents et des étudiants.

Il s'agit également d'accompagner la structuration et le développement des Campus Métiers et Qualifications (Hub emplois & compétences industrie en santé, CMQ « écoconstruction et énergies durables », CMQ en agroalimentation, etc.) pour sensibiliser aux métiers industriels et favoriser les formations sur les métiers en tension. Les actions pour stimuler l'esprit d'entreprise et sensibiliser aux métiers industriels seront prioritaires.

La Métropole et la Région s'emploieront également à attirer de nouveaux acteurs de la formation sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises.

En conclusion, la dynamique du développement économique sur Dijon métropole se poursuit par de nouveaux partenariats, dans le cadre d'une gouvernance économique renouvelée avec une nouvelle agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest, la mise en place d'un Comité de la gouvernance économique territoriale associant les chambres consulaires, les syndicats patronaux, le pôle de compétitivité Vitagora, l'Université, mais aussi avec l'installation prochaine d'un Conseil de Développement pour ouvrir les concertations aux territoires et aux usagers en écho à la dynamique de coopération de la Métropole avec la Région et l'Etat.

Un document complet sur le volet métropolitain du présent SRDEII figure en annexe.

Les politiques existantes

- Incarnation de la Région dans le territoire par un apport en ingénierie de proximité :
 - > Organisation des services qui se sont territorialisés
 - > Mise en place du pôle territorial de l'agence économique régionale constitué de 6 agents
- La Région comme animatrice des territoires pour l'économie
 - > La Région est devenue cheffe de file avec un fort rôle l'animatrice, notamment au niveau des territoires, assis sur le RET
 - > La Région coordonne et anime des réseaux thématiques sur trois enjeux transversaux, l'innovation, la TEE et la RSE, pour garantir une offre de service unifié et un parcours fluide des entreprises
- La Région crée des espaces de dialogue et mets en œuvre des outils de coopération avec les territoires
 - > Animation des RET départementaux
 - > Gouvernance partagée de l'AER
 - > Actionnariat partagé des SEM patrimoniales
- La Région décline territorialement le SRDEII, par une approche différenciée et au plus près des besoins des territoires
 - > Conventions-cadres avec chacune des intercommunalités
 - > Démarches territoires d'industrie

Actions et chantiers :

- Incarnation de la Région dans le territoire par des modalités de présence différenciée
- Recrutement d'agents régionaux dédiés au dispositif choc industriel La Région comme animatrice des territoires pour l'économie
 - > La Région va renforcer son animation thématique par une animation dédiée sur le volet formation
 - > Révision du dispositif Territoire d'Industrie en lien avec l'Etat
- La Région décline territorialement le SRDEII, par une approche différenciée et au plus près des besoins des territoires
 - > Renouvellement des Conventions-cadres avec chacune des intercommunalités
 - > Animation à l'échelle du bassin d'emplois de filières, via la mobilisation d'agents territorialisés de pôles ou de clusters départementaux.
 - > Animation territorialisée de l'innovation

RÉPONDRE ENSEMBLE AU DÉFI DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La Bourgogne-Franche-Comté confirme le choix volontariste d'appuyer les intercommunalités sur l'immobilier économique, avec une prise en compte des enjeux de transition énergétique et dans une logique de mutualisation des moyens par des outils partagés.

Le nouveau contexte de sobriété foncière imposé par la loi impose de nouveaux modèles de développement et d'aménagement. Face à ce changement de paradigme, la Région le choix d'appuyer également les intercommunalités sur leur compétence en matière de foncier économique, pour garantir l'optimisation des conditions d'accueil des entreprises en région, notamment pour l'industrie.

Ces enjeux sur la sobriété foncière, les économies d'énergie ou sur le foncier commercial ouvrent de nouvelles perspectives de partenariat.

Un parcours d'accueil des entreprises complet et adapté aux besoins figure parmi les principaux facteurs d'attractivité d'un territoire, en complément des critères d'accessibilité, de disponibilité d'une main d'œuvre de qualité, de la présence d'un tissu d'entreprises du secteur, de clients ou de fournisseurs.

Le développement d'une offre immobilière et foncière de qualité demeure le principal levier de la politique publique de développement économique conduite par les intercommunalités : la loi Notre a donné la compétence exclusive aux EPCI sur les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains. La Région apporte son concours.

La loi Climat et résilience et sa déclinaison dans les documents de planification

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » à horizon 2050 et impose une territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace à une échelle infrarégionale à définir par le SRADDET.

Cette trajectoire territorialisée s'organise **par tranches de 10 ans** à compter de la loi :

- Première période (2021-2030) : **objectif de - 50% de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers à l'échelle régionale.**
- Seconde et troisième périodes (2031-2040 et 2041-2050) : objectifs de réduction de l'artificialisation à préciser jusqu'à atteindre **zéro artificialisation nette en 2050.**

Afin de répondre aux exigences de la loi, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020, fait actuellement l'objet d'une procédure de modification. Le lancement de la procédure a été acté en Assemblée Plénière le 17 décembre 2021. La fixation d'objectifs de moyen et long terme en matière de développement ainsi que l'identification et la localisation des constructions logistiques constituent les sujets essentiels qui seront traités.

Ces objectifs devront ensuite être déclinés par les SCOT et documents d'urbanisme lors de leur première révision ou modification dans un délai maximum de 5 ans pour les SCOT à compter de la loi climat, soit 2026, et 6 ans pour les PLU et les cartes communales soit 2027).

Afin de répondre de façon cohérente aux limites foncières et environnementales, et faire face aux injonctions nationales multiples (créer des logements et réindustrialiser tout en poursuivant la sobriété foncière...), les intercommunalités sont amenées à plus de transversalité pour y répondre.

a. Immobilier : une politique régionale volontariste aux côtés des intercommunalités

Face aux enjeux de transition et d'attractivité, il est nécessaire que les territoires exploitent de façon complémentaire l'ensemble des outils mis à leur disposition.

Les principes d'actions sont les suivants : privilégier l'appui via des outils de tiers portage et mettre à disposition et exploiter de façon complémentaire et complète ces outils sur l'ensemble du territoire régional.

Privilégier l'appui à l'immobilier via des outils de tiers portage (SEM et Batifranc)

Les entreprises sont en attente de solutions adaptées à leur stratégie. L'acquisition par emprunt ou par voie de crédit-bail immobilier est une solution classiquement étudiée, en direct ou via une SCI, et d'autres sont plus demandeuses de location. Elles sont toutes dans l'attente de solutions simples souples et efficaces. L'alternative entre l'acquisition et la location est déterminée par la capacité financière de l'entreprise (comme pour un particulier, la location est privilégiée lorsque la création de dette supplémentaire est difficile).

Dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région fait le choix clair de privilégier un accompagnement via des outils de tiers portage (SEM d'immobilier d'entreprise et Batifranc), l'acquisition directe par l'entreprise relevant d'un choix de gestion qui ne nécessite pas d'aide publique.

Dit autrement si une entreprise a les moyens d'acquérir directement son bâtiment c'est un choix patrimonial, elle n'a pas besoin d'une aide publique régionale. Si elle n'a pas les moyens d'acquérir son bâtiment, les collectivités peuvent l'accompagner très efficacement par une SEM d'immobilier économique ou par Batifranc, qui délestent l'entreprise d'une charge d'ingénierie et de financement et lui permettent de consacrer ses ressources à sa production.

Actionnariat dans les SEM et Batifranc

Les SEM offrent différentes solutions aux entreprises industrielles pour répondre à leurs problématiques immobilières. Ces solutions ont l'avantage de préserver leurs ressources : elles peuvent les mobiliser pour leur outil de production. Dotées de fonds propres suffisants, les SEM peuvent lever des financements bancaires. L'intervention de la Région vise à conforter les SEM dans leurs portages qui ne seraient pas couverts par les financements privés.

La Région a dans un premier temps proposé aux départements le rachat de leurs parts, obligés par la loi de céder au moins deux tiers de leurs participations, et dans un second temps pérennise son investissement dans ce cadre par l'adoption d'un règlement d'intervention dédié. La Région a également participé à la création de deux SEM industrielles stratégiques pour les territoires. A ce jour les prises de participation de la région BFC dans 10 SEM immobilières représentent plus de 20 M€.

Parallèlement, la Région a renforcé Batifranc pour qu'il poursuive son offre de financement de type crédit-bail aux PME-PMI, qu'il dispose d'un parc locatif et porte désormais une foncière hôtelière. La Région détient 10,4M€ du capital de Batifranc et souhaite favoriser l'entrée des intercommunalités à son capital (Grand Dole, Haut-Jura Saint Claude, Dijon Métropole ou Grand Besançon métropole y sont déjà entrés).

Il faut éviter que l'aide publique ne serve à réaliser une opération d'enrichissement patrimonial pour l'entreprise. Il est légitime qu'une entreprise cherche à se constituer un patrimoine, mais ce n'est pas le rôle de l'argent public que d'aider une entreprise à se constituer un patrimoine, notamment via une SCI. Si une entreprise ne parvient pas à financer son projet immobilier en direct, elle peut passer par un tiers portage (SEM ou Batifranc) qui facilitera la réalisation du projet de l'entreprise : dans ce cas la région intervient via sa prise de participation au capital de la SEM ou de Batifranc.

En termes d'efficacité et de rationalisation de l'argent public, les SEM et Batifranc ont fait la démonstration de leur efficacité.

Couverture régionale des SEM Patrimoniales

Les SEM patrimoniale ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire et la crise économique pour continuer de mettre en œuvre les stratégies de développement définies par les collectivités locales. Toutefois, certains territoires régionaux en sont dépourvus (Côte d'Or, hors Communauté de Communes Alésia Seine) certaines SEM doivent définir un nouveau projet stratégique (SEM Sud Bourgogne). L'enjeu ici et de trouver des solutions adéquates afin que tous les territoires régionaux bénéficient de ce même type d'outil dans leur stratégie de développement économique et plus largement, dans le portage d'actifs immobiliers.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, un travail sera entrepris avec les territoires où les SEM d'immobilier d'entreprise sont peu présentes pour construire avec eux des outils appropriés.

Recentrer les aides directes régionales à certains secteurs et aux bâtiments vertueux

En déclinaison des conventionnements, la région a soutenu des projets individuels d'entreprise. Ce soutien visait particulièrement à financer les projets immobiliers liés à l'outil de production des PME industrielles et aux entreprises de l'ESS.

Si le dispositif a évolué au cours de la période 2018/2021 avec des contreparties plancher des intercommunalités, une exigence accrue en termes de performance thermique des bâtiments et d'économie de foncier, l'exclusion des sociétés patrimoniales, de 2018 à 2021, la Région Bourgogne Franche-Comté a voté 230 aides à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 16 205 092 €.

Ce principe général de favoriser le tiers portage connaît plusieurs exceptions :

- La réalisation de bâtiments vertueux en termes d'économie d'énergie. Le règlement d'intervention existant sera bonifié en ce sens.
- Certains secteurs peu profitables de l'économie sociale et solidaire qui peinent à réunir des financements immobiliers ou à payer des loyers.
- Certains segments touristiques où l'offre immobilière est notoirement insuffisante.
- Les aides à l'implantation de projets exogènes.

Immobilier collectif (pépinières et hôtels d'entreprise)

Les pépinières d'entreprises sont des lieux d'innovation qui constitue l'un des principaux leviers de croissance pour les entreprises. Elles contribuent pleinement à l'attractivité d'un territoire, notamment lorsque ce sont des « lieux totems » (Maison Régionale de l'Innovation, Mattern Lab, Inkub à Nevers, etc.). La Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de mener une politique volontariste en faveur de ces structures d'hébergement en leur donnant les moyens d'assurer leur mission d'animation et de suivi des jeunes entreprises.

14 pépinières ont obtenu leur labellisation régionale. Les 20 pépinières recensées sur la région accueillent près de 300 entreprises représentant près de 1000 emplois.

b. Mieux articuler sobriété foncière et développement économique

Face au constat d'une rareté croissante du foncier économique, différente selon les territoires, les surfaces et les usages, les intercommunalités sont contraintes à des refus d'implantation ou des départs d'activités (absence de possibilité d'extension, difficulté à trouver des locaux pour de petites activités, saturation sur les grandes surfaces...). Leurs marges de manœuvre sont limitées par le temps (délais réglementaire / aménagement) et par l'espace (contraintes environnementales, présence de peu de friches, autres usages).

Aussi, afin de répondre aux obligations réglementaires tout en maintenant une ambition forte en termes de développement économique la Région **dans le cadre du nouveau SRDEII** accompagnera les intercommunalités à mieux :

- Cibler leurs besoins fonciers,
- Observer leur foncier économique pour constituer des données, les traiter, les mobiliser dans le cadre de leur stratégie foncière
- Mobiliser les outils régionaux d'intervention foncière.

Les documents d'urbanisme jouent un rôle premier visant à faire « atterrir » la stratégie de l'intercommunalité dans le foncier à sa disposition. Le SRADDET BFC fixe des objectifs et des règles sur la consommation foncière des territoires à intégrer dans ces documents d'urbanisme. Sur le foncier économique, les EPCI gagneraient à projeter une réflexion stratégique au regard des disponibilités restantes, de la consommation foncière, des activités à privilégier au sein de chaque zone. Par ailleurs chaque document devrait préciser les rôles et complémentarités entre cœurs de ville et sites d'activités économiques (commerce) afin de ne pas contribuer à la dévitalisation des centres villes.

Mobiliser l'observation foncière

L'observation foncière revêt un réel intérêt pour les intercommunalités. Il s'agit ainsi pour elles de définir ses besoins au regard de ses priorités : accueillir tel type d'activités, dynamiser un secteur, résorber des friches, valoriser les opportunités du territoire auprès d'acteur privés, anticiper des besoins à venir...

Face aux ressources importantes que nécessite l'observation foncière, la Région a confié à l'Agence Economique Régionale l'animation d'un **observatoire de l'immobilier et du foncier**. Cet observatoire porte à la fois sur l'offre « immobilier d'entreprise » avec l'objectif de créer un portail de diffusion et sur l'offre « foncier économique » afin de disposer d'un référentiel commun, de mieux connaître le disponible et de rendre visible les solutions d'implantation plus lisibles. Il permet d'apporter un service fiable en matière d'accès aux données pour les territoires et l'exercice de leurs compétences.

L'application de la loi Climat et Résilience nécessite un effort et un renforcement des **capacités d'ingénierie et d'animation foncière** des territoires afin de trouver des solutions face à la raréfaction du foncier économique.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, il s'agira pour la Région de renforcer le rôle des observatoires pilotés par l'AER, en lien avec la Stratégie Régionale de la Connaissance :

- **Observatoire régional du foncier économique**, inscrit au Réseau de la Consommation des Espace en Région (ROCER) sous le nom de GT ZAE, il a pour objectifs d'animer ce réseau, de consolider les données et alimenter la cartographie des territoires sur le foncier économique, mais également propose des formations aux utilisateurs et appuie les EPCI dans le traitement des données.
- **Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise**, qui assure le suivi et l'exploitation des données sur l'occupation immobilière économique en partenariat avec les agences immobilière.

Par ce travail, l'AER met à disposition des EPCI des outils simples et partagés, facilement cumulables et adaptables aux réalités locales. Ces actions permettent de combler un manque de moyens humains sur les territoires, de faciliter la disponibilité et la mise à jour des données.

Compte tenu du contexte de raréfaction du foncier mobilisable, la Région fait une priorité de la création d'un observatoire de l'immobilier vacant et des friches économiques. Les conditions de réalisation de cet observatoire seront examinées dans le cadre du ROCER, en complément et/ou en articulation avec les observatoires évoqués ci-dessus.

Renforcer les outils d'intervention foncière face la pression croissante du ZAN

L'intervention foncière nécessite un volume croissant de moyens financiers, d'ingénierie et d'animation. Aussi, la dimension collective et partenariale par une plus grande complémentarité des acteurs et outils de portage foncier économique se révèle être un enjeu capital.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région renforcera sa participation aux outils de portage foncier (SEM d'aménagement, Etablissement Public Foncier et foncière revitalisation).

Face aux enjeux de reconquête des espaces délaissés et à la mixité des opérations urbaines, les **SEM d'aménagement** peuvent apporter des solutions aux territoires : en effet, seule l'économie mixte est en mesure de prendre des risques de promotion et d'accepter de s'engager dans une opération de reconversion avant que toutes les incertitudes ne soient levées.

D'autre part, les SEM d'aménagement ne sont pas des purs investisseurs et jouent un véritable rôle d'ensemblier en étant à la fois initiateur, développeur, opérateur et promoteur au service notamment des outils régionaux de portage locatif comme Batifranc et des outils de portage foncier en amont comme l'établissement public foncier (EPF).

Le développement économique est un axe important des activités de l'**Etablissement Public Foncier Doubs BFC**. La Région BFC a fait le choix d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC afin d'orienter ses choix stratégiques d'intervention. Afin d'assurer un bon équilibre entre emploi et habitat, l'EPF Doubs BFC préserve, développe et revalorise des projets immobiliers qui contribuent au développement des activités au sein de la région.

Pour faciliter l'implantation de nouvelles activités, l'EPF Doubs BFC a pour missions :

- D'acquérir et gérer des terrains qui seront plus tard aménagés par la collectivité ou un opérateur mandaté ;
- D'anticiper le phasage des travaux pour faciliter le maintien de l'emploi sur la zone le plus longtemps possible ;
- De faire réaliser les transformations nécessaires afin que le terrain devienne constructible.

Foncière commerce de revitalisation

En réponse à une dynamique d'extension urbaine passant par le développement de nouvelles zones d'activités, zones commerciales et zones pavillonnaires, la revitalisation d'espaces déjà urbanisés est devenue une obligation avec l'objectif ZAN pour les acteurs publics tant à l'échelle nationale que locale.

Le foncier commercial est également un enjeu majeur d'aménagement du territoire et notamment pour le développement et le renforcement des petites villes centrales. Les projets des communes ou des intercommunalités doivent cependant se penser en même temps et de manière fortement complémentaire avec une attractivité résidentielle car ces commerces de proximité ne pourront s'envisager de manière pérenne que si la clientèle quotidienne est bien présente et le maillage en solutions de transports en commun et intermodaux adaptés.

Dans le cadre du nouveau SRDEII, en cohérence avec la redynamisation des centralités, la Région travaille à la mise en œuvre d'un outil d'intervention foncier sur le commerce (foncière revitalisation) afin de maintenir les pôles de centralités urbains et ruraux de la région dans une démarche d'attractivité résidentielle et de dynamisme économique et démographique. L'objectif est de développer un outil adapté aux spécificités de l'immobilier commercial, avec une gouvernance et un modèle économique maîtrisé.

Fonds friche : une nouvelle intervention pour les friches et zones d'activités existantes

Dans le cadre du nouveau SRDEII et dans la continuité du dispositif PAIR dédié à la reconversion de friches et d'espaces dégradés pour une vocation économique la Région créera un nouveau dispositif afin de réhabiliter tous types de friches à vocation économique ou mixte en articulation avec les autres dispositifs régionaux dédiés à la réhabilitation.

En effet, les coûts d'acquisition, de démolition, dépollution et d'aménagement de ses sites rendent l'équilibre financier de ses opérations précaires ou impossibles. Sans une intervention publique, ces projets semblent difficilement envisageables.

Ce nouveau dispositif sera en cohérence avec la loi Climat et résilience, de l'objectif ZAN, du SRADDET, dans une approche de sobriété foncière.

Les porteurs de projets devront maximiser l'effet levier des interventions et des financements régionaux et européens (FEDER Urbain et Rural du PO FEDER BFC 2021 - 2027).

Dans le cadre du nouveau SRDEII, ce dispositif sera complété par une action visant à accompagner les intercommunalités souhaitant requalifier leurs zones d'activités existantes afin de développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant d'optimiser le foncier disponible, de revaloriser l'image économique du site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations. Ainsi cette intervention permettra aux territoires de répondre aux enjeux de développement durable, de service aux salariés, de contribution à l'objectif ZAN et à la prise en compte des enjeux de biodiversité et d'économie circulaire.

Agir sur l'offre de service et l'attractivité du foncier économique

La question de l'offre foncière s'articule étroitement avec celle de sa disponibilité plus ou moins immédiate, de sa qualité (dessertes, services), et de l'accompagnement des entreprises dans leurs implantations et leur développement.

A travers l'AER, la Région accompagne les entreprises sur la recherche du foncier ou de l'immobilier, en lien avec les acteurs de privés de l'immobilier d'entreprise. Aussi, dans le cadre de ses missions de promotion et notamment de ses actions de prospection numérique, l'AER a mis en place **une vitrine des opportunités immobilières et foncières en Bourgogne-Franche-Comté**. L'objectif est aujourd'hui d'élargir ce partenariat aux acteurs publics et aux SEM patrimoniales. Cet appui s'inscrit dans une logique de parcours résidentiel des entreprises visant à proposer à chacune d'elles des locaux ou terrain adapté à son activité présente et à chaque étape de son évolution. Cette action est à mettre en lien avec les stratégies des territoires visant à valoriser le territoire et ses opportunités (attractivité et marketing territorial).

Dans le cadre du nouveau SRDEII, et en lien avec l'appel à projet de l'Etat, la Région accompagnera les collectivités à réaliser des sites industriels « clés en main ». Il s'agira de foncier immédiatement disponible, pouvant recevoir des activités industrielles. En effet, les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement auront ainsi été anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle dans des délais maîtrisés.

C'est une mesure qui renforce l'attractivité économique du territoire. Ces sites seront dédiés à l'implantation d'activité industrielle à haute valeur ajoutée.

De plus, face à la raréfaction du foncier, les territoires sont invités à **fixer des critères de priorisation** pour sélectionner les projets répondant à leur stratégie, renforçant ainsi le besoin d'accompagnement en amont pour préparer l'installation des prospects.

Les grandes agglomérations aux frontières de notre région (Paris, Alsace, Suisse, Lyon) auront également à établir des ordres de priorité pour occuper des terrains d'activité. Il est possible qu'ils fassent le choix de consacrer leurs réserves foncières à des activités autres que les **entrepôts logistiques de distribution**. Il ne serait pas favorable à notre économie que les métropoles voisines captent les activités à plus haute valeur ajoutée et que les activités à faible valeur ajoutée consomment le foncier disponible restant sur nos territoires, empêchant par la suite des installations plus profitables.

Attention, **la logistique** reste néanmoins une activité économique indispensable au bon fonctionnement de notre industrie, de notre agriculture et pourvoyeuse d'emplois. L'enjeu de priorisation est donc complexe et mérite des travaux, des concertations approfondies et d'observer ce qui est fait dans les territoires voisins.

La loi Climat et Résilience demande aux SRADDET de fixer des objectifs de moyen et long terme en matière de développement et de localisation des constructions logistiques. Sans préempter les dispositions éventuelles issues des travaux du SRADDET, il s'agira de repenser la problématique dans une double perspective d'optimisation foncière et de productivité.

Les politiques existantes

- Politique volontariste régionale pour appuyer la compétence exclusive du bloc communal
- Prise de participation au capital des SEM et de Batifranc (30 M€)
- Aides sectorielles et aides pour les bâtiments vertueux
- Observatoire des zones d'activité
- Politique « pépinières »
- EPF Doubs BFC

Actions et chantiers :

- Renforcer l'observatoire foncier immobilier
- Privilégier les aides aux bâtiments vertueux (éco-conditionnalité)
- Pérenniser le fonds friche
- Vitrine foncière régionale
- Développer les sites clés en main
- Foncière commerce de revitalisation
- Appropriation collective des enjeux fonciers
- Développer des SEM de portage là où elles n'existent pas

RENOUVELER UN PACTE RÉGIONAL POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET UNE « BOÎTE À OUTILS » POUR LES TERRITOIRES

Le Pacte régional des territoires a permis de renforcer et de diversifier les moyens mis à disposition des intercommunalités, véritables maîtres d'ouvrages de l'économie de proximité.

Ce Pacte sera renouvelé selon des modalités qui restent à concerter mais avec le souci de rendre plus lisible l'offre d'outils régionaux ou nationaux dont les intercommunalités peuvent se saisir pour développer leurs projets.

L'impact inédit de la crise économique provoquée par la pandémie sur les entreprises de l'économie de proximité a remis en perspective la place de ces entreprises dans l'économie régionale et le besoin de proximité pour répondre à leurs difficultés.

Cette situation exceptionnelle a permis de poser un regard nouveau sur la relation particulière instituée par la loi NOTRe entre la Région et les intercommunalités en matière de développement économique. L'appétence des EPCI à vouloir intervenir au-delà de leurs compétences immobilières et foncières sur des aides directes aux TPE a fait face à un manque de moyens, à la fois en compétences et en moyens financiers. Ceci est cohérent avec le fait que la Bourgogne-Franche-Comté est territoire caractérisé par une faible densité et par un nombre important d'EPCI de moins de 50 000 habitants, comparé aux autres régions françaises.

Une innovation publique

La crise du COVID 19 a révélé l'importance de l'économie de proximité. Pour venir en aide aux entreprises du territoire la Région a mis en place le Pacte régional des territoires :

Ce pacte consiste à réaliser une délégation d'octroi aux EPCI pour verser des aides aux entreprises de leur territoire, en s'appuyant sur l'idée que les EPCI sont mieux à même de connaître les besoins de leurs entreprises pour les soutenir de manière ad hoc.

Le Pacte régional pour l'économie de proximité est constitué de 3 fonds et d'un dispositif de soutien en ingénierie qui ont mobilisé plus de 50 M€ :

- **Un fonds régional d'avances remboursables (FARCT)** abondé par la Région, les EPCI et la Banque des territoires
- **Un fonds régional des territoires (FRT)** de subventions, opéré par les EPCI
- **Un fonds d'aide au loyer (FAL)** : 2 EPCI ont fait appel à la Région pour une participation à ce fonds.
- **Un soutien en ingénierie** par le bais de subvention octroyée aux communautés de communes de 6 000 à 12 000 €

Il a rencontré un vif succès, 109 EPCI sur 113 ayant adhéré au Pacte régional des territoires, principalement le Fonds régional des territoires, délégation d'octroi de la compétence régionale sur les aides directes à l'investissement.

a. Renouveler le Pacte régional pour l'économie de proximité

Les intercommunalités disposent déjà avec leur compétence sur l'immobilier et foncier économique d'un outil majeur et polyvalent pour financer les entreprises de leur territoire.

La faculté d'opérer des aides à l'investissement sur la base de la compétence régional déléguée ne doit être comprise que comme un outil complémentaire. L'avantage est que cette faculté de faire des aides directes à l'investissement a été assortie de fonds significatifs avec une exigence de contrepartie par l'intercommunalité proportionnelle à sa taille.

Des enseignements seront tirés de l'expérimentation mise en œuvre au plus fort de la crise de délégation de la compétence régionale en matière d'aide aux entreprises afin de proposer un cadre renouvelé à ce dispositif qui prennent en compte la situation post-crise et de relance de l'activité.

Ces enseignements et amélioration du dispositif prennent d'ores et déjà en compte :

- Les acquis du **partenariat technique** mis en place entre les agents de la Région et ceux des EPCI pour permettre la mise en œuvre effective de cette délégation, l'enjeu étant de poursuivre la montée en compétence des EPCI sur l'aide économique aux entreprises. Ce partenariat technique s'est traduit par des formations, des modèles-type, une mise en réseau, notamment.
- **L'apport en ingénierie** pour instruire les demandes d'aides aux entreprises, sous la forme d'une subvention que les intercommunalités ont le plus souvent déléguée aux chambres consulaires.
- Les axes d'intervention les plus efficaces et les plus adaptées pour permettre l'attribution d'aides aux entreprises au regard des différents volets du PACTE régional pour les territoires (bilan sur la capacité des EPCI à mettre en œuvre les volets, sur les volets ayant été plus performants ou les plus mobiliser, sur les difficultés de mise en œuvre à la fois techniques et réglementaires de chaque volet...) sont en cours d'évaluation.

Les premières données font apparaître :

- L'attribution de 5 851 aides individuelles, soit 18,99M€ notifiés à 4 417 entreprises représentant entre 10 000 et 11 000 ETP.
- La réalisation de 205 actions collectives pour plus de 2,29 M€, en majorité pour des opérations du type chèque-cadeaux (23,4% du total des aides attribuées au titre du FRT Actions collectives).
- 46 communautés de communes ont sollicité une aide à l'ingénierie représentant, au total, 107 prestations pour un montant de 223 k€. 92% de ces prestations ont été assurées par les chambres consulaires.

Les nouvelles modalités pourront intégrer des principes de différenciation en fonction du potentiel économique du territoire, de la constatation des écarts de moyenne en termes d'emplois de l'économie de proximité, d'équité dans les moyens budgétaires attribués par le Conseil régional aux EPCI pour permettre une égalité de traitement et de soutien apportée aux TPE locales. En effet, la base de l'euro par habitant mis en place dans l'urgence de la crise sanitaire n'apparaît pas comme suffisant pour « donner plus à ceux qui ont moins ».

Au-delà de la cotation des intercommunalités en fonction de leurs moyens, il faudra traiter la question de la **contrepartie** (à combien s'engage l'intercommunalité, est-ce que cette contrepartie peut être sous forme d'aides à l'immobilier faites par l'intercommunalité, etc.). Pour mémoire en 2020 et 2021, la Région a consacré au PACTE près de 50 M€ de fonds propres auxquels il faut ajouter les contreparties des EPCI (variables selon les catégories et tailles des EPCI) et de la Banque des Territoires.

La Région a mobilisé ainsi potentiellement plus de 11 € par habitant. Les EPCI se sont engagé à apporter leurs concours à hauteur de 2 € par habitant au minimum pour le pacte initialement proposé. Les réabonnements successifs du Fonds régional des territoires par des crédits de fonctionnement, dans la limite de 2 € par habitant pour la part région, sont rendus possibles à la condition d'un réabonnement proportionnel par l'intercommunalité : la Région a contribué au double des crédits apportés par les communautés de communes et intervient à parité pour les communautés d'agglomération, urbaines et la métropole.

La question de la **priorisation**, notamment sur les enjeux de transformation digitale et environnementale des entreprises, devra être mise en équilibre avec ce constitue le ferment du Pacte : le principe de **liberté et de responsabilité** des intercommunalités pour déterminer elles-mêmes les entreprises prioritaires de leur territoire.

b. Clarifier les outils dont les intercommunalités peuvent s'emparer pour mettre en œuvre leurs projets économiques

Afin d'appuyer les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur projet économique, la Région élabore des dispositifs et mène des actions au service des dynamiques territoriale. Ceux-ci, présentés au fil de ce SRDEII, s'organisent autour de six leviers :

- **Conventionnements**, pour permettre les interventions croisées et formaliser le partenariat
- **Animation** de l'action économique régionale
- Apport en **ingénierie** et en **connaissances** au service des territoires
- Dispositifs en matière d'**immobilier et foncier**.
- Dispositifs de **soutiens** aux projets à vocation économique des territoires
- Le **pacte régional avec les territoires**

Ces outils mis en place par la Région se sont construits au fil du développement du partenariat Région/EPCI et en réponse aux besoins des territoires. **Cette « boîte à outils » fera l'objet d'une communication spécifique auprès des intercommunalités.**

Economie de proximité et aménagement du territoire

Du point de vue du territoire, les questions liées à l'économie de proximité convergent avec les problématiques de **développement local** et à l'**aménagement du territoire**.

Il est important de bien connecter les thèmes pouvant être proposés et initiés dans le cadre de dispositifs économiques (Générateur BFC, foncières commerces, soutien aux commerces de proximité, et dans une certaine mesure le futur PACTE) aux sujets et enjeux déclinés dans le cadre des politiques territoriales régionales (en lien avec le SRADDET) : transitions énergétique et écologique, adaptation au changement climatique, renforcement des centralités, sobriété foncière et coopérations territoriales au service de l'attractivité régionale.

Parmi les dispositifs de la politique d'aménagement de territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui se mettent en place à partir de 2022 en lien avec le soutien aux démarches des territoires et en déclinaison des enjeux précités, plusieurs contractualisations entrent dans ce cadre :

- Contrats de territoire 2022-2028 « Territoire en action TEA » qui seront signés entre la Région et les structures porteuses échelle Pays/SCot ou EPCI porteur d'une démarche territoriale intégrée (cf. carte en PJ), dont 5 territoires métropolitains : il est demandé aux territoires concernés de présenter en 2022 un projet de territoire/une stratégie globale préalable au financement des projets et actions qui pourront être financés par la Région. Il pourra ainsi utile d'organiser un partage des stratégies/plan d'actions portées par les territoires et identifiés dans les contrats afin de pouvoir réaliser une connexion avec le générateur et apporter une plus-value dans les projets suivis
- Centralités rurales en région « C2R » : 128 pôles identifiés de moins de 15 000 habitants pouvant être accompagnés dans leur projet de revitalisation

Les politiques existantes

- Expérimentation du Pacte régional des territoires
- Politiques d'aménagement du territoire
- Construction au fil de l'eau de nombreuses interventions croisées (animation, financement, immobilier-foncier, ingénierie, délégation)

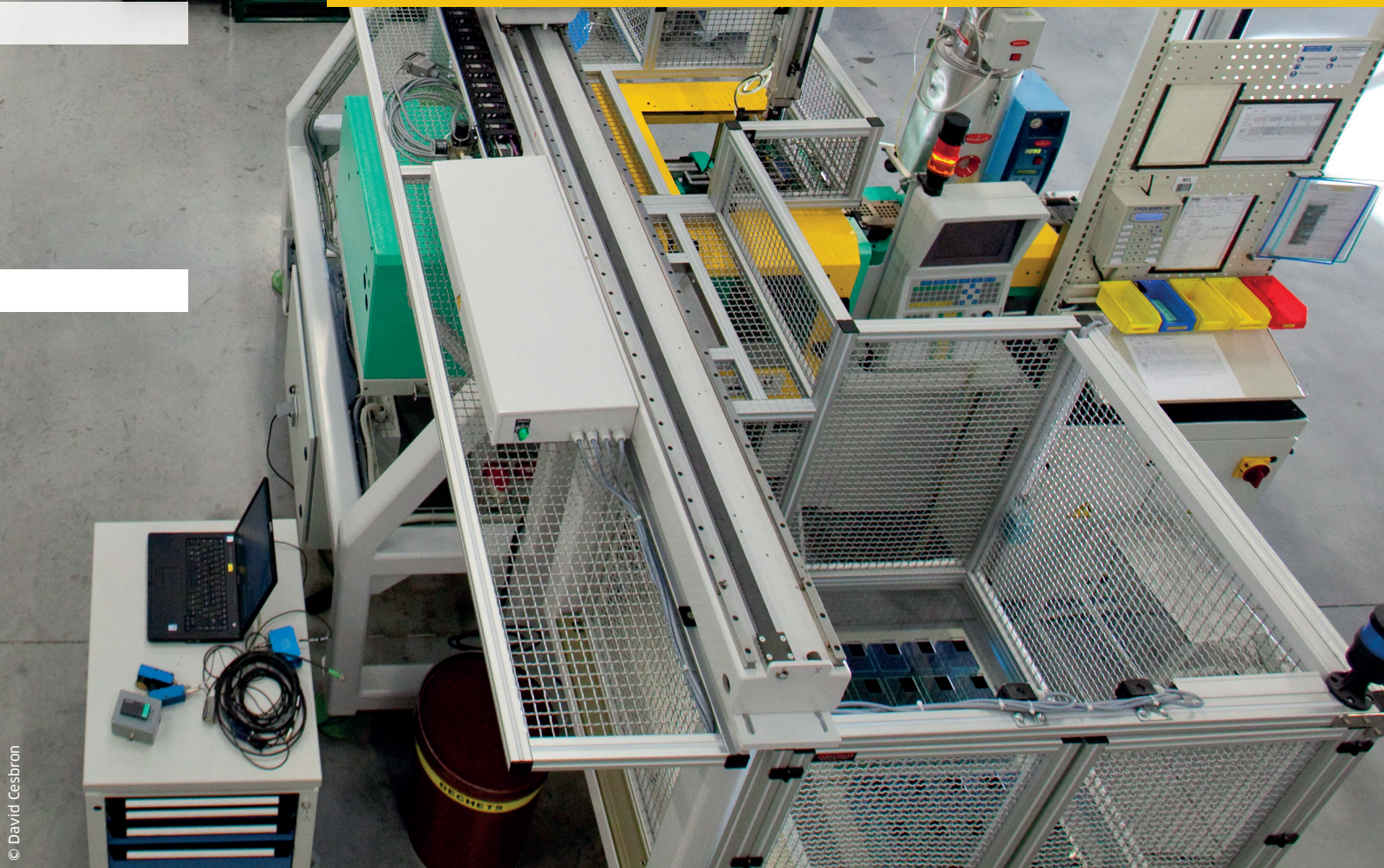
Actions et chantiers :

- Renouveler un Pacte régional des territoires : concertation techniques et politiques à mener à l'automne 2022
- Clarifier les outils disponibles pour les intercommunalités



V

**PILOTER ET ÉVALUER ENSEMBLE
L'ACTION ÉCONOMIQUE DANS UN
ENVIRONNEMENT COMPLEXE**



V

PILOTER ET ÉVALUER ENSEMBLE L'ACTION ÉCONOMIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

La Région Bourgogne-Franche-Comté est par choix et par culture une collectivité qui place le dialogue et la coopération au cœur de sa manière d'être. Cela permet de répondre efficacement et en concertation aux enjeux d'une économie complexe et, comme les crises successives le démontrent, évolutive.

Cette coopération se situe à plusieurs niveaux : avec l'Europe et l'Etat qui portent des stratégies structurantes et apportent des financements massifs, avec les intercommunalités évidemment, avec les territoires voisins (régions limitrophes et Suisse), et enfin avec les acteurs institutionnels, socio-économiques et les partenaires sociaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec la crise du Covid dont toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées, l'importance d'un partenariat étroit entre la Région, ses territoires, les acteurs du développement économique et les régions voisines a repris tout son sens. Au-delà de la gestion de crise de court terme, il est nécessaire de porter une vision de long terme prenant en compte la souveraineté des approvisionnements, la résilience socio-économique des territoires et l'anticipation des crises écologiques.

Le législateur a confié à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour mission de coordonner ces politiques européennes et nationales avec la diversité de ses territoires. Elle doit par ailleurs nouer un partenariat fort avec les intercommunalités et les acteurs socio-économiques au service des entreprises. La Région doit consolider ses relations avec les régions voisines et la Suisse et chercher la complémentarité pour créer des synergies. Enfin, l'ensemble des politiques de développement économique doivent être regardée à l'aune de données et informations objectives, pour assurer leur pilotage efficace et efficient.



Animer une gouvernance vivante et partenariale

Un schéma élaboré sur la base d'une concertation large

Permettre à l'ensemble des acteurs de contribuer à la réalisation des objectifs

S'appuyer sur la tradition coopérative régionale

Mise en place d'une gouvernance et d'un temps fort annuel

Outils de communication dédiés et ciblés



Objectiver, informer, mesurer, évaluer

Un schéma conçu dans une démarche d'efficacité et de transparence

Renforcer la connaissance du territoire

Informar les entreprises sur les aides publiques

Améliorer la lisibilité de l'action publique

Mettre en place un pilotage objectif et évaluer la stratégie

ANIMER UNE GOUVERNANCE VIVANTE ET PARTENARIALE

La région élabore et pilote la stratégie économique régionale formalisée dans le présent SRDEII en concertation avec les acteurs publics et les collectivités locales. Le schéma est un outil collaboratif dont la gouvernance ne peut reposer que sur un dialogue régulier entre acteurs concernés et dont le principe de mise en œuvre collaborative est acquis. L'objectif est de contribuer tous, et chacun à son niveau, à la réalisation des objectifs fixés collectivement et qui nous engagent. Il est également question de renforcer collectivement l'efficacité de l'accompagnement au service de l'entreprise et de l'emploi.

a. La tradition coopérative régionale se traduit par de nombreux partenariats et comités

Les enjeux d'une gouvernance partagée

Lors des consultations écrites en amont de l'élaboration du schéma, les acteurs économiques comme les collectivités locales ont exprimé leur souhait d'être associés étroitement à la mise en œuvre de la stratégie et à œuvrer pour la simplicité et la lisibilité de l'action publique.

Si la Loi Notre consacre le couple EPCI-Région dans l'exercice de la compétence économique sur le territoire, la Région s'appuie sur un vaste écosystème d'acteurs économiques afin de créer les conditions favorables au développement. Plus précisément, ce sont 337 structures de développement économique qui conduisent au quotidien des actions en faveur des entreprises. Parmi ces acteurs, la Bourgogne-Franche-Comté compte 113 EPCI dont 52% comptent moins de 15 000 habitants, illustrant la diversité des dynamiques territoriales.

Afin de démultiplier la portée de la nouvelle stratégie économique, il s'agira que l'ensemble de cet écosystème puisse se l'approprier d'une part et participer à son vécu d'autre part. Sans une implication de tous, les objectifs ne pourront être atteints face aux défis qui sont les nôtres.

Un des enjeux est celui de la représentativité de toutes les parties prenantes dans les organes de gouvernance de la stratégie, un autre est celui de déployer une gouvernance agile, mutable face à l'accélération de la marche du monde.

L'égalité femmes-hommes étant un objectif central du mandat, la représentativité des femmes dans les instances de pilotage du SRDEII sera renforcée.

Différents niveaux de gouvernance ont ainsi besoin d'être posés, qu'ils soient thématiques en fonction des leviers de compétitivité, globalisés pour le suivi de la stratégie ou territorialisés pour l'adéquation des politiques publiques régionales aux spécificités des territoires. Ils auront pour objectifs d'élaborer des politiques publiques coordonnées, de décliner des feuilles de route permettant d'orienter et de guider l'action dans la durée et enfin de permettre aux territoires de faire valoir leurs particularités.

Une gouvernance renforcée du SRDEII

La gouvernance se matérialisera en premier lieu par un comité de pilotage stratégique (COPIL). Composé de la Présidente de Région, du préfet, du CESER, des Vice-Présidents en charge des schémas stratégiques de la région, de l'AER, de BPI et de Business France, d'une représentation de la diversité des intercommunalités, d'instances représentatives du monde économique (consulaires, entreprises...).

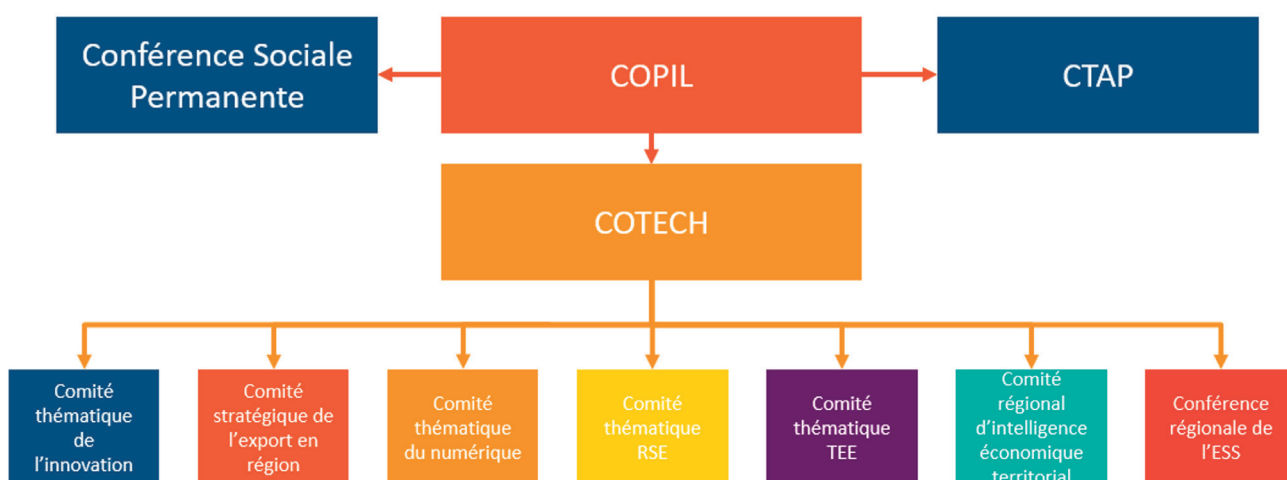
Il veillera au respect des orientations choisies, à la meilleure articulation possible entre les politiques européennes, nationales et territoriales. Il décidera des améliorations opérationnelles à apporter au Schéma. En tant que de besoin, il proposera de faire part de ses conclusions à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et à la conférence sociale permanente regroupant l'ensembles des organisations patronales et syndicales.

Ce comité s'appuiera sur une instance plus technique : le comité technique opérationnel (COTECH). Piloté par le Vice-Président à l'économie et à l'emploi, il sera animé par la direction de l'économie et associera en tant que de besoin les partenaires utiles à sa réflexion.

Le COTECH aura la responsabilité du déploiement du schéma et formulera auprès du COPIL les préconisations utiles à son amélioration. Il effectuera le suivi des indicateurs versés au document, actualisera les contrats et conventions-cadre associés au schéma et préparera le temps fort d'animation économique annuel. Il veillera à la lisibilité des politiques publiques et des dispositifs et à l'articulation fluide des acteurs.

Les gouvernances déclinées du SRDEII

Des comités thématiques sur chacune des politiques publiques viendront compléter ce dispositif de gouvernance afin d'en démultiplier les effets. Ces comités auront la responsabilité du suivi et de l'évaluation des actions relevant de leur politique publique : innovation, internationalisation, performance industrielle, intelligence économique, responsabilité sociétale des entreprises, transition écologique et numérique, transition numérique. Ils associeront les Vice-Présidents en charge de ces politiques lors de comités stratégiques à une fréquence à déterminer.



b. Renforcer la gouvernance par un temps fort annuel et des outils de communication

Un temps fort économique annuel

Une fois par an, le COPIL du SRDEII rassemblera les acteurs économiques dans leur ensemble afin de partager les constats de la conjoncture économique, conduire une réflexion sur des sujets de fond qui pourra utilement associer des experts extérieurs et faire état de l'avancement des chantiers du SRDEII. Lieu privilégié d'information et d'échanges, il renforcera la concertation sur les thématiques de développement économique.

Première conférence régionale de l'économie, novembre 2018

L'ensemble des partenaires économiques de la région étaient rassemblés à la CCI du Doubs lors de cette première conférence économique régionale. Ont pu y être présentées les actions mises en place dans le cadre du SRDEII 2017-2021. La crise est venue interrompre cette gouvernance pour laisser place à une gouvernance de crise.

Des outils de communication

La Région communiquera sur les objectifs, les enjeux et les réussites du SRDEII avec trois cibles : les territoires, les entreprises et les citoyens. L'objectif est de faire connaître l'action régionale et de guider les acteurs dans leur rôle. Les outils de communication seront adaptés selon chaque cible pour maximiser leur impact. Les données des observatoires socio-économiques serviront à alimenter la communication de la Région, et permettront d'objectiver les résultats et réussites après des administrés.

c. Coopérer avec les régions voisines et la Suisse

La Bourgogne-Franche-Comté est interconnectée avec des territoires économiquement puissants à ses portes. Sa position centrale, ses infrastructures de qualité et ses atouts en termes de foncier, de compétences et de qualité de vie ouvrent de nombreuses opportunités pour notre région.

Coopérer avec les régions voisines

La Bourgogne-Franche-Comté est très interconnectée avec ses quatre régions françaises frontalières, Auvergne Rhône Alpes, Île de France, Centre Val-de-Loire et Grand-Est, et avec la Suisse. Cette interconnexion est multiple.

Tout d'abord en termes de mobilité, ces interdépendances s'expriment notamment par l'importance des flux de personnes (mobilité domicile travail), et par les flux de marchandises. Ainsi on dénombre 86 000 navetteurs dans les régions limitrophes françaises, et 60 000 personnes vont travailler de part et d'autre de la frontière avec la Suisse. Des grandes infrastructures de transports viennent renforcer ces connexions : les autoroutes A6, A31, A39 et la RCEA qui traverse la région d'Est en Ouest.

D'un point de vue géographique, la région partage également avec ses voisins des massifs (Jura, Vosges) et des fleuves (Rhône-Saône et Loire).

Enfin les filières et bassins industriels ne s'arrêtent pas aux frontières administratives : l'horlogerie haut de gamme est ainsi centrée sur l'ensemble de l'arc jurassien, la « Plastics Vallée » se situe dans les départements de l'Ain et du Jura, le bassin automobile couvre le Nord Franche-Comté et le Sud Alsace, le nucléaire est structuré autour de la Saône-et-Loire, le corridor H2 de la Région vise à structurer une offre de stations et flottes de véhicules en lien avec les régions voisines pour permettre la circulation de véhicules hydrogène à travers l'Europe.

Ainsi, pour prendre en compte des problématiques interrégionales et assurer leur continuité de traitement à la bonne échelle, des échanges réguliers sont menés avec les régions voisines de la Bourgogne-Franche-Comté. Des conventions-cadre permettent de contractualiser cette relation.

Coopérer avec la Suisse

L'approche de la Région sera néanmoins différenciée avec les régions voisines françaises et avec la Suisse. En effet, les différences de politiques et de règlements nationaux entraînent des difficultés pour les entreprises françaises des zones frontalières franco-suisse, qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, attirée par des salaires suisses plus élevés. Les salaires élevés des frontaliers entraînent

également des inégalités de revenus sur les territoires français, notamment visible au niveau de la hausse des prix de l'immobilier dans les zones frontalières en France, mais aussi par le développement du commerce sur le territoire français parfois contraire aux enjeux territoriaux.

Ainsi la coopération franco-suisse de la Région BFC prendra en compte la globalité des effets frontière liés à la proximité de la Suisse, pour créer à la fois les conditions favorables au dynamisme économique de l'espace frontalier aujourd'hui fragilisé par sa dépendance vis-à-vis de l'économie et de la politique suisses, et les conditions favorables à une coopération transfrontalière répondant aux attendus économiques pour la Région BFC. L'ambition est de faire de la zone frontalière un territoire dynamique sur les domaines de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme. Par exemple, le bassin industriel de l'horlogerie et de la microtechnique sera plus fort s'il est soutenu par une vision économique ambitieuse à l'échelle de l'arc jurassien. Les interactions économiques des entreprises françaises et suisses pourront par exemple être développées.

Stratégie pour l'arc Jurassien

- **Stratégie de coopération transfrontalière (2016-2020)** avec 3 axes stratégiques en matière de développement économique :
 - > 1/ La pérennisation de l'économie industrielle et technique par le renforcement des transferts et de technologie et la valorisation en commun de l'industrie et des métiers techniques constitutifs de l'identité économique de l'Arc Jurassien
 - > 2/ Le développement de l'économie présentielle par l'amélioration de la connaissance réciproque des acteurs locaux, le travail sur la destination touristique et le soutien à l'économie de proximité et de solidarité
 - > 3/ L'amélioration des conditions cadres de l'activité économique par la mise en réseau des acteurs de l'enseignement supérieur de l'économie et de la recherche, la promotion de la complémentarité transfrontalière et le développement de l'animation et de l'information économique transfrontalière
- **Cette stratégie est portée par Arcjurassien.org (ex-Conférence TransJurassienne)**, instance de coopération réunissant la Région, l'Etat via la préfecture de région et les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Dans sa configuration actuelle, Arcjurassien.org est reconnu en tant qu'instance macro territoriale de concertation politique, ainsi que pour son rôle d'animateur-fédérateur et de porte-parole de l'Arc jurassien franco-suisse (dialogue diplomatique annuel).
- Initialement mise en œuvre pour la période 2016 - 2020, elle a été **reconduite sine die dans ses orientations et ses axes de travail par le bureau politique d'Arcjurassien.org**, qui a identifié sa territorialisation et son appropriation par les acteurs comme enjeux principaux, en lien avec la future programmation Interreg France-Suisse.
- **Le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI A - France-Suisse 2021-2027** : Doté de 69,7 M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER) et 50 M CHF de contributions suisses, cette 6ème génération du programme est construite autour de 5 priorités :
 - > Priorité 1 - Neutralité carbone, transition écologique et énergétique - 17,2 M€ et 12,2 MCHF,
 - > Priorité 2 - Recherche, innovation et nouvelles technologies - 17,2 M€ et 12,7 MCHF,
 - > Priorité 3 - Mobilités durables et multimodalité - 16,2 M€ et 11,7 MCHF,
 - > Priorité 4 - Tourisme durable et culture - 14,3 M€ et 10 MCHF,
 - > Priorité 5 - Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse - 4,8 M€ et 3,4 MCHF.
 Le territoire de coopération est composé de 7 cantons suisses (Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Valais, Genève) et de 5 départements français (Ain, Doubs, Jura, Haute-Savoie et Territoire de Belfort).

Les politiques existantes

Coopération intra-régionale

- Conférence sociale territoriale instaurée par Présidente
- Gouvernances thématiques sur chacune des politiques publiques
- Gouvernance territoriale CTAP
- Instance économique de l'AER associant les EPCI

Coopération avec les régions françaises

- 5 Contrats de Plans Interrégionaux Etat Régions (CPIER) finalisés en 2021 : 3 sur les massifs du Jura, du Massif central et des Vosges et 2 sur les fleuves Rhône-Saône et Loire
- Les programmes régionaux FEDER AURA, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté présentent des priorités spécifiques pour soutenir le développement respectivement du massif central, du massif des Vosges et du massif du Jura. Chacun de ces programmes prévoient un soutien à une ou des filières économiques spécifique au massif
- Convention cadre avec CDVL

Coopération avec la Suisse

- Stratégie de coopération transfrontalière avec la Suisse
- Conférence TransJurassienne (CTJ) qui s'est transformée en Arcjurassien.org en mars 2021
- Le programme Interreg V France-Suisse
- Les travaux de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA), qui rassemble 7 Etats - Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Slovénie et Suisse - et 49 régions dans l'espace alpin pour développer des échanges dans les domaines de la formation, de la recherche, du développement économique.

Coopération internationale

- Règlement d'intervention « Coopération internationale », afin de soutenir la mise en œuvre de projets de coopération avec chacune de ses régions partenaires avec les Régions et territoires étrangers partenaires du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Actions et chantiers :

Coopération intra-régionale

- Nouvelle gouvernance du SRDEII Associer la conférence sociale permanente aux travaux et réflexion Instituer une conférence économique annuelle pour suivre les avancées du SRDEII
- Instaurer un comité régional de l'économie de proximité associant les territoires
- Mise en place d'une gouvernance industrielle
- Déclinaison d'une communication des actions économiques par cibles
- Information citoyenne (infolettre, sondages...)

Coopération avec les régions françaises

- Mise en place de conventions cadre

Coopération avec la Suisse

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière de l'Arc jurassien
- Mise en œuvre des préconisations de l'étude commandée par Arcjurassien.org portant sur l'amélioration de la connaissance des réseaux existants et la mise en relation des acteurs (groupes de travail, rencontres thématiques ; les nouvelles formes d'économie et de travail, notamment l'économie sociale et solidaire et le développement de nouvelles offres de services et de produits
- Poursuite de la mobilisation de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) sur les différents enjeux régionaux à portée transfrontalière (ESS, économie circulaire, filières économiques, etc).
- Mise en œuvre de la nouvelle programmation d'Interreg

OBJECTIVER, INFORMER, MESURER, ÉVALUER

La Région BFC se place dans une démarche d'efficacité et de transparence vis-à-vis de ses entreprises et de ses administrés. Ainsi, les données économiques existantes seront mises au service du pilotage globale de la stratégie. Un effort de lisibilité supplémentaire sera fait pour l'information des entreprises.

a. Les données économiques et l'information des entreprises

Connaissance son territoire : facilité l'accès et la visualisation des données économiques

Plusieurs organismes d'Etat publient des informations économiques relatives aux entreprises à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, notamment l'INSEE, la Banque de France (notamment son enquête annuelle) et le service économique de la DREETS

Au niveau régional, l'Agence Economique Régionale dispose d'un service "Intelligence économique et territoriale" qui produit régulièrement des enquêtes et peut réaliser des études au service de ses actionnaires (la Région et ses intercommunalités). Sur l'emploi l'organisme EMFOR (<https://www.emfor-bfc.org/>) publie de nombreuses données. La Région finance également des observatoires sectoriels, via les filières économiques et notamment les pôles de compétitivité.

Decidata :

Decidata compile et croise près de 50 sources de données socio-économiques (emploi, formation, démographie, commerce extérieur, entreprises...) issues notamment de 20 fournisseurs d'information partenaires (INSEE, Autorités académiques, CCI, CMA, URSAFF ...), et propose des requêtes multiples grâce à 10 entrées thématiques et plus de 600 indicateurs représentés. Des études sont également accessibles.



Decidata est une plateforme de données partagées sur l'Économie, l'Emploi et la Formation, relatives au territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Elle résulte d'un travail partenarial inédit à l'initiative de la Région, en collaboration avec l'État, la CCI, l'Agence économique régionale et Emfor.

Outil d'observation du territoire et d'aide à la décision, DECIDATA permet à la fois d'avoir une vision plus systémique des caractéristiques socio-économiques de la région BFC et à différentes échelles intra-territoriales (région, département, zone d'emploi, Pays, EPCI...) mais aussi d'effectuer des recherches ciblées sur des informations précises (ex : évolution des emplois par secteur d'activité, nombre d'entreprises innovantes par type, brevets déposés...).

Informier les entreprises : améliorer la lisibilité des aides publique aux entreprises

Les politiques publiques sont évolutives, surtout en période de crise. La crise du Covid a démontré la capacité des réseaux économiques publics, consulaires et privés (syndicats professionnels, etc.) à diffuser l'information auprès des entreprises.

Néanmoins, la profusion d'informations, d'aides et de guichets nuit à la lisibilité des systèmes d'aides publics. Les aides publiques, par nature adaptées et précises, peuvent prendre la forme d'un accompagnement ou d'un financement, s'appliquent à des champs aussi variés que l'innovation, l'investissement, la décarbonation, la digitalisation, l'emploi, la fiscalité, etc.

En 2022 la Région Bourgogne-Franche-Comté a dénombré 240 aides et accompagnements possibles, directs et indirects. Par exemple lorsqu'un demandeur d'emploi est accompagné pendant une journée par une équipe de l'association BGE pour monter son projet d'entreprise, il est aidé indirectement par la Région qui finance le salaire de l'agent de BGE qui accompagne ce futur créateur.

La Région travaille sur les possibilités d'accroître la lisibilité de ses aides publiques aux entreprises. Elle a lancé le projet ONDE pour répondre à cet enjeu majeur. La Région s'engage ainsi à maintenir ses efforts de simplification des dispositifs et des démarches, en veillant à conserver la lisibilité de ses aides. Elle souhaite renforcer la fluidité du parcours d'accompagnement entre les structures et dispositifs, en mettant en place un outil numérique commun de coopération et de pilotage.

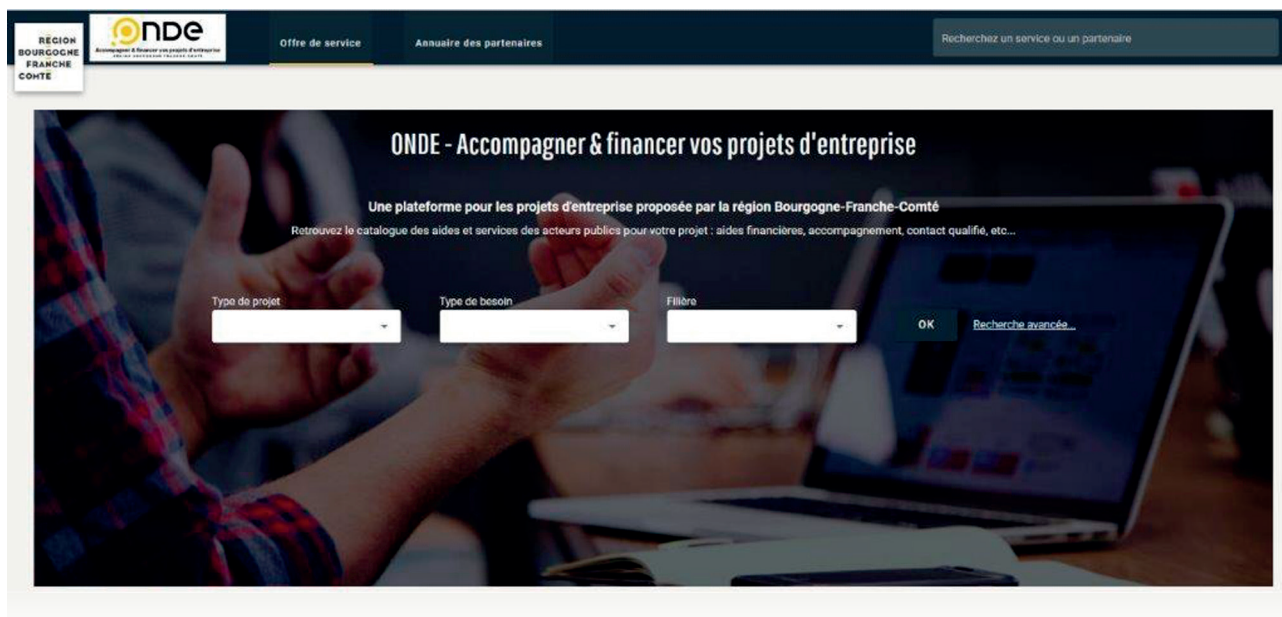
Une plateforme numérique partagée pour le pilotage des actions économiques

Afin de mieux coordonner les acteurs économiques entre eux et d'optimiser le suivi des parcours d'entreprises, la Région propose à ses partenaires une plateforme numérique partagée, outil au service de la coordination de l'ensemble de l'écosystème.

L'objectif est triple : renforcer la **lisibilité** des offres de services d'accompagnement des entreprises ; amplifier la **collaboration** entre acteurs au bénéfice des projets ; simplifier le pilotage économique.

Elle associera l'ensemble des partenaires autour d'un référentiel commun, proposera des espaces d'échanges entre professionnels, mutualisera les informations dans le strict respect de la confidentialité des projets, fournira des cartographies de l'action économique par territoire en temps réel.

- ➔ Publication du 1er catalogue des offres de services fin 2022
- ➔ Progression par version successive incorporant de plus en plus de fonctionnalités



b. Les objectifs, indicateurs et évaluations du présent SRDEII

L'évaluation des politiques publiques est une nécessité mais suppose des données et un investissement significatif pour mesurer l'impact des politiques publiques dans des environnements souvent très évolutifs. Le cadre évaluatif devra permettre aux décideurs politiques et aux instances de gouvernance du SRDEII de suivre la mise en œuvre du schéma, le rythme d'engagement de ses chantiers, leur efficacité et leur lisibilité.

Le SRDEII de la Région BFC s'inscrit résolument dans une démarche de transparence et d'impact. Aussi, la Région met en place un dispositif de suivi et d'évaluation visant à :

- rendre compte des réalisations et des résultats obtenus ;
- donner une information permettant le pilotage stratégique et opérationnel du schéma ;
- s'assurer de l'efficacité de la démarche de mise en œuvre ;
- communiquer avec les différentes parties prenantes ;
- proposer une information sur l'évolution et les tendances macro du contexte régional.

Ce rôle sera confié au COTECH qui aura pour mission :

- De collecter, suivre et d'analyser les indicateurs de moyens, de résultats et d'attachés aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du SRDEII
- De collecter, suivre et d'analyser les indicateurs de moyens et de résultats attachés aux contrats et convention-cadres entre la région et ses partenaires
- De collecter, suivre et d'analyser les indicateurs d'impacts globaux et d'attachés à la stratégie SRDEII - Les objectifs et indicateurs du présent SRDEII sont déclinés dans le logigramme présenté en annexe (annexe n° x).
- De valider la conduite de processus évaluatifs avec la direction de l'évaluation et de la performance de la région
- De mesurer la performance de la gouvernance du SRDEII

La Région mettra en place une démarche de bilan annuel, qui sera présentée en Conférence économique régionale, fondée sur les indicateurs annexés au présent schéma, et assise sur une démarche plus large d'évaluation des politiques publiques.

Les politiques existantes

Lors du précédent SRDEII, 8 évaluations ont été conduites depuis 2018 sur le volet Economie - Recherche :

En 2018 :

- Elaboration d'une stratégie financière à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté
- Programme de formation à la création reprise d'entreprise

En 2019 :

- Création d'entreprise issue de la recherche (Incubation)
- Volet « Entreprises » des 2 PO FEDER 2014/2020
- Volet « Recherche » des 2 PO FEDER 2014/2020

En 2020 :

- Actualisation de la stratégie financière pour le programme FEDER 2021/2027
- Dispositif d'appui à l'export

En 2021 :

- Plan Innovation

Actions et chantiers :

- Lancement du portail partenarial de développement économique
- Collecter et suivre les indicateurs du SRDEII
- Définir des campagnes d'évaluation par politique publique thématique



ANNEXES

ANNEXES

De nombreuses ressources, documents, synthèses, sont disponibles sur le site :
<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr>
sur la page dédiée au SRDEII.



Population

2,783 Mhab (2020)
11ème région Française (4,1%)
13ème pour l'évolution récente de sa population (+0,2%/an en moyenne depuis 2012)



Emploi

1,1 M emplois (2019)
en BFC fin 2019, en hausse sur un an de 0,3% (France 1,4%)
1ère région pour l'emploi industriel
Taux de chômage : 6,6% début 2021 (BFC 4ème région)



Balance commerciale excédentaire

Exportations 20,7 Mds€ (2021)
3ème rang national du solde commerciale



PIB

78 Mds€ (2018)
11ème région (3,3%)
Valeur ajoutée produite par secteur en BFC : plus importante en agriculture et en industrie que la moyenne en France



Création d'entreprises

24 200 créations (2020)
en hausse régulière depuis 2015



Attractivité économique

6ème rang des régions françaises pour l'accueil IDE (2020)
2020 : 91 projets, (2/3 en production et en R&D), qui ont créé/préserveré 1 460 emplois

Les défis à relever pour l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté (synthèse de l'état des lieux)

Défi de la sobriété

- Contribuer aux objectifs du Plan Climat
- Optimiser la gestions des ressources
- Préparer et accompagner les territoires, les filières et les entreprises vers la neutralité carbone
- Anticiper les risques climatiques

Défi démographique

- Attirer et retenir les jeunes et actifs sur le territoire BFC
- Anticiper et préparer le vieillissement de la population dans la stratégie de développement économique

Défi industriel et d'internationalisation

- Assurer la pérennité et le renouveau des industries régionales
- Créer une industrie compétitive et répondant aux grands défis sociétaux et environnementaux
- Positionner la BFC comme une région industrielle dynamique

Défi recherche & innovation

- Rendre l'UBFC plus attractive pour les étudiants, docteurs et chercheurs français d'autres régions et les étrangers
- Intensifier la collaboration entre la recherche régionale et le secteur privé

Défi Emploi, formation, égalité professionnelle

- Elever le niveau de qualification général et démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur
- Aligner formation et compétences dans les filières d'excellence
- Adapter les compétences aux mutations grâce à l'apprentissage tout au long de la vie
- Réduire les inégalités et inciter à la parité

Défi d'équilibre territorial

- Adopter une politique territoriale fondée sur l'équité
- Garantir et maintenir l'accès aux commerces et services de base sur l'ensemble des territoires de la région
- Maintenir la cohésion entre les territoires
- Intégrer les nouveaux modes de vie

Défi transition numérique

- Accompagner l'accès à la digitalisation des personnes, entreprises et collectivités
- Assurer une connexion très haut-débit partout sur le territoire
- Faire de la numérisation un atout pour l'attractivité
- Mettre le numérique au services de la transition écologique

Défi transitions agricoles

- Préserver et maintenir une agriculture de qualité
- Soutenir la transition vers une agriculture responsable
- Intensifier et encourager les circuits courts
- Permettre la juste rémunération des agriculteurs

Défi mobilités

- Développer une mobilité peu couteuse et décarbonée
- Réduire les fractures territoriales en retravaillant les maillages et rapprocher les emplois des territoires

Le volet métropolitain du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : Dijon Métropole

L'article L 4251-15 CGCT dispose : « *Les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur le territoire d'une métropole mentionnée au chapitre VII du titre Ier du livre II de la cinquième partie, de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ou de la métropole de Lyon sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. A défaut d'accord, la métropole élabore un document d'orientations stratégiques qui prend en compte le schéma régional.* »

Sur le territoire de ses 23 communes, Dijon Métropole compte près de 260 000 habitants au sein d'une aire d'attraction de plus de 410 000 habitants, 135 000 emplois et 40 000 étudiants. La capitale régionale est le principal bassin de vie, d'emploi et de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Sa situation géographique au coeur d'un quadrilatère Paris-Strasbourg-Bâle-Lyon, sa main d'oeuvre fortement qualifiée et la qualité de son appareil d'enseignement supérieur et de recherche font de Dijon Métropole un territoire attractif pour les entreprises et les salariés.

C'est en outre une entité urbaine qui rayonne, ouverte aux territoires qui l'entourent pour construire des alliances, avec les territoires ruraux et avec les principales villes de Bourgogne Franche-Comté, car son rayonnement et son attractivité irriguent les territoires qui lui sont proches.

Seule métropole de la région, l'intercommunalité de Dijon joue un rôle déterminant dans les dynamiques départementales et régionales : son aire urbaine couvre 38% du territoire départemental et 75% de sa population. La commune de Dijon regroupe 41% de la population du bassin.

La densité de population (124 hab./km²) est plus forte que la moyenne du département (61 hab./km²) et de la région (59 hab./km²).

La population de Dijon Métropole continue à augmenter. La collectivité gagne près de 1.400 habitants par an. Sa population est plus jeune que la moyenne régionale. Le taux de variation annuelle est de + 0,4 % pour la Métropole contre - 0,09 % pour la région entre 2013 et 2018 (Insee, recensement de la population).

L'attractivité économique de Dijon Métropole est importante. Avec 125 000 emplois salariés recensés en 2021, la Métropole concentre plus de la moitié (58%) des emplois du département et 18,5 % de l'emploi régional. Le taux de variation annuel moyen de l'emploi total entre 2015 et 2021 s'élevant à 1,3% contre 0,7% en moyenne en région et à 1% en France.

A noter la présence d'une forte activité tertiaire (78% des emplois) et une industrie encore importante (13%), une très forte augmentation des activités de R&D depuis 10 ans (+ 65%). Les offres d'emplois enregistrées en un an concernent en majorité le secteur des services (82%), avec un poids plus important que celui de la région (76%). (Source pôle emploi - janvier 2021/décembre 2021). L'emploi salarié affiche une tendance à la hausse de 2% dans le bassin en un an contre +1% en Bourgogne-Franche-Comté. Le secteur des services est créateur d'emplois avec une progression de 2% en un an. Les effectifs salariés dans le secteur de la construction augmentent de 3% sur un an. Le secteur du commerce voit ses effectifs augmenter de 1% sur un an. On observe dans le secteur de l'industrie une stabilité du nombre d'emplois. (Source Urssaf - Données brutes / Calculs : Pôle emploi 3ème trim. 2021). Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en hausse de 59% (contre +46% en Bourgogne-Franche-Comté) selon l'Observatoire de Pôle emploi en février 2022. Avec 5,7% au 4ème trimestre 2021, le taux de chômage est inférieur à celui de la région (6,2%).

La dynamique métropolitaine est donc bien là avec une aire d'influence qui va au-delà du périmètre géographique métropolitain.

Dijon Métropole s'engage dans une politique volontariste du développement économique pour soutenir la vitalité des entreprises locales au bénéfice de la création de valeur et d'emplois sur le territoire.

Le projet métropolitain, adopté le 30 novembre 2017 a permis de mettre en œuvre ses orientations stratégiques à travers un plan d'actions comportant pas moins de 71 propositions. Ce projet métropolitain est en cours de révision et devrait être voté d'ici fin 2022.

Il se décline en 5 axes :

- Renforcer ses identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale ;
- Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file ;
- Dijon Métropole, moteur des alliances territoriales ;
- Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain ;
- Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice.

Le renouvellement en cours du projet métropolitain vise à l'adapter aux nouveaux défis. Notamment, les adaptations seront guidées par les exigences liées au changement climatique et à la transition écologique. Il sera également complété au regard des compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, qui ont été transférées du département à la métropole à la fin du précédent mandat. Enfin, le projet métropolitain se doit d'être le socle solide du cadre contractuel entre l'Etat et les collectivités. Il sera un guide également au prochain contrat de métropole avec la Région et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) conclus avec l'Etat. Enfin, la métropole souhaite saisir cette opportunité pour renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants. Le territoire de Dijon métropole est à la fois urbain et rural. C'est une de ses nombreuses richesses. Loin d'opposer ces deux facettes, le projet métropolitain les articulera de manière harmonieuse pour développer les atouts complémentaires d'une cité où il fait bon vivre, composée d'espaces naturels, agricoles et viticoles qui en font la fierté. La métropole vise un développement équilibré autour du triptyque Ville attractive/Ville durable/Ville solidaire.

Dans ce contexte, le développement économique est une priorité pour favoriser la création d'emplois et de valeur sur le territoire métropolitain et accroître son attractivité, tout en préservant la qualité de vie et le bien-être. Ce volet est inscrit en tant que tel au projet métropolitain pour affirmer les compétences de développement économique et le rôle de chef de file de la Métropole. Elle accompagne ainsi la structuration et le développement de filières fortes du territoire : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, demain aussi les énergies durables, etc. La collectivité doit continuer à organiser, notamment grâce à la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest le marché foncier et l'immobilier d'activités pour renforcer ces filières, de même que l'offre de services et les outils pour accompagner la croissance économique locale. Le développement universitaire est aussi une force de développement du territoire qui a effectué récemment son rattrapage avec 1000 étudiants ingénieurs supplémentaires attendus à horizon 2027 grâce à l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur ; véritable métropole universitaire avec 6000 nouveaux étudiants en 2020, soit un total de 40 000 étudiants sur le territoire, il faut encore renforcer les partenariats avec l'université de Bourgogne et les établissements d'enseignement supérieur pour organiser un schéma de développement universitaire, source d'ancrage et de développement de l'Université sur le territoire. Si Dijon métropole est devenue un territoire attractif dans le concert des grandes métropoles, il lui faut poursuivre le développement de son offre de services pour encore mieux répondre aux attentes des investisseurs et des talents attirés.

Le volet métropolitain du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire des orientations stratégiques partagées en matière de développement économique. Il est articulé autour de 4 axes :

- Attractivité et internationalisation
- Filières et projets structurants
- Recherche et innovation collaborative
- Dynamique d'emplois et de formations

A ATTRACTIVITÉ ET INTERNATIONALISATION

a. Renforcer les partenariats sur l'attractivité et l'internationalisation des entreprises

Dijon Métropole s'engage pour promouvoir la « destination Dijon » auprès de multiples cibles de professionnels : aussi bien auprès de talents, investisseurs, presse, acteurs économiques, immobiliers ou financeurs, nationaux comme internationaux.

La Région et la Métropole partagent l'objectif de la création de richesses et d'emplois, et identifient l'attractivité territoriale comme un enjeu majeur et prioritaire répondant à cet objectif. Il est essentiel que les stratégies et les actions participant au rayonnement à l'international et l'attractivité des territoires soient conduites en association étroite. Ainsi les modalités de la gouvernance régionale de l'attractivité, dans laquelle la métropole a toute sa place, pourront se décliner au travers de l'Agence d'Attractivité Régionale qui établira une stratégie concertée sur les filières économiques prioritaires dans le but notamment d'implantation d'entreprises sur le territoire.

La Région et la Métropole conviennent notamment d'agir de concert, pour renforcer l'implantation d'agences ou d'équipements internationaux (ex : R&D) du stade de la candidature à l'implantation effective avec un accompagnement global coordonné.

La nouvelle agence métropolitaine, Dijon Bourgogne Invest, travaillera en partenariat avec l'Agence Economique Régionale (AER) et la future Agence Régionale d'Attractivité pour renforcer la prospection et l'implantation d'entreprises/investisseurs notamment sur le sourcing de projets exogènes, la promotion territoriale et la participation conjointe sur des salons industriels au plan national et international. Dans le cadre de leur partenariat, le partage d'informations et la lisibilité des offres foncières et immobilières permettra de conforter la capacité d'accueil sur le territoire.

Concernant l'internationalisation des entreprises, la Région Bourgogne Franche-Comté représente la 3ème région française en termes de balance commerciale (un excédent de 1,65 milliards d'euros en 2021). Ce résultat à l'export est essentiellement réalisé par 2 835 entreprises exportatrices de plus de 50 K€ de Chiffre d'Affaires à l'Export.

Pour un grand nombre d'entreprises, le développement export constitue un relais de croissance nécessaire et indispensable qui se construit dans la durée avec pour finalité une meilleure compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

C'est pourquoi, la Région et la Métropole accompagnent les entreprises dans la construction d'une stratégie de long terme qui leur permette de se déployer durablement à l'international pour y trouver des vecteurs de croissance.

A cet effet, la Région fédère autour d'elle tous les acteurs du soutien à l'export en région. La CCI régionale a notamment l'objectif de bâtir un plan d'actions annuel sur les manifestations et conventions d'affaires de grande envergure et organiser l'offre régionale par grandes filières industrielles. La Métropole travaille en étroite collaboration avec la CCI et CCI International sur les missions à l'export, l'accueil de délégations étrangères, les déplacements internationaux et les représentations sur salons internationaux ou au rayonnement à l'international à travers plusieurs axes :

- Convention de partenariat entre Dijon Métropole et la CCI Métropole de Bourgogne depuis 2018 ;
- Echanges en cours pour formaliser un partenariat avec la CCI International ;
- Coopérations entre les agences Dijon Bourgogne Invest et l'Agence Economique Régionale dans laquelle Dijon Métropole est actionnaire.

La Métropole devra être associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

b. Structurer l'offre foncière et immobilière adaptée

La Métropole souhaite renforcer l'investissement en immobilier collectif et structurer son offre d'hébergement dédié en réponse aux besoins des entreprises et des filières d'excellence de manière à maîtriser leur parcours résidentiel sur le territoire.

L'immobilier collectif tel que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises pourra passer par la requalification d'infrastructures existantes ou la construction nouvelle. Cet accompagnement des besoins d'aménagement sur le territoire et de structuration de l'offre immobilière dédiée aux jeunes entreprises fait l'objet d'une réflexion en vue de créer prochainement une SEM métropolitaine.

Par ailleurs, en termes d'immobilier individuel d'entreprise, la Métropole poursuit le soutien en partenariat avec la Région des projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois, ainsi que le suivi de projets d'entreprises du territoire dans le cadre de France Relance et de France Industrialisation 2030.

L'attractivité du territoire passe par une offre foncière et immobilière performante. Dijon Métropole s'attache à accompagner les entreprises à toutes les étapes de leur développement.

Un des axes majeurs de la stratégie de développement économique métropolitaine est de permettre l'implantation et le développement d'entreprises en déployant une chaîne complète de solutions foncières et immobilières.

La volonté dans ce cadre est de soutenir la création de richesses et d'emplois, en consolidant le tissu des entreprises installées sur le territoire et par son « enrichissement » via l'accueil de nouvelles entreprises.

Actuellement, la métropole bénéficie d'un peu moins de 2 000 ha de foncier fléchés à destination économique au PLUi-HD dont 350 ha pour les 4 grandes opérations en cours. Ce foncier est précieux au regard de l'objectif de « zéro artificialisation net » imposé par l'Etat.

Dijon Métropole développe une gamme d'outils qui permet de proposer des solutions foncières et immobilières aux entreprises à tous les stades de leur développement :

- La pépinière / hôtel d'entreprise du pôle d'innovation en agro-écologie Agronov qui accueille une quinzaine de startups ;
- Des parcs d'activités et 4 opérations publiques en cours de commercialisation répartis sur les 6 polarités économiques du territoire (agroalimentaire sur le Marché de l'Agro, agro environnement sur Agronov, biotechnologie sur Mazen-Sully, logistique et industrie sur le parc d'activité de Beauregard, l'Ecoparc, l'activité tertiaire sur l'Ecopole Valmy), plusieurs parcs existants (CapNord, ZIE Longvic, Parc Technologique, ...) permettant à la fois l'implantation d'entreprises nouvelles (GIPHAR, Micro-Brasserie LORIO, ...) et la mise en oeuvre du parcours résidentiel des entreprises (Savoie, C-Page, Parker, Crossject, Porphychem, etc.) ;
- De nouvelles polarités économiques urbaines immergées dans la ville et bénéficiant de localisations privilégiées (Gare SNCF, Gare Port Neuve, Campus universitaire métropolitain...).

La Métropole fait toutefois le constat qu'elle n'a pas développé suffisamment d'offre en bâtiment relais/ateliers à destination de jeunes entreprises innovantes, technologique et industrielle pour les amener progressivement à s'autonomiser et pouvoir sortir des murs avec capacité à financer un loyer de marché ou acquérir un bâtiment. Il conviendrait de mettre en place un type d'offres « incitatives », de véritables produits d'appel pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

L'offre de services du bâtiment HOPE (porté par la Société Est Métropole) est trop « générique » dans sa conception et son animation. Elle ne fait pas la différence face à d'autres offres issues de métropole dites « intermédiaires ». La filière santé souffre particulièrement de ce retard avec pour conséquence de ne pas pouvoir consolider les projets endogènes et les voir partir vers d'autres destinations et enfin de ne pas pouvoir attirer les projets exogènes.

La stratégie immobilière et foncière s'articule ainsi à 3 niveaux :

- La Métropole et la Région joindront leurs efforts sur les projets différenciants et structurants à l'échelle régionale en termes d'activités économiques et d'emplois ;
- L'immobilier collectif : requalification d'infrastructures existantes et construction telles que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises Campus 2, Agronov 2, ... ;
- L'immobilier individuel d'entreprise : la Métropole sollicitera, conformément à la Loi, le soutien de la Région sur les projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois s'installant ou se développant sur le territoire, parmi ceux qui lui seront soumis par les entreprises.
- Développer l'offre touristique d'affaires et de congrès

Par son patrimoine culturel et naturel d'exception, la richesse de son histoire et l'existence d'équipements (Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Musée des Beaux-Arts...), Dijon est une destination de premier choix (parmi les 1ères destinations en Europe selon le media américain CNN). Avec plus de 3 millions de touristes par an et 4,5 millions de nuitées en 2019, la Métropole dijonnaise participe au positionnement de la Bourgogne Franche-Comté comme une région touristique majeure.

En 2020, sur les 6 679 chambres d'hôtel disponibles sur la Côte d'Or, 34 % (3 363 chambres) sont localisées sur Dijon Métropole et 42% sur le vignoble. A travers les projets de construction de nouveaux hôtels, ce sont 700 chambres supplémentaires qui sont prévus d'ici 2023 sur le territoire de la métropole.

Dijon Métropole se positionne comme un territoire de congrès répartis sur 4 équipements d'accueil (Palais des congrès, Auditorium, Parc des Expositions, Zénith).

La Région et la Métropole agiront en interaction pour favoriser le développement de l'attractivité touristique d'affaires et de congrès avec notamment la création d'un Bureau des congrès (projet en cours) qui confortera la compétence distinctive d'accueil du territoire, et ce avec l'ensemble des partenaires économiques et touristiques associés.

Les projets s'inscrivent dans une dynamique importante de l'internationalisation du territoire avec l'accueil du siège de l'OIV conjointement soutenu par la Région au niveau de la réhabilitation de l'hôtel Bouchu d'Esterno pour cet accueil en 2024, et l'ouverture depuis mai 2022 de la CIGV qui porte le double label de l'UNESCO, celui du Repas Gastronomique des français et celui des Climats des Vins de Bourgogne. Cela conforte son positionnement d'incourtournable destination du « bien manger » et du « bien boire ». La CIGV est un lieu où le visiteur pourra non seulement y découvrir de grandes expositions sur la gastronomie et le vin mais aussi vivre des expériences au travers de la cuisine expérientielle, des lieux immersifs de dégustations, des commerces de bouche dans le village gastronomique, des restaurants, une cave à vin hors normes et un espace de formation avec notamment la prestigieuse école internationale FERRANDI Paris. Un assemblage dynamique des différents usages, y compris la capacité du complexe cinématographique qui renforcera une stratégie d'animations permanentes, partagées entre tous les acteurs de la Cité.

La Région et la Métropole travailleront de concert pour que le territoire développe son attractivité en Europe, en vue d'accueillir les événements ou manifestations économiques, sportives, culturelles, scientifiques à partir d'équipements performants.

La reconfiguration de l'équipement du Parc des Expositions et des Congrès de Dijon à l'échéance 2025 sera un des grands projets de renforcement de l'attractivité du territoire et à forts enjeux de rayonnement international.

Enfin, plus largement, le développement de la coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain et le Comité Régional du Tourisme autour de la destination « Dijon » est essentiel pour élargir la stratégie d'accueil.

L'objectif d'accroissement de la notoriété et de l'image de la destination métropolitaine comme destination touristique ainsi que le développement des flux touristiques de loisirs toutes saisons confondues seront atteints si les forces des deux institutions, régionale et métropolitaine, cumulées à celles de l'ensemble des professionnels du secteur, se mobilisent de manière concertée et coordonnée, notamment en termes de visibilité à l'international et de gestion de l'intermédiation.

En synthèse, les principaux axes de coopération sont les suivants :

- Projet de réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno en vue de l'accueil du siège de l'OIV ;
- Promotion de la CIGV et plus largement de la « destination Dijon » ;
- Reconfiguration du Parc des expositions et de congrès à horizon 2025 ;
- Convention de coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain (OTDM) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) sur la filière touristique de loisirs et d'affaires.

c. Mettre en œuvre les coopérations européenne et internationale au service de l'internationalisation du territoire

Le développement de l'internationalisation de la Métropole passe également par le renforcement des partenariats à vocation économique et touristique avec les villes partenaires, la poursuite des projets de coopération au développement, le renforcement des liens avec l'AER et la CCI International pour la promotion de Dijon à l'international et la participation à des délégations à l'international ou leur accueil sur Dijon métropole.

La Métropole sera associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

En référence aux politiques de l'Union Européenne, ou aux initiatives nationales ou régionales associées, la Région et la Métropole souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière de projets financés ou cofinancés à leur profit ou en soutien aux acteurs du territoire.

Il s'agira en l'espèce de rechercher et de mettre en œuvre des actions collectives visant à maximiser les retours européens au profit des parties et de leurs acteurs économiques, universitaires, de formation, pôles, etc.

- Au titre des politiques européennes de cohésion économique et sociale communes, la Région, autorité de gestion des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ, et la Métropole veilleront à coordonner ou à mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets en vue d'optimiser la mobilisation efficace des ressources communautaires en cohérence avec les interventions publiques nationales, notamment celles de la Région et de la Métropole ;
- Au-delà, la Région et la Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et compétitif sur les programmes de coopération territoriale européenne et dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels, et en lien, le cas échéant, avec la représentation régionale commune auprès des institutions européennes. A titre d'exemple, Horizon 2020 soutient toutes les étapes de la chaîne de la recherche et de l'innovation. Des synergies sont à trouver avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne, dont les fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour la compétitivité des entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE.
- L'accompagnement européen portera sur l'ensemble des sujets que les institutions de Bruxelles sont susceptibles d'accompagner : innovation et recherche, qualité de l'air, mobilité urbaine, économie circulaire, adaptation au changement climatique, emploi, formation, jeunesse, transition numérique, culture, logement, sport, santé, énergie, développement international, marchés publics innovants et responsables...

B FILIÈRES ET PROJETS STRUCTURANTS, MOTEURS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION ET DE LA MÉTROPOLE

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne- Franche-Comté porte sur :

- le soutien aux PME/ETI à forte croissance à travers notamment les aides à l'immobilier pour franchir des phases de développement clés à leur croissance ;
- le développement des fonds d'amorçage ou accélérateurs sur le territoire et la participation de la Métropole à la gouvernance de ces fonds ;
- l'accompagnement des projets collaboratifs ou d'accélération dans le cadre de la RIS3 ;
- la fertilisation croisée : renforcement des filières d'excellence, accompagnement des croisements « IA santé », « alimentation santé », « smart city » par le biais de colloques, chaires, ou le développement de nouveaux tiers-lieux (exemple : Living Lab alimentation).

Renforcer les développements, la valorisation, et la promotion autour de 4 filières d'excellence

Dijon Métropole s'est engagée de manière volontariste en faveur du soutien à l'innovation. Elle s'efforce de mettre en place une chaîne de l'innovation complète proposant aux acteurs économiques un dispositif d'accompagnement qui va de l'idée ou du projet de recherche en passant par une phase de maturation, d'incubation, puis d'accélération jusqu'à l'implantation et le développement de l'entreprise sur le territoire et à l'international. Dijon Métropole entend jouer un véritable rôle de partenaire à chaque étape de la vie de l'entreprise, de sa création à son développement.

La Métropole travaille sur des projets, actions et investissements avec l'ensemble de ses partenaires publics-privés et où, pour la plupart d'entre eux, le territoire constitue un véritable terrain d'expérimentations pour les filières dans leur quête de réponses aux enjeux de transition de notre économie et de notre société.

Parce que la compétitivité se joue au coeur des territoires, la Métropole souhaite actionner l'ensemble des leviers de structuration des filières (concentration géographique des acteurs, des ressources et développement des interactions comme pour Agronov, le Campus Santé, ...) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier au pôle de compétitivité Vitagora, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises (Cluster Robotics Valley dans l'industrie 4.0, BFCare en santé, Agronov dans l'agroenvironnement), articulation et soutien aux projets structurants sur la filière, organisation ou soutien aux événements structurants, marketing territorial, etc.

Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local fort au sein de ces filières, une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux (Dijon, Alimentation durable 2030, la ville intelligente OnDijon, Réadaptic, ...), qui sont source d'attractivité pour la métropole et la région.

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté portera en priorité sur les 4 filières d'excellence, émergentes ou structurées, porteuses de perspectives de développement, ayant d'ores-et-déjà intégré une culture d'innovation forte et dotées d'un niveau de valeur ajoutée élevé :

- La santé ;
- L'agroalimentation ;
- Le numérique ;
- Les solutions pour la ville durable, énergies décarbonées, construction innovante.

Dijon métropole contribue à la mesure de ses possibilités aux ambitions nationales et européennes sur ces sujets d'avenir. Il s'agit de resserrer les liens entre investissement et emploi, innovation et territoire, accompagner les transitions numériques et écologiques.

La filière santé

La santé est un secteur économique prioritaire pour Dijon Métropole. Il représente :

- Un important secteur marchand, le 1er pôle régional des industries de santé avec 4.000 emplois, 100 entreprises dont plusieurs fleurons industriels (URGO, Corden Pharma, Proteor, ...) avec 1.200 M€ de chiffre d'affaires consolidé, une offre de soin particulièrement riche avec le CHU de Dijon comptant 7700 professionnels, cette filière voit l'émergence de nombreuses pépites d'envergure internationale : Oncodesign, Crossject, ...
- Une Université de Bourgogne avec 15 laboratoires en recherche appliquée en santé, 900 enseignants chercheurs et doctorants en santé et 10.000 étudiants santé ; une augmentation de + 62% des effectifs en Recherche et Développement en 10 ans.
- Un écosystème R&D à la pointe de l'excellence académique et de l'innovation en santé qui se traduit par l'excellente place de la filière santé de l'Université de Bourgogne dans le classement de Shanghai 2021 et illustrée, entre autres par les projets de Jambe bionique de Proteor ou de Peau artificielle d'Urgo, l'Equipex IMAPPI ou le Labex LIPSTIC dans lequel sont impliqués plusieurs laboratoires de l'université de Bourgogne.
- Des expertises reconnues incarnées par des projets structurants emblématiques du territoire, par exemple PHARM'IMAGE un équipement de visibilité internationale en médecine de précision en oncologie, READAPTIC et le GIS STARTER en rééducation physique et cognitive, POWDER ON en technologies des poudres pharmaceutiques, etc.
- La Métropole et la Région accompagnent depuis 2018 le CHU de Dijon dans son projet Réadaptic de construction d'un bâtiment intelligent à la pointe de l'innovation dans le domaine de la rééducation, réadaptation physique et cognitive.

En 2021, la Métropole de Dijon, le CHU Dijon-Bourgogne, le Centre Georges-François Leclerc, l'Université de Bourgogne et le Pôle BFCare ont créé le Technopole SANTENOV. Présidé par le Doyen de l'UFR Sciences de Santé et entouré d'une équipe de gouvernance composée de représentants des cinq membres fondateurs, le Technopole SANTENOV a pour vocation de fédérer, d'incarner et de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'écosystème en santé de la métropole, favoriser l'émergence et le développement de produits et services innovants.

C'est le lieu et l'interlocuteur privilégié pour mener des réflexions transversales favorisant le potentiel d'innovation de l'écosystème santé dijonnais via le renforcement des maillons du continuum enseignement supérieur, recherche et innovation et développement économique.

Le Technopole Santenov a ainsi mobilisé son écosystème pour cartographier et établir les domaines d'excellence en innovation santé à revendiquer et développer à l'avenir. Parfaitement inscrits dans les schémas de soutien de la région (RIS3) et de l'Etat (Innovation Santé 2030), 6 domaines d'activités stratégiques (DAS) en santé ont été identifiés où l'écosystème dijonnais est dynamique et possède des forces académiques, hospitalo-universitaires et industrielles et peut se développer à l'avenir :

- DAS n°1 « Pharmaco-imagerie et théranostique pour la médecine de précision »
- DAS n°2 « Réadaptation & santé numérique »
- DAS n°3 « Médecine régénérative »
- DAS n°4 « Médecine génomique en maladies rares »
- DAS n°5 « Médecine personnalisée en oncologie »
- DAS n°6 « Procédés pharmaceutiques / technologies des poudres »

Transversale et appliquée à l'ensemble de ces DAS, le Technopole Santenov a contribué à l'émergence avec ses partenaires du Grand Campus, d'une nouvelle filière IA et numérique en santé avec notamment la création de nouvelles formations spécialisées en IA santé (DU, Bachelor, Master 2, etc.). A cela s'ajoute désormais le Forum IA4Care, un événement annuel consacré à débattre des enjeux du développement de l'IA santé dont la 1ère édition s'est tenue les 19 et 20 mai 2022 au Campus ESEO de Dijon et ayant réuni 300 participants.

Par ailleurs, la Métropole entend développer le parcours résidentiel pour des porteurs de projets d'innovation en santé via la construction d'un ensemble immobilier baptisé « Campus 2 » comprenant près de 10.000 m² de bureaux et laboratoires pré-équipés et modulables. Localisé sur le campus universitaire, ce nouvel équipement sera un tiers lieu d'innovation biomédicale réunissant les nouvelles filières de formation et R&D (numérique santé, procédés pharmaceutiques innovants, médecine régénérative, etc.) ainsi qu'un espace entrepreneurial dédié à l'hébergement de jeunes entreprises innovantes biomédicales en post-incubation.

Enfin en 2021, faute d'accord sur un Campus des Métiers et des Qualifications en région BFC sur le thème de la santé, une initiative collective du Pôle BF Care, de l'UFR Sciences de santé, l'OPCO 21, l'IUMM de Côte-d'Or, France Chimie de Bourgogne-Franche-Comté et l'agence Créativ' soutenue par Dijon Métropole a permis le lancement du HUB Emplois & Compétences des Industries de Santé.

Tête de réseau en appui opérationnel sur le Pole BFCare et l'agence Créativ', le HUB a pour mission notamment d'améliorer l'attractivité des métiers des industries de santé, mieux articuler l'offre et la demande en formations des salariés du secteur marchand sur le territoire de la métropole et de la région.

Le HUB a pu s'appuyer pour son émergence sur un premier diagnostic des emplois et des compétences des industries de santé réalisé en 2017 dans le cadre d'un projet régional mené par le pôle BFCare avec le soutien de la DIRECCTE, la Région, le FSE et Dijon Métropole.

La filière agro-alimentation

La filière a une approche intégrée « de la fourche à la fourchette » autour du pôle de compétitivité Vitagora, établissements de recherche et d'enseignement Supérieur de référence et des groupes industriels (2500 emplois).

Le développement et la notoriété de la filière agro-alimentation de la Métropole s'appuie sur plus de 600 chercheurs et au moins 4 UMR emblématiques : Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (UMR CSGA), Procédés Alimentaires et Microbiologiques (UMR PAM), Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux espaces Ruraux (UMR CESAER), Agroécologie (une des plus grosses UMR INRAE de France). L'école d'ingénieurs Institut Agro de Dijon porte aussi EDUTER, centre de ressources national des supports pédagogiques digitaux pour l'enseignement agricole. On note deux chaires universitaires : la chaire UNESCO Culture et traditions du vin et la chaire TechAgroSup dédiée à l'agroéquipement. La SATT SAYENS qui gère plusieurs plateformes technologiques dédiées à la microbiologie et à l'alimentation contribue au transfert de technologie et à l'émergence de startup à partir de la valorisation de la recherche.

L'ensemble de l'écosystème de recherche a fortifié l'émergence et la pérennisation de plusieurs structures d'intermédiation avec les entreprises et de transfert de technologies : le pôle de compétitivité Vitagora et les deux structures de développement de startups La FoodTech (le digital appliqué à l'alimentation) et Agronov (la smart agriculture et l'agro-écologie), soit au total une trentaine d'ingénieurs dédiés à l'interface entre les laboratoires et les entreprises. Les partenaires de l'écosystème concourent souvent à des Appels à projets européens et nationaux.

Dijon Métropole a été labellisé « Territoire d'innovation » depuis 2019 et pour 10 ans sur le thème de l'alimentation durable. Plusieurs laboratoires de l'Université sont porteurs d'actions et d'opérations au sein du projet « Dijon, alimentation Durable 2030 » qui associe plus de 50 chercheurs dijonnais pour favoriser l'innovation dans la transition alimentaire. Il génère de nombreuses actions et projets dans les domaines de l'agriculture urbaine écologique, de la logistique verte bas carbone, de la massification de la consommation responsable grâce au digital...

Cet écosystème reconnu se développe aussi à l'international (Forthem Lab-Foodtech, ERASMUS+, BRAFAGRI, ARFAGRI, ...) et participe activement au Comité d'orientation stratégique de la Cité Internationale de la gastronomie et du Vin (CIGV).

Parmi les structures emblématiques de la filière, le technopôle Agronov : Site dédié aux activités innovantes en agroécologie, mixant des locaux d'accueil de startups (pépinières et hôtel d'entreprises), des serres d'expérimentation et des terrains disponibles d'accueil d'entreprises.

Agronov accueille 15 entreprises sur site, un espace de coworking et des équipements de laboratoire opérés par la SATT Sayens, 11,6 ha de terrains disponibles.

Plusieurs investissements sont en cours ou proches d'être lancés :

- Agronov 2 : Un travail est en cours, cofinancé par la Région pour démolir une partie des zones de stockage et hangars amiantés. La réhabilitation d'un des 3 bâtiments pour continuer à offrir les meilleures fonctionnalités du site en réponse aux besoins des entreprises du secteur est à l'étude avec un cofinancement de la Banque des Territoires sur l'étude préalable ;
- L'aménagement et la valorisation des terres agricoles et viticoles du territoire de la métropole permettant de redévelopper une activité agricole de proximité avec des actions pédagogiques et de réplication des modèles à une plus grande échelle ;
- Des tiers-lieux de la transition alimentaire au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, le projet d'alimentation durable et locale dans les Quartiers Politiques de la Ville lauréat à l'AAP « Quartiers fertiles » de l'ANRU, les exploitations agricoles publiques urbaines où des équipements de type « living labs » sont aménagés pour démultiplier les cas d'usage et les nouvelles pratiques autour de cette thématique, mobilisant aussi plusieurs cibles de population (jeunes, touristes, seniors, ...) ;
- Une démarche de Living Lab territorial qui revêt plusieurs formes notamment d'expérimentations dans les restaurations collectives et à travers la constitution d'une base de données multi-critères permettant non seulement la traçabilité des produits mais aussi la mise en place de nouveaux usages et habitudes de consommation. Cet axe clé travaillé dans le TI et le projet européen Green Deal est un véritable enjeu pour le territoire de la métropole, avec en particulier l'enjeu national de sa réplication ;
- La logistique du dernier km bas carbone en matière d'approvisionnement du centre-ville ;
- ...

Trois axes stratégiques prioritaires sont portés par Dijon Métropole :

- Faire du territoire métropolitain un démonstrateur de la transition alimentaire (living lab territorial du système d'alimentation durable) ;
- Valoriser la recherche et les entreprises de la microbiologie appliquée à la transition alimentaire ;
- Mobiliser les technologies digitales pour la transition alimentaire.

Le numérique a un rôle primordial à jouer dans ce défi. La récolte des datas permettra notamment, en synergie avec On Dijon et VITAGORA, de fournir de précieux indicateurs sur la teneur en carbone des sols, sur la qualité de l'eau, mais aussi des données liées à la distribution, la consommation, les habitudes culinaires, ... autant de données qui permettront la mise en place d'outils d'aide à la décision et la création de nouveaux services et produits.

La stratégie de transition alimentaire engagée par la Métropole sera un levier de développement des alliances territoriales (relocaliser des approvisionnements, développer les projets agricoles et de production, de consommation, ...). Cela passera par un dialogue avec les territoires voisins et appui de la Région sur ces bassins de vie.

La filière numérique

Forte de plus de 3.000 salariés et 180 entreprises, la filière numérique de Dijon Métropole a développé des expertises reconnues dans les domaines de la FoodTech, du numérique appliqué à la santé, de la ville et des bâtiments intelligents et de l'industrie 4.0 en lien avec le cluster Robotics Valley, confortée par le développement des établissements ESIREM, CESI, ESEO, ESADD et les laboratoires de l'Université de Bourgogne.

La qualité et le dynamisme des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche contribuent à l'effervescence intellectuelle et digitale de la ville avec plus de 2.500 étudiants en informatique, multimédia, réseaux, télécoms encadrés par des laboratoires de recherche de haut niveau.

La filière numérique est l'une des plus dynamiques en matière de recrutement et connaît de fortes tensions à l'embauche. Pour répondre à ces enjeux, trois leviers complémentaires devront être activés :

- La massification de l'offre de formation initiale ;
- La reconversion de salariés venant d'autres métiers ;
- L'attractivité vis-à-vis de profils de haut niveau en provenance d'autres régions.

Des réflexions avec le syndicat de branche NUMEUM et les établissements de formation ont été initiés pour agir collectivement sur ces trois axes.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation territoriale et en s'appuyant sur la dynamique impulsée non seulement par On Dijon mais aussi par le projet Response de « quartiers à énergie positive », lauréat de l'AAP « Villes et Communautés intelligentes » de la Commission Européenne (Horizon 2020), Dijon Métropole se positionne comme un territoire d'expérimentation de référence dans le domaine des innovations urbaines dans le cadre de sa politique en faveur du climat et de la transition énergétique.

Des synergies peuvent être construites avec la nouvelle agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA) notamment sur les champs de la gouvernance, du partage des données territoriales et de la cyber sécurité. Les projets phares sur la métropole sont On Dijon, Response et le déploiement d'une stratégie Open Data.

Projet OnDijon

Dans le domaine de la ville intelligente en particulier, Dijon Métropole porte le projet OnDijon, autour de la gestion connectée des équipements urbains des espaces publics. Il a permis de regrouper sur un poste de pilotage unique la gestion et la maintenance de l'ensemble de ses équipements urbains ainsi que la coordination des interventions sur l'espace public. Au-delà de ces aspects techniques, OnDijon constitue également la première étape d'une transformation profonde de la relation entre les citoyens et l'administration où le numérique devient un outil au service de la participation de tous à l'amélioration des services publics, notamment à travers l'application OnDijon.

Ce projet amène la collectivité à réinterroger la gouvernance des données territoriales. Cela a conduit à la création d'une chaire Smart City et Gouvernance de la donnée regroupant des laboratoires de différentes disciplines pour favoriser de nouvelles approches de gouvernance partagée des données et proposer des formations sur ce thème émergent.

Grâce au projet On Dijon qui fait d'elle un territoire intelligent, Dijon Métropole ambitionne de devenir un modèle en matière d'Open Data urbaine. Autour de l'alimentation, de l'environnement et de la construction notamment, la donnée s'impose pour construire la métropole de demain.

Mise en œuvre du projet RESPONSE

Dijon Métropole est également engagée dans le programme européen H2020 Smart Cities and communities, RESPONSE, qui vise à développer deux îlots urbains à énergie positive dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. Ce projet regroupe une cinquantaine de partenaires et s'appuie sur la rénovation, la production locale d'énergie, l'autoconsommation collective (plus gros projet européen d'autoconsommation collective), mais aussi sur la création d'un datahub qui permettra de collecter, stocker, traiter et échanger des données entre partenaires du projet pour mieux modéliser et agir sur les consommations énergétiques.

Ces projets peuvent désormais s'appuyer sur une stratégie métropolitaine de la donnée ambitieuse visant à faire de Dijon Métropole l'acteur de confiance de référence pour favoriser le partage et la circulation des données du territoire. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers structurants :

- Le datahub, mis en oeuvre dans le cadre du projet Response et dont la vocation est de permettre la collecte, le stockage, la modélisation et l'exposition de données de multiples acteurs publics et privés agissant sur le territoire ;
- Un portail de territoire, élément central de la politique métropolitaine d'open data, qui au-delà de la simple mise à disposition de jeux de données, sera un véritable outil de compréhension du territoire et de médiation sur les politiques publiques ;
- Un comité métropolitain de la donnée, représentatif des différentes parties prenantes du territoire (élus, entreprises, universitaires, citoyens), chargé d'émettre des avis sur les usages des données collectées traitées par la collectivité. Ce comité sera notamment garant du respect de la future charte métropolitaine de la donnée.

La filière Construction et énergies durables

Dijon Métropole est engagée dans une politique de développement durable ambitieuse qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050. Elle vient d'être labellisée parmi les 100 villes neutres climatiques européennes (9 villes en France) qui porte un programme d'actions ambitieux multithématique : hydrogène, alimentation durable, énergies, mobilités, logement, déchets etc. Cet objectif de transition urbaine vers une ville décarbonée s'appuie à la fois sur des projets structurants menés par la collectivité et sur une volonté de structurer les forces académiques et économiques du territoire dans les thématiques de l'énergie, de la construction et du développement durable.

La Métropole cherchera à accélérer avec l'Etat et la Région la poursuite de la mission cofinancée avec l'ADEME sur l'écologie industrielle, la priorité aux bâtiments à faible énergie et la reconversion de friches industrielles tout en économisant le foncier (loi ZAN). Le développement de l'écosystème Hydrogène est un axe stratégique fort du mandat. Pour accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain, la Métropole poursuivra ses efforts en matière d'efficacité énergétique et de sobriété, de multiplier les opérations permettant la production d'énergie renouvelable sur le territoire en suscitant massivement les investissements tant privés que publics. La métropole amplifiera ce mouvement en promouvant l'Hydrogène, en cherchant à accélérer - avec l'Etat et la Région - la rénovation énergétique des logements, en poursuivant le déploiement des réseaux de chaleur sur les sites pertinents, en adaptant sa stratégie d'achat et d'autoconsommation.

Le Projet Response (cf. supra), par sa capacité d'expérimentation et de réplication des solutions technologiques pour un urbanisme à énergie positive est également un élément important de cette stratégie. La diversité des partenaires économiques et académiques engagés dans le projet en fait par ailleurs une opportunité de fédérer les acteurs de la recherche, de l'innovation, de la construction, de l'énergie et des services urbains autour de ces thématiques. Le living lab prévu dans le bâtiment du Campus Métropolitain vise à être le lieu d'animation de cette filière. Le Campus des métiers et qualifications « Energie et construction vers une ville intelligente et décarbonée » est également un acteur clé de cette volonté de coordination de l'enseignement supérieur, des entreprises et des collectivités.

Cette dynamique s'appuie également sur des projets portés par des acteurs privés du territoire. On peut notamment citer le projet de tour de logement à énergie positive dans le quartier de l'Arsenal par le groupe Elithis, qui avait déjà réalisé à Dijon il y a plus de 10 ans la première tour de bureaux à énergie positive dans le quartier Clémenceau.

Pour se positionner comme un territoire de référence en la matière, Dijon Métropole peut compter sur l'excellence de ses laboratoires de recherche et de son enseignement supérieur. L'Université de Bourgogne dispose d'un historique fort en matière de recherche liée à la maquette numérique du bâtiment (BIM), à la caractérisation des îlots de chaleurs ou à la modélisation urbaine. L'arrivée de l'ESTP et de sa spécialisation Smart City viennent ajouter des expertises complémentaires à ce dispositif.

Au-delà des objectifs d'amélioration des services rendus au public et de construction d'un nouveau modèle urbain décarboné, la dynamique insufflée par ces projets représente une véritable opportunité de développement et de structuration d'une filière économique à la jonction du numérique, de la construction (bâtiments et travaux publics) et des services urbains (énergie, mobilités et transports, eau...). En effet, Dijon Métropole dispose de nombreux atouts dans ce domaine : des laboratoires reconnus (CIAD, LIB, ICB, ThéMA, Chaire Smart City, équipe de recherche smart city de l'ESTP...) ; des établissements d'enseignement supérieur de qualité, avec notamment la forte spécialisation de l'ESTP et ESEO sur ces questions ; un campus des métiers et qualification « Energie et construction : vers une ville intelligente et bas carbone » ; un tissu de PME, de startups et de grands comptes actifs et impliqués dans les projets de la Métropole ; un partenariat structurant avec le pôle de compétitivité Cap Digital, qui fédère un collectif unique en matière d'innovations numériques au services des territoires et de leurs habitants.

Néanmoins, pour permettre à cette filière de se développer à la mesure de son potentiel, plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- Favoriser l'innovation collaborative et le transfert de technologies entre laboratoires, collectivité et entreprises du numérique, de la construction et des services urbains ;
- Rendre visible la stratégie métropolitaine de la donnée et faciliter le partage et la valorisation des données du territoire, que ce soit celles de la collectivité elle-même ou d'acteurs publics et privés intervenant sur l'espace public;
- Faciliter la digitalisation des entreprises de la construction et des services urbains pour permettre une montée en compétence de l'ensemble de la filière.

Dans cet objectif, Dijon Métropole a le projet de créer un tiers-lieu sur la ville intelligente et décarbonée, dans un espace de 250 m² au sein du Campus Métropolitain qui accueille l'ESTP et ESEO.

L'objectif avec ce dispositif est d'aller au-delà des phases d'idéation, de création, voire d'expérimentation, de favoriser la diffusion la plus large possible des innovations dans le tissu économique et d'obtenir un effet d'entraînement en matière de développement économique et de fédération d'un écosystème de la ville intelligente à la hauteur des attentes et des investissements réalisés.

Au-delà du lieu lui-même, le véritable facteur clé de succès de cette initiative reposera sur sa capacité à fédérer les acteurs académiques, institutionnels et économiques du territoire, notamment du numérique, de la construction et de l'énergie autour des thématiques de la ville intelligente et décarbonée, et d'offrir une expertise en ingénierie de projet reconnue par tous.

L'Hydrogène décarboné

La Métropole a fait un choix ambitieux et structurant pour Dijon bien sûr mais aussi pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté afin de construire un écosystème hydrogène connecté à son environnement régional.

L'objectif est de faire en sorte que les flottes de bus et de bennes à ordures ménagères de la collectivité roulent à l'hydrogène vert, projet s'inscrivant en cohérence avec la Feuille de route Hydrogène présentée par Bruno Le Maire et Barbara Pompili en septembre 2020.

Pour parvenir à cet objectif, Dijon Smart Energy, entreprise créée par la Métropole avec le groupe Rougeot Energie et Storengy (filiale d'ENGIE), va construire deux usines de production d'Hydrogène au nord et au sud de Dijon. La première, qui sera mise en service mi-2022, reposera en grande partie sur la capacité de production électrique de l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères pour produire de l'hydrogène vert.

Au-delà du projet « démonstrateur » engagé, la volonté est de créer un écosystème et un projet industriel structurant pour le territoire et la région, en accompagnant à chaque étape : mise à niveau des ateliers de maintenance, organisation de la maintenance, accompagnement du personnel, et développement de la formation en lien avec la Région-Bourgogne-Franche Comté.

Ce projet est très ambitieux pour Dijon métropole, pour le territoire, pour son développement, pour la santé de ses habitants, et pour contribuer à la mesure de nos possibilités aux ambitions nationales et européennes de l'hydrogène. Il est l'un des piliers de la politique locale menée dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

C UNE RÉGION ET UNE MÉTROPOLE MOBILISÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION COLLABORATIVE AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

a. Renforcer les stratégies d'innovation collaboratives et la fertilisation croisée

La Région Bourgogne-Franche-Comté est la 6ème région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB (1,8 % en 2012), elle compte près de 12 600 chercheurs dont près de 25% sur le territoire de la Métropole de Dijon.

A l'échelle régionale, la stratégie d'innovation vise principalement à :

- Aider les PME dans une montée en gamme venant en soutien de leurs conquêtes des marchés, l'innovation restant le meilleur facteur de différenciation. Pour ce faire, favoriser la collaboration inter-entreprises, PME-Grands Groupes ou encore les PME et les laboratoires publics d'excellence métropolitains ;
- Ces collaborations favorisent l'ancrage sur le territoire de l'activité et de l'emploi car les partenariats noués au cours de projets R&D collaborative donnent lieu le plus souvent à des coopérations durables ;
- Ces projets collaboratifs contribuent à resserrer les liens entre entreprises et établissements d'enseignement supérieur et à faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes diplômés et doctorants au sein du tissu local ;
- De la même façon, l'action de la SATT Sayens stimule l'essaimage de projets de la recherche publique après maturation ;

La Métropole sollicitera la Région pour co-construire et participer à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux au bénéfice des acteurs métropolitains. La Métropole et la Région travailleront à l'articulation des dispositifs et des moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027.

A cet effet, la Région met en œuvre des appels à projets collaboratifs rattachés aux thèmes de spécialisation intelligente qui couvrent notamment les 4 filières d'excellence métropolitaines. Cet outil permet à la Région de financer des projets de R&D d'acteurs métropolitains, par exemple en co-financement du Fonds Unique Interministériels (projets labellisés par les pôles de compétitivité).

Afin de renforcer les synergies pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des entreprises du territoire et à l'impératif d'innovation et de compétitivité, la Région et la Métropole se proposent d'améliorer l'articulation de leurs dispositifs et de leurs moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la Région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027, véritable pierre angulaire de la politique régionale d'innovation de l'Union européenne. A ce titre, la RIS3 2021-2027 s'inscrit parfaitement dans les cadres d'intervention définis à travers le SRDEII et le SRESRI (schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation).

Elle doit permettre à la RIS3-Franche-Comté en coordination avec Dijon Métropole d'aboutir à une stratégie partagée répondant aux défis économiques, environnementaux et sociétaux du territoire et de faire émerger les secteurs les plus prometteurs.

En cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation, la Métropole représente un territoire catalyseur d'innovations, par exemple, dans les domaines de la ville intelligente, des énergies décarbonnées, de la transition alimentaire ou encore dans l'IA Santé. La Métropole de Dijon se positionne comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour d'expérimentations, de démonstrateurs mais également de programmes d'investissement, la Data et l'Open Data étant les facteurs clé de succès.

Par ailleurs, le territoire régional dispose d'une offre soutenue en matière d'aides financières aux entreprises innovantes engageant des programmes de recherche et d'innovation. Toutefois, ces aides, conformément à la réglementation européenne, ne finance que les projets jusqu'à la réalisation d'un prototype ou d'un démonstrateur.

b. Financement et haut de bilan

En appui des dispositifs existants en matière d'aides aux entreprises, le relais doit être assuré par les structures de haut de bilan peu nombreuses sur le territoire pour financer les dépenses post R&D leur permettant d'accéder au marché (industrialisation et développement commercial). Dans cette optique, la Métropole se mobilisera aux côtés de la Région afin de renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation : participation à des véhicules d'amorçage ou de capital innovation comme le Fonds Régional d'Innovation mais aussi à des dispositifs tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché.

L'enjeu de l'investissement en articulant les interventions du couple Région - Métropole vise à conforter l'attractivité territoriale et à maintenir les actifs industriels, en évitant la fuite des capitaux vers les grandes métropoles ou à l'international.

c. Co-construire le parcours d'accompagnement

De nombreux outils, publics ou privés, à destination des créateurs d'entreprises et des start-up existent sur le territoire métropolitain : incubateur régional DECA-BFC, pépinières et hôtel d'entreprises, accélérateurs, espaces de co-working, ...

Afin de rendre plus visible les offres et de favoriser l'entrepreneuriat, la Métropole et la Région s'entendent pour co-construire sur la base du schéma de développement économique un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat innovant et le passage de caps.

D DYNAMIQUE D'EMPLOIS ET DE FORMATIONS

a. Valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche

La Métropole et la Région soutiennent l'excellence universitaire et, notamment en lien avec les filières d'excellence, entendent développer une offre d'attractivité des talents.

L'enseignement supérieur constitue l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du développement métropolitains, avec la nécessité pour accroître l'attractivité étudiante et l'amélioration du taux de rétention des étudiants sur la Métropole, de renforcer l'offre des formations d'enseignement supérieur proposées actuellement en lien notamment avec les besoins des filières d'excellence du territoire.

Il est important également de favoriser et amplifier l'entrepreneuriat étudiant, notamment dans la formation et le soutien et le soutien aux doctorants pour créer leur entreprise.

L'université de Bourgogne constitue un atout essentiel du territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation du tissu économique et le renforcement de l'innovation. Les axes scientifiques de l'université de Bourgogne méritent d'être fortement soulignés et soutenus, en lien avec les filières d'excellence et les grands projets du territoire. Les partenaires conviennent en particulier de l'importance de développer des chaires en lien avec les forces scientifiques et économiques du territoire.

b. Favoriser la mise en cohérence offre de formation et besoins des entreprises

Il s'agit d'accompagner la structuration et le développement des Campus Métiers et Qualifications (Hub emplois & compétences industrie en santé, CMQ « écoconstruction et énergies durables », CMQ en agroalimentaire, etc.) pour sensibiliser aux métiers industriels et favoriser les formations sur les métiers en tension ; les actions pour stimuler l'esprit d'entreprise et sensibiliser aux métiers industriels seront prioritaires.

On peut citer l'exemple du domaine de la ville intelligente et décarbonée où Dijon Métropole s'est affirmée ces dernières années comme une référence nationale et européenne, notamment à travers des projets tels que On-Dijon et RESPONSE. Au-delà des objectifs initiaux de ces projets pour améliorer la gestion des espaces publics ou construire un modèle urbain à énergie positive, cela représente une véritable opportunité de développement et de structuration d'une filière économique à la croisée de la construction, de l'énergie et du numérique.

Si cette filière peut s'appuyer sur un continuum de compétences solides et reconnues (laboratoires de recherche de haut-niveau tels que CIAD, LIB, ICB, Théma, Chaire Smart City, équipe de recherche smart city de l'ESTP...), des établissements d'enseignement supérieur de qualité, avec notamment la forte spécialisation de l'ESTP et ESEO, il a été mis en place le Campus des Métiers et des Qualifications « Energie et Construction - vers des Villes Intelligentes et Bas Carbone » (désigné par la suite « CMQ Green City ») avec pour objet de fédérer les établissements d'enseignement secondaire, supérieur, les collectivités et les entreprises pour faire correspondre au mieux les formations et les besoins de compétences dans les secteurs de la construction et de l'énergie.

Le CMQ Green City s'inscrit dans la volonté du territoire de prendre en compte de nouveaux usages, dans les secteurs du bâtiment et travaux publics (bâtiments performants), de production et de gestion des énergies renouvelables.

Afin d'accompagner la transition énergétique, les besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises du territoire sont accrus. De nombreuses entreprises sont en difficultés pour recruter des candidats par manque d'attractivité des métiers ou de personnes compétentes dans le secteur d'activité. En parallèle, les offres de formation en lien avec les métiers de la transition énergétique ont des difficultés à se développer par manque de candidats et ce, malgré les besoins en compétences qui ne vont que s'accroître pour transformer notre territoire vers une neutralité carbone d'ici 2050. Le partenariat signé entre Dijon Métropole et le CMQ Green city s'inscrit dans cette volonté commune d'accompagner l'évolution des compétences et développer à la fois l'attractivité des métiers de la transition énergétique et la compétitivité des entreprises du territoire.

Un autre exemple porte sur la création récente d'une Ecole de Production sur Dijon dans le secteur de la métallurgie, où le nombre de salariés en Côte d'Or est de 12 000 dont 7 500 sur le bassin dijonnais.

Les principaux secteurs d'activité sur le bassin dijonnais sont :

- Fabrication machine et équipements : 1 351 salariés
- Fabrication Équipements électriques : 1 056 salariés
- Sidérurgie : 745 salariés sur le bassin de Montbard.

Les perspectives d'embauche sont de 1 400 salariés dont 1 000 sur le bassin dijonnais (données 2020) soit 71 % des embauches sur Dijon et ses alentours.

D'après une étude réalisée par Harris Interactive en février 2019, auprès de 1075 jeunes de 18 à 34 ans, l'industrie arrive en fin de classement des secteurs les plus attractifs derrière l'artisanat, les professions médicales ou encore le numérique (66% d'opinions favorables). Pour autant des forts besoins en recrutement ont été identifiés sans trouver des profils disponibles.

Pour répondre à ces difficultés de recrutement, la branche professionnelle de la Métallurgie met en place des actions à destination des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion et des jeunes, sur des métiers à forte tension pour valoriser l'image de l'industrie : Parcours de découverte des métiers, POEC, GEIQ Industrie 21... Actuellement, différents accompagnements réalisés par les services publics de l'emploi auprès des jeunes et notamment des profils en décrochage scolaire existent localement (MILO, EDC, Dispositif Promo 16-18 ans...) mais restent généralistes.

Fort de ces constats, l'IUMM accompagné de Dijon Métropole a entamé les démarches pour ouvrir une Ecole de Production Industrie sur Dijon. L'ouverture d'une Ecole de Production sur le bassin dijonnais doit répondre ainsi à plusieurs objectifs :

- Enrichir l'offre de formation industrielle sur le bassin d'emploi sur le métier de l'usinage ;
- Répondre aux attentes des entreprises en termes de recherche de compétences en formant des jeunes sur ces métiers ;
- Développer les relations avec les partenaires insertion et leur apporter une réponse d'orientation et de placement pour le jeune public désireux d'intégrer une formation diplômante dans l'industrie en dehors de l'offre de formation initiale ;
- Pouvoir proposer une offre répondant à la fois aux besoins des entreprises, à la promotion des métiers et au déploiement des formations sur ce territoire. La création de cette école sur le bassin dijonnais est également issue de la réflexion de différents partenaires publics et privés qui se sont entendus collectivement pour mener ce projet à son terme.

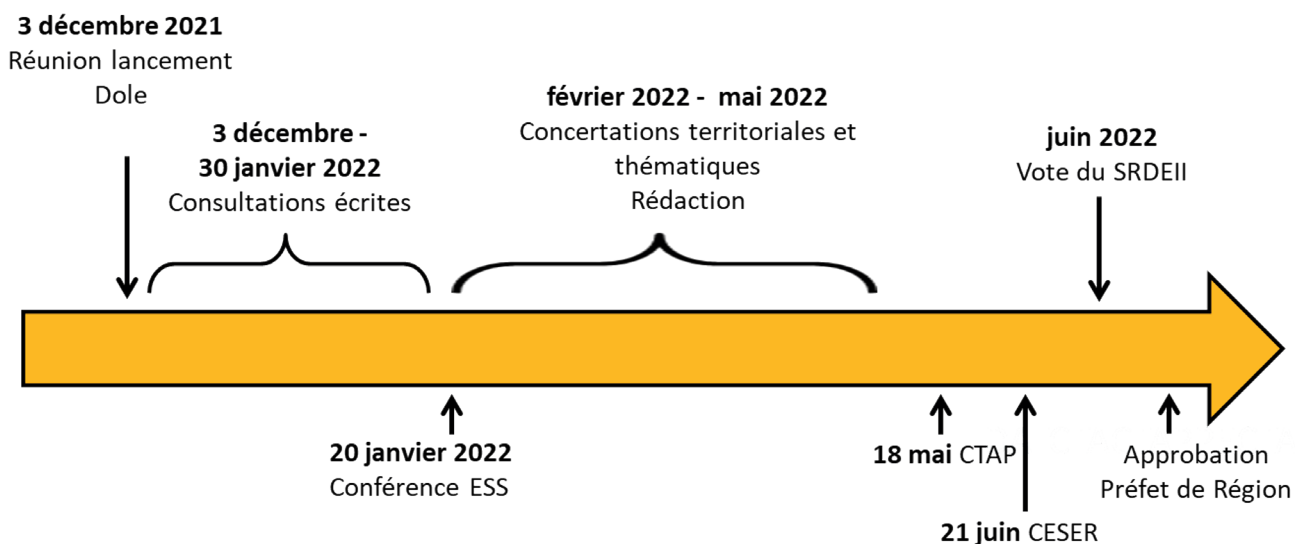
L'analyse des besoins des entreprises et la définition de nouvelles offres de formation sera également un des axes de travail de l'agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest.

Conclusions

En conclusion, la dynamique du développement économique sur Dijon métropole se poursuit par de nouveaux partenariats, dans le cadre d'une gouvernance économique renouvelée avec une nouvelle agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest, la mise en place d'un Comité de la gouvernance économique territoriale associant les chambres consulaires, les syndicats patronaux, le pôle de compétitivité Vitagora, l'Université de Bourgogne, mais aussi avec l'installation prochaine d'un Conseil de Développement pour ouvrir les concertations aux territoires et aux usagers, en écho à la dynamique de coopérations de la Métropole avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Etat.

Les concertations opérées pour élaborer la présente stratégie économique

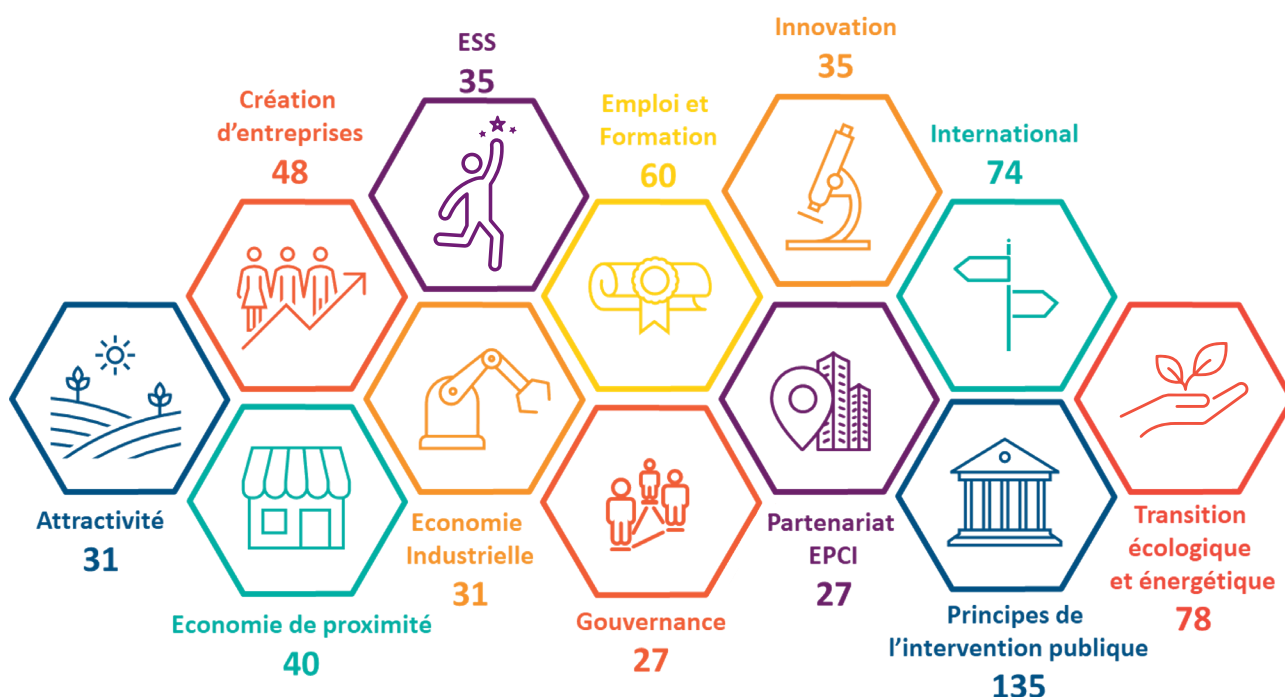
La loi impose la concertation de parties prenantes, et notamment des intercommunalités compétentes, pour élaborer le SRDEII qui est un document prescriptif. Pour le SRDEII 2022-2028, la Région BFC a mis en œuvre une concertation large organisée en trois temps : 1), un appel à des contributions écrites autour de 12 thèmes, 2) l'organisation de 20 réunions présentielle / distancielle thématiques et territoriales et 3) la consultation de deux organes consultatifs : le CTAP et le CESER.



Le travail de préparation, coordination et rédaction a été piloté par un comité d'élus régionaux conduit par le vice-président en charge de l'économie, associant le CESER. Sous l'impulsion de la direction générale l'ensemble des directions opérationnelles de la Région a contribué à ce document, la direction de l'économie assurant la coordination avec l'appui du cabinet GAC.

Consultations écrites ouvertes du 4 décembre au 31 janvier 2022

La région a reçu 621 contributions écrites autour de 12 thématiques.



Les concertations écrites ont été recueillies jusqu'au 31 Janvier 2022 sur la plateforme régionale de démocratie participative je participe. Pour chacune des thématiques, entre deux et six questions étaient posées aux participants. L'ensemble des contributions reçues a été analysé, de manière thématique et territoriale. Les synthèses préparées ont nourri la réflexion pour le nouveau SRDEII, et l'animation des réunions de concertation.

Concertations thématiques

12 réunions de concertations thématiques ont été organisées et ont permis de réunir et d'échanger avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique.

Pour chaque thématique, ces réunions ont permis de présenter le bilan du précédent SRDEII, d'interroger les participants sur les enjeux du SRDEII 2022-2028, et d'entendre leurs recommandations et leurs besoins.

Consultations thématiques	Date
Economie sociale et solidaire	20/01/2022
Innovation Transfert Recherche	29/04/2022
International	07/02/2022
Transition numérique & digitalisation process	11/04/2022
Intelligence économique	24/03/2022
Décarbonation de l'industrie	13/04/2022
Attractivité	06/04/2022
Immobilier et foncier économiques	03/05/2022
Création d'entreprises	31/03/2022
RSE et Alimentation	14/04/2022
Tourisme	31/03/2022
Transfrontalier	24/03/2022

Concertations territoriales

L'ensemble des intercommunalités a été consulté, de façon individuelle ou collective. Les agglomérations, communautés urbaines et la métropole ont été consultées lors de rendez-vous individuels avec le Vice-Président à l'économie. En sus, huit réunions territoriales se sont tenues dans chacun des départements, regroupant l'ensemble des intercommunalités du territoire.

Consultations collectives par département	Date
90 - Territoire de Belfort	10/02/2022
25 - Doubs	24/02/2022
21 - Côte d'Or	17/03/2022
70 - Haute-Saône	24/03/2022
89 - Yonne	06/04/2022
58 - Nièvre	19/05/2022
71 - Saône et Loire	28/04/2022
39 - Jura	05/05/2022

Consultations individuelles	Date
Dijon Métropole	
Grand Besançon métropole	26/04/2022
Pays de Montbéliard Agglomération	10/03/2022
Nevers agglomération	13/04/2022
CU Creusot Montceau	26/04/2022
Grand Chalon	31/03/2022
Agglomération d'Auxerre	30/03/2022
ECLA Lons le Saunier	31/03/2022
Grand Dole	14/04/2022
Mâcon agglomération	28/04/2022
Beaune côte et sud	09/05/2022

Concertations avec les acteurs économiques

Tout au long de l'élaboration du document, le Vice-Président à l'économie a rencontré les acteurs économiques du territoire qui ont donné suite à son invitation :

CESER	17-févr
Business France	17-févr
BPI	21-févr
CCI 90	07-mars
Pôle des microtechniques	09-mars
CCI 39	10-mars
POLYMERIS	30-mars
CRESS	04-avr
CCI 58	08-avr
Mecateam	08-avr
U2P	08-avr
POLYVIA	13-avr
CMA	13-avr
BFC Numérique	14-avr
PVF	14-avr

Coordination avec les autres directions régionales

L'économie est une thématique transversale à l'ensemble des directions opérationnelles des services du conseil régional. Afin de mettre en cohérence le SRDEII avec les autres stratégies ou schémas directeurs régionaux, la direction de l'économie a travaillé avec les directions suivantes :

Aménagement du territoire
Transition énergétique
Environnement
Culture, sports, jeunesse, vie associative
Agriculture et forêt
Tourisme
Formation professionnelle des demandeurs d'emploi
Transitions professionnelles et orientations
Prospectives et démarches partenariales
Délégation à la transformation numérique
Recherche enseignement supérieur
Direction des mobilités et des infrastructures
Europe et rayonnement international
Evaluation et performance
Délégation modernisation
Lycées

Consultations de la CTAP et du CESER

Le projet de schéma élaboré doit être présenté et discuté au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), mentionnée à l'article L. 1111-9-1 du CGCT. La loi n'exige ni vote ni avis. Les chambres consulaires et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire sont associées à cette discussion. Le SRDEII BFC a donc été présenté à la CTAP le 18 mai.

Conformément aux dispositions de l'article L. 4241-1 du CGCT relatif aux documents régionaux d'orientations ou de planification, le SRDEII doit être transmis pour avis au conseil économique, social et environnemental régional. Le CESER a été impliqué dès le démarrage dans l'élaboration du SRDEII BFC, en étant associé au Comité de Pilotage de la Région. En outre, le SRDEII BFC a été présenté au CESER dans son état d'avancement le 10 mai puis est soumis à son avis conformément à la loi.

Enfin le SRDEII est soumis à la validation du Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté, dont les services ont été associés à l'ensemble des concertations et qui a produit une contribution écrite.

Documents – Bibliographie

- Projet de mandat 2021-2028, Région Bourgogne-Franche-Comté, 17 décembre 2021
- SRADDET Ici 2050, Région Bourgogne-Franche-Comté, juin 2020
- PRSE3 Région Bourgogne-Franche-Comté, 2017
- Contrat Régional Bois-Forêt 2018-2028, Région Bourgogne-Franche-Comté, juin 2019
- CPRDFOP 2017-2022, Région Bourgogne-Franche-Comté, 8 février 2018
- SRESRI 2019-2021, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PRDA 2017-2022, Région Bourgogne-Franche-Comté, 13 octobre 2017
- SRDTL 2017-2022, Région Bourgogne-Franche-Comté, 13 octobre 2017
- SCORAN BFC, Région Bourgogne-Franche-Comté, 27 juin 2019
- L'économie de proximité en BFC, Région Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2021
- L'économie mondialisée en BFC, Région Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2021
- Évaluation du dispositif d'appui à l'export des entreprises BFC Région Bourgogne-Franche-Comté, 26 octobre 2021
- Étude sur l'entrepreneuriat féminin et les inégalités H/F, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Partenariat franco-suisse, Région Bourgogne-Franche-Comté, 25 juin 2021
- Dossier complet BFC, Insee, 29 septembre 2021
- Fiche Repères et éclairages économique, AER BFC, septembre 2021
- L'économie présentielle, OSTAJ, novembre 2021
- Étude sur le développement économique de l'Arc jurassien, arcjurassien.org, 10 janvier 2022
- Contributions de la Commission Économie-Emploi sur l'intelligence Économique, sur le transfrontalier, sur la création d'entreprises, sur le tourisme, sur l'attractivité, sur la recherche et l'innovation, CESER, mars-avril 2022
- Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?, CESER, 6 octobre 2020
- Contribution de l'Etat au SRDEII, 11 mai 2022

De nombreuses ressources, documents, synthèses, sont disponibles sur le site :

<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr>

sur la page dédiée au SRDEII.

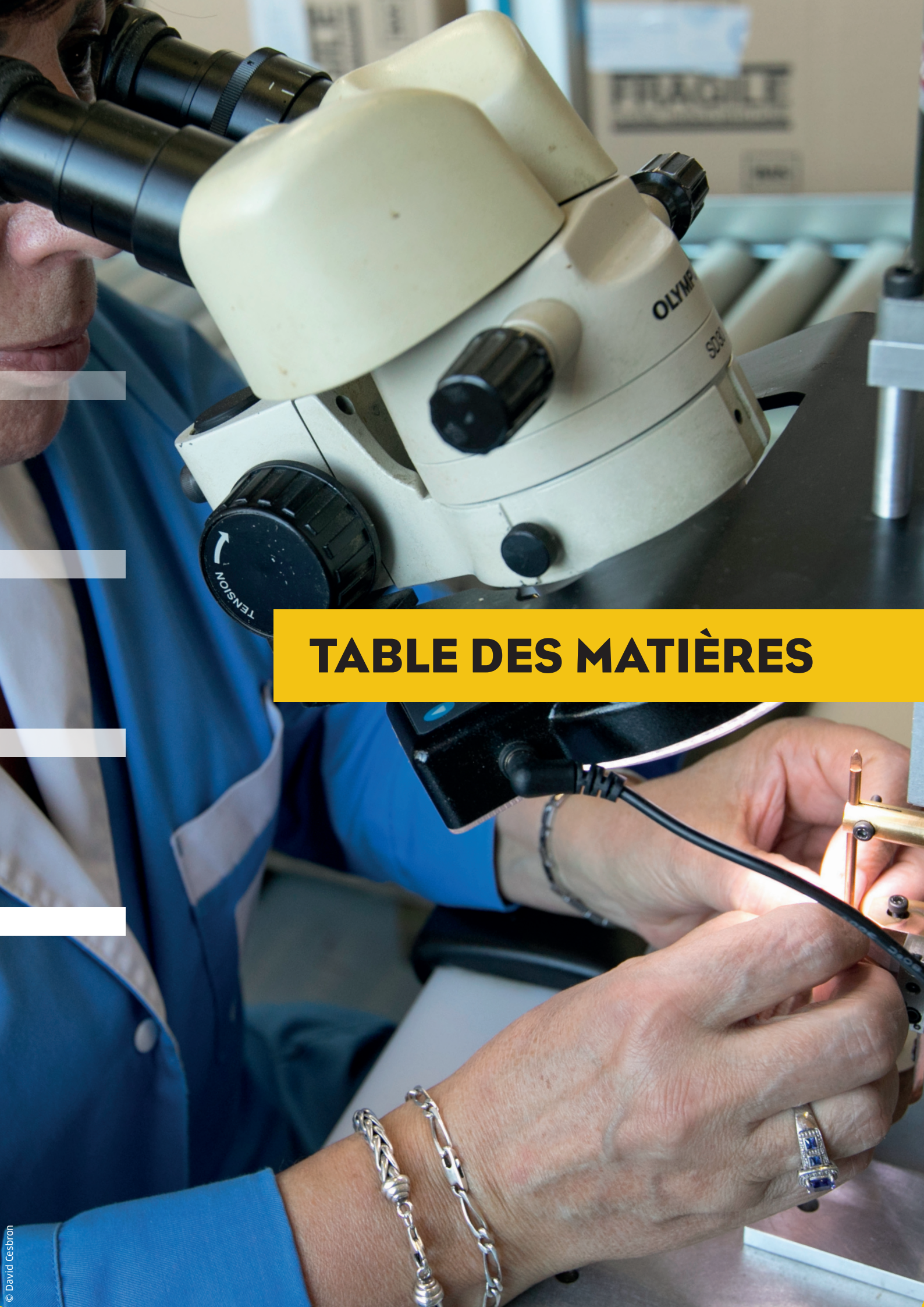


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
De nombreux défis à relever autour de la question économique	7
Une stratégie, des schémas.	7
700 000 emplois marchands en Bourgogne-Franche-Comté	7
Distinguer entreprises connectées à la mondialisation et entreprises de proximité pour mieux les accompagner	7
La boussole : créer des emplois de qualité, fixer les revenus localement.	8
I - Réussir toutes les transitions de la Bourgogne-Franche-Comté et affirmer les principes de l'action publique	9
1. Réussir les transitions et replacer l'humain au cœur de l'économie	12
a. Le défi écologique et énergétique	12
Energie	12
Eau, biodiversité, paysages.	14
Déchets.	14
b. Les enjeux de la révolution numérique	15
c. Les défis de l'emploi : sauvegarder les compétences et créer les métiers de demain	17
Créer des emplois de qualité, partout, pour tous	17
La stratégie régionale de formation et d'orientation professionnelle (CPRDFOP).	17
Le service public de l'orientation tout au long de la vie	18
La politique régionale en direction des actifs en emploi.	19
La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi.	19
La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	20
d. Les nouvelles attentes sociétales : la RSE comme approche globale.	21
Transition démographique	21
Egalité professionnelle	21
Nouveaux rapports au travail	22
La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), une approche globale des enjeux	22
Economie sociale et solidaire (ESS)	23
2. Coordonner l'action publique au service de l'emploi et des transitions	24
a. Une Région coopérative avec l'Europe et l'Etat : cohérence des stratégies et des financements	24
L'Europe et l'Etat réinvestissent dans des politiques industrielles ambitieuses ..	25
Le rôle de coordination de la Région.	25
b. Une Région responsable : incitativité et éco-socio-conditionnalité des aides	26
.....	...

Incitativité : des aides publiques utiles sans effet d'aubaine	26
Eco-socio-conditionnalité des aides publiques	27
c. Une Région solidaire : différencier les accompagnements	28
La différenciation des publics	28
La différenciation territoriale.....	28
3. Renforcer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté	
et de tous ses territoires.	31
a. La stratégie d'attractivité régionale et ses déclinaisons résidentielles et touristiques	31
b. L'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté.....	33
c. Les mobilités et infrastructures de transport	34
Des infrastructures performantes sont nécessaires au dynamisme de la logistique ..	34
II - Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de la mondialisation	35
Une nouvelle phase de la mondialisation.....	37
Que représente en termes d'emplois l'économie de marchés mondialisés en Région Bourgogne-Franche-Comté ?	37
Les dynamiques de l'emploi industriel en Bourgogne-Franche-Comté	38
Une région où l'emploi industriel résiste mieux	38
1. Accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente	39
Les principes fondamentaux pour les aides régionales.....	39
a. Soutenir les PME dans les phases clés de leur développement	40
Les entreprises en difficulté : accompagner le traitement par l'Etat et les tribunaux de commerce	41
Aides à l'immobilier	42
b. Une ingénierie financière qui fait levier sur les financements privés	43
Un environnement financier évolutif	43
Les moyens permanents de la politique économique régionale.....	43
Les outils du Fonds Européen d'Investissement abondés par le FEDER	44
Capital risque	44
Garantie bancaire.....	46
Prêts d'honneur	46
c. « Garder la main localement »	47
Les enjeux de souveraineté et de relocalisation industrielle	47
Une approche par chaîne de valeurs dans les filières pour mieux conserver la valeur ajoutée en Bourgogne-Franche-Comté	47
"Garder la main" pour nos PME et ETI régionales.....	48
Développer une approche souveraine de l'investissement en capital des entreprises	48

...

Le fonds de co-investissement agro-alimentaire	49
La mise en place d'autres outils à vocation souveraine	49
2. Innovation, internationalisation, énergie, numérique : actionner tous les leviers de compétitivité.	51
a. La Bourgogne-Franche-Comté terre d'innovation	51
Le plan d'actions innovation	52
Le lien avec la recherche : un axe d'amélioration continue	52
Le financement de l'innovation	53
b. Le numérique au cœur de toutes les (r)évolutions	56
c. La transition écologique et énergétique de la contrainte à l'opportunité	58
Décarbonation de l'industrie : approche globale du cycle produit	58
Prise en compte des enjeux eau et biodiversité	59
d. Amplifier l'internationalisation des PME	61
3. Soutenir toutes nos filières et leurs compétences	63
Les organismes porteurs de filières en Bourgogne-Franche-Comté en 2022	63
Des filières territorialisées	65
Intelligence et sécurité économique	66
Emploi, formation, orientation, RSE : l'humain au cœur de la compétitivité	66
a. Arrimer nos filières stratégiques aux enjeux nationaux et mondiaux	67
Filières et enjeux de souveraineté et de relocalisation industrielles :	
France 2030 et Europe	67
Les filières agricoles et agroalimentaires : le lien au territoire	69
Mobilités : des marchés d'avenir	70
De l'énergie à revendre	72
Santé : l'innovation au cœur	73
b. Renforcer nos spécificités régionales	73
Filière forêt-bois	74
c. Pousser l'émergence de nouvelles filières	75
III - Accompagner l'économie de proximité : une nouvelle ambition	77
1. Prendre en compte une grande diversité de secteurs et d'emplois	81
a. De « artisanat » à « tourisme », adapter l'action publique à la diversité des secteurs	81
Artisanat et commerce	81
Bâtiment et travaux publics	82
Alimentation locale	83
...	

Santé et social	84
Développement touristique : une priorité régionale	84
Culture, sport, jeunesse, vie associative	86
Energie et déchets	86
b. Les leviers de développement de l'économie de proximité	87
L'aménagement et le foncier	87
La commande publique et la gestion déléguée	88
La formation professionnelle et l'accompagnement des parcours	88
L'accompagnement à la transition numérique	89
L'accompagnement à la transition écologique et énergétique	90
2. Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés	91
a. Un service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise lisible coordonné avec l'animation territoriale des intercommunalités	91
Le service public régional d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	92
Lisibilité et coordination	93
b. Ingénierie financière et aides sectorielles (tourisme, culture, etc.)	93
Les aides à l'immobilier du bloc communal	93
Ingénierie financière pour les TPE	93
Culture et patrimoine	94
Jeunesse et vie associative	94
Soutenir l'artisanat et l'entrepreneuriat indépendant en partenariat avec les chambres consulaires	94
Le modèle coopératif	95
Tourisme	95
3. Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire	96
a. L'économie sociale et solidaire irrigue tous les champs économiques	96
Un lien fort entre ESS et collectivités publiques	96
Subventions à l'investissement des entreprises de l'ESS	97
Politique volontariste : aides à l'emploi ESS	97
b. L'économie sociale et solidaire, un modèle qui s'adapte et expérimente les activités économiques de demain	98
Soutenir l'entrepreneuriat engagé	98
c. L'économie sociale et solidaire, un acteur de la vitalisation des territoires	98
Renforcer le Générateur BFC (GBFC)	98
Promouvoir les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)	99

...

IV – Approfondir la coopération entre la Région et les intercommunalités au service de l’emploi et des territoires	102
1. La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités	105
a. La Région territorialise son action économique au plus près des territoires	105
L’animation territoriale	106
La contractualisation avec les intercommunalités	108
L’actionnariat partagé dans les SEM et l’Agence économique régionale	108
b. La Région différencie son intervention en fonction des territoires	109
Quel champ d’application pour la différenciation territoriale ?	109
Quelle application, quelle déclinaison concrète de cette différenciation ?	110
Politiques existantes :	110
L’expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	111
Un nouvel outil, « choc industriel »	112
c. La Région accompagne le fait métropolitain et Dijon Métropole	113
Le fait urbain : un maillage structurant	113
Dijon métropole	113
2. Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière	118
a. Immobilier : une politique régionale volontariste aux côtés des intercommunalités	119
Privilégier l’appui à l’immobilier via des outils de tiers portage (SEM et Batifranc)	119
Couverture régionale des SEM Patrimoniales	120
Recentrer les aides directes régionales à certains secteurs et aux bâtiments vertueux	120
Immobilier collectif (pépinières et hôtels d’entreprise)	120
b. Mieux articuler sobriété foncière et développement économique	121
Mobiliser l’observation foncière	121
Renforcer les outils d’intervention foncière face la pression croissante du ZAN	122
Foncière commerce de revitalisation	122
Fonds friche : une nouvelle intervention pour les friches et zones d’activités existantes	123
Agir sur l’offre de service et l’attractivité du foncier économique	123

...

3. Renouveler un Pacte régional pour l'économie de proximité et une « boîte à outils » pour les territoires.	125
a. Renouveler le Pacte régional pour l'économie de proximité	126
b. Clarifier les outils dont les intercommunalités peuvent s'emparer pour mettre en œuvre leurs projets économiques.	127
Economie de proximité et aménagement du territoire	127
V – Piloter et évaluer ensemble l'action économique dans un environnement complexe.	128
1. Animer une gouvernance vivante et partenariale	130
a. La tradition coopérative régionale se traduit par de nombreux partenariats et comités	130
Les enjeux d'une gouvernance partagée	130
Une gouvernance renforcée du SRDEII	130
Les gouvernances déclinées du SRDEII	131
b. Renforcer la gouvernance par un temps fort annuel et des outils de communication.	131
Un temps fort économique annuel	131
Des outils de communication	132
c. Coopérer avec les régions voisines et la Suisse	132
Coopérer avec les régions voisines.	132
Coopérer avec la Suisse.	132
2. Objectiver, informer, mesurer, évaluer	135
a. Les données économiques et l'information des entreprises.	135
Connaissance son territoire : facilité l'accès et la visualisation des données économiques	135
Informer les entreprises : améliorer la lisibilité des aides publique aux entreprises.	136
b. Les objectifs, indicateurs et évaluations du présent SRDEII.	137
Annexes	139
Les défis à relever pour l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté (synthèse de l'état des lieux)	141
Le volet métropolitain du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : Dijon Métropole	142
Les concertations opérées pour élaborer la présente stratégie économique	159
Documents – Bibliographie.	162
Table des matières	163

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0970 289 000

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   